



Préavis au Conseil communal

Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2019

Municipalité

M. Jean-Pierre Sueur, syndic

N°03/2020

Préavis adopté par la Municipalité le 9 mars 2020

Table des matières

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES	1
Secrétariat municipal	1
Service des finances	4
Service informatique	7
Service des ressources humaines	7
TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES	11
Service des travaux et infrastructures	11
URBANISME ET PROMOTION ÉCONOMIQUE	24
Service de l'urbanisme	24
POPULATION, SÉCURITÉ ET AFFAIRES SOCIALES	44
Service communal de la population	44
Police administrative	47
Affaires sociales	54
Protection civile	55
Service de défense incendie et de secours (sdis)	55
Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	57
BÂTIMENTS ET DURABILITÉ	60
Service des bâtiments	60
ESPACES VERTS ET DÉCHETS	74
Service des espaces verts et déchets	74
INSTRUCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES CULTURELLES	85
Service de la jeunesse et des loisirs	85
Ecole	85
Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (ppls)	91
Service dentaire intercommunal du Gros-de-vaud	92
Médiathèque	92
Accueil pré- et parascolaire	93
Culte	100
Jeunesse – aînés – loisirs	101
CONCLUSION	108
GLOSSAIRE	109

Municipal : M. Jean-Pierre Sueur, syndic

SECRÉTARIAT MUNICIPAL

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

SECRÉTAIRE MUNICIPAL :

M. Sébastien Varrin

SECRÉTAIRE MUNICIPALE ADJOINTE :

M^{me} Josika Freymond

Le Secrétariat municipal (SEMU) constitue à la fois la porte d'entrée de l'administration communale et la plaque tournante entre la Municipalité, les services de l'administration et le Conseil communal. Il exerce donc avant tout un rôle de coordination, mais gère également des projets de type transversal ainsi qu'un certain nombre de domaines qui lui sont directement rattachés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La Municipalité a tenu 43 séances plénières, auxquelles il y a lieu d'ajouter le temps que consacre chaque responsable de dicastère à l'étude et la préparation des dossiers, la participation à diverses séances et assemblées (Union des Communes Vaudoises, Lausanne Région, Syndicat AF, CISTEB, Epura SA, Services Industriels, Tridel SA, COSEDEC, Gedrel SA, Boipac SA, CRIDEC SA, SOCOSEV, JUTAVAO, Triage Mèbre-Talent, CSM, ORPC, ARASPE, EFAJE, APROMAD, Service d'aide à la famille, SDNL, PALM, TL, AVCD, Fonds culturel lausannois, APVRL, Service dentaire, Taxis et délégations diverses), réunions, manifestations et anniversaires. Nous pouvons rappeler que d'entente avec les heureux jubilaires, un membre de la Municipalité présente ses vœux aux personnes domiciliées sur le territoire communal du Mont et qui célèbrent leur 90^e ou 100^e anniversaire, soit une quinzaine de personnes environ.

MANIFESTATIONS

Durant l'année, nous avons eu le plaisir d'organiser ou de participer aux rencontres suivantes :

- Mercredi 27 mars : réception des nouveaux habitants au Mottier B et C ;
- Samedi 15 juin : 110^e assemblée des délégués de l'Union des Communes Vaudoises à Cossonay ;
- Mercredi 19 juin : 36^e édition de la Journée des Aînés sur le lac Léman ;
- Vendredi 23 août : traditionnelle rencontre des anciens syndics, municipaux et secrétaires à l'Auberge communale ;
- Jeudi 12 septembre : sortie du personnel communal ;
- Mercredi 6 novembre : 1^{re} rencontre Municipalité – Entreprises au Mottier B et C.

OUTILS DE COMMUNICATION

DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION DIGITALE

Durant l'année 2019, nous avons poursuivi les travaux préparatoires, en collaboration avec notre mandataire,

afin de concevoir la plateforme «Espace public» qui, pour rappel, vise à favoriser l'interaction avec le public et à permettre à celui-ci de participer et d'obtenir les informations ciblées qui l'intéressent directement, en évitant l'«arrosage» que peuvent constituer les outils de type newsletter ou réseaux sociaux. Le but affiché est de gagner en proximité et en confiance avec les habitants et de créer des communautés d'intérêt sur des thématiques particulières (énergie, animation, etc.) au sein desquelles se mettront en place des interactions que la Municipalité espère riches entre les autorités, les services communaux et la population.

Comme annoncé dans le dernier rapport de gestion, l'objectif était de mettre en route la plateforme courant 2019. Les réflexions ont toutefois nécessité un peu plus de temps, ce qui a repoussé le délai à début 2020.

Pour rappel, le développement de la communication digitale constitue un des objectifs du programme de législature de la Municipalité et répond à un postulat de l'Entente montaine, auquel la Municipalité a répondu dans son rapport au Conseil communal le 14 mai 2018.

JOURNAL COMMUNAL AUX 4 COINS DU MONT

Paru pour la première fois en avril 1974, le journal communal a pris sa forme actuelle et une parution de cinq numéros par an depuis le numéro 159 de juin 2013.

L'organisation générale est la suivante :

- Contact : Secrétariat municipal ;
- Rédaction : Equipe rédactionnelle bénévole ;
- Accompagnement éditorial et coordination générale : mandataire externe ;
- Maquette et dessin : mandataire externe ;
- Impression : mandataire externe.

Les derniers numéros du journal figurent, dès leur distribution par la poste, sur notre site internet communal. Tous les anciens numéros ont été numérisés et sont accessibles à tous les intéressés sur le site des archives communales vaudoises. Un lien figure également sur notre site communal.

Objectifs

La volonté de la Municipalité est de faire du journal une publication éditée par nos soins avec le conseil de spécialistes de la rédaction et de la mise en page. Il doit être fédérateur et prioritairement destiné aux communications de la Municipalité, du Conseil communal et des prestations des services communaux, ainsi qu'aux informations concernant la vie de la commune et des sociétés locales. Il se veut attractif, tant sur le fond que sur la forme et la Municipalité souhaite continuer à en faire un journal sans publicité. Toutefois, même sans publicité directe, le but est tout de même de faire connaître les services et les entreprises présentes sur notre commune, en mettant autant que possible en valeur les personnes qui s'y engagent. La place et la visibilité des sociétés locales et des manifestations culturelles restent parmi

les priorités du journal. Tout en respectant une ligne rédactionnelle et une présentation clairement définies, l'équipe de rédaction cherche des formules originales pour présenter et mettre en valeur leurs activités. La combinaison entre, d'une part, la présence au sein du journal d'un article court, allant à l'important et l'essentiel pour tous, si possible avec une photo, et, d'autre part, un bref rappel en dernière page dans l'agenda, fait partie de la stratégie adoptée pour la mise en valeur des activités. En renforçant l'animation, soulignant les informations et réflexions des rédacteurs, le « Castagnet » et la « Castagnette » jouent un rôle important pour égayer les articles et attirer l'œil du lecteur pressé.

La Municipalité tient aussi particulièrement à la mission fédératrice du journal et renonce à l'intégration d'une rubrique de type « Courrier des lecteurs », qui nécessiterait par ailleurs un rythme de parution plus soutenu pour fonctionner à satisfaction. D'autres publications quotidiennes sont mieux adaptées pour cela. De manière générale, la grande majorité des échos reçus par la Municipalité restent excellents, même si on ne peut totalement éviter, de temps à autres, un malentendu ou un choix discutable.

Equipe rédactionnelle bénévole

Durant l'année 2019, l'équipe rédactionnelle était composée des personnes suivantes :

M^{mes} Anna Chappuis, Brigitte Demierre Prikhodkine, Josika Freymond, Agathe Gumy, Sandra Chabloz, Anne-Lise Kunz, Annik Mahaim, Laurence Muller Ahtari, Gaëlle Reverse et MM. Michel Amaudruz, Philippe Somsky (jusqu'au 31 mars), Laurence Muller Ahtari (dès le 1^{er} avril), Jean-Pierre Sueur, Alexandre Cevey, Sullivan Courault, Guy Delacrétaç, Jean-Marie Piemontesi, Stéphane Allaz (jusqu'au 30 septembre). La composition de l'équipe rédactionnelle n'est pas fermée et toute personne intéressée à la vie de la commune et aimant rédiger est la bienvenue. Son rôle est essentiel pour assurer le lien avec la population montaine et les sociétés locales. Tous les lecteurs et lectrices ont pu, à nouveau, constater l'engagement admirable de toute l'équipe en 2019, qui se réunit à deux reprises pour la réalisation de chaque numéro et propose article ou interview. Les Paysannes vaudoises du Mont tiennent toujours leur appétissante rubrique. Le Secrétariat municipal reste le point de contact pour tout ce qui a trait au journal et en particulier pour la réception des articles et photos.

CONSEIL COMMUNAL

LISTE DES PRÉAVIS 2019

Préavis N°01	Bassin versant de la Clochette - Répartition des frais de mise en séparatif
Préavis N°02	Inspection du collecteur d'eaux usées dans le lit du ruisseau du Flon
Préavis N°03	Création d'un fonds et adoption d'un règlement communal pour encourager l'efficacité
Préavis N°04	Zone 30 Grand-Mont. Secteur du Grand-Mont. Aménagement d'une zone 30 km/h.
Préavis N°05	Barrière Manlout Installation d'un contrôle d'accès à la déchèterie de Manlout
Préavis N°06	Comptes 2018
Préavis N°07	Rapport de gestion 2018
Préavis N°08	Schéma directeur du développement territorial. Crédit d'étude
Préavis N°09	Arrêté d'imposition pour l'année 2020
Préavis N°10	Modification du règlement communal sur la gestion des déchets
Préavis N°11	Zone industrielle En Budron. Construction d'un réseau d'éclairage public
Préavis N°12	Modification du règlement et de la convention intercommunale sur le SDIS La Mèbre
Préavis N°13	Budget 2020
Préavis N°14	Subvention communale pour les études musicales

OBJET	AUTEUR	TITRE	DÉPÔT CC	ÉTAT
Interpellation	Gérard Mojon	Pour une ZI En Budron bien aménagée au profit de tous ses occupants	11.02.2019	Réponse Muni le 25.03
Interpellation	PLR M. Barraud	Signalisation routière « Attention passage piétons » ch. du Saux - ch. de la Roche	11.02.2019	Réponse Muni le 06.05
Postulat	Le Mont citoyen	Projet en faveur de la biodiversité	11.02.2019	Refusé par le Conseil le 11.02
Postulat	L'Entente Montaine	Pour une Municipalité composée de 5 membres dès la législature 2021-2026	06.05.2019	En cours de traitement
Postulat	Le Mont Citoyen	Pour une politique de développement de la biodiversité indigène grâce aux pollinisateurs	24.06.2019	En cours de traitement
Motion	L'Entente Montaine	Cheminements piétonniers acceptables en zone périphérique des Planches	24.06.2019	En cours de traitement
Interpellation	Le Mont Citoyen	Pour une labellisation du Mont - Commune en santé	04.11.2019	Réponse Muni le 04.11
Interpellation	Le Mont Citoyen Catherine Roulet & Crts	Le Mont, une Commune solidaire	04.11.2019	Réponse Muni le 16.12
Interpellation	Le Mont Citoyen	Pour un engagement de la Commune en faveur de la biodiversité	16.12.2019	Réponse Muni le 16.12

NATURALISATIONS

Le 1^{er} janvier 2018 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur la nationalité (LN) ainsi que la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) et son règlement d'application (RLDCV). C'est donc sous l'égide de ce nouveau droit que sont désormais traitées toutes les demandes de naturalisation.

En 2019, le Service cantonal de la population a transmis à la Commune pour traitement 35 dossiers comprenant 32 adultes et 29 enfants. Il s'agit de dossiers de naturalisation ordinaire selon l'art. 9 LN qui, pour la plupart, sont toujours en cours de traitement. Par ailleurs, 47 habitants de la commune ont obtenu la nationalité suisse avec la bourgeoisie du Mont-sur-Lausanne, alors que 50 autres habitants montains ont obtenu la nationalité avec l'origine d'une autre commune, ceci en raison d'un déménagement en cours de procédure, d'une demande motivée à acquérir la bourgeoisie d'une autre commune ou du fait de l'acquisition de la bourgeoisie du conjoint dans le cas de la naturalisation facilitée selon l'art. 21 LN.

L'autorité d'enquête qui, pour rappel est composée du municipal Population, sécurité et affaires sociales et de la Police administrative, s'est réunie à dix reprises afin d'auditionner les candidats. Huit sessions de tests écrits sous forme d'un questionnaire à choix multiple ont par ailleurs été organisées par le Secrétariat municipal conformément à l'art. 18 LDCV. Ces tests ont pour but d'évaluer les connaissances des requérants sur les particularités géographiques, historiques, politiques et sociales au niveau suisse, vaudois et local. Tous les candidats ont passé le

test avec succès. A noter que le Service cantonal de la population peut dispenser de cette étape certains candidats nés en Suisse ou ayant suivi au moins cinq ans de leur scolarité obligatoire en Suisse.

Rappelons que parmi les principales nouveautés de la nouvelle législation, figurent la nécessité de posséder un permis C, d'avoir résidé au minimum dix ans en Suisse et de pouvoir certifier de connaissances en français au niveau A2 à l'écrit et B1 à l'oral. Ce durcissement des conditions d'accès à la naturalisation se manifeste clairement dans les faits puisqu'on peut observer que jusqu'ici, la totalité des candidats dont les dossiers ont été acceptés par le Service cantonal de la population et transmis à la Commune pour traitement remplissent largement les conditions requises, que ce soit en terme de connaissances linguistiques ou d'intégration au sens large.

CARTES JOURNALIÈRES COMMUNE CFF

La Commune du Mont-sur-Lausanne propose à sa population des abonnements CFF « Carte journalière Commune », valables pour une période d'une année. Dans un premier temps, ce sont deux abonnements qui étaient acquis par la Commune. Compte tenu du bon accueil réservé à cette offre, en 2015, la décision a été prise d'élargir la prestation en acquérant quatre abonnements, puis cinq depuis le 1^{er} avril 2018. Les cartes journalières sont proposées uniquement aux habitantes et habitants du Mont-sur-Lausanne pour un prix de CHF 40.–. A noter que ce prix de vente ne prend pas en compte le travail de gestion et de vente des cartes à nos guichets. Il s'agit

d'une prestation à notre population. Pour l'année civile 2019, on compte 1'466 cartes vendues et 358 invendues, soit 80% de ventes. En 2018, pour la même période, le taux était de 82%. On peut donc se réjouir du succès que continue de rencontrer cette prestation auprès de la population.

Pour rappel, au niveau des comptes, la prestation « Carte journalière Commune » est comptabilisée dans le groupe 182 Transports publics (compte 182.3663.00 pour l'achat des abonnements aux CFF et 182.4653.00 pour les recettes des ventes).

ARCHIVES

INVENTAIRE

Toute la matière est désormais portée dans l'inventaire. Ce dernier est accessible à nos collaborateurs au moyen d'un logiciel spécifique via une connexion sécurisée auprès de notre partenaire. Un tirage papier est intégré aux archives et mis à jour régulièrement.

Chaque année, le matériel à archiver est inventorié (en principe en juin). On procède à la saisie des données, à leur intégration dans le plan de classement puis le sort final est défini, soit la conservation intégrale (après élimination des pièces « papier corbeille »), le tri puis la conservation du solde ou la destruction, ceci après la fin de la période légale de première conservation (dix ans).

PLAN DE CLASSEMENT ET CONSERVATION DES DOSSIERS NUMÉRIQUES

La gestion du plan de classement est rattachée au Secrétariat municipal qui veille à son maintien, à sa cohérence et au respect des principes de gestion auxquels nos collaborateurs ont été formés.

Certaines parties d'administration sont complexes et le volume d'affaires conséquent. Dans ce contexte, une mise à niveau est engagée ayant pour but de rationaliser le stockage numérique. Cette opération est effectuée en étroite collaboration avec les usagers.

La conservation des dossiers numériques est encore en cours. Elle aboutira vraisemblablement en 2020.

NUMÉRISATION DES DOSSIERS DE POLICE DES CONSTRUCTIONS

Ce travail s'est terminé à fin 2019. Les dossiers (lettres et plans) de 1954 à 2012 ont été numérisés (puis stockés sur nos serveurs) ce qui représente :

Nombre total de pages	193'817
Nombre total de fichiers	9'370
Nombre total de dossiers	916
POIDS TOTAL	61,9 GO

L'an prochain, nous procéderons à la numérisation de l'année 2013 et ainsi de suite car nous gardons une rétention courante de 7-8 ans, durée durant laquelle les dossiers peuvent encore être exploités. L'étape suivante consistera à mettre en place la possible connexion de ces données numérisées avec le logiciel d'infographie.

Le résultat de ce travail est excellent. Il permet maintenant à nos services d'avoir à l'écran les données virtuelles de tous les permis de construire délivrés et des pièces.

PLAN D'ÉVACUATION EN CAS DE SINISTRES / PROTECTION DES BIENS CULTURELS

Conserver c'est bien, sauver ça l'est aussi ! Nous avons commencé les démarches avec la protection civile en vue de la mise au point des mesures de sauvetage de notre patrimoine. Ce projet s'échelonne sur les années 2020 et 2021.

GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED)

Une évaluation des solutions du marché est en cours. Un tel projet va nécessiter une adhésion et un engagement non négligeable des collaborateurs, raison pour laquelle la Municipalité entend prendre le temps de la prospection afin de porter son choix sur un produit qui correspond bien à nos besoins. Rappelons que ce projet est inscrit dans les objectifs de la législature.

GUICHET VIRTUEL

Dans son programme de législature, la Municipalité annonçait son intention d'utiliser les technologies actuelles en vue de la mise en place de la cyberadministration de guichets virtuels. Un pas a été franchi dans ce sens puisque depuis le 11 décembre 2019, l'administré a la possibilité d'effectuer des annonces d'arrivée et de départ, des demandes d'attestations (de domicile, de résidence, acte de mœurs) et des demandes de location de salle via notre nouveau guichet virtuel (www.lemont.swissadmin.com), disponible sur notre site internet sur les pages des différentes prestations concernées. Cet outil rend les processus de travail plus efficaces pour l'administration et facilite la tâche aux administrés qui gagnent ainsi du temps et ont la possibilité de payer leurs attestations en ligne, qui leurs sont ensuite envoyées à domicile.

SERVICE DES FINANCES

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE :

M. Laurent Vial

Le Service des finances (SEFI) est responsable de la gestion comptable et financière et exécute la politique financière définie par la Municipalité et approuvée par le Conseil communal. Il établit également la comptabilité d'autres institutions: SDIS La Mèbre, Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL), Fonds André Serment et gère diverses activités parallèles, notamment celles liées à l'Établissement scolaire, aux activités parascolaires et au subventionnement des garderies. Le Service des finances entretient les relations avec les autorités fiscales cantonales et fédérales.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA DETTE

Il est fait peu de cas de la dette, de son service et de son amortissement. Dans les documents comptables, on la mentionne au passif du bilan et dans la page détaillant son renouvellement. On l'évoque sans plus, et sans la nommer, aux dernières lignes des divers préavis.

Or, le niveau de notre dette est élevé. D'importants investissements doivent être envisagés pour les années à venir. Notre capacité d'autofinancement est faible en dépit d'un impôt communal dans le haut de la fourchette en comparaison cantonale: 73.5% du point de base de

l'impôt cantonal, nettement supérieur à la moyenne des communes vaudoises. Mais la dette continue à se creuser à court, moyen et long terme. En outre, il faut prévoir que nos successeurs devront continuer à faire croître encore cet endettement. Le rendement fiscal net dans notre Commune est inférieur à notre endettement brut. Notre Commune n'emprunte pas pour couvrir son budget de fonctionnement. Ses emprunts, dont est déduit l'autofinancement, servent exclusivement à financer des biens collectifs et à assumer une partie de leur renouvellement. Il n'en reste pas moins que ces emprunts devront être remboursés.

Il serait inacceptable que nos enfants et petits-enfants doivent non seulement s'acquitter du financement et de l'amortissement de leurs propres installations collectives, mais en plus finissent de payer ceux qui n'auront servi qu'à leurs parents et grands-parents. On peut penser que la nouvelle population générera plus de rentrées fiscales pour couvrir le supplément de prestations obligatoires engendrées par leur arrivée, mais qu'elle ne devrait pas créer la richesse permettant le remboursement de la dette. Cela paraît raisonnable de le penser, encore faut-il rester prudent. Pour l'heure, la situation économique est favorable et stable depuis un certain nombre d'années. Rien ne dit pourtant que cette situation va perdurer. Jusqu'où peut-on aller sans risquer une paupérisation de notre Commune et une raréfaction des services publics? Peut-on continuer à faire croître la dette par habitant bien au-delà de ce qu'elle est aujourd'hui?

Le taux moyen de rémunération de nos emprunts est aujourd'hui de 1.24% l'an et les taux sont fixes sur plusieurs années. On peut estimer que cela ne devrait pas durer sur le long terme. A l'échéance de nos emprunts à taux fixes, il conviendra donc de les renouveler à des conditions dont on ne sait rien aujourd'hui: ni leur taux, ni la possibilité ou non de les bloquer sur plusieurs années.

Les autorités communales ont donc maintenant une triple responsabilité:

D'abord de maintenir l'endettement de la Commune à un niveau raisonnable et limiter ainsi sa vulnérabilité à d'éventuelles modifications du contexte économique, principe de prudence. Il s'agit pour elle d'être en mesure de faire face à un événement majeur imprévu dans ses infrastructures et de disposer de marges de manœuvre financières permettant de saisir les opportunités qui pourraient se présenter de façon soudaine.

Ensuite de conserver un équilibre juste et sain entre la charge fiscale et les services offerts à la génération actuelle et aux générations futures.

Enfin d'exercer une surveillance constante à l'évolution de l'endettement communal, de façon rétroactive et prospective. Pour assurer en effet une gestion saine et prévoir correctement les impacts à moyen et long terme sur le service de la dette et sur la fiscalité des années futures.

En ce sens et pour la suite, la Municipalité actuelle doit se doter d'une politique de gestion de la dette qui lui servira de guide lors de la prise de décision en matière d'endettement. Ceci afin de laisser encore une marge d'emprunt aux autorités futures sans augmenter le coefficient fiscal.

Pour conclure, Il faut se rappeler qu'une dette coûte non

seulement par le paiement d'intérêts, mais aussi son remboursement.

ACTIVITÉS

MODIFICATION DU SYSTÈME DE PERCEPTION DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Rappel du système actuel

Le Service de l'eau de la Ville de Lausanne distribue l'eau au détail aux habitants du Mont-sur-Lausanne. Les Services industriels de Lausanne (SiL) effectuent la facturation de ces consommations et fournissent une fois par année un fichier avec les consommations d'eau de chaque propriétaire à la Commune du Mont-sur-Lausanne, qui établit la facturation des taxes d'épuration (EU et EC).

Introduction du nouveau système

La Commune du Mont-sur-Lausanne a décidé de simplifier ce processus administratif et financier et de confier aux SiL la facturation des taxes d'assainissement au nom et pour le compte de la Commune à partir du 1^{er} janvier 2020 sur la base du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux du 13 juillet 2009.

Les avantages pour les propriétaires fonciers

- Passage du mode de paiement annuel au système des acomptes SiL;
- Les taxes concernant les eaux usées sont basées sur la consommation en temps réel;
- La facture de consommation d'eau comporte désormais une partie pour l'assainissement;
- Les tarifs communaux unitaires au m² et m³ restent inchangés, seul le mode de perception change.
- Les avantages pour la Commune du Mont-sur-Lausanne
- Etablissement des factures par les SiL;
- Reversement par les SiL des sommes encaissées durant l'année en cours par le biais de trois acomptes et d'un décompte final;
- Gestion des mises à jour, des demandes clientèles et des réclamations par les SiL;
- Gestion du contentieux et des procédures de recouvrement par les SiL.

En complément aux avantages énumérés ci-dessus, cette convention passée entre la Commune et les SiL permettra de régler bon nombre de difficultés techniques pour toutes les parties, Commune, propriétaires ainsi que les gérances et administrateurs de PPE. En effet, un des grands défauts de «l'ancien système» était d'établir une facturation annuelle sur une base de consommations «passée» d'environ dix-huit mois, ce qui entraînait passablement de problèmes de compréhension à la lecture des décomptes et de litiges.

Les coûts d'exploitation de ce nouveau système de facturation, de la gestion de la clientèle et du suivi financier sont couverts par un prix «par compteur d'eau installé» pour les taxes eaux usées (EU) et eaux claires (EC). Il s'agit d'un prix récurrent annuel facturé une fois l'an à la période de l'établissement du décompte. La première fois pour le décompte 2020. Cette prestation figure au budget 2020 en regard du compte 460.3187.01 - Frais

perception taxe épuration par Services Industriels pour CHF 24'000.-.

REVENDEICATION 2019 RELATIVE À L'IMPOSITION DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

L'accord du 11 avril 1983 entre le Conseil fédéral et le Gouvernement de la République française relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers prévoit que les personnes bénéficiant du statut fiscal de frontalier ne doivent s'acquitter des impôts sur le revenu que dans leur Etat de domicile. En contrepartie, l'Etat du lieu du travail peut faire valoir une compensation financière sur la masse brute des salaires versés auprès de l'Etat de domicile. Une fois obtenue, cette compensation est répartie entre la Confédération, le Canton et la commune du siège de l'employeur.

La revendication de l'impôt sur les frontaliers fait actuellement l'objet de discussion entre la France et la Suisse et des informations nouvelles sont dorénavant demandées.

Pour y répondre et également afin d'optimiser le processus actuel de revendication pour obtenir une meilleure réactivité en terme de délai et une réduction du risque d'erreur lié aux opérations manuelles, l'Administration cantonale des impôts a mis en place une nouvelle méthode de travail adaptée à ces exigences. Il s'agit d'un projet pilote dont l'objectif est une intégration informatique à l'aide de supports « Excel » contenant les travailleurs frontaliers détaillés par numéro AVS pour être en mesure d'automatiser la revendication et, dès lors, d'effectuer les contrôles nécessaires à l'obtention d'un périmètre de revendication aussi complet que possible.

En résumé, jusqu'en 2018, la tâche du Service des finances se limitait au rôle d'intermédiaire entre l'Etat et les employeurs situés sur la commune pour l'envoi et la réception en retour des documents (lettre d'information, directives et listes nominatives). Désormais, ce rôle s'est transformé en travail supplémentaire (l'ensemble des communes vaudoises est dans ce cas) puisqu'il s'agit de remettre le formulaire informatique à tous les employeurs concernés, de le réceptionner dument complété par mail, de compiler le tout dans un seul fichier et de le transmettre à l'Administration cantonale.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2018

Les comptes de l'exercice 2018 se soldent par un résultat opérationnel excédentaire de

CHF 337'267.86. L'excédent de revenus, après prise en considération du décompte final 2017 du Réseau EFAJE, de la péréquation, de la nouvelle organisation policière et de la facture sociale est de

CHF 433'066.56. Ce résultat présente un écart positif de CHF 716'889.56 par rapport au budget 2018 qui prévoyait un excédent de charges de CHF 283'823.-.

DES RECETTES FISCALES MOINS ÉLEVÉES QUE PRÉVU

En 2018, les recettes fiscales ont été un peu moins élevées qu'attendu. Elles sont inférieures de CHF 0.32 million aux prévisions budgétaires. Cet écart est principalement lié à l'impôt sur les personnes physiques (+ CHF 0.14 million), l'impôt sur les personnes morales (- CHF 0.28 million) et l'impôt foncier (+ CHF 0,39 million). Le résultat concernant les impôts aléatoires et non maîtrisables (droit de muta-

tion, successions et donations, intérêts de retard et gains immobiliers) enregistre une diminution de CHF 0.58 million. Les écarts constatés entre le budget et les comptes de l'exercice 2018 démontrent la variabilité des rentrées fiscales d'une année à l'autre. Ils sont le reflet de la difficulté à anticiper et projeter les recettes des impôts conjoncturels.

DES CHARGES MAÎTRISÉES

La Municipalité constate avec satisfaction que les charges, dont le montant total épuré est légèrement inférieur de 1.58% par rapport au budget, peuvent être considérées comme bien maîtrisées. La marge d'autofinancement a néanmoins permis à la Commune de financer un peu moins d'un tiers des importantes dépenses d'investissements réalisées en 2018, soit à hauteur de 28.13%.

Ces différents éléments sont développés dans le cadre du préavis N°06/2019 comptes communaux 2018, adopté par le Conseil communal le 24 juin 2019.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2020

L'arrêté d'imposition est l'occasion pour le Service des finances et la Municipalité de mettre à jour la planification financière et le plan des investissements. C'est également l'occasion de partager leur analyse sur la situation démographique et économique de la Commune, ainsi que l'évolution planifiée des finances communales. Son analyse a été développée dans le cadre du préavis N°09/2019, adopté par le Conseil communal le 23 septembre 2019. Dans l'ensemble, les finances communales sont saines et bien gérées.

Néanmoins, le poids des investissements sur les budgets de fonctionnement ira en augmentation ces prochaines années, en lien avec un effort d'investissement important, que nous devons toutefois maîtriser sur le long terme. Du point de vue conjoncturel, certains éléments externes auront des impacts marqués sur les finances communales. Dans les dernières négociations entre le Canton et les communes qui ont abouti à un accord cadre portant sur la compensation des pertes liées à la RIE III vaudoise et sur le financement de l'AVASAD, il a été convenu que la part communale à l'AVASAD sera transférée au Canton en 2020, contre une bascule de point d'impôt. Compte tenu des nombreuses inconnues figurant dans le préavis ainsi que des éléments externes en cours de discussion et de négociation au niveau cantonal et fédéral, la Municipalité a décidé de ne pas modifier la fiscalité pour l'année 2020 et de proposer au Conseil communal la reconduction du taux de l'impôt communal à 75% de l'impôt cantonal de base. La Commission des finances n'a pas été de cet avis et a déposé un amendement ramenant le taux à 73,5%, taux finalement adopté par la majorité du Conseil communal.

BUDGET 2020

Le budget 2020 présente un excédent de charges de CHF 673'448.-. Ce quatrième budget déficitaire consécutif intègre les effets de la mise en œuvre de la RIE III vaudoise (diminution de la fiscalité des entreprises et prestations sociales supplémentaires) mais dégage toutefois une marge d'autofinancement positive de CHF 3'623'346.-. Cette dernière vise, conformément à la politique de la Municipalité, à autofinancer le plus possible nos investissements prévus en 2020. Les prévisions d'emprunt sont de CHF 5 millions, ce qui porterait

notre dette de CHF 65 millions au 30 septembre 2019 à CHF 70 millions fin 2020.

Les années 2010 à 2019 ont été marquées par les importants investissements consentis par notre Commune (CHF 97 millions) afin d'adapter les infrastructures à la progression de la population. Après d'importants projets (construction du Collège du Rionzi, rénovation du Centre sportif du Mottier E et F, construction d'un terrain de football et multisport synthétiques au Châtaignier), l'année 2020 reste dans la continuité en matière d'investissements budgétisés pour un montant total de CHF 8.5 millions. Cependant, l'état de notre dette et notre marge d'autofinancement prévisionnelle indiquent que ces investissements peuvent encore être financés en restant dans le cadre des limites de notre plafond d'endettement actuel de CHF 100 millions. Le budget a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 16 décembre 2019.

SERVICE INFORMATIQUE

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE:

M. Laurent Vial

Le Service informatique (SINF) a pour mission de fournir aux utilisateurs des outils informatiques performants leur permettant de réaliser leur travail de la manière la plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des habitants. Le service a assuré, en étroite collaboration avec la Société Prodata et dans la continuité des années précédentes, la maintenance des outils informatiques communaux, tant au niveau applicatif que sécuritaire. Avec pour objectif d'assurer des prestations répondant à des critères de performance et de qualité en lien avec les besoins de l'administration. Sans omettre les critères sécuritaires exigeants, l'informatique poursuit son ascension vers une infrastructure performante tout en conservant sa convivialité essentielle pour tout utilisateur.

ACTIVITÉS

ÉTAT DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

- 47 PC fixes et 13 portables;
- 3 serveurs, 4 Switch DHCP et 3 firewalls;
- 2 ans de sauvegarde;
- 11 bornes d'accès wifi;
- 7 imprimantes multifonctions réseau;
- 7 imprimantes individuelles;
- 1 plotter (impression jusqu'au format A0);
- 5 beamers;
- 14 téléphones portables;
- 16 applications et logiciels bureautiques.

ÉVOLUTION DU MATÉRIEL ET DES APPLICATIONS

- Remplacement infrastructure serveurs (3 serveurs, SAN (stockage partagé), onduleurs);
- Remplacement firewall administration par un cluster de 2 firewalls;
- Intégration solution Skidata (gestion des entrées

piscine) dans le réseau;

- Intégration solution Siemens dans le réseau, avec accès sécurisé depuis l'extérieur aux automates Siemens;
- Intégration solution de vidéo-surveillance dans le réseau;
- Sécurisation des différents réseaux Administration, Siemens, Vidéo et Skidata par la création de vlans pour séparer les flux de données sur les switches de l'administration, du Collège du Mottier et de la piscine;
- Mise à disposition laptop Police administrative et Service Jeunesse & Loisirs;
- Mise à disposition MacBook Pro Municipalité (M^{me} Muller Ahtari);
- Mise en place solution de monitoring réseau;
- Extension du réseau wifi communal à la salle polyvalente du Mottier (Espace Yolo);
- Remplacement certificat SSL suite à la révocation des certificats SwissSign (certificat SSL utilisé pour sécuriser site web, messagerie, xpertmeeting et mobatime);
- Remplacement des équipements de gestion des panneaux d'affichage de l'Administration et de la piscine;
- Mise à niveau des 10 postes formations sous Windows 10;
- Remise en état et installation de 5 postes supplémentaires pour les votations fédérales.
- Interventions suite à des pannes matérielles
- Remplacement firewall Mottier suite à orage et pose d'un système coupe-circuit;
- Remplacement ventilateur sur laptop Lenovo (garantie Lenovo);
- Remplacement d'un MacBook Municipalité suite à une perte.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEFFE DE SERVICE:

M^{me} Florence Romanzini

Le Service des ressources humaines (SERH) a pour mission de garantir un cadre de travail favorable à chacun des 97 collaborateurs qui assurent au quotidien le bon fonctionnement de la Commune. Il a pour mission de satisfaire la volonté de la Municipalité d'être un employeur de bonne renommée qui assume ses responsabilités sociales envers ses collaborateurs, ses partenaires sociaux et la communauté.

L'ANNÉE 2019 EN BREF

En lien avec le fort développement que connaît la commune, le Service des ressources humaines a été régulièrement impliqué, en collaboration avec les autres services,

dans les réflexions sur l'adaptation de nos besoins en personnel afin de répondre aux défis qui nous attendent. Le but visé est bien sûr de disposer d'un personnel communal à même de gérer à satisfaction les importants dossiers stratégiques, en plus des missions ponctuelles et urgentes auxquels nous nous attelons au quotidien. Ces réflexions vont se poursuivre jusqu'à la fin de la législature.

Au niveau opérationnel, suite à la mise en service du logiciel Abacus en 2018, un des objectifs du service était la numérisation des dossiers papier. Ce travail a été réalisé dans le courant de l'année. Cela a permis de pérenniser les données en assurant une sécurité maximale et en facilitant la consultation.

Avec l'appui du Service des bâtiments, nous avons également pu offrir un accès aux collaborateurs, à la piscine du Mottier, le lundi durant la pause de midi.

FORMATION DU PERSONNEL

Les collaborateurs de l'administration communale ont toujours la possibilité de suivre des formations continues en lien avec leurs activités. Le Service des ressources humaines veille à répondre aux différentes demandes des collaborateurs et assurer le maintien du savoir-faire de chacun. Ces formations concernent les domaines suivants: informatique, savoir-être, premiers secours, approfondissement des connaissances métiers. La Municipalité favorise le développement de ses collaborateurs afin de garantir les compétences actuelles et futures nécessaires à l'accomplissement des tâches.

En 2019, M. Thomas Baudat, agent d'exploitation, a débuté la formation de deux ans menant au Brevet fédéral de concierge.

SUIVI DES COLLABORATEURS

Suite aux entretiens d'évaluation de fin 2019, nous avons cette année à nouveau relevé un taux de satisfaction positif de 93%. Ce taux était de 95% en 2018. Le point d'amélioration principal relevé est la diffusion et la circulation de l'information. Cette évaluation par les collaborateurs est importante pour la Municipalité. C'est également le reflet de l'ambiance positive que le Service des ressources humaines constate au quotidien au sein de l'administration communale.

En 2019, nous avons fêté les jubilaires suivants:

Benz Janine 30 ans de service

Besson-Barby Marie-Claude 10 ans de service

Bugnon Carole 10 ans de service

Gliottone Mario 30 ans de service

Henchoz Murielle 10 ans de service

Janin Francine 15 ans de service

Parrat René 10 ans de service

Spinazza Valter 30 ans de service

APPRENTIS

En plus des deux apprentis, actuellement en dernière année de formation, nous avons accueilli à la rentrée 2019, deux nouveaux apprentis, un agent d'exploitation et un employé de commerce. Ce qui porte notre effectif à deux apprentis agent d'exploitation et deux apprentis employé de commerce.

Les apprentis agent d'exploitation effectuent un tour-nus dans les différents bâtiments communaux afin d'acquérir une formation la plus complète possible. Pour les apprentis employé de commerce, ils passent par le Secrétariat municipal, le Service des finances et le Service communal de la population.

Les deux apprentis de 3^e année devraient terminer avec succès leur formation à l'été 2020.

DIVERS

A l'instar des années précédentes, le vaccin contre la grippe a été offert à tous les collaborateurs intéressés. Ce sont huit collaborateurs qui se sont fait vacciner le 8 novembre 2019 lors de la journée nationale de vaccination contre la grippe.

Cette année, nous avons également effectué un rappel pour la vaccination contre l'encéphalite à tiques pour le personnel concerné. Cinq collaborateurs ont pris part à cette vaccination en trois étapes. Un rappel doit être effectué tous les 10 ans.

SORTIE DU PERSONNEL

Depuis 2018, la sortie du personnel est organisée, en tournus, par un service de l'administration en collaboration avec les ressources humaines. En 2019, c'est le Service des finances qui a choisi et organisé une sortie surprise le 12 septembre.

Le personnel communal s'est rendu à Genève pour découvrir les coulisses de la Radio Télévision Suisse. La journée s'est poursuivie avec un repas sur la Côte à l'Auberge de Luins. L'administration était fermée au public afin de permettre à tous d'y participer. Cette sortie a rencontré un fort succès, puisque soixante et un collaborateurs y ont pris part.



PERSONNEL COMMUNAL AU 31 DÉCEMBRE 2019

Les collaborateurs engagés pour des durées déterminées, en remplacement de collaborateurs absents pour des durées moyennes à longues, ne sont pas pris en compte dans l'effectif ci-dessous.

Nombre de collaborateurs avec contrat fixe à durée indéterminée: **72 (soit 60.44 ETP)**

Nombre de collaborateurs avec contrat fixe à durée déterminée: **2 (soit 1.20 ETP)**

Nombre de collaborateurs avec contrat à l'heure: **18 (soit 2.75 ETP)**

Nombre d'apprentis: **4 (soit 4.00 ETP)**

Nombre total de collaborateurs: **96 (soit 68.39 ETP)**

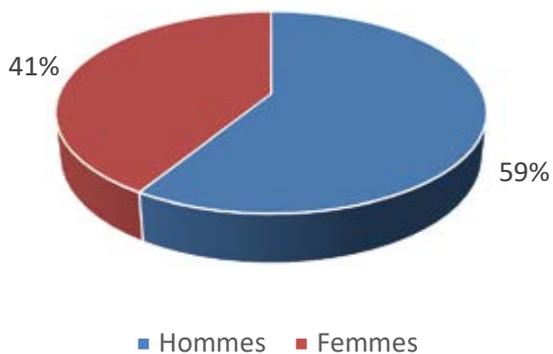
Poste vacant au 31.12.2019: **1 (soit 0.70 ETP)**

Départs en 2019: **9**

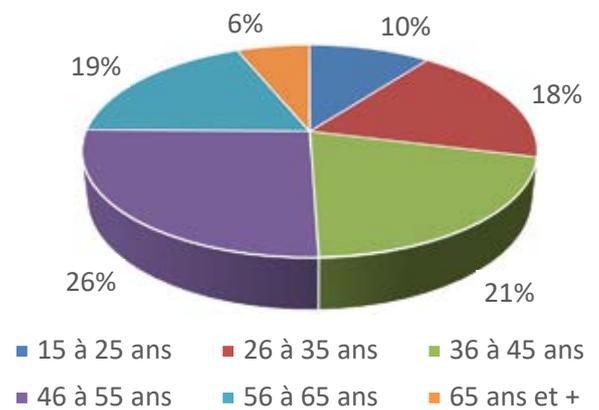
Arrivées en 2019: **15**

Durée moyenne d'engagement: **7.91 ans**

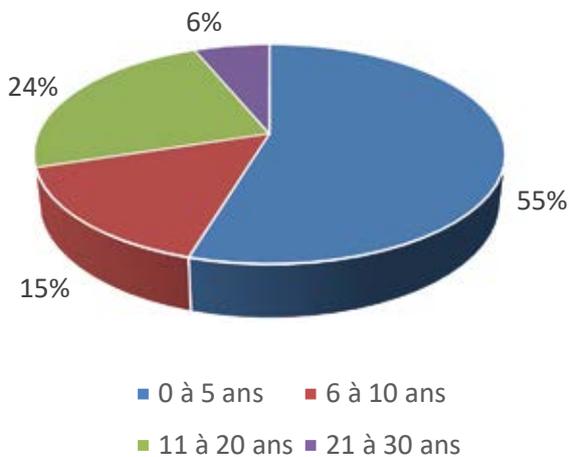
Répartition par genre



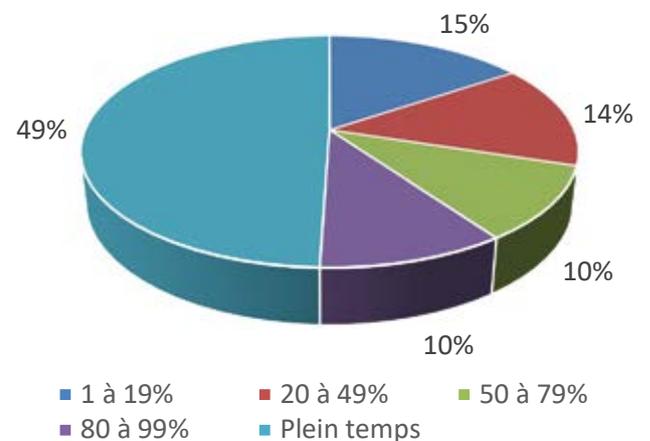
Répartition par âge



Répartition par ancienneté



Répartition par taux d'activité



**Municipal: M. Michel Odier (jusqu'au 31 mars)
M. Jacques Marchand (dès le 1^{er} avril)**

SERVICE DES TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE:

M. Vincent Porchet

ADJOINT:

M. Reyes Curiel

Le Service des travaux et infrastructures (STIN) a des tâches de planification, de construction, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux voies de circulation, aux collecteurs ainsi qu'aux ruisseaux qui leur sont associés, à l'éclairage public, au parc de véhicules et machines nécessaires aux travaux d'entretien.

Les échanges, la coordination des travaux et les contacts avec les Services industriels de la Ville de Lausanne et les autres services propriétaires de réseaux font également partie des fonctions attribuées au service.

EFFECTIFS

MUNICIPAL

Suite à la démission de M. Michel Odier de son poste de Conseiller municipal au printemps, la Municipalité a réorganisé la répartition des dicastères, et c'est M. Jacques Marchand qui a repris la charge du Service des travaux et infrastructures à partir du 1^{er} avril 2019.

SERVICE TECHNIQUE

En collaboration avec le municipal en charge de ce dicastère, le chef de service a pour principales tâches la gestion globale du service en matière de planification, d'organisation et de supervision. Il gère aussi les relations avec la Municipalité. Il participe à de nombreuses séances de planification à l'échelle tant communale que régionale, en collaboration avec les autres services de l'administration (Urbanisme et durabilité, Espaces verts et déchets, Police, Bâtiments, Jeunesse et loisirs) ainsi qu'avec différents services de l'Etat, voire avec les communes voisines. En plus de la gestion du personnel du service (Service technique, équipe Voirie, secrétariat), M. Vincent Porchet est également en charge de la gestion financière du service (élaboration et suivi des budgets, plan d'investissements, suivi des comptes, vérification des factures).

M. Reyes Curiel, adjoint au chef de service, collabore à la bonne marche du service et assure avec M. Porchet la coordination des différentes tâches attribuées à ce dicastère. Il a comme principales tâches la gestion et le suivi des chantiers sur le territoire communal et participe activement aux séances de coordination avec les services externes. Selon l'importance et le contexte des projets, il

se charge directement de la direction des travaux ou fait appel à des mandataires externes.

En collaboration avec le chef de service et le secrétariat, il assure le service à la population et répond aux demandes croissantes de renseignements ou d'interventions venant de la part tant des habitants de la commune que de bureaux techniques externes.

M. Vincent Diacon, dessinateur, apporte un important appui technique dans l'élaboration de projets à l'interne. Il permet également de mieux répondre aux attentes des autres services communaux en matière informatique (dessin, élaboration de projets, cadastre, etc.).

Engagé en août 2019, M. Mujo Cehic, dessinateur, est venu renforcer le service et apporte un important appui technique. En charge principalement des questions liées aux réseaux d'assainissement tant communal que privés, il apporte une aide appréciée aux propriétaires de biens-fonds privés. Cet engagement a permis une meilleure réactivité et un service amélioré à la population, en reprenant les tâches jusqu'alors confiées à un mandataire externe.

M^{me} Janine Benz et M^{me} Anne Kapeller, assistantes administratives, sont occupées à 40% aux tâches du Service des travaux et infrastructures. Cet appui administratif supplémentaire permet aux collaborateurs « techniques » du service de consacrer plus de temps au développement de projets.

ÉQUIPE DE VOIRIE

L'équipe Voirie est rattachée au Service des travaux et infrastructures. Elle a pour principale mission l'entretien et le nettoyage du domaine public. L'hiver, avec l'appui de l'équipe Espaces verts, elle est responsable du déneigement de quelque 45 km de route et 35 km de trottoir. Elle est engagée à cet effet dès 3h00 et ce jusqu'à 20h00, avec une garde assurée de début novembre à fin mars.

Début janvier, comme à fin 2018, l'effectif de base de l'équipe de voirie est de neuf employés. M. André Pittet assure la fonction de chef d'équipe. Le poste de remplaçant du chef d'équipe est assuré par M. Florian Ruch.

Deux absences de longue durée pour cause d'accident (les deux de plus de six mois) ont nécessité l'engagement provisoire d'un collaborateur externe, à qui un contrat de durée déterminée a été proposé. A fin 2019, les deux employés de la Voirie n'étaient toujours pas de retour, et le renfort provisoire était toujours présent.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées. Celle-ci est résumée dans le tableau ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019
Entretien ruisseaux et collecteurs	7.5%	9.6%	10.0%	11.8%	9.8%
Entretien bâtiments	4.3%	4.4%	5.4%	4.8%	4.6%
Elimination déchets	6.3%	7.1%	5.0%	6.3%	6.6%
Nettoyage domaine public	14.1%	15.8%	16.1%	19.3%	17.9%
Entretien cimetière, inhumations	2.0%	1.1%	0.8%	1.2%	0.6%
Entretien parcs et promenades	1.3%	2.7%	1.7%	3.5%	3.3%
Signalisation routière	1.5%	1.4%	1.2%	1.3%	0.4%
Entretien véhicules	6.7%	6.4%	5.4%	7.1%	8.3%
Déneigement, yc trav. préparatoires	28.8%	21.1%	27.0%	1.2%	0.9%
Prestations pour manifestations	2.9%	2.8%	4.2%	23.5%	23.6%
Entretien domaines	3.2%	2.2%	1.7%	1.2%	0.9%
Entretien routes	21.3%	25.4%	21.5%	23.5%	23.6%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100%
Heures effectives de travail	16'321.00	16'939.50	16'936.25	15'443.00	15'672.50
Heures théoriques emploi *	18'390.50	19'376.50	19'464.25	18'797.75	20'237.75
Solde heures suppl. au 31 décembre	521.50	246.75	924.25	265.25	395.25

(*) Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

Les températures clémentes du printemps, et surtout l'absence de neige en fin d'année n'ont pas nécessité de consacrer un nombre trop important d'heures au salage et au déneigement (3'220 heures en 2019, contre 2'711.75 heures en 2018 et 4'575.25 l'année précédente).

Un nombre important d'incivilités a encore pu être constaté cette année. En 2019, ce sont à nouveau plus de 1'000 heures qui ont été consacrées à l'élimination des déchets, essentiellement au nettoyage quotidien des alentours des Molok (notamment ceux du terminus tl du Grand-Mont et dans les quartiers sud de la commune). Une partie significative de ces heures a aussi été effectuée lors de remplacements occasionnels à la déchèterie de Manloud pendant les absences des responsables.

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe de voirie montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

On rappelle le grand nombre de prestations accessoires auxquelles cette même équipe contribue. Cette multiplicité ainsi que la reprise en congés des heures supplémentaires effectuées essentiellement lors du déneigement, rendent parfois délicate la planification de certaines interventions de surveillance ou de maintenance.





VÉHICULES ET MACHINES

Le parc des principaux véhicules et engins est décrit aux pages suivantes. Ce tableau inclut l'ensemble des véhicules communaux, bien que le Service des travaux et infrastructures ne gère que les véhicules attribués à la Voirie et aux Espaces verts.

Sur le compte N° 430.3115 « Remplacement véhicules et machines », nous avons procédé en décembre au remplacement d'un des deux petits pick-up Fiat Strada, en service depuis 2009, par l'achat d'un véhicule électrique Goupil G4. Ce véhicule sera livré début 2020.

Les véhicules gérés par le STIN sont les suivants :



AEBI MT 750

Attribution : Voirie

Type : transporteur

Utilisation annuelle : entre 300 et 400 heures

Utilisations : déneigement, multi-bennes



MEILI VM 7000

Attribution : Voirie

Type : transporteur

Utilisation annuelle : entre 300 et 400 heures

Utilisations : déneigement, transport de charges



REFORM MULI T10

Attribution : Voirie

Type : transporteur

Utilisation annuelle : entre 300 et 400 heures

Utilisations : déneigement, transport de charges



NEW HOLLAND

Attribution : Voirie

Type : tracteur

Utilisation annuelle : entre 200 et 300 heures

Utilisations : déneigement, chargeur, planteuse de pieux



VW CADDY

Attribution : Voirie

Type : automobile utilitaire

Utilisation annuelle : entre 12'000 et 15'000 km

Utilisations : déplacement (chef d'équipe), transport de matériel



FIAT STRADA 1 ET 2

Attribution : Voirie

Type : petit pick-up

Utilisation annuelle : entre 12'000 et 15'000 km

Utilisations : déplacement, transport de matériel, ramassage poubelles



MEILI VM 600

Attribution : Voirie

Type : porte outils

Utilisation annuelle : entre 300 et 400 heures

Utilisations : déneigement, lavage, arrosage



BUCHER CITYCAT

Attribution : Voirie

Type : balayeuse

Utilisation annuelle : entre 500 et 600 heures

Utilisations : balayage chaussées



MERLO

Attribution: Voirie

Type: chargeuse

Utilisation annuelle: entre 200 et 300 heures

Utilisations: chargement, déchèterie, déneigement



KUBOTA

Attribution: Voirie

Type: mini-pelle

Utilisation annuelle: entre 50 et 100 heures

Utilisations: petits chantiers, cimetière



FIAT DUCATO

Attribution: Voirie

Type: camionnette

Utilisation annuelle: entre 5'000 et 7'000 km

Utilisations: déneigement, chargeur, planteuse de pieux



NISSAN NV 200

Attribution: Espaces verts

Type: fourgonnette

Utilisation annuelle: entre 5'000 et 7'000 km

Utilisations: déplacement, transport de matériel



JOHN DEERE 3045

Attribution: Espaces verts

Type: tracteur

Utilisation annuelle: entre 300 et 400 heures

Utilisations: déneigement, chargement, entretien foot



ISEKI SXG 326

Attribution: Espaces verts

Type: tracteur-tondeuse

Utilisation annuelle: entre 100 et 200 heures

Utilisations: déneigement, chargement, entretien foot



ISEKI SF 240

Attribution: Espaces verts

Type: tondeuse

Utilisation annuelle: entre 100 et 200 heures

Utilisations: entretien foot, déneigement



ISEKI SXG 323

Attribution: Espaces verts

Type: tondeuse

Utilisation annuelle: environ 100 heures (à évaluer)

Utilisations: entretien foot



ISEKI TM 3215

Attribution: Espaces verts

Type: tracteur

Utilisation annuelle: entre 100 et 200 heures

Utilisations: déneigement, chargement, entretien foot

COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE - INVENTAIRE DES VEHICULES

ETAT AU 31 DECEMBRE 2019

Véhicule	Type	DESCRIPTIF							Prix global accessoires [Fr]	ACCESSOIRES												UTILISATION			SERVICE	REMARQUES			
		Plaques VD ...	Puiss. [CV]	Vitesse [km/h]	Poids total [kg]	Mise en service [année]	Prix d'achat [Fr]	lame		saïene	fraïse	nutlbeneis	grue	ap. feuilles	enfonce-pieux	pele rëtro	souffleuse	lavause	remorque	clerne	tondeuse	collec. gazon	scarificateur	chargeur frontal			Fin 2018 [h] / [km]	En 2019 [h] / [km]	Rempl. prévu [année]
AEBI MT 750	transporter TT	7 425	156	40	7'500	2016	145'000	74'500																899	1'251	352	2024	Voirie	
MELLI VM 7000	petit camion	8 797	125	45	7'500	2014	156'000	57'000																2'707	3'142	435	2021	Voirie	
REFORM T10	transporter TT	4 180	109	45	9'500	2018	203'000	58'000																116	459	343	2027	Voirie	
NEW HOLLAND	tracteur 4x4	690 555	44	25	1'610	2011	57'000	57'000																2'831	3'023	192	2021	Voirie	
VW Caddy	auto utilitaire	332 340	85	120	1'915	2017	36'000	-																27'537	44'208	16'671	2027	Voirie	
FIAT Strada 1	pick-up	531 228	85	120	1'915	2009	21'000	-																137'489	151'200	13'711	2019	Voirie	
FIAT Strada 2	pick-up	549 508	85	120	1'915	2014	17'600	-																59'493	71'170	11'677	2024	Voirie	
MELLI VM 600	porte-outils	690 554	90	40	4'200	2013	108'500	87'500																1'865	2'213	348	2023	Voirie	
BUCHER CityCat 2	balayeuse	8 698	93	0 - 45	4'500	2012	161'500	-																3'703	4'306	603	2020	Voirie	
MERLO	chargeuse	9 495	75	30	4'500	2017	92'000	17'000																687	1'012	325	2025	Voirie	
KUBOTA	mini pelle	-	-	-	-	2008	15'000	-																1'825	1'897	72	-	Voirie	
Saleuse 1	camion Baudin					2005	63'500	-																			2020	Voirie	
Saleuse 4	camion Risse					2013	60'500	-																			2025	Voirie	
Lame 5	camion Baudin					2013	28'000	-																			2025	Voirie	
Lame 6	camion Risse					2013	28'000	-																			2025	Voirie	
FIAT Ducato	camionnette	384 533	120	120	3'500	2010	63'500	-																69'096	76'200	7'104	2020	Espaces verts	
NISSAN NV 200	fourgonnette	36 483	86	120	2'000	2010	24'000	4'000																52'548	59'202	6'654	2020	Espaces verts	
JOHN DEERE 3045	tracteur 4x4	690 557	44	30	1'700	2015	44'500	40'000																1'002	1'423	421	2022	Espaces verts	
ISEKI SXG 326	tracteur-tondeuse	476 507	22	16	770	2014	23'800	12'500																602	746	144	2019	Espaces verts	
ISEKI SF 240	tondeuse	690 556	24	0 - 15	1'300	2012	33'500	6'500																947	1'059	112	2022	Espaces verts	
ISEKI TM 3215	tracteur 4x4	573 830	24	23	918	2015	36'000	17'000																242	377	135	2025	Espaces verts	
ISEKI SXG 323	tondeuse	non imm.	22	15	700	2015	16'000	20'000																86	107	21	2025	Espaces verts	
TOYOTA RAV4	hybrid 4x4	15 928	155	120	2'270	2017	41'200	-																22'440	37'834	15'394	2027	Police adm.	
ZOÉ 1 Renault	véh. électrique	305 816	68	120	1'966	2018	25'000	-																1'147	4'439	3'292	2023	Travaux	
ZOÉ 2 Renault	véh. électrique	327 118	68	120	1'966	2018	25'000	-																887	3'988	3'101	2023	Bâtiments	
NISSAN	fourgon	367 786	82	120	2'700	2005	42'500	-																58'956	64'878	5'922	2015	Bâtiments	

REMARQUE: Les prix d'achat indiqués ne le sont qu'à titre indicatif. Dès lors, le présent tableau ne constitue pas un élément destiné à estimer la valeur du parc des véhicules et des MACHINES

RÉSEAU ROUTIER

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et de la réalisation des projets routiers communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux aménagements routiers.

Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et son nettoyage.

ÉTUDES

Grand-Mont, zone 30 km/h

Après les procédures de légalisation de la zone 30 km/h qui se sont déroulées entre 2017 et 2018, un certain nombre de mesures constructives ont dû être prises. Certains équipements nécessitant une procédure ordinaire, selon la loi sur les routes (LRou), l'ensemble des aménagements se situant à l'intérieur du périmètre concerné a été soumis à l'examen préalable des services cantonaux le 14 septembre 2018.

En date du 11 décembre 2018, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) répondait avec un préavis positif. Le projet a ensuite fait l'objet d'une enquête publique du 8 février au 11 mars 2019. Aucune opposition n'a été enregistrée à l'issue de cette enquête.

Le 6 mai 2019, le Conseil communal acceptait le préavis 04/2019, validant ainsi le projet des aménagements et équipements de la zone et accordait à la Municipalité le crédit de CHF 330'000.– nécessaire à leur réalisation.

Martines, zone 30 km/h

La poche située de part et d'autre de la route des Martines, entre la route de Lausanne et la route de la Clochette a été identifiée comme susceptible d'être aménagée en zone 30 dans l'étude globale d'aménagement de zones à limitation de vitesse sur l'ensemble du territoire de la commune.

Dans le prolongement de l'étude de la zone 30 du Grand-Mont, le Service des travaux et infrastructures a lancé une réflexion en interne sur la délimitation précise de cette zone et sur les aménagements nécessaires à sa mise en place. Le projet de délimitation de cette zone a été soumis pour validation à la Sous-Commission des Limitations de Vitesse (SCLV) le 24 juin 2019.

Le 7 octobre, le Service des travaux et infrastructures rencontrait la SCLV pour lui fournir les éléments nécessaires à la rédaction de son rapport d'expertise, qui sera ensuite examiné par la Commission Consultative de Circulation (CCC). Fin 2019, la CCC ne s'était pas encore déterminée.

Chemin de Maillefer, réaménagement de chaussée

Le projet de réaménagement de la chaussée du chemin de Maillefer a déjà été étudié il y a quelques années pour prévoir le prolongement de la ligne tl 3 jusqu'au cœur du quartier du Bugnon.

Quelques constructions privées dans ce quartier ont nécessité des coordinations et des ajustements entre notre projet et ces projets privés durant l'année 2019 (construction d'un centre commercial au débouché de chemin du Petit-Flon, construction d'ateliers et d'une crèche au carrefour avec le chemin du Rionzi).

Des problèmes de planifications différentes entre les communes de Lausanne et du Mont n'ont pas permis de lancer les procédures d'approbation en 2019. Le 23 octobre, une séance était organisée par le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) afin de coordonner la réalisation de ce projet.

Route de la Clochette, aménagement d'un terminus tl et réaménagement de la chaussée

Afin d'anticiper l'arrivée prévue de nouveaux habitants dans le quartier de la Clochette, un mandat a été donné à un bureau d'ingénieurs privé pour étudier la création d'une boucle de rebroussement pour la ligne tl 22 au croisement de la route de Penau et de la route de la Clochette, dans l'aire du plan d'affectation de la Valleyre.

Après les premiers échanges avec les responsables des tl pour valider les choix géométriques de cet aménagement, il s'est vite avéré que la largeur de la route de la Clochette n'était pas suffisante pour permettre la circulation des bus. Un mandat complémentaire a alors été donné à notre mandataire pour étudier l'élargissement de cette route, en y intégrant des aménagements propres aux deux-roues.

Les emprises nécessaires sur les propriétés voisines étant importantes, des synergies doivent être trouvées avec les aménagements extérieurs du plan d'affectation de la Clochette afin de limiter les acquisitions de terrains voisins. Cette étude a donc été mise en sommeil en attendant la validation définitive de ce plan d'affectation par les services cantonaux, incertaine fin 2019.

Route des Martines, tronçon en aval du chemin du Grand-Pré

L'état du revêtement bitumineux de la chaussée de la partie aval de la route des Martines présente des fissures importantes ainsi que des nids de poules et des pelades.

La Municipalité ayant pris la décision de mettre en œuvre une stratégie de zones à mobilité douce dans la com-



Fissure longitudinale



Revêtement usé, pelades



Bordure de trottoir abîmée

mune, le Service des travaux et infrastructures (STIN) a étudié un projet de création d'un réseau deux-roues sur ce tronçon, en prolongement de l'aménagement existant sur le territoire lausannois, en aval de ce projet.

L'éclairage public de ce secteur n'étant plus conforme aux normes actuelles, notamment en lien avec la création d'une bande cyclable, il est apparu nécessaire de mettre à jour le réseau d'éclairage public. Un contact a alors eu lieu avec l'Office Fédéral des Routes (OFRou), propriétaire du pont qui enjambe l'autoroute A9, afin d'obtenir l'autorisation d'implanter nos luminaires sur leur ouvrage.

Le 20 février 2019, le STIN soumettait son projet aux autorités cantonales et fédérales, pour examen préalable. Le 11 juin, un retour positif, avec plusieurs remarques et modifications à prendre compte, nous est parvenu. Dans ce document, il est notamment spécifié que l'OFRou procédera à des travaux d'entretien de son pont, actuellement planifiés pour 2023-2024, mais plus probablement réalisés à l'horizon 2025-2026.

Différents échanges avec la DGMR ont alors eu lieu afin de répondre aux dernières remarques émises par le Canton. Ce dernier nous ayant fortement recommandé de reporter nos travaux et de les coordonner avec ceux prévus par la Confédération, la Municipalité a pris la décision en octobre de reporter ces travaux afin de profiter d'une coordination avec les travaux prévus par l'OFRou.

Route des Martines, tronçon entre le chemin du Verger et le Petit-Mont

Le tronçon amont de la route des Martines, entre le chemin du Verger et le Petit-Mont présente un état fortement dégradé de sa chaussée (présence de fissures longitudinales, transversales et nids de poules/pelades).

Souhaitant profiter de ces travaux de réfection de chaussée pour procéder à des aménagements de modulation de la vitesse, le STIN a testé la création de chicanes latérales durant l'été en mettant en place des modérateurs provisoires.



Vu le nombre peu élevé de véhicules empruntant cet axe, les comptages de vitesse effectués avant et pendant la pose de ces éléments n'ont pas montré d'effet significatifs.

Un nouveau projet de réaménagement total a alors été fait par le Service des travaux et infrastructures, prévoyant l'élargissement des deux trottoirs, la création de seuils circulaires afin de modérer le trafic et la plantation

d'arbres sur des chicanes le long des deux trottoirs.

Le 17 octobre 2019, ce projet était envoyé aux services cantonaux pour examen préalable. A fin 2019, le résultat de cet examen n'était pas connu.

Nombreuses petites études d'aménagements routiers

Plusieurs études de faisabilité ont été initiées en 2019 afin de planifier de futurs projets. Il s'agit entre autres de réaménagements dans la zone de Budron afin d'étudier la possibilité de faire passer la ligne tl 54 par le chemin de Longeraie, de sécurisation du carrefour route des Martines/chemins du Verger, du Saux et de Sauvabelin.

Deux mandats ont également été donnés à un laboratoire privé afin d'expertiser l'état de la chaussée et de son infrastructure à la route de Lausanne et à la route de Cugy, ainsi qu'aux chemins Neuf, du Milieu et de la Dépale aux Planches.

TRAVAUX

Réfections de chaussées

Des travaux lourds de réfections de chaussées ont été entrepris durant l'été 2019 aux chemins de Chatifeuillet, du Bois de l'Hôpital et de la Valleyre. Ils ont consisté au renforcement des bords de chaussées et des zones altérées. Ces chemins ont ensuite reçu un nouveau revêtement fin posé à froid. Au chemin de la Valleyre, les banquettes ont été préalablement refaites et délimitées par des pavés afin de tenir le bord de chaussée.



Des travaux similaires de renforcement de bords de route ont également été réalisés au chemin de Pernassy et au chemin de Jorattez, et dans une moindre mesure au chemin de Longeraie.

Suite à un braquage et à l'incendie de plusieurs véhicules, la chaussée du chemin de Budron B a dû être réfectionnée sur environ 70 m.

Au chemin de Budron H, la partie aval du trottoir côté Biolettes a été totalement reconstruite.

A l'Allée de l'Eglise, les pavés qui se déchaussaient et présentaient un danger pour les piétons et les deux-roues, ont été réfectionnés.

Les trottoirs traversant situés aux carrefours route de la Blécherette/chemin de la Croix et route de la Blécherette/chemin du Tessin ont été aménagés durant l'automne.

A la route de Lausanne et à la route de Cugy, ainsi qu'à la route des Martines, quelques interventions ponctuelles urgentes de remise en état de la chaussée ont été entreprises en décembre.

Différents travaux courants de réfection de chaussée (pontages de fissures, changements de bordures), ont également été soit réalisés par l'équipe Voirie, soit confiés à des entreprises privées de la commune.

Chemin du Mottier, mise en conformité du collecteur communal

Le chantier de mise en conformité du collecteur communal entrepris en 2017 et 2018 au chemin du Mottier en collaboration avec les Services industriels de Lausanne (SIL) s'est terminé durant l'été avec la mise en place du revêtement bitumineux final. Ce délai d'une année est nécessaire afin de laisser les tassements résiduels se faire suite aux travaux importants de fouille.

Zone 30 Grand-Mont



Le préavis 04/2019 accepté le 6 mai 2019 par le Conseil communal accordait le crédit de CHF 330'000.- pour la réalisation des aménagements nécessaires à l'instauration d'une zone 30 km/h dans le secteur du Grand-Mont.

Le chantier s'est ouvert début juillet avec les travaux lourds de création d'un seuil à la route du Grand-Mont, au droit de l'accès au collège du Grand-Mont.

Après les vacances estivales, les travaux de réaménagement de moindre importance (déplacement de bordures, adaptation de la géométrie de certains carrefours, création d'un seuil au chemin des Echelettes, etc.) se sont déroulés jusqu'à l'automne.

En octobre, les passages piétons existants ont été effacés, et le nouveau marquage a été apposé. Durant cette même période, la Voirie mettait en place les totems d'entrée et les chicanes nécessaires à la modulation de ces axes. Le 1^{er} novembre, la mise en zone 30 km/h du secteur du Grand-Mont était effective.



Participation à des travaux privés

Lors des travaux de construction privés du centre commercial au débouché de chemin du Petit-Flon, l'aménagement du parking situé en dessus du chemin de Maillefer a nécessité la construction d'un mur de soutènement. Le projet de réaménagement du chemin de Maillefer pour accueillir la ligne t1 3 prévoit la création d'un giratoire au carrefour avec le chemin du Petit-Flon, ce qui nécessite de reprendre le profil en long de la route à cet endroit pour la ramener plusieurs dizaines de centimètres plus bas. En anticipation à ces futurs travaux, le mur de soutènement privé a été construit plus profondément pour garantir la faisabilité de notre futur projet.

La Commune a également profité de la construction d'ateliers et d'une crèche au carrefour du chemin de Maillefer et du chemin du Rionzi pour construire un trottoir sur la partie aval du chemin du Rionzi, afin de coordonner ce cheminement piétons avec les aménagements extérieurs privés. La direction des travaux a été assurée par le mandataire privé, en collaboration avec notre service.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et du développement du réseau communal d'éclairage public. En collaboration avec le Service de l'Éclairage Public de la Ville de Lausanne (SEL), il assure l'entretien de plus de 1'250 points lumineux sis sur le territoire communal, tant sur le domaine public que sur les parcelles privées (cheminements publics) dans les plans de quartier (1'050 luminaires sur mât ou sur console et 201 bornes lumineuses). Il s'efforce d'améliorer l'efficacité énergétique de ces luminaires en privilégiant l'installation de luminaires LED. A fin 2019, la puissance totale installée était de 83'341 W.

ÉTUDES / TRAVAUX

Comme chaque année, les Services Electriques de Lausanne (SEL), mandatés pour l'entretien de notre réseau, sont intervenus à de nombreuses reprises afin de procéder à des réparations ponctuelles et à des changements d'ampoules.

Postulat Descloux

L'étude de la réponse au postulat «Utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public au Mont sur-Lausanne» a été initiée en interne par le Service des travaux et infrastructures. Après plusieurs mois de réflexion et de recherches il s'est avéré que l'aspect technique de ce projet était beaucoup plus complexe qu'initialement imaginé. Un mandat a donc été donné en fin d'année au Service de l'Éclairage Public de la Ville de Lausanne pour qu'il nous apporte son expertise technique.

Zone industrielle de Budron

Afin de répondre à une demande des entreprises installées dans la zone industrielle de Budron, le projet d'implantation de luminaires a été fait sur les chemins de Budron A à H, en collaboration avec les SEL.

Le 4 novembre 2019, le Conseil communal refusait le préavis 11/2019 présenté par la Municipalité pour implanter 73 luminaires dans la zone industrielle En Budron. Ce dossier sera repris en 2020.

Contrôle de stabilité des mâts d'éclairage

Comme chaque année, un contrôle de stabilité d'une partie de nos candélabres est effectué, comme nous le demande les normes en vigueur. En 2019, 147 mâts ont été testés aux chemins de la Croix, de la Perrause, de la Viane, de Pernessy, du Mottier et du Rionzi.

ÉVACUATION ET ÉPURATION DES EAUX

Le Service des travaux et infrastructures est en charge de la planification et de la réalisation des projets concernant le réseau des collecteurs communaux. Il assure, le cas échéant en collaboration avec des bureaux spécialisés privés, le suivi des procédures devant aboutir à la construction de nouveaux collecteurs ou ouvrages associés (bassin de rétention, etc.).

Le service est également responsable du maintien de la valeur du patrimoine communal, ainsi que de son entretien et son nettoyage.

Au service de la population montaine, il conseille et accompagne les propriétaires privés dans la réalisation de nouvelles constructions et dans les travaux de mise en conformité des réseaux privés.

PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PGEE)

Adopté par la Municipalité le 3 décembre 2012 et approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement le 14 décembre 2012, le PGEE sert de base à la planification communale en matière d'assainissement et au financement correspondant.

Il faut relever que lors de son établissement, l'analyse de notre réseau avait mis en évidence certains points faibles, notamment au niveau de la capacité d'écoulement, dont le programme de réhabilitation est fortement tributaire de projets privés (plans d'affectation communaux par exemple) et dont la Commune ne maîtrise pas totalement le calendrier.

STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (STEP)

Les eaux usées provenant de la Commune du Mont, à l'instar de celles de 16 communes de la région, sont acheminées vers la STEP de Vidy. Gérée depuis fin 2015 par la société EPURA SA, dont l'actionariat est entièrement en mains de la Ville de Lausanne, cette STEP fait l'objet d'une rénovation complète. Les communes partenaires sont régulièrement informées de l'avancement du dossier. Le municipal en charge du dicastère et son chef de service participent régulièrement aux séances de la CISTEP (Commission intercommunale de la STEP de Vidy).

ÉTUDES

Nombreuses petites études sur les collecteurs

Dans le cadre du PGEE, de demandes de permis de construire ou de recherche de pollutions dans les ruisseaux communaux, le Service des travaux et infrastructures est régulièrement amené à entreprendre en urgence des investigations et études pour résoudre des problèmes ponctuels. Des mandats sont occasionnellement confiés à un bureau spécialisé, en particulier pour le contrôle du dimensionnement des collecteurs et des éventuels ouvrages de rétention.

Contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés

En continuité de ce qui a été entrepris à partir de 2013, un accent particulier est mis sur le contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés.

Jusqu'en juillet 2019 ces contrôles étaient effectués conjointement par un bureau d'ingénieurs hydrauliciens externe et par la Voirie, en collaboration avec la direction du service. Depuis août, l'engagement d'un collaborateur technique supplémentaire au sein du service a permis une meilleure maîtrise tant des projets de mise en conformité des collecteurs communaux que des contrôles des biens-fonds privés.

Bassin versant de la Clochette, répartition intercommunale des frais de mise en séparatif

Lors des quinze dernières années, divers travaux de mise en séparatif du réseau ont été effectués tant par la Commune du Mont que par celle de Lausanne sur les collecteurs reliant le sud de la route de la Clochette au ruisseau du Rionzi et au collecteur intercommunal d'eaux usées cheminant dans le lit de ce ruisseau. Dans ce secteur, des eaux « montaines » transitent par des collecteurs lausannois et des eaux « lausannoises » transitent par des collecteurs montains.

Les deux municipalités ont donc convenu d'une clé de répartition applicable aux coûts des travaux de mise en

séparatif ainsi qu'aux coûts d'entretien. Cette clé de répartition fait l'objet d'une convention signée par les deux municipalités ou les services compétents. La convention a abouti à un décompte financier et à une répartition des montants engagés par les deux communes.

Le 11 février 2019, le Conseil communal acceptait le préavis 01/2019 et octroyait le crédit de CHF 1'115'000.– relatif au décompte de la répartition intercommunale des travaux de mise en séparatif dans ce secteur.

Réseau d'assainissement secteur Martines / Couchant / Farandole

Depuis quelques années, des problèmes récurrents d'inondation sont constatés sur les biens-fonds privés situés de part et d'autre de la route de Lausanne, en aval du secteur Martines-Couchant-Farandole. Une étude globale a été initiée en 2017 pour vérifier l'état et la capacité des conduites d'évacuation, qui devrait déboucher sur des projets de remise en état par tronçon.

En 2019 comme l'année précédente, des investigations plus poussées ont eu lieu notamment sur les biens-fonds situés entre le chemin du Chêne et la route de Lausanne.

Collecteur d'eaux usées dans le lit du ruisseau du Flon

L'importante crue survenue le 11 juin 2018 dans la région lausannoise a nécessité des interventions d'urgence sur le ruisseau du Flon, tant dans le but de dégager le lit du ruisseau que de réparer certaines chambres de visite ou certains tronçons du collecteur. Elle a confirmé la nécessité de planifier des travaux systématiques de maintenance et de remise en état du collecteur dans les prochaines années.

A cet effet, les communes concernées ont prévu la réalisation d'une première étape d'inspection et de contrôle durant la période avril - juillet 2019. A cet effet, la Municipalité a présenté le préavis 02/2019 au Conseil communal dans sa séance du 25 mars 2019. Ce préavis était alors accepté et un crédit de CHF 60'000.– était accordé pour la part relative au décompte de la répartition intercommunale de ces travaux d'inspection.

Chemin des Cerisiers / Rue du Village, mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux

Dans le cadre de la mise en conformité de son réseau d'évacuation des eaux, le Service des travaux et infrastructures a prévu le remplacement des réseaux unitaires en mauvais état et sous dimensionnés, tant sur la rue du Village que sur le chemin des Cerisiers, par un système séparatif.

Cette étude, réalisée par le STIN, prévoit de dévier les eaux du tronçon Est de la rue du Village, actuellement évacuées à travers des parcelles privées sur les collecteurs de la route de Lausanne, dans un collecteur situé sous le chemin des Cerisiers.

Finalisé fin 2019, ce projet a fait l'objet d'un préavis adopté par la Municipalité fin décembre 2019, et sera présenté au Conseil communal début 2020.

Route de Lausanne, en aval du chemin du Verger

Le réseau d'évacuation des eaux situé sous la route de Lausanne, en aval du giratoire du Verger, se retrouve souvent débordé, entraînant des inondations importantes tant sur le domaine public que sur les propriétés privées.

Le Service des travaux et infrastructures a étudié la mise en conformité de ces collecteurs sous dimensionnés durant l'automne 2019.

Vu l'ampleur du projet, et s'agissant d'un nouveau réseau d'évacuation des eaux, la Direction Générale de l'Environnement, section Protection des Eaux (DGE-PRE) a demandé de mettre cette réalisation à l'enquête publique selon la loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP). Cette procédure est prévue pour début 2020.

TRAVAUX

Collecteur d'eaux usées dans le lit du ruisseau du Flon

Comme prévu dans le préavis 02/2019 adopté par le Conseil le 25 mars 2019, les travaux d'inspection du collecteur d'eaux usées situé dans le lit du ruisseau du Flon se sont déroulés avant l'été, sous la direction du Service de l'eau lausannois.

Le tronçon initialement prévu a pu être inspecté sans aucune difficulté, et les montants prévus pour des interventions urgentes de dégagement n'ont pas dus être engagés. Cette économie a alors permis d'entreprendre des investigations supplémentaires sur d'autres portions de ce collecteur intercommunal.

Fin 2019, les résultats de ces inspections étaient toujours en cours d'analyse dans les services lausannois.

Ruisseau du Flon, réfection des berges au chemin de la Pichollette

Suite au violent orage du 15 juin 2019, d'importants dégâts ont été constatés sur les berges du ruisseau du Flon et des travaux de réfection se sont avérés nécessaires. Les travaux de réfection des enrochements existants et de recentrage du lit se sont déroulés durant l'automne. Des travaux de réfection de la pile du pont ont également été entrepris à cet endroit.



Ruisseau du Flon, réfection des berges au chemin de Bois-Murat

Lors du violent orage de juin 2018, les berges du Flon ont été en partie emportées au chemin du Bois-Murat, au droit de l'habitation s'y trouvant. Là encore, d'importants travaux de remise en état des berges ont été entrepris durant l'automne.

Inspection du réseau d'assainissement

Comme chaque année, le Service des travaux et infrastructures procède à l'inspection d'une partie de son réseau d'assainissement.

En 2019, ce sont près de 5'000 m de collecteurs qui ont été inspectés par un passage caméra dans la zone industrielle de Budron.

Travaux divers d'aménagement de collecteurs

Outre les réparations usuelles (changements de regards, interventions ponctuelles sur le réseau, notamment à la route de Lausanne et au chemin du Champ-des-Pierres), et afin de compléter notre PGEE, des contrôles systématiques de conformité sont effectués chaque année.

Dans le cadre de ces contrôles, il apparaît occasionnellement que des réparations ou des mises en conformité ponctuelles doivent être rapidement effectuées. Selon l'importance de ces travaux, ces derniers sont faits par l'équipe voirie (selon disponibilité) ou confiés à des entreprises de la commune.

PLANIFICATION RÉGIONALE ET PARTICIPATION AUX PROCÉDURES LIÉES AUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Le développement de la commune est lié à l'évolution de l'agglomération lausannoise. Le municipal et le chef de service sont donc appelés à suivre attentivement les dossiers traités dans le cadre du PALM et du SDNL afin de coordonner et d'intégrer ces éléments de planification dans les projets d'infrastructures communales, principalement au niveau des aménagements routiers.

Il faut également relever qu'une partie des infrastructures communales date des années 1960 à 1970 et présente localement des signes de vieillissement nécessitant souvent des réparations ou des adaptations urgentes difficilement planifiables.

A cela s'ajoute le développement récent de nombreuses constructions nouvelles et les objectifs de réalisation des mises en conformité de collecteurs et des aménagements routiers, particulièrement au niveau de la sécurisation des itinéraires piétonniers.

D'une manière générale, le traitement des dossiers, tant au niveau des procédures d'approbation et de validation, parfois complexes, qu'au niveau de l'exécution, représente une charge importante pour les responsables du service. Les aspects liés à l'acquisition des droits ou des emprises génèrent également des démarches extrêmement chronophages qui ne peuvent que difficilement être confiées à des mandataires externes. Par ailleurs, les collaborateurs « techniques » en charge du Service des travaux et infrastructures sont considérablement sollicités par des missions ponctuelles et urgentes au service de la population. Parmi ces missions ponctuelles figurent notamment les réponses aux interrogations des propriétaires et des constructeurs privés, en particulier lors de raccordements de collecteurs et de chemins d'accès aux équipements publics.

Municipal: M. Christian Menétrey (jusqu'au 31 mars)
M^{me} Laurence Muller Ahtari (dès le 1^{er} avril)

SERVICE DE L'URBANISME

DIRECTION ET MISSIONS DU SERVICE

CHEF DE SERVICE:

M. Antonio Turiel

Le Service de l'urbanisme (ci-après SURB) est chargé de développer une vision prospective sur l'évolution territoriale de la commune, de planifier l'affectation du sol, de gérer les demandes d'autorisation de construire, de veiller à la qualité de l'environnement et de promouvoir la qualité de vie des citoyens. Il est également le garant de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire, dans le respect des cadres réglementaires communaux, cantonaux et fédéraux en vigueur. Il intègre les principes de durabilité élaborés dans le volet du développement durable issus de la Commission société à 2000 watts (ci-après CS2000W) dans sa planification territoriale. Le SURB collabore activement avec le Schéma directeur du Nord lausannois (ci-après SDNL), plus largement le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM), coordonne et accompagne les opérations syndicat d'améliorations foncières (ci-après SAF).

Au vu des nombreux enjeux du développement territorial à venir pour l'ensemble de la commune, notamment en lien avec la mise en œuvre du SAF, l'élaboration des plans d'affectation (ci-après PA), l'établissement du schéma directeur du développement territorial (ci-après SDDT) et d'études thématiques diverses, le renforcement du service est devenu indispensable. Ainsi, le SURB a accueilli M^{me} Laurette Rohrbach comme stagiaire 1^{er} emploi à 100% dès le 23 septembre 2019. Au bénéfice d'un Master de géographe-urbaniste, elle a déjà pu secondier efficacement le chef de service dans l'accomplissement de ses tâches. Dans la même logique, un poste de responsable de la Police des constructions a été créé pour une période de test dès le 1^{er} novembre à un taux de 20%. L'évaluation de ce poste a été très positive et son taux sera augmenté entre 60 et 80% en 2020.

Par ailleurs, l'année 2019 restera une année symbolique et charnière pour le développement territorial de la Commune du Mont avec l'arrivée au 1^{er} novembre de la légalisation des 13 secteurs à bâtir du Syndicat d'amélioration foncière. Ces quartiers, entrés en force, viennent dès lors s'ajouter à ceux en cours de développement ou projetés formant un tout indissociable à traiter tant du point de vue de la pression exercée sur l'ensemble des infrastructures de la commune que sur la qualité de vie future de ses habitants. L'approche urbanistique doit veiller alors à ce que la planification du développement se fasse avec autant de maîtrise d'un échéancier indispensable à la viabilité territoriale et financière que de réponse aux besoins nouveaux d'une société dont les modes de vie ont indéniablement changé. La décision de lancer une révision des outils d'aménagement du territoire par l'établissement d'un schéma directeur permettra de donner la vision souhaitée à un horizon de pleine de

densité tout en s'assurant que les réflexions menées localement trouvent leur cohérence sur le plan régional.

COMMISSIONS

En termes opérationnels, le SURB s'appuie sur les quatre commissions consultatives permanentes suivantes:

- CPC (cellule Police des constructions);
- CUMEP (commission urbanisme, mobilité, environnement et paysage);
- CdS (commission de salubrité);
- CS2000watts (commission société à 2000 watts).

CELLULE POLICE DES CONSTRUCTIONS (CPC)

La CPC est composée de trois membres: le municipal responsable, M. Christian Menétrey, remplacé dès le 1^{er} avril par M^{me} Laurence Muller Ahtari, municipale, et les deux chefs de service du service technique, M. Antonio Turiel, urbaniste communal et M. Vincent Porchet, ingénieur communal.

La CPC a pour tâches principales de:

- préavisier les projets et dossiers d'autorisation de construire (permis de construire, permis d'habiter/utiliser, autres autorisations),
- suivre l'évolution desdits dossiers et accompagner les éventuelles procédures contentieuses.

Dans ce cadre, il est important de noter que lors d'oppositions, une solution à l'amiable entre les parties est toujours préalablement recherchée.

La CPC s'est réunie à 45 reprises en 2019. Les statistiques et une brève référence aux principaux dossiers traités en 2019 sont présentées dans le chapitre dédiée à la Police des constructions.

COMMISSION URBANISME, MOBILITÉ, ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE (CUMEP)

La CUMEP est composée de neuf membres: M. Christian Menétrey, municipal, Président, M. Jean-Pierre Sueur, syndic, M. Michel Odier, municipal, M. Antonio Turiel, urbaniste communal, M. Vincent Porchet, ingénieur communal, M. Daniel Grosso, architecte, M. Laurent Fragnière, architecte, Me Christophe Misteli, avocat, M. Simon Bailly architecte-paysagiste et M. Jonathan Maret, ingénieur en transports. M^{me} Laurence Muller Ahtari a rejoint cette commission dès le 1^{er} avril 2019 en tant que nouvelle municipale de l'urbanisme. Le secrétariat est assuré par M^{me} Anne Kapeller, collaboratrice administrative.

Cette commission consultative a les principales missions suivantes:

- accompagner la gestion du développement territorial communal à toutes les échelles géographiques et à tous les niveaux institutionnels;
- identifier les enjeux majeurs spatiotemporels en termes d'urbanisme, mobilité, environnement et paysage;

- développer un système de veille et prospective territoriales.

Cette commission s'est réunie une fois en 2019: le 8 mai. Elle a fonctionné comme collège d'experts dans le cadre du projet Le Mont-Centre.

COMMISSION DE SALUBRITÉ (CDS)

La Commission de salubrité, qui a pour mission d'inspecter les cas problématiques des procédures d'autorisation de construire, est composée de cinq membres: M. Christian Menétrey, municipal, Président, remplacé dès le 1^{er} avril 2019 par M^{me} Laurence Muller Ahtari, municipale, M. Antonio Turiel, urbaniste communal, M. Francis Voumard, adjoint du chef de service, M. Roland Leder, Police administrative et le Dr Olivier Favre, médecin.

Ses objectifs sont les suivants:

- évaluer la salubrité des constructions relatives à diverses nuisances (humidité, moisissures, températures, bruit, odeurs, présence d'animaux, etc.);
- contrôler la sécurité des constructions relatives aux recommandations en lien avec les accidents (bpa) et aux directives et prescriptions incendie (AEAI);
- vérifier, notamment, le respect des cadres réglementaires communaux (PGA, RCCAT) et légaux cantonaux (LATC et RLATC);
- établir un rapport d'inspection en vue de l'obtention du permis d'habiter/utiliser.

En 2019, elle n'est pas intervenue.

ÉTUDES ET PROJETS

La logique de présentation des thèmes et activités traités par le SURB au cours de l'année 2019 reprend, ci-après, celle des niveaux géographiques de réflexion et d'intervention territoriales, à savoir du régional au local.

PALM - SDNL

Dans le cadre du PALM, la Commune du Mont-sur-Lausanne participe activement à l'un de ses cinq schémas directeurs, celui du SDNL. Les communes composant ce secteur sont responsables de la coordination et de la mise

en œuvre des projets territoriaux aux échelles régionale et intercommunale.

L'agglomération Lausanne-Morges est née en 2007 d'une volonté commune de développer ensemble un territoire afin de concilier dynamisme, croissance, qualité de vie et protection des paysages et de l'environnement. Le PALM s'inscrit aussi dans la dynamique des projets d'agglomérations soutenus par la Confédération qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'aides financières notamment, pour la réalisation d'infrastructures relatives à la gestion d'une mobilité durable.

Suite aux PALM 2007 et 2012, le projet actuellement en vigueur est le PALM 2016. Son but est de développer l'agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l'environnement et de l'énergie. Le PALM 2016 intègre la nouvelle législation fédérale sur l'aménagement du territoire et s'insère dans le nouveau Plan directeur cantonal (PDCn).

Le SDNL est composé de 12 communes: Bousens, Breigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxpens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.

Il a notamment pour missions de coordonner l'accueil de nouveaux habitants et emplois avec l'accessibilité et la vitalité des localités et de garantir des prestations de qualité à la population dans le cadre des principes du développement durable.

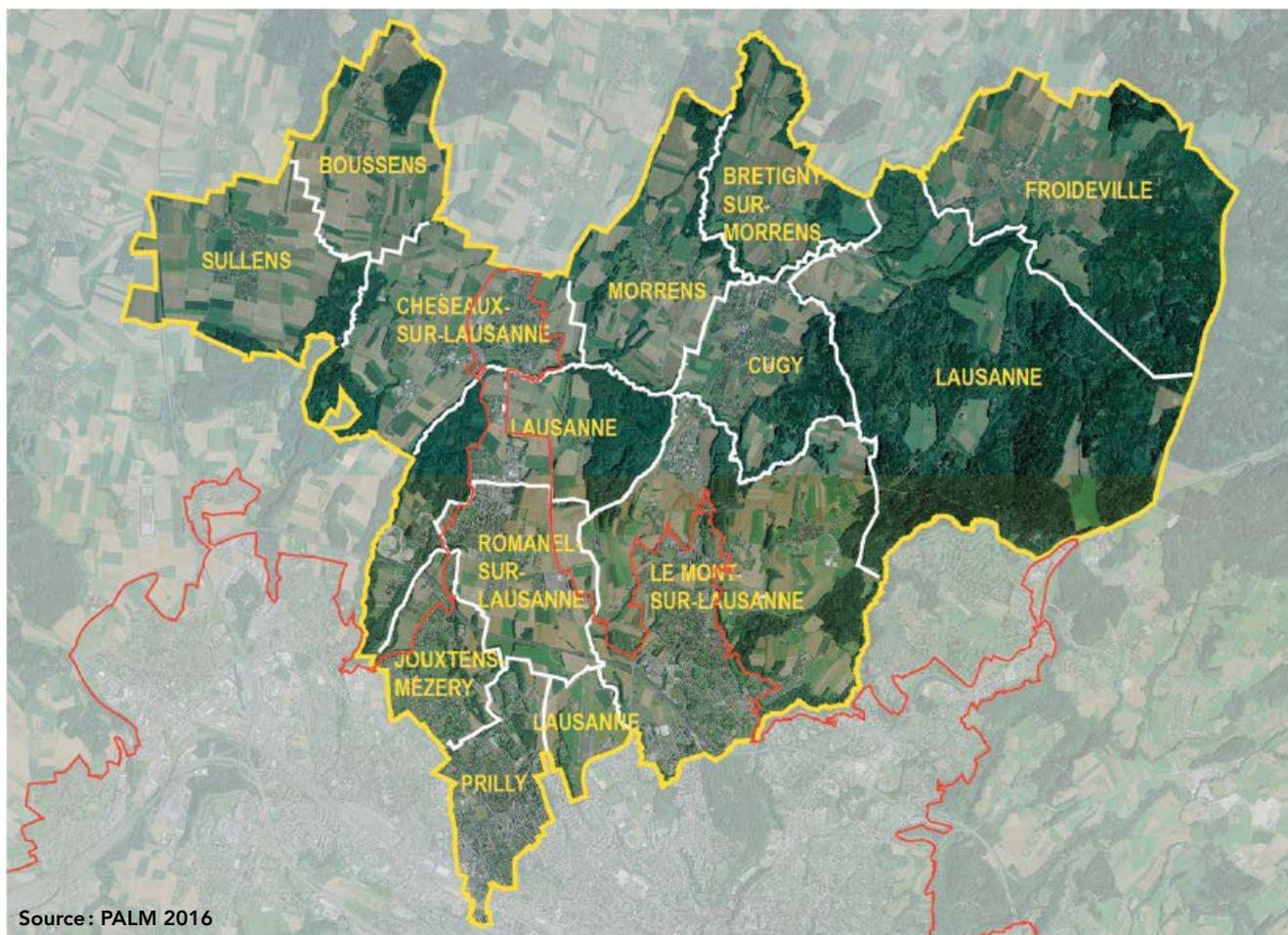
Politiquement, la Commune du Mont-sur-Lausanne est représentée au GROFIL (Groupe de pilotage politique). Celui-ci est composé des responsables politiques des 12 communes partenaires. Le GROFIL s'est réuni à quatre reprises en 2019: 28 mars, 27 juin, 12 septembre et 28 novembre.

Le GROFIL était présidé jusqu'au 30 juin par M. Jean-Pierre Sueur, syndic du Mont-sur-Lausanne. M. Denis Favre, municipal à Romanel-sur-Lausanne lui a succédé dès le 1^{er} juillet 2019. M. Etienne Fleury, municipal à Cheseaux-sur-Lausanne, pour le périmètre compact et M. Jean-François Thulliard, syndic de Froideville, pour la deuxième couronne, complètent l'équipe.

Découpage opérationnel et institutionnel d'agglomération

Source: PALM 2016





Source : PALM 2016

Du point de vue technique, la Commune du Mont-sur-Lausanne participe également activement à la CPT (Cellule de pilotage technique), en collaboration avec les communes précitées via son urbaniste communal, M. Antonio Turiel. Ce groupe de travail s'est réuni à sept reprises en 2019: 13 février, 13 mars, 10 avril, 8 mai, 19 juin, 11 septembre et 13 novembre. Son rôle est de conduire des études et des projets au sein du périmètre du SDNL. C'est aussi une plate-forme d'échange sur des thématiques communes.

En 2019, les travaux au sein du SDNL ont porté sur les études suivantes :

Jalonnement de 20 itinéraires vélos (réactivation de l'étude du PALM 2007, accord de principe de réalisation)

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 1^{re} génération (2007) comprend de nombreuses mesures en faveur de la mobilité douce. Parmi celles-ci figure la mesure 4c.03 « jalonnement des itinéraires cyclables » qui a pour objectif de signaler les itinéraires cyclables principaux de l'agglomération (signalisation directionnelle). Après de nombreuses années d'attente, la mesure a été réactivée et une convention de mise en œuvre et de subventionnement a été signée en juillet 2019. Une trentaine de panneaux seront posés sur notre commune entre 2020 et 2021.

Espace Blécherette (Vision)

L'espace Blécherette est un territoire qui se déploie sur cinq communes: Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lau-

sanne, Prilly, Lausanne et Romanel-sur-Lausanne. Pour notre commune, il ne concerne qu'une portion territoriale située au sud-ouest entre la jonction autoroutière et La Viane.

La première étude date de 2012. Elle a été réalisée dans le cadre de la Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage, qui portait sur l'ensemble des communes du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL). Depuis, ce secteur a été désigné comme mesure paysagère dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2016) en termes de préservation des espaces ouverts, de maintien du caractère agricole et de l'accueil pour les loisirs et le délasserment.

Afin de répondre aux diverses attentes et au besoin de coordination au sein du secteur, mais aussi pour participer à la mise en œuvre du PALM, une étude complémentaire est en cours. Elle a pour but de proposer une vision directrice du secteur avec des mesures opérationnelles permettant sa mise en œuvre. Cette étude est menée sous l'égide du SDNL. Les communes et porteurs de projets participent aux différents organes de travail et de décision. Une ébauche de vision a été définie en 2019. Une fois établie, les mesures opérationnelles définiront d'éventuellement la mettre en œuvre sur le territoire montain.

Planification énergétique territoriale du PALM

Depuis 2012, une stratégie environnementale, complétée notamment à partir de 2014 avec le Guide Environnemental, prévoit l'élaboration d'une planification

énergétique du territoire à l'échelle du périmètre compact du PALM. Dans un souci de compatibilité avec la Stratégie Energétique 2050 de la Confédération et le programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat, cette planification énergétique territoriale vise à fédérer les acteurs de l'agglomération autour d'une vision commune concernant l'énergie dans le but de :

- Assurer un approvisionnement énergétique sûr et durable.
- Protéger l'environnement des conséquences de l'usage massif des énergies fossiles.
- Diminuer la dépendance aux énergies fossiles.
- Proposer une stratégie de valorisation durable des ressources énergétiques en regard des besoins énergétiques et des objectifs à long terme.
- Définir les principes directeurs en vue de l'élaboration d'un Plan directeur des énergies de réseaux.

Cette stratégie sera déclinée sous forme de mesures à l'échelle des structures intercommunales, y compris le PALM, et des communes. Pour ce faire, la planification énergétique passe par un diagnostic énergétique du territoire, déterminant les besoins énergétiques actuels et futurs, et identifiant les ressources existantes. Bien que l'accent soit mis sur les besoins énergétiques du parc bâti et la valorisation des ressources et des infrastructures énergétiques associées, cette analyse intègre l'ensemble des thématiques de la vision d'une société à 2000 watts, telle que la mobilité. Les questions transversales comme l'adaptation aux changements climatiques, qui ont une forte incidence sur l'aménagement du territoire, vont également être traitées.

Cette planification énergétique du PALM se déroule en trois étapes: le diagnostic énergétique du territoire, la stratégie énergétique territoriale et l'élaboration d'un plan de mesures ayant pour but de guider la mise en œuvre de la stratégie énergétique territoriale.

En 2019, la première étape a été élaborée, à savoir le diagnostic. Il constitue également une base de travail précieuse dans le cadre de l'élaboration du SDDT.

Système de Gestion des Zones d'Activité (SGZA), méthode d'identification des réserves

Le plan directeur cantonal (PDCn) prévoit que les stratégies régionales de gestion des zones d'activités soient formalisées dans des plans directeurs régionaux ou intercommunaux, notamment pour les périmètres d'agglomération.

Le SDNL a été chargé, par le SDT, d'élaborer les bases de cette stratégie régionale en partenariat avec les communes. La méthode d'identification des réserves permet de dresser l'état d'occupation de chaque parcelle selon les trois catégories principales suivantes: parcelle bâtie, parcelle ou secteur de parcelle non bâti mais occupé (dépôt, parking, voirie, etc.) et parcelle ou secteur de parcelle non bâti et non occupé. Cette analyse permet de définir un diagnostic de l'offre foncière pour l'implantation d'activités au niveau des communes du SDNL.

En raison du changement de parcellaire de la commune, induit par le SAF, cet inventaire n'a pu être réalisé en 2019, comme dans les autres communes. Le SDT transmettra, début 2020, le fichier mis à jour afin que ce travail puisse être réalisé.

Pour aller plus loin :

www.sdnl.ch

www.lausanne-morges.ch

PGA

Le plan général d'affectation (PGA), entré en force le 6 août 1993, est la base de tout travail de planification au niveau du territoire communal. Ce document officiel recueille toute la norme communale concernant la délimitation et l'affectation des zones, précise les possibilités de bâtir et d'aménager relatives à chacune de celles-ci. Il se présente sous la forme d'un règlement (Règlement communal sur les constructions et aménagement du territoire, RCCAT) et d'un plan de zones (PGA). Contraignant pour chaque propriétaire foncier, il règle le statut et l'utilisation du sol.

Son élaboration a entériné la mise en œuvre d'un remaniement parcellaire à péréquation réelle (syndicat d'améliorations foncières (SAF)). Cette opération a permis de délimiter clairement les zones à bâtir de celles qui ne le sont pas, évitant ainsi un certain mitage du territoire.

La zone à bâtir contient :

- des secteurs immédiatement disponibles notamment pour l'habitat individuel et les activités, soumis au RCCAT ;
- des secteurs d'extension à aménager par plans d'affectation où une nouvelle réglementation doit être mise en place pour permettre la mise en œuvre du développement souhaité.

La capacité d'accueil totale du PGA, y compris le SAF, est d'environ 13'000 habitants à l'horizon de pleine densification, soit 2035.

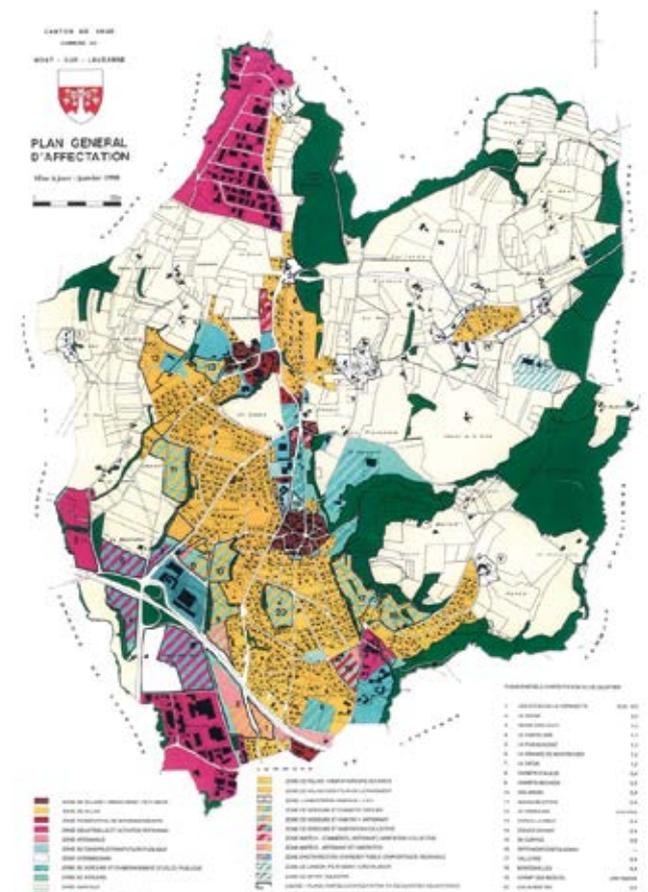


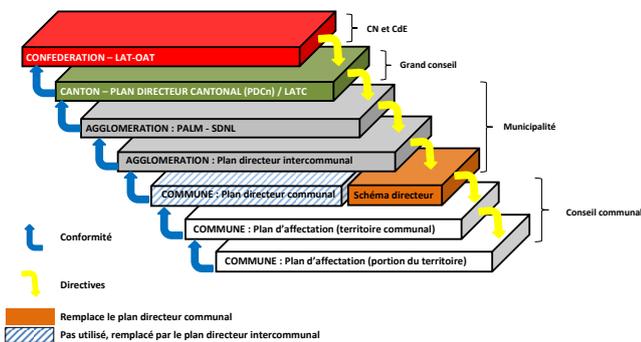
SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT

TERRITORIAL - SDDT

Par le préavis 8/2019, le Conseil communal octroyait un crédit d'étude de CHF 240'000.– pour la réalisation d'un schéma directeur du développement territorial (SDDT).

La mise en œuvre du PGA, légalisé en 1993, arrive à son terme avec, d'une part, l'aboutissement du SAF et, d'autre part, celui des périmètres à traiter par plans d'affectation hors du périmètre SAF. Dans le même temps, les secteurs déjà affectés (villas, activités, notamment) n'ont fait l'objet d'aucune réactualisation. Par conséquent, une réflexion sur ces zones doit également avoir lieu. Les études menées à ce jour, toutes pertinentes (en relation avec le SAF, les transports publics (TP), la mobilité douce (MD), le paysage, l'énergie, etc.), méritent d'être intégrées à un instrument de planification coordonné afin d'assurer leur cohérence et durabilité sur l'ensemble du territoire. A celles-ci s'ajoutent également celles réalisées, au niveau régional, dans le cadre du SDNL.

Le SDDT est un instrument de pilotage politico-stratégique qui a pour but de guider les actions et décisions municipales ayant un effet sur le territoire. Il fixe des objectifs, des recommandations et des mesures à entreprendre. En plus de la définition des lignes directrices du développement territorial, ce document sera également utile pour faire valoir les intérêts de la Commune dans le futur plan directeur du périmètre compact de l'agglomération. Il sera également une base précieuse pour la révision à court terme du PGA et du RCCAT.



Echelles et outils de l'aménagement du territoire (Source: SURB)

Le SDDT définit une vision qui doit exprimer la situation souhaitée -le futur idéal- de la commune en termes de développement territorial à moyen et long terme, c'est-à-dire à l'horizon 2035. Il s'agit d'une déclaration d'intention qui donne un cap, une direction claire.

Pour réaliser ce SDDT, des offres ont été demandées à des bureaux d'urbanisme. Le bureau pilote a été sélectionné fin septembre sur la base de son expérience, la qualité de son approche méthodologique et sa capacité de fédérer les acteurs impliqués. Au vu de la complexité de la problématique et de la volonté de partager le contenu de l'étude en cours d'exercice, le SURB a jugé opportun de lui adjoindre un autre bureau d'urbanisme, spécialisé dans l'utilisation d'outils de communication et de méthode d'animation et de concertation. Les travaux de diagnostic ont pu commencer début novembre.

ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER

Le rapport final du bureau spécialisé a été approuvé le 23 janvier 2019 par le Conseil d'Etat. Il préconise la mise en

œuvre des mesures suivantes :

- 13 mesures de revêtement phonoabsorbant de type ACMR8;
- 2 mesures de modération de vitesse (abaissement de 50 à 30 km/h à la route du Grand-Mont et à la route des Martines);
- 133 mesures d'allègement sur des bâtiments et 9 sur des parcelles;
- 8 bâtiments à assainir par le remplacement de 55 fenêtres.

Dans un premier temps, durant l'été, le Service de l'urbanisme a constitué un dossier concernant les bâtiments devant faire l'objet de remplacement des fenêtres. Sur cette base des offres ont été demandées à des entreprises spécialisées. Le mandataire choisi effectuera les travaux début 2020.

Dans un second temps, les mesures d'allègement ont fait l'objet d'un rapport préparé par la DGMR en vue de la mise à l'enquête. Il doit être accompagné par un plan établi par le bureau spécialisé mandaté par la Commune.

Mais, au vu de l'entrée en vigueur du nouvel état parcellaire du SAF, l'établissement de ce plan a été reporté pour être mis à jour sur demande des services de l'Etat. Une fois établi, ces mesures seront mises à l'enquête, dans le cadre de laquelle une présentation publique est prévue.

Fiche d'allègement 61

Commune : Le Mont-sur-Lausanne
 EOID : 788273
 Parcelle no. 1686
 Bâtiment ECA no. 1686a
 Propriétaire :
 Route : RC 601 B-P
 Nom : Chemin des Rociers
 Façade : E-SE

Données du bâtiment		Données techniques	
Adresse	Chemin des Rociers 1	Degré de netteté	
Nombre d'étages habités	3	Valeur limite d'isolation (VLI)	80 85
Nombre de logements	1	Valeur d'inertie (VI)	70 85
Nombre de personnes touchées	1	Lr 2008 sans mesures	1x4.8m 80 87
Année de construction	1979	Lr 2008 avec mesures	1x4.8m 84 88
Nombre de fenêtres exposées	6	Déplacement des VLI	1
Zone d'affectation		Déplacement des VA	0 0
Affectation (Type de bâtiment)	Maison à un logement		

Mesures d'assainissement retenues (préconisées)

À la source	Sur le réseau	A	Assure
	Sur la route	B	Pose d'un revêtement de type ACMR 8 VD (-1 dB(A) à 50 km/h)
		C1	Assure
		C2	Assure
	Sur le chemin de propagation	D	Assure
	Au droit du bâtiment	E	Assure

Motivation d'allègement : Mesures étudiées et raison de l'abandon

À la source	Sur le réseau	A	Limitation du trafic	Assur	Aucun déviateur possible car transit et desserte de la Z.I.
	Sur la route	B	Limitation du revêtement	Assur	Le revêtement actuel est dégradé, le pose d'un revêtement phonoabsorbant type ACMR 8 VD est prévue mais insuffisante pour respecter les VLI
		C1	Limitation de la vitesse	Assur	Pas envisagée
		C2	Assainissement acoustique	Assur	
	Sur le chemin de propagation	D	Limitation des	Assur	

L'ensemble des mesures proposées est encore travaillé pour assainir le bâtiment.

Mesures de remplacement

Assure

Fenêtres

Type

Nombre

Cost

Année de pose

Direction T

Entreprise

Divers

Remarques

Assure

Les trois autres mesures (revêtement phonoabsorbant, mesures de modération de vitesse et remplacement de fenêtres) sont à la charge de la Commune, via le Service des travaux et infrastructures, qui peut, pour cela,

bénéficiaire de subventions disponibles dans des délais relativement serrés et en fonction du montant de l'enveloppe.

POLITIQUE DU LOGEMENT

La loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, vise à soutenir les logements accessibles à la majorité de la population. Elle permet aux communes de définir une politique en matière de logement d'utilité publique (LUP), comprenant les logements bénéficiant d'une aide à la pierre, les logements protégés destinés aux personnes âgées, les logements pour étudiants et les logements à loyer abordable reconnus d'utilité publique.

Consciente des mutations sociodémographiques et économiques à venir, la Municipalité a inscrit dans son programme de législature 2016 - 2021 le besoin de développement d'une politique du logement. Cette volonté a été suivie par une interpellation déposée au Conseil communal en avril 2018, intitulée Pour qu'à l'avenir nos jeunes et nos aînés puissent encore se loger au Mont.

Sur ces bases, la Municipalité a débuté ses réflexions en commandant deux études, l'une spécifique à la création de LUP en lien avec le nouveau cadre légal et l'autre plus prospective en lien avec les évolutions sociodémographiques. Cependant, la politique communale à définir doit être adaptée aux spécificités de la commune, aussi bien de par sa situation géographique privilégiée qu'en termes de structure démographique et de typologie de logements.

Ces études ont été livrées au printemps 2019 et ont permis l'élaboration d'un rapport contenant une proposition de politique à mener et la manière d'y parvenir. Mais au vu des nombreuses questions en suspens en termes d'évolution sociétale (modes de vie, structure des ménages, marché du travail, niveau des revenus, etc.) et d'enjeux territoriaux (nouvel état parcellaire du SAF, réseaux de mobilité, parc immobilier, etc.) et politico-juridiques (SDDT, droit de préemption, etc.) multidimensionnels, cette politique qui devrait comprendre un objectif clair avec la définition de la manière de l'atteindre est encore en cours de réflexion fin 2019.

POTENTIEL D'ÉVOLUTION DU PATRIMOINE FONCIER ET BÂTI

La Municipalité souhaite disposer d'un recensement de ses différents biens fonciers afin de déterminer leurs potentiels pour la mise en œuvre de politiques globales, tels que le logement, la formation, les loisirs ou autres activités d'intérêt public. A cet effet, un inventaire a été effectué. Il constitue une base concrète pour définir, le cas échéant, une politique financière de maintien de la valeur des biens, une gestion qualitative du patrimoine foncier communal et une stratégie d'acquisition de parcelles stratégiques.

La Commune est actuellement propriétaire de 33 bâtiments répartis sur une quarantaine de parcelles ou groupes de parcelles. Ce patrimoine est extrêmement variable, puisqu'il contient autant des bâtiments scolaires et administratifs, des bâtiments relevant du patrimoine financier de la Commune en zones mixtes de faible ou de moyenne densité que des surfaces non construites ou faiblement construites en zones de faible et de moyenne densité, en zones agricole, des forêts, des aires de ver-

sure et des parcs ou encore des zones sportives.

L'inventaire de ces biens ne comprend cependant pas une évaluation et une analyse des potentiels de développement liés à ces surfaces et à ces bâtiments. Il est ainsi difficile de mettre en place un système de gestion du patrimoine et d'évaluer l'adéquation de ces biens immobiliers avec les besoins de la Commune. Afin de disposer d'un outil de gestion dynamique, le SURB a lancé une étude, en juin 2018, comprenant les objectifs suivants :

- Définition générale des besoins de la Commune pour les prochaines années ;
- Définition des dispositions d'affectation et des possibilités de construction des différentes parcelles appartenant à la Commune ;
- Evaluation des potentiels d'amélioration et de valorisation des constructions (réorganisation, densification, etc.) ;
- Présentation des utilisations possibles de valorisation ;
- Estimation sommaire des coûts de valorisation par m² ou m³ ;
- Définition de la stratégie à mettre en place pour les biens qui ne répondent à aucun besoin communal identifié.

Ce recensement a été établi en deux phases :

- I. Recensement de base exhaustif des parcelles ;
- II. Approfondissement des informations pour les parcelles ou secteurs présentant un potentiel pour l'accomplissement des politiques publiques ou pour la prise en compte dans une politique financière de maintien de la valeur des biens.

L'étude a pris en considération les travaux du SAF, arrivés à leur terme.

Globalement, l'étude sur le patrimoine communal :

- confirme le besoin de définir une stratégie de développement territorial axée sur des objectifs qualitatifs et quantitatifs ;
- formalise le manque de maîtrise foncière communale en zone à bâtir ;
- permet de constater que les propriétés communales offrent des potentiels pour le développement des bâtiments scolaires et parascolaires, ainsi que pour le développement de lieux d'accueil socioculturels.

Cependant, la Commune dispose d'infrastructures sportives de qualité. La disponibilité pour les sports en salle semble par contre insuffisante et devrait être améliorée lors des développements futurs attendus.

Cette étude constitue une excellente base de réflexion pour la mise en œuvre des axes stratégiques qui seront définis dans le cadre du SDDT.

REFUGE FORESTIER

Le postulat du 10 septembre 2018 intitulé « Un Refuge en Bois pour une Commune Forestière » demande à la Municipalité d'étudier, en collaboration avec tous les acteurs concernés, la possibilité de construire un refuge forestier pour accueillir une centaine de personnes en intégrant le Centre de Formation Professionnelle Forestière (CFPF).

Tout d'abord, une visite sur le terrain a eu lieu en mars 2019 avec M. Jean-Philippe Crisinel, forestier au sein du Triage de la Mèbre-Talent et M. Yves Kazemi, inspecteur des forêts du 18^e arrondissement pour évaluer les sites d'accueil potentiels. Puis, des recherches documentaires sont venues compléter cette approche afin de définir le type de construction, l'estimation du coût et les critères d'implantation.

Le rapport sera rendu début 2020 pour une présentation au Conseil communal.

PLANIFICATION SCOLAIRE

Dans le cadre de la planification des équipements et installations scolaires, le SURB a commandé début juillet 2019 à un bureau spécialisé la réalisation d'une étude du potentiel constructif pour des activités scolaires et parascolaires sur les sites de Champs d'Aullie et des Echelettes. Cette étude s'inscrit dans la réflexion globale du développement territorial, en lien avec les réflexions du SDDT. Le site des Echelettes a été, provisoirement écarté des réflexions en raison de son éloignement des équipements publics actuels et du peu de potentiel constructif qu'offre la parcelle.

L'objectif principal de cette étude, dans la limite du plan d'affectation en vigueur, est de déterminer le potentiel de réalisation de programmes scolaires primaires et/ou parascolaires liés, incluant l'ensemble des infrastructures sportives intérieures et extérieures requises par les règlements cantonaux. Dans une logique d'optimisation des terrains et de densification, il s'agit par ce biais d'évaluer le nombre de salles de classe et/ou d'unités de vie envisageables dans ce lieu.

Extrait du PA Champs d'Aullie



Vue de la parcelle depuis le chemin des Pâquis vers le bâtiment de la Police au Sud (source: alfred).

Le plan d'affectation de Champs d'Aullie, sis dans le périmètre du SAF, affecte une parcelle propriété communale en ZUP (zone d'utilité publique).

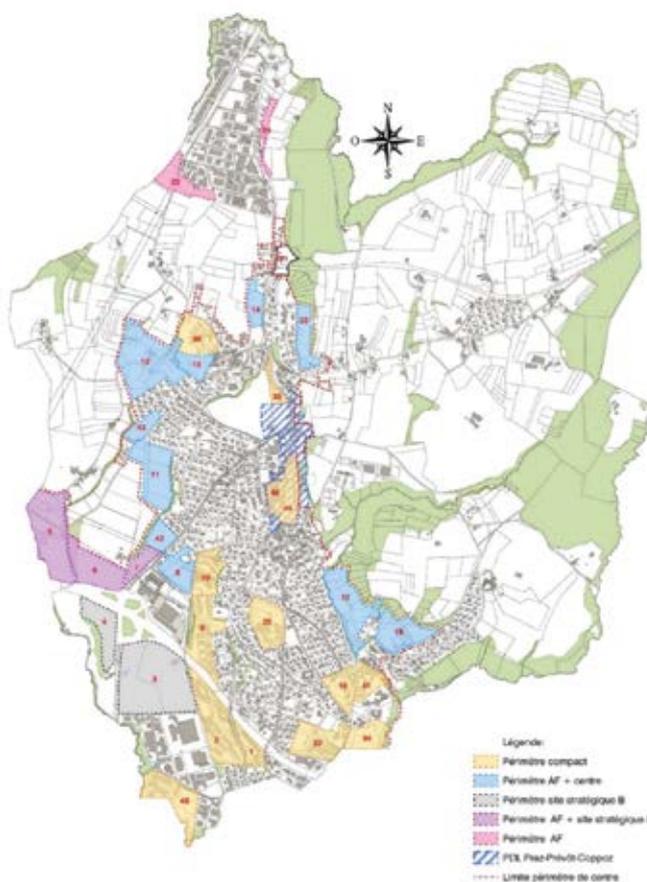
Sur la base de divers calculs de surfaces et de scénarios d'évolutions des constructions, l'étude, livrée en novembre 2019, conclut qu'il est possible de construire un collège de 24 classes au maximum intégrant des activités parascolaires et une salle de gym VD4.

Cette étude devra encore être affinée avec l'intégration de l'évaluation des besoins scolaires et parascolaires. En vue de la réalisation du projet, un concours d'architecture devrait être organisé courant 2020.

PLANS D'AFFECTATION (PA) ET SECTEURS À BÂTIR

Le PGA définit certains secteurs à développer par PA. Leur but est de déterminer les conditions plus ou moins détaillées d'urbanisme dans un périmètre défini: implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs, végétation, surface de planchers, style des constructions, équipements, accès, etc.

La carte et le tableau ci-dessous synthétisent, d'une part, les secteurs de développement des différents PQ/secteurs à bâtir et, d'autre part, leur degré de mise en œuvre.



Localisation des PA et des secteurs à bâtir

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PA SELON PGA 1993 ET PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

PLANIFICATION								
Disponibilité estimée	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels	Périmètre
2030-35	3	Rionzi d'En-Haut	Mixte	13	280	700	1500	Site stratégique B PALM
	4	Le Châtelard	Activités	4	/	/	500	
	5	La Pliauliausaz	Mixte	8	125	300	700	Site stratégique B PALM +péri-mètre AF
	6	La Grange de Montricher	Mixte	5	100	250	800	
	7	La Croix	Activités	2	/	/	300	
Total				31	505	1250	3800	
2025-30	42	La Croix Nord	Habitat	2	35	100	/	Périmètre AF
	8	Champs d'Aullie	Habitat	3	80	200	/	
	11	Les Echelettes	Mixte	6	140	400	/	
	13	Côte-à-la-Gruz	Habitat	2	40	100	/	
	14	Etavez Devant	Mixte	2	25	80	75	
	17	Valleyre	Habitat	5	85	300	/	
	18	Montenailles	Habitat	4	90	300	/	
	43	Pernessy	Habitat	1	25	80	/	
	12	Au Ferrajoz	Villas	7	80	280	/	
	22	Bois de l'Hôpital	Villas	3	30	100	/	
	23	Budron Sud	Activités	2	/	/	150	
24	Budron	Villas	1	7	20	/		
Total				37	637	1960	225	
2022-2023	41	La Clochette	Mixte	4	130	520	50	Périmètre centre PALM
2023-2024	45	Praz-Prévôt	Mixte	2	50	180	30	
2024-2025	46	Le Mont-Centre	Mixte	3	40	150	20	
?	21	Etavez						
Total				8	220	850	100	
Total général				76	1362	4060	4125	

CONSTRUCTION								
Disponibilité prévue	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels	Périmètre
2020	20	Les Morettes 2	Habitat	4	63	150	/	Périmètre centre PALM
Total				4	65	150	0	
TOTAL GÉNÉRAL (planification + construction)				80	1425	4210	4125	

GESTION								
Disponibilité effective	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements	Habitants	Emplois	Périmètre
2008	19	Champs des Merles	Mixte	2	35	100	50	Périmètre centre PALM
2010	28	Maillefer	Mixte	1	52	130	20	
2010	35	Sous-la-Culiaironne	Habitat	1	80	180	/	
2010	2	Rionzi 1	Mixte	3	240	600	50	
2011	10	Pré-Martin	Habitat	2	42	120	/	
2012	20	Les Morettes 1	Habitat	4	73	110	/	
2011	38	Paix du Soir	Habitat	4	30	50	/	
2015	9	Champs-Meunier	Habitat	5	150	400	/	
2015	37	La Grangette	Habitat/ISL	4	25	70	50	
2017	2	Le Rionzi 2	Mixte	3	97	250	100	
2017	1	Les Côtes de la Grangette	Mixte	1	88	220	30	
2018	44	Pré Fleuri	Habit	3	128	320	/	
2020	40	Le Bugnon	Mixte	8	320	800	100	
TOTAL				39	1360	3350	400	

PQ HORS PÉRIMÈTRE AF SIS DANS LE PÉRIMÈTRE COMPACT DU PALM

PLANIFICATION

LA CLOCHATTE

Contexte

Le secteur La Clochatte est localisé au sud-est du territoire communal du Mont-sur-Lausanne. En bordure de la route de la Clochatte, il prend place en marge de la forêt riveraine du cours du Flon. Il est le centre d'activités de la société Menétray Lausanne SA, fondée en 1869. Cette entreprise familiale est spécialisée dans la production et la vente de produits à base de bois destinés à la construction.

Les réflexions relatives à l'évolution de l'entreprise ont abouti à définir une nouvelle vocation des lieux en faveur de l'implantation de logements et d'activités tertiaires.

Objectifs



- Créer une nouvelle zone d'affectation mixte qui propose conjointement une densité suffisante et une mixité sociale et économique;
- Maîtriser les circulations et le stationnement afin d'aménager plus de place pour le développement de la mobilité douce;
- Aménager un parc ouvert au public pour agrémenter le cadre de vie;
- Intégrer le projet dans son contexte environnemental paysager et bâti restreint et élargi;
- Prendre en compte les principes de la société à 2000 watts.

Procédure

- Suite à l'adoption du PA le 19 novembre 2018 par le Conseil communal, le 7 juin 2019 le SDT communique une éventuelle proposition de décision de non approbation en raison du manque d'une stratégie régionale des zones d'activités.
- Un délai pour exercer son droit d'être entendu est donné à la Municipalité au 31 août 2019.
- Ce droit est exercé dans le délai imparti par le biais d'un avis de droit demandé à un avocat.
- Le 30 octobre 2019, le plan d'affectation La Clochatte entre en vigueur.

PRAZ-PRÉVÔT

Contexte :

Situé au nord du hameau historique du Petit-Mont, le secteur de Praz-Prévôt est l'un des rares espaces encore libres de construction au centre de la commune.

Son développement est conditionné au Plan directeur localisé de Coppoz / Praz-Prévôt, adopté par le Conseil communal et approuvé par l'Etat de Vaud en 2014. Il y est prévu le développement d'un programme mixte habitat / activités.

Objectifs :

- Intégrer les objectifs communaux de création d'une centralité, de densification, de mixité, de gestion du trafic motorisé, de requalification des espaces publics et d'amélioration de la desserte en transports publics ;
- Renforcer le centre de la localité en accueillant, à terme, environ 150 nouveaux habitants / emplois ;
- Modérer le trafic via la requalification des abords de la route cantonale ;
- Garantir et renforcer les liens de mobilité douce entre le centre historique et l'administration communale ;
- Aménager un parc urbain public pour la population.

Procédure :

- Au vu de la difficulté à trouver un consensus sur diverses questions concernant la mise en œuvre du PA, l'étude de ce dernier a pris du retard qui devrait être rattrapé en 2020.
- La prochaine étape consiste à envoyer le dossier pour examen préalable complémentaire du SDT.



LE MONT-CENTRE

Contexte :

La Commune du Mont-sur-Lausanne était historiquement constituée de plusieurs villages et hameaux. A partir de 1960, le développement des quartiers d'habitation a progressivement constitué un tissu bâti continu depuis le sud de la commune jusqu'au Grand-Mont. Dans ce tissu, on retrouve les différentes petites centralités historiques, mais aucune d'entre elles ne représente de réelle centralité communale identitaire et fonctionnelle.

Avec la construction du site scolaire du Mottier, puis de la nouvelle administration, le secteur de l'église constitue aujourd'hui l'amorce d'une nouvelle centralité, orientée sur les équipements publics et administratifs. Par conséquent, la Municipalité désire valoriser ce potentiel en renforçant les espaces publics, requalifiant la route, et en favorisant le développement de commerces et d'activités tertiaires.

Son développement est également conditionné au Plan directeur localisé de Coppoz / Praz-Prévôt, adopté par le Conseil communal et approuvé par l'Etat de Vaud en 2014.



Objectifs:

- Proposer une vision urbaine intégrant les projets attenants au site en lien avec une démarche participative.
- Aménager des espaces publics dynamiques et attractifs, diversifiés mais définissant une centralité communale fortement identitaire.
- Créer des liaisons piétonnes entre les différents secteurs et repenser la promenade nord-sud existante.
- Proposer une structure paysagère et des séquences spatiales pour couper cette sensation de longueur et construire une identité paysagère.
- Penser le partage modal et requalifier la place dédiée aux modes doux.
- Définir le rôle de la route cantonale et de ses abords, penser son homogénéité et sa requalification.

Procédure:

- Le 8 mai, le collège d'experts auditionne les trois équipes pluridisciplinaires ayant élaboré chacune une étude test et émet des recommandations en vue de définir, par l'équipe lauréate, une image directrice de la nouvelle centralité.
- L'image directrice est remise en novembre.
- Le 10 décembre, une présentation à la population est organisée, à laquelle les employés de l'administration ont préalablement pu assister.

Plus d'informations sur: <https://www.lemontsurlausanne.ch/le-mont-officiel/services-communaux/urbanisme/urbanisme/requalification-du-centre-communal>

LA PAIX DU SOIR**Contexte:**

L'Association La Paix du Soir entend créer sur sa parcelle un espace de vie intergénérationnel. Son projet répond à une conception moderne de l'action sociale qui veut que l'on favorise les contacts et la vie en société et que l'on permette aux personnes âgées ou fragiles comme aux plus jeunes d'exister, de se retrouver et d'évoluer dans un tissu social riche en relations humaines.

En vue de ce développement, l'Association La Paix-du-Soir prévoit d'organiser un concours d'architecture pour la planification des nouvelles structures envisagées sur le site. Pour s'assurer de la conformité du projet avec les outils de planification en vigueur, un addenda au plan de quartier en vigueur est nécessaire.

Objectifs:

- Créer 10 logements protégés;
- Créer une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) pouvant accueillir 60 enfants;
- Créer une garderie avec 66 places;
- Créer 3 cabinets de services;
- Créer une salle polyvalente d'environ 322 m² de SBP.

Procédure:

- Le 9 décembre 2019, le SDT transmet son rapport d'examen préalable complémentaire à la Municipalité, qui demande notamment de retravailler le concept de stationnement.

CONSTRUCTION

LES MORETTES – ÉTAPE 3

La partie Sud du quartier (étape 1) est terminée depuis 2015. La construction des trois immeubles, à l'emplacement des anciens chalets du domaine (étape 2), s'est déroulée durant toute l'année 2017. Les logements ont tous été commercialisés en 2018.

La construction de la troisième et dernière étape a débuté en 2018 avec la construction des quatre immeubles le long du chemin du Verger.

Sa construction s'est achevée fin 2019 et les premiers habitants vont occuper les logements début 2020.

Le solde des PQ n'a fait l'objet d'aucun événement particulier.



Source : Bernard Nicod

Etape 3

GESTION

Dans les quartiers construits et en service, la Commune intervient en tant que partenaire et/ou copropriétaire dans le cadre de leur gestion. Ainsi, MM. Antonio Turiel, urbaniste communal et Vincent Porchet, ingénieur communal, la représentent dans les comités de gestion des quartiers (CGQ). Les quartiers suivants sont concernés : Champs-Meunier, Le Rionzi, Le Bugnon, Les Côtes de la Grangette, Les Morettes et Pré-Fleuri.

La participation aux séances des comités et aux assemblées générales des parcelles de dépendance de ces quartiers permet de suivre leur entretien durable et leur bonne gestion. Dans ce cadre, les faits majeurs marquants par quartiers peuvent être relevés ci-dessous :

Quartiers	Faits / événements majeurs
Champs-Meunier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion du parcage abusif avec contrôles ponctuels par un agent de sécurité. Effet positif. ▪ Réalisation sans autorisation d'un escalier et d'une place de stationnement en partie sur la parcelle de dépendance. Affaire en cours pour demande de remise en état.
Le Rionzi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion de la problématique de la circulation et de l'accessibilité au quartier en raison du trafic induit par l'école et la garderie. Solution arrêtée : mise en place d'un système de macarons avec contrôle par un agent de sécurité. ▪ Modération de trafic sur la rue de Champs-du-Bois. Projet à l'étude.
Le Bugnon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stationnement sauvage observé hors cases pour les commerces. ▪ Action « la nuit est belle » : extinction de l'éclairage pendant une nuit. Bon écho reçu.
Les Côtes de la Grangette	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rien à signaler.
Les Morettes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de la place de jeux avec installation d'un paysage de cordes supplémentaire. Sera installé en 2020. ▪ Projet d'emplacement des conteneurs sur un espace commun, suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les déchets. ▪ Installation d'un hôtel à insectes. ▪ Gestion intégrée du bassin d'agrément.
Pré-Fleuri	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constat d'installation illicite de portails entravant l'usage de servitudes de passage public. Cas dénoncé à la Préfecture.

SECTEURS À BÂTIR SIS DANS LE PÉRIMÈTRE AF

Le SAF du Mont-sur-Lausanne a été créé par arrêté du Conseil d'Etat du 19 mars 1982. Il a notamment pour but le remaniement parcellaire en corrélation avec l'adoption d'une zone agricole liée à une zone à bâtir. Il s'agit d'un remaniement à péréquation réelle selon les articles 98 b et ss de la loi sur les améliorations foncières permettant à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de bénéficier de la plus-value liée à l'affectation des nouveaux terrains à bâtir. Il a ainsi permis de délimiter la zone à bâtir en tenant compte des buts et principes de l'aménagement du territoire.

Il concerne un périmètre de 542 hectares représentant 55% du territoire communal, dont 443 ha de terrains agricoles, 46 ha de terrains à bâtir et 53 de surface forestière. Les 46 ha de zone à bâtir accueillent 13 secteurs à urbaniser, le quatorzième étant le secteur agricole. Ils représentent env. 2'500 à 3'000 habitants supplémentaires. Ils permettront d'atteindre les près de 13'000 habitants cités plus haut à l'horizon 2035.

Par son arrêt du 15 janvier 2018 qui met fin à toutes les procédures contentieuses, le Tribunal fédéral a entériné définitivement le processus après 36 ans d'existence en confirmant le périmètre du SAF et le principe de la péréquation réelle.

Par arrêt du 15 janvier 2018, le Tribunal fédéral a entériné définitivement le processus après 36 ans d'existence en confirmant le périmètre du syndicat et le principe de la péréquation réelle. Sa mise en œuvre effective est intervenue le 1^{er} novembre 2019, avec l'inscription du nouvel état de propriété au registre foncier.

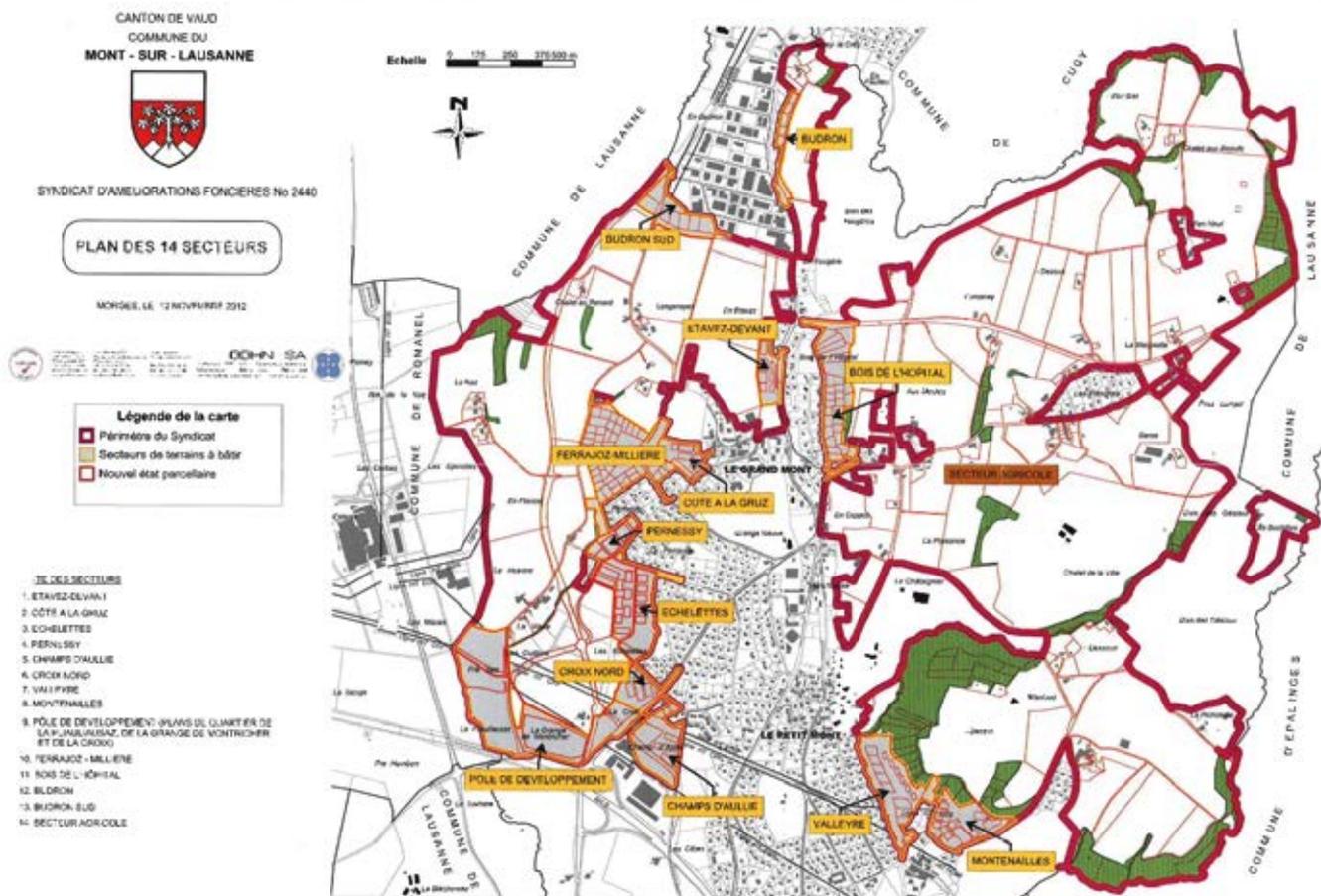
La Municipalité est représentée au comité directeur du SAF par M^{me} Laurence Muller Achari. Ce comité se réunit très régulièrement notamment depuis l'entrée en vigueur du SAF afin de piloter l'entrée en vigueur du nouvel état et préparer les assemblées de secteur début 2020. Ces assemblées sont destinées à informer et rassembler tous les propriétaires par secteur pour lancer les opérations de mise en œuvre. La Municipalité s'est engagée à ce que la Commune soit représentée à chaque séance.

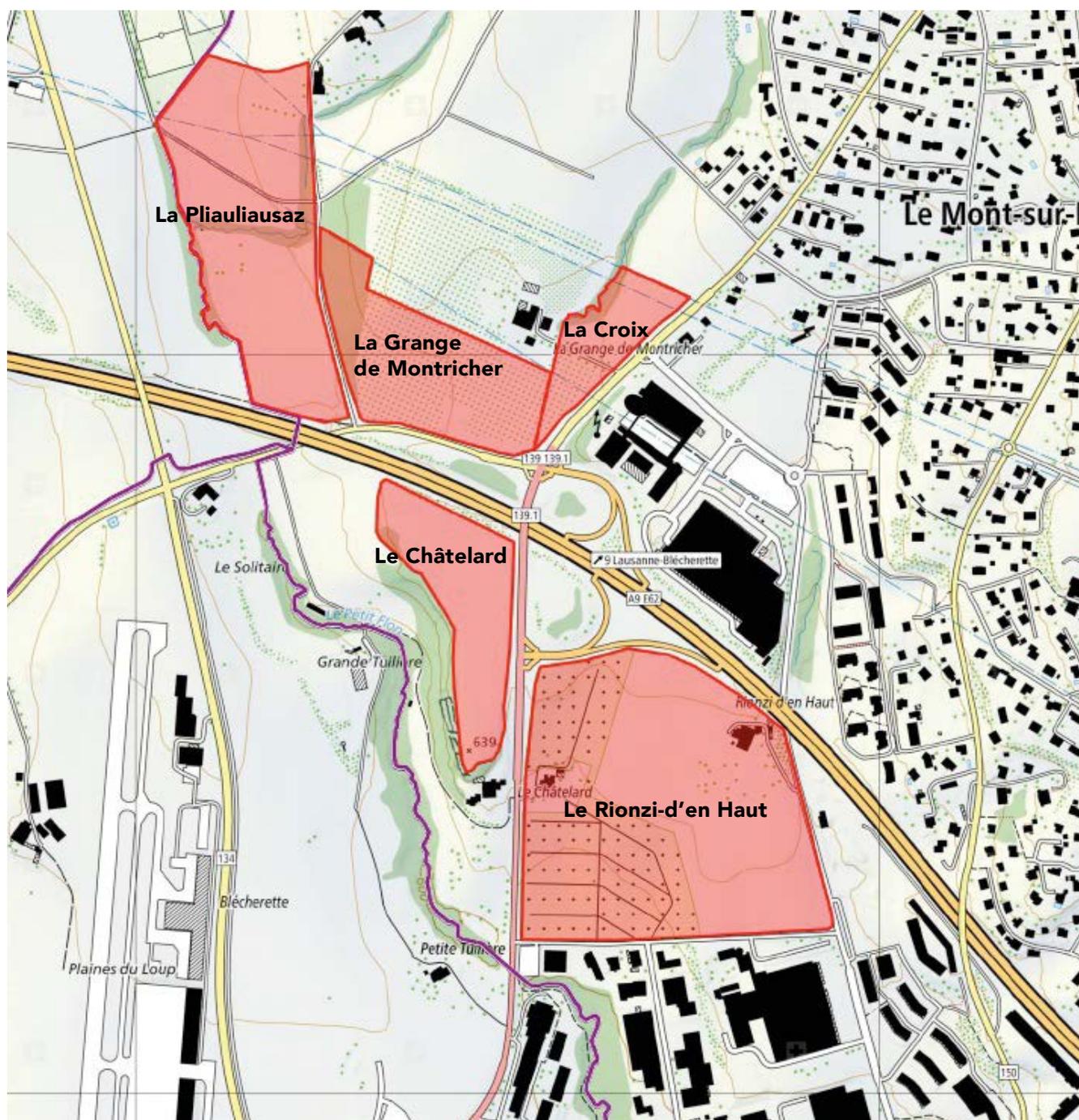
Pour aller plus loin : <https://saflemont.ch/>

PA SIS DANS LE SITE STRATÉGIQUE B DU PALM ET DU SAF

Le secteur de la jonction autoroutière de la Blécherette est intégré dans le périmètre de centre du PALM comme site stratégique B Blécherette - Le Rionzi, en raison de son fort potentiel d'urbanisation à haute valeur ajoutée et de son excellente accessibilité.

Les secteurs à aménager par les PA du Châtelard et du Rionzi d'En Haut sont inclus dans ce site, de même que trois autres secteurs également compris dans le périmètre du SAF, à savoir La Pliauliausaz, la Grange de Montricher et La Croix.





Les cinq PQ du périmètre stratégique B

Source: SUDD.

En 2019, les trois PA du SAF ont été légalisés créant un décalage temporel du degré de planification. En effet, les deux autres sont restés au stade de l'approbation municipale en 2004.

Application de la taxe sur les équipements communautaires (TEC) dans les secteurs à bâtir du SAF

L'équipement communautaire ou socio-culturel comprend les installations dont les collectivités publiques doivent pouvoir disposer pour l'exercice de leurs tâches générales. Pour l'essentiel, il s'agit des écoles, garderies, lieux d'accueil de l'enfance, transports, etc.

Si la loi cantonale sur l'aménagement du territoire règle, en partie, le chapitre de l'équipement technique,

jusqu'en 2011, il n'existait aucune base légale permettant aux communes de fixer la contribution des propriétaires aux frais d'infrastructures communautaires liés à l'adoption ou à la modification d'un plan d'affectation. Pour pallier ce manque, le Grand Conseil a modifié le 11 janvier 2011, la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (LICOM), permettant aux communes d'adopter un règlement en la matière. Afin de faire face de manière anticipée aux futures demandes en équipements communautaires et donc aux charges financières en découlant, la Municipalité a décidé de se doter d'un tel règlement.

Le règlement, adopté par le Conseil communal le 28 avril 2014 et approuvé par la cheffe du Département en date du 3 juin 2014, prévoit de faire contribuer les propriétaires aux dites charges lors de l'entrée en force des mesures d'aménagement du territoire communal qui ont sensiblement augmenté la valeur de leur(s) bien-fonds. La taxe est ainsi due lors de la mise en vigueur d'un plan d'affectation permettant d'augmenter d'au moins 30% la surface de plancher déterminante (SPd) d'une parcelle par rapport au potentiel existant.

Actuellement, les plans d'affectation La Clochette (légalisé) et Praz-Prévôt (en cours d'étude) sont assujettis, mais aussi, a priori, toutes les surfaces et plans de quartiers dans le périmètre du remaniement parcellaire du SAF du Mont-sur-Lausanne, sur lequel la Municipalité a décidé d'appliquer le règlement relatif à l'équipement communautaire.

En conséquence et afin d'informer le plus en amont possible les propriétaires du SAF sur l'envoi d'une décision de taxation le jour de l'entrée en vigueur du nouvel état de propriété au registre foncier, les lettres leur ont été adressées :

- 17 mars 2017: information sur le règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds. Cette lettre avait une portée d'information générale.
- 26 mars 2019: Information sur la perception de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire avec correctif de celle envoyée le 15 mars dû à une erreur de traitement informatique. Cette lettre d'information indiquait le montant dû par chaque propriétaire.
- 16 décembre 2019: Décision de perception de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire. Cette lettre avait une portée décisionnelle; elle indique le montant à verser par le propriétaire, soit dans le délai imparti, soit par voie de convention. Elle ouvrait aussi les voies de recours à la CCRI. Suite à des problèmes de procédure, cette décision a été annulée début 2020 et une nouvelle décision sera envoyé dans le courant du premier semestre 2020.

ROUTE DE CONTOURNEMENT

Une étude préliminaire de la mesure infrastructurelle du PALM 2012 concernant la liaison Lanterne-Budron et le barreau de Montricher a été initiée en septembre 2016. Une fois cette dernière réalisée, une étude d'opportunité a été diligentée par la DGMR, financée par moitié par la Commune du Mont, sur la structure du projet en relation avec l'urbanisation du secteur du Vernand, entre Romanel et Cheseaux. Cette étude n'a pas pu être menée à terme à la suite du changement d'affectation du secteur susmentionné qui est devenu, sur décision du SDT, « Zone artisanale-zone industrielle » (ZIZA). Cette conversion a été justifiée par le manque de ZIZA au niveau du Canton. Dès lors, en regard de cette mutation, la gestion du trafic motorisé du secteur doit être analysée à l'aune de cette nouvelle donne. La DGMR a ensuite lancé une étude trafic sur les routes Lausanne-Romanel, du stand de Vernand et le contournement du Mont. Cette nouvelle étude d'opportunité devrait valider ou non la route de contournement.

D'une part, il faut aussi tenir compte des éléments suivants dans le cas d'une validation de cette route qui occuperait 16ha de terre agricole que nous devrions compenser. La Commune du Mont n'en possède pas le premier mètre. Le coût de cette infrastructure serait financé par le Canton et la Commune, un montant estimé aux alentours de 20 millions pour cette dernière.

D'autre part, en regard des derniers exemples de financement de route de contournement nous constatons que le Grand-Conseil ne valide que peu de tels objets, environ un par génération. Si l'on considère ce qui précède, sans parler de la mise à l'enquête publique et de la problématique climatique, nous nous situons probablement à un horizon de 40 ans.

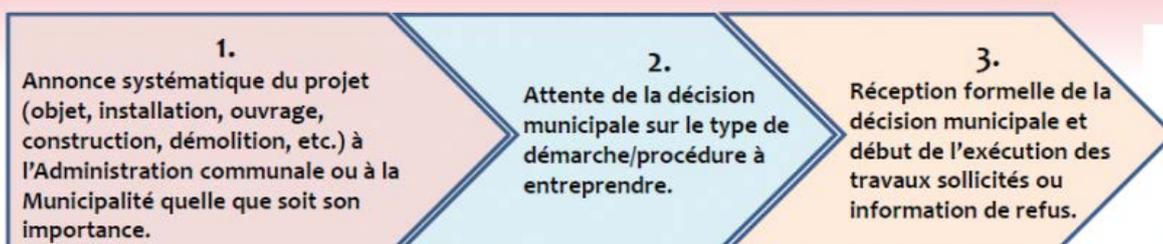
POLICE DES CONSTRUCTIONS (POLCO)

Selon l'article 103 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé. Dans ce cadre, le SURB vérifie la conformité des demandes et projets aux réglementations communales, cantonales et/ou fédérales.

Le schéma ci-dessous illustre clairement à tous les porteurs de projets la procédure à suivre pour obtenir l'indispensable autorisation municipale.

Caractère obligatoire : devoir d'annonce du citoyen/requérant. Tout projet doit être soumis à la Municipalité. Il ne peut être réalisé sans son autorisation; condition préalable et indispensable avant tout commencement des travaux (cf. art. 103 LATC, al. 1 et 4 ci-dessus).

Marche à suivre :



Chaque dossier et/ou demande fait l'objet d'une analyse et d'une détermination du SURB, qui sur préavis de la CPC est transmise à la Municipalité pour décision.

La statistique ci-dessous reflète l'activité administrative en 2019 et non l'état des constructions. En effet, certains décalages importants peuvent intervenir entre l'octroi du permis de construire et la réalisation.

Chaque dossier et/ou demande fait l'objet d'une analyse et d'une détermination du SURB, qui sur préavis de la CPC est transmise à la Municipalité pour décision.

La statistique ci-dessous reflète l'activité administrative en 2019 et non l'état des constructions. En effet, certains décalages importants peuvent intervenir entre l'octroi du permis de construire et la réalisation.

Les 97 demandes de permis de construire en 2019 ont essentiellement porté sur des transformations (optimisation énergétique, modifications et aménagements d'éléments constructifs divers) et constructions de peu d'importance (palissades, cabanons, murs de soutènement, places de parc).

Il est important de noter qu'après plusieurs années de négociations et pourparlers, le SURB a réussi à convaincre le propriétaire privé de la parcelle où se situe le tea-room à côté de la coop, à mettre à l'enquête en juin la suppression des trois places de parc aménagées devant la vitrine du magasin. Le nouveau projet prévoit l'aménagement d'une terrasse.

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE EN 2019

Bâtiments locatifs	0
Villas à 1 logement	3
Villas à 2 logements	3
Bâtiments industriels	3
Transformations	30
Annexes et divers	54
Travaux publics	2
Démolitions	2
TOTAL	97

PERMIS DE CONSTRUIRE OCTROYÉS EN 2019

Bâtiments locatifs	0	
Villas à 1 logement	3	= 3 logements
Villas à 2 logements	3	= 6 logements
Bâtiments industriels	2	
Transformations	23	= 3 logements
Annexes et divers	41	
Travaux publics	0	
Démolitions	2	
TOTAL	74	= 12 logements

Permis délivrés en 2015	62	= 36 logements
Permis délivrés en 2016	84	= 141 logements
Permis délivrés en 2017	64	= 5 logements
Permis délivrés en 2018	107	= 28 logements
Permis délivrés en 2019	74	= 12 logements

PERMIS D'HABITER/D'UTILISER DÉLIVRÉS EN 2019

Bâtiments locatifs	3	= 243 logements
Villas à 1 logement	3	= 3 logements
Villas à 2 logements	1	= 2 logements
Bâtiments industriels	0	
Transformations	23	= 25 logements
Annexes et divers	25	
Travaux publics	0	
Démolitions	0	
TOTAL	55	= 273 logements

Permis délivrés en 2015	30	= 69 logements
Permis délivrés en 2016	43	= 167 logements
Permis délivrés en 2017	41	= 178 logements
Permis délivrés en 2018	61	= 173 logements
Permis délivrés en 2019	55	= 273 logements

En 2019, 55 permis d'habiter/utiliser ont été délivrés, ce qui correspond à la création de 273 logements permettant l'accueil d'environ 630 habitants. Depuis 2015, on constate une augmentation de la création de logements, essentiellement due à la mise en fonction des bâtiments des quartiers du Rionzi 2^e étape, Les Côtes de la Grangette et Pré Fleuri.

Le nombre d'autorisations de construire sollicitées est très variable et dépend exclusivement d'initiatives privées, qu'il n'est pas possible de prévoir. Nonobstant, sur les cinq dernières années, une moyenne de 80 permis de construire sont octroyés par année. Sur ce nombre, on peut observer depuis deux à trois ans une tendance à la densification douce via l'utilisation du solde des droits à bâtir en zone de villas.

PROCÉDURES CONTENTIEUSES

L'accompagnement des dossiers, l'assistance aux maîtres d'ouvrages et architectes ainsi que la négociation et les tentatives de résolution des problèmes à l'amiable ne parviennent pas toujours à éviter certains blocages. Dans le cas d'oppositions formelles, des séances de conciliation/médiation sont organisées afin de trouver un accord satisfaisant pour toutes les parties. Si cette démarche n'aboutit pas, c'est la procédure légale qui est activée.

En 2019, sur un peu moins de 100 dossiers déposés, sept ont fait l'objet essentiellement de remarques et d'observations, auxquelles une réponse circonstanciée a été donnée. En ce qui concerne les oppositions, des séances de conciliation/médiation ont été organisées pour un projet :

- d'installation du PAC (17 avril, opposition du voisin), autorisée moyennant un changement d'emplacement;
- d'installation d'une antenne de téléphonie mobile datant de 2017 (1^{er} octobre, 16 oppositions dont deux retirées suite à cette séance); la suite de la procédure est reportée à 2020;
- un projet de constructions complémentaires sur une villa à deux logements (six oppositions), dont la séance, initialement prévue le 17 décembre 2019, a été reportée au 15 janvier 2020.

De manière générale, il est constaté que lors de projets de constructions, des abattages de plus en plus massifs d'arbres sont demandés. Cette problématique préoccupe actuellement le SURB, qui exige, chaque fois que cela est possible, une compensation équivalente. Cette question a aussi été mise à l'ordre du jour de la nouvelle Commission climat et biodiversité.

CONSULTATION LATC – MODIFICATION DE LA PARTIE POLICE DES CONSTRUCTIONS

Le SURB est régulièrement consulté dans le cadre de modifications de cadres légaux en lien avec l'aménagement du territoire.

En 2019, la partie Police des constructions de la LATC a fait l'objet de modifications substantielles afin d'être en phase avec la nouvelle LAT et la partie Aménagement de la LATC, déjà adoptée par le Grand Conseil.

Sur la base d'un questionnaire de consultation, le SURB conclut qu'en matière de Police des constructions, on constate qu'il n'y a pas de simplification des procédures, mais plutôt des problématiques et thématiques supplé-

mentaires à gérer. Cela pose, pour les communes, le problème des ressources humaines à mettre en place et des compétences que celles-ci doivent avoir.

PROMOTION ÉCONOMIQUE

Au printemps 2019 s'ouvrait un nouveau volet municipal de promotion économique. Formellement, celui-ci est rattaché au dicastère de l'urbanisme, mais le soutien administratif est assuré par le Secrétariat municipal.



L'accueil de nouvelles entreprises sur sol montain et le maintien de celles qui y sont établies par l'instauration d'un dialogue privilégié entre les autorités et les entreprises, également en offrant à ces dernières un point de contact au sein des autorités communales, figurent parmi les buts de cette structure en faveur de l'économie locale. Cette démarche fait partie intégrante des réflexions concernant le développement territorial tant du point de vue des questions de requalification et de densification des zones industrielles que du point de



vue de la recherche du meilleur équilibre entre l'arrivée de nouveaux habitants et celle de nouveaux commerces favorisant l'émergence d'une cité attractive et vivante.

En 2019, la première mesure phare a été d'organiser pour la première fois une rencontre «Municipalité – Entreprises» le 6 novembre à l'Aula du Collège du Motier. Avec près de 200 participants, cette rencontre a connu un vrai succès. Les échanges ont été riches et les retours que nous avons eus nous renforcent dans notre conviction de la nécessité de remettre sur pied de tels moments d'échange. Dès lors, la prochaine rencontre avec les entreprises a d'ores et déjà été fixée au mercredi 11 novembre 2020.

ASSOCIATION JORAT, UNE TERRE À VIVRE AU QUOTIDIEN (JUTAVAQ) – PARC NATUREL PÉRIURBAIN DU JORAT



Avec près de 40 km², le Jorat est le plus grand massif forestier d'un seul tenant du Plateau suisse. Inscrit dans la mémoire collective pour ses célèbres brigands, ce massif est également cher au cœur des Vaudois pour ses paysages, son patrimoine naturel préservé et les espaces de détente et de loisir qu'il offre à la population.

Le projet de Parc naturel périurbain (PNP) du Jorat est porté par l'association Jorat, une terre à vivre au quotidien (JUTAVAQ). Créée en 2012, cette association regroupe 13 communes (Corcelles-le-Jorat, Cugy, Epalinges, Froideville, Hermenches, Jorat-Menthue, Jorat-Mézières, Lausanne, Montilliez, Montpreveyres, Le Mont-sur-Lausanne, Ropraz et Servion), l'Etat de Vaud et tous les propriétaires forestiers du périmètre. Elle a pour buts de :

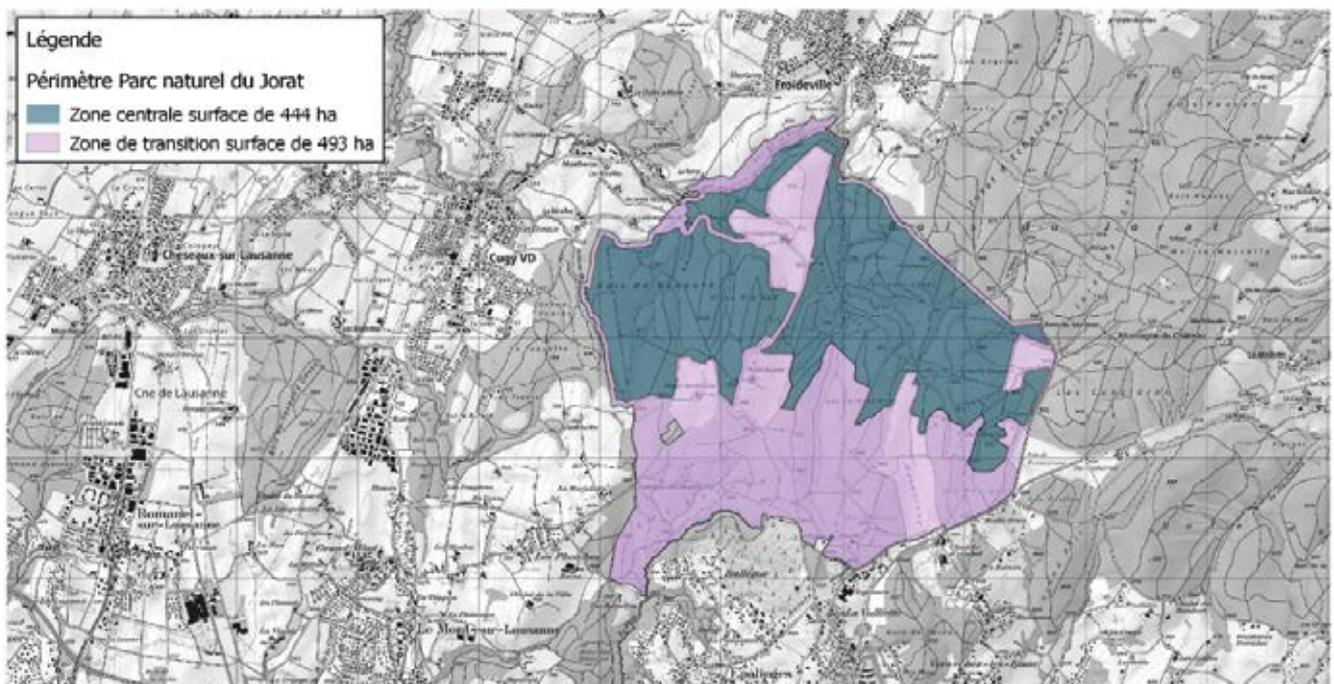
1. Représenter et défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts et de terrains agricoles situés sur le territoire joratois dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine forestier ;
2. Promouvoir et soutenir des projets de développement durable du territoire joratois ;
3. Etudier l'opportunité de la création du Parc naturel périurbain (PNP) sur le territoire joratois.

Après l'accord de principe en 2014 du Canton et des 13 communes, puis le dépôt en février 2015 du dossier de candidature et l'avis favorable de la Confédération, le projet de parc a obtenu le statut de candidat parc naturel périurbain par l'Office fédéral de l'environnement. Un soutien financier de la Confédération a été accordé pour la période 2016-2019, afin d'étudier l'opportunité et les modalités de la création du PNP du Jorat. L'implication de la population est un aspect important. Au terme de ces quatre ans, les communes prendront position formellement sur la confirmation de leur engagement dans le futur PNP. A ce jour, la Suisse ne compte qu'un seul parc de ce type, à savoir le Wildnispark Zurich Sihlwald.

La Commune du Mont-sur-Lausanne est représentée au comité par M. Michel Amaudruz, municipal, qui participe également aux travaux de la Commission scientifique du parc. En 2019, le Comité s'est réuni à neuf reprises, deux assemblées générales ont eu lieu et la Commission scientifique s'est réunie trois fois.

Pour un parc naturel périurbain, l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs 451.36) prévoit comme élément clé, la proximité d'un centre urbain (20 km au maximum) et une zone centrale d'au minimum 400 ha d'un seul tenant, respectivement d'au minimum 440 ha lorsque la zone centrale est traversée par une route, ce qui est le cas avec le projet de PNP du Jorat.

Annexe 2 B : Plan du périmètre du Parc naturel du Jorat



La libre évolution des processus naturels, c'est-à-dire aucune exploitation du bois, ni aucune autre récolte, chasse ou pêche, un accès du public strictement réglementé et limité à quelques cheminements définis, une zone de transition jouant le rôle de « tampon » qui l'entoure, telles sont les principales contraintes et bien entendu pierres d'achoppement visant la définition, l'emplacement et la mise en place de cette zone centrale.

La contrepartie, des moyens financiers, accordés chaque année par la Confédération (env. CHF 370'000.-) et le Canton (env. CHF 130'000.-) afin d'indemniser les pertes de rendement du bois et permettre l'élaboration d'un projet de territoire à travers notamment le développement des transports en commun ruraux, le développement de lieux d'accueil et d'animations en forêt, le développement de circuits courts économiques et la valorisation des patrimoines naturels et culturels joratois.

La première variante d'implantation, présentée en 2018, de la zone centrale et de la zone de transition située autour de la route des Paysans, ayant suscité des oppositions au niveau des conseils communaux des communes de Froideville, Corcelles-le-Jorat et Montpreveyres, touchées territorialement, a finalement abouti fin 2019 sur une variante comprenant 444 ha de zone centrale et 493 ha de zone de transition, entièrement situées en territoire lausannois, dans le secteur de Montheron, Chalet des Enfants, Chalet Boverat, Les Saugealles, pour ce qui est de la zone centrale. La zone de transition borde une partie de notre limite communale et s'étend jusqu'au Chalet-à-Gobet.

Mi-décembre, la Municipalité de Lausanne adoptait et déposait à son Conseil communal le préavis 2019/52 intitulé « Pour un Parc naturel périurbain lausannois » qui résumait la situation ainsi :

« Le Parc naturel du Jorat représente une opportunité unique pour répondre aux enjeux des forêts lausannoises

à l'échelle du Jorat et aux enjeux de la biodiversité au niveau suisse. Le parc prévoit de développer des projets et d'avoir un impact positif sur les thèmes-clés que sont :

1. **la biodiversité** : les Bois du Jorat représentent le plus grand massif forestier d'un seul tenant du Plateau suisse ; le parc permettra d'y favoriser, en particulier, les espèces liées au bois mort, ainsi que les espèces liées aux milieux humides et aux sources ;

2. **la forêt comme espace de loisirs** : le parc permettra de sensibiliser la population à la nature, à la sylviculture et aux savoir-faire du Jorat ; il facilitera la maîtrise concertée et coordonnée des pressions grandissantes qui s'exercent sur la forêt et contribuera à l'amélioration de l'accueil et à la coordination des usages de loisirs ;

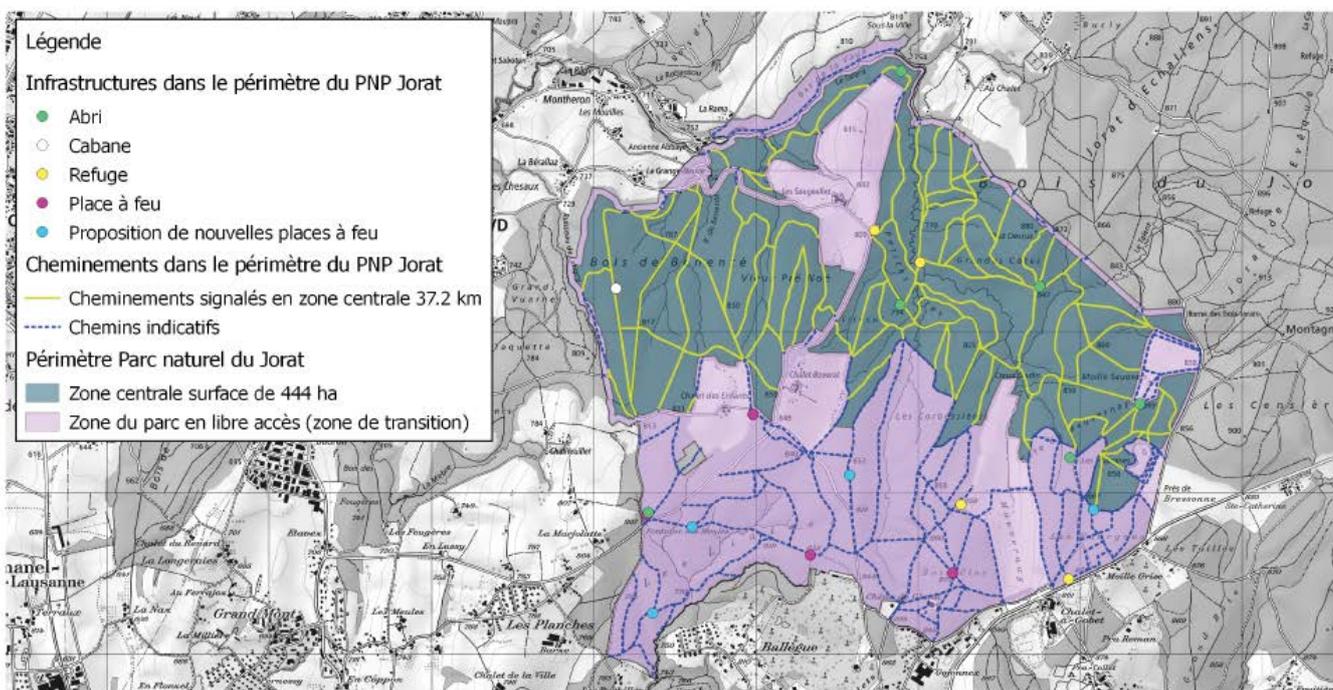
3. **l'économie forestière et agricole** : le parc soutiendra une exploitation forestière respectueuse de la nature (hors zone centrale du parc) et facilitera la promotion de la filière du bois à l'échelle régionale. Le parc pourra aussi renforcer les circuits courts valorisant les produits du terroir.

Le Parc naturel du Jorat permet de répondre aux stratégies nationales et cantonales liées à la biodiversité et à la forêt. En outre, la création du Parc naturel du Jorat figure dans le Plan directeur communal, en cours d'élaboration, et dans le programme de législature 2016-2021 de la Municipalité de Lausanne.

Par le présent préavis, la Municipalité présente l'état des lieux du projet de Parc naturel du Jorat ainsi que sa charte, développée en participation. La Municipalité propose à votre Conseil de formaliser l'engagement de la Ville de Lausanne pour le Parc naturel du Jorat situé entièrement sur territoire lausannois.

L'acceptation de la charte du Parc naturel du Jorat par le Conseil communal de Lausanne est une condition pour que le Canton puisse transmettre la demande d'octroi

Annexe 3 : Cheminements et infrastructures dans le Parc naturel du Jorat après 2021



du label « Parc d'importance nationale » à la Confédération. Le Parc naturel du Jorat pourrait ainsi entrer en force dès le 1^{er} janvier 2021. »

Avec ce préavis, qui sera traité en février 2020 par son Conseil communal, la Municipalité de Lausanne présente également les projets de statuts d'une nouvelle association « Jorat Parc Naturel », une charte comprenant un contrat de parc, un plan du périmètre du parc, un plan stratégique 2021-2030 et un plan de gestion 2021-2024.

Le plan de financement proposé prévoit sur 10 ans, une moyenne annuelle de CHF 740'000.–, répartie à raison de 50% Confédération, 19% Canton, 22% Association du parc, 8% Donateurs/sponsors et 1% de recettes d'exploitation. Au niveau de l'Association, le préavis prévoit que la Ville de Lausanne, assumerait le 88% et les 12% restant (env. CHF 20'000.–) seraient à la charge des communes associées et des membres individuels.

Au niveau des infrastructures, la perte des chemins (voir carte ci-dessous) si décriée par les opposants, s'avère laisser un réseau encore très intéressant.

En parcourant l'ensemble des documents soumis au législatif lausannois, on mesure bien l'intérêt du projet et le travail conséquent effectué jusqu'ici. L'adaptation du périmètre et la finalisation du projet, nécessitant du temps supplémentaire, la Confédération et le Canton ont accordé à JUTAVAQ, une prolongation d'une année, soit à fin 2020, avec le financement correspondant.

Consultée en mai 2019, la Municipalité du Mont a accepté de poursuivre sa participation et de renouveler sa cotisation à JUTAVAQ pour l'année 2020 afin de suivre l'évolution du dossier. A noter que plusieurs classes des écoles du Mont, ainsi que nos aînés ont su profiter pleinement des animations proposées par JUTAVAQ et l'équipe du parc.

En raison des décisions, de leurs conseils communaux, les communes de Froideville et de Montpreveyres ont, par contre, dû démissionner pour fin 2019.

Lors de cette consultation, les municipalités se sont également prononcées sur leurs intérêts face au trois buts statutaires (voir plus haut) de JUTAVAQ. Les résultats présentés dans le tableau ci-dessous et les montants de cotisations concernés, montrent bien, qu'avec la création en 2021 de la nouvelle association « Jorat Parc Naturel », l'association JUTAVAQ ne disposera plus de moyens suffisants pour poursuivre les buts 1 et 2 seuls, sans celui du parc.

En préparant le budget 2020, le Comité de JUTAVAQ a déjà pris la décision que le montant de Frs 5870.– serait consacré à la réalisation des animations du parc naturel (balades en forêt, conférences, sorties scolaire, passeport vacances, Festi'Jorat, etc.) qui représentent un service direct et gratuit à la population et pour les groupements scolaires des communes concernées.

En 2020, l'équipe de projet et le Comité préciseront les prestations qui seront proposées aux communes qui souhaitent participer, dès 2021, en tant que communes associées à la nouvelle association « Jorat Parc Naturel ». A la lecture des projets de statuts, il est déjà clair et logique, pour garantir la pérennité du parc, que seule la commune territoriale, Lausanne, pourra prendre les décisions stratégiques, et que les communes associées n'auront qu'un pouvoir consultatif.

La Municipalité prendra donc position en fonction des propositions et en tenant compte de la proximité du parc. Le site www.jorat.org donne déjà une excellente idée de ce qui est prévu et le site www.parks.swiss/fr/ montre ce que les autres parcs suisses ont déjà réalisés.

Buts statutaires 1-2	Buts statutaires 1-2-3	Démissions
Corcelles-le-Jorat (370.–)	Jorat-Menthue (1'200.–)	Froideville (décision Conseil) (1'780.–)
Servion (1'560.–)	Jorat-Mézières (980.–)	Montpreveyres (décision Conseil) (460.–)
Montilliez (1'330.–)	Epalinges (7'520.–)	
Cugy (2'280.–)	Le Mont-sur-Lausanne (5'630.–)	
Ropraz (330.–)	Etat de Vaud (23'750.–)	
	Hermenches (310.–)	
	Lausanne (47'500.–)	
5'870.–	86'890.–	2'240.–

**Municipal: M. Jacques Marchand (jusqu'au 31 mars)
M. André Guex (dès le 1^{er} avril)**

SERVICE COMMUNAL DE LA POPULATION

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE

M. Matthieu Burkhardt

Le Service communal de la population (SPOP) a pour mission d'enregistrer les mouvements (arrivées, départs, changements d'adresse) des habitants de la commune. Les divers événements d'état civil y sont enregistrés. Les demandes de permis de séjour et d'établissement y sont déposées, analysées, avant leur envoi au Service cantonal de la population pour traitement. Il transmet également les demandes de cartes d'identité suisse aux autorités cantonales et fédérales par voie électronique sécurisée. Il délivre différentes sortes de documents et attestations.

EFFECTIF DU SERVICE

Les quatre collaboratrices et collaborateurs représentent 3.4 équivalent temps plein. Depuis août 2019, ces derniers forment et accompagnent l'un des apprentis « employé de commerce » dans sa dernière année de formation.

Suite à l'augmentation de la population montaine et à l'évolution des tâches confiées à ce service par les autorités cantonales, le chef de service, en étroite collaboration avec le municipal, veille à ce que l'effectif en personnel soit toujours correctement doté.

LES RELATIONS AVEC LES SERVICES CANTONAUX

Le Service cantonal de la population est l'organe de surveillance de notre service communal. Il émet des directives et des consignes de travail. Il dispense des formations (suivies en 2019 par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs) et fait procéder à des inspections. Le cas échéant, l'entité cantonale offre aussi un appui juridique pour notre SPOP.

L'année 2019 a été riche en nouveautés et les échanges avec ledit Service cantonal ne font que s'intensifier dans un environnement convivial.

Comme indiqué dans le rapport de gestion 2018, la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Cette nouvelle législation se décline sur deux principaux volets: l'introduction de critères d'intégration notamment l'acquisition de connaissances linguistiques de la langue parlée au lieu de domicile et la possibilité pour l'autorité cantonale compétente en matière d'intégration, par voie de délégation communale et dans certaines circonstances, d'émettre des recommandations d'intégration.

Afin d'orienter correctement et rapidement les usagers

de notre Service communal sur les diverses procédures, l'autorité de surveillance susmentionnée met à disposition diverses « check-lists ».

L'application métier du Service cantonal a été raccordée, dès le 5 mars 2019, au registre cantonal des personnes (RCPERS). Cette application est alimentée en continu par les informations renseignées dans la base de données communale. Ledit raccordement permet depuis cette date la suppression de l'envoi de mutations par papier et ou courriel au service précité. De plus, depuis la même période, un nouvel outil de messagerie permet de communiquer directement entre le Service communal et son pendant cantonal.

La clause de sauvegarde relative aux travailleurs ressortissants de l'UE-2 (Bulgarie et de Roumanie) a cessé, comme prévu, de s'appliquer le 31 mai 2019. Dès le lendemain, les citoyens de ces deux états, au même titre que ceux des autres pays membre de l'union européenne (UE), bénéficient de la pleine et entière libre circulation des personnes.

En décembre 2019, le Conseil d'Etat diffuse un communiqué de presse indiquant soumettre au Grand Conseil une série de mesures destinées à permettre l'adaptation du centre de biométrie aux nouvelles normes fédérales. En effet, dès juillet 2021, l'entité cantonale devra être en mesure d'émettre les permis de séjour, d'établissement et de frontalier sous un nouveau format (support plastique aux dimensions d'une carte de crédit et intégrer des données sous forme électronique). Jusqu'à cette date, les permis sont confectionnés au sein du Service communal. Lesdites mesures permettront la dématérialisation et l'adaptation de certaines procédures administratives, à déterminer dans le futur, et permettront l'accessibilité de plusieurs prestations en ligne. Il s'agira pour le SPOP communal de s'adapter à ces nouvelles évolutions.

La loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) permet le recensement fédéral. Ce dernier se fait avec les informations contenues dans la base de données communale des habitants et d'autres recueils officiels (annuaire des bâtiments, etc.). L'administration cantonale des impôts est en charge dudit recensement. Le SPOP est donc en contact régulier avec cette dernière administration.

SERAFE

La nouvelle redevance de radio-télévision est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La mise en œuvre de cette dernière a suscité de nombreuses questions de la part de la population. Notre entité communale n'a pas été épargnée. Comme de nombreuses autres communes, elle a été interpellée sur des questions qui ne la concernent pas. Dès le 22 janvier 2019, l'Office fédéral de la communication (OFCOM), Serafe AG (entreprise privée chargée de la perception de ladite redevance), l'Association suisse des services des habitants (ASSH),

et des représentants de communes et de cantons ont mis en place diverses mesures pour soulager les services communaux des sollicitations intempestives de citoyens mécontents.

Le système de facturation de la société susmentionnée se basant sur l'identificateur fédéral des bâtiments (EGID) et celui des logements (EWID), des contrôles ont été nécessaires très régulièrement. Comme par le passé, pour effectuer ces travaux une collaboration étroite avec le Service de la Police administrative est nécessaire. Ainsi, la mise à jour des numéros EGID et EWID est intégrée dans les activités administratives courantes de la Commune (voir Police administrative).

Durant l'année 2019, le Service communal de la population a sollicité la collaboration de la Police administrative à 46 reprises pour effectuer des vérifications d'adresses et/ou d'appartements.

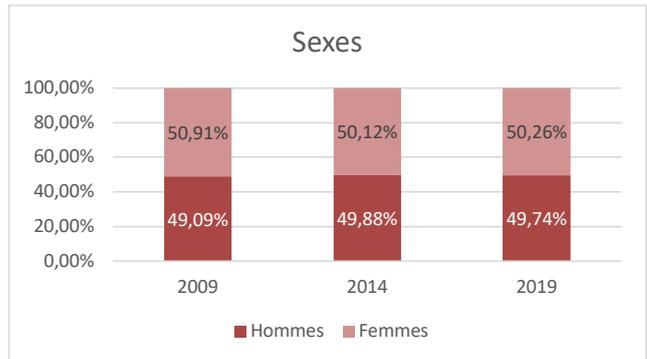
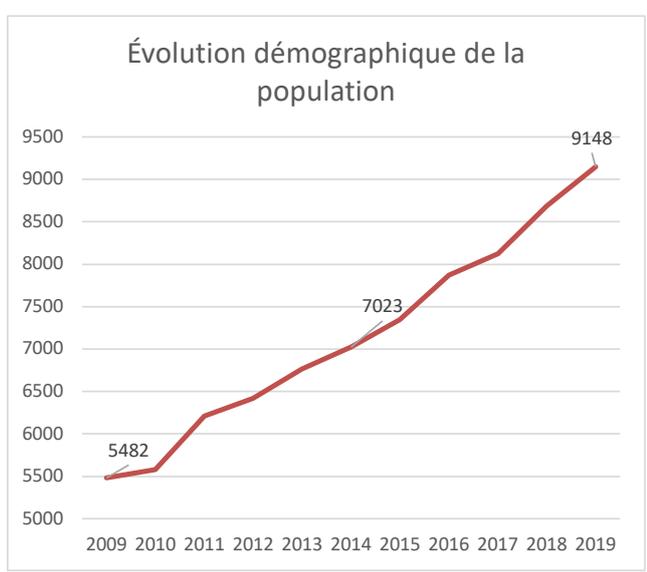
INTÉGRATION ET PRIMO-INFORMATION

Dans le parcours d'arrivée et d'intégration des étrangers en Suisse, le SPOP tient un rôle clé. Il constitue la première porte d'entrée et un partenaire important pour communiquer des informations. Depuis fin 2018 et afin de répondre au cadre légal, le bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) et le Service cantonal de la population invitent notre SPOP à remettre le matériel « Bienvenue dans le canton de Vaud » qui se compose d'une brochure disponible dans une multitude de langues et d'un flyer de présentation du portail web. Ce dernier renvoie vers un portail internet www.vaubienvenue.ch. Le SPOP communal informe de l'existence des cours de français dans le Canton de Vaud et indique l'existence des permanences info-conseil migration de la Fraternité du centre social protestant (CSP).

LA POPULATION EN CHIFFRE

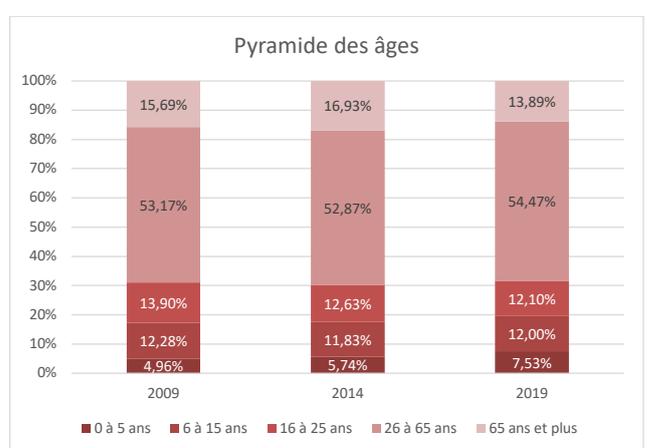
ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Au 31 décembre 2019, le nombre d'habitants s'élevait à 9'148 habitants (domicile principal et secondaire confondus). Les différentes représentations graphiques suivantes définissent bien la tendance observée depuis les années 2010 qui peut se résumer en une augmentation significative de la population montaine.

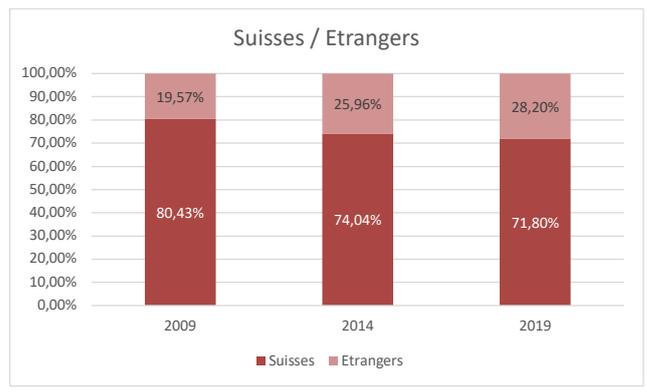


La parité des sexes est quasiment atteinte au sein de la population et ceci depuis plus de 10 ans.

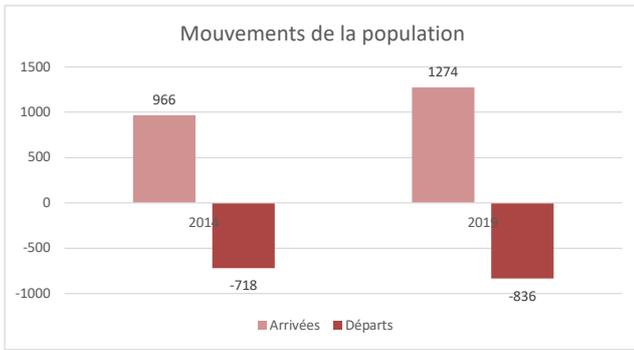
Ci-dessous, un comparatif de la pyramide des âges entre 2009 et 2019, la structure de la population montaine évolue peu.



La population étrangère établie représente 28.20%; les nationalités les plus représentées sont la France (545), le Portugal (385), l'Italie (253), l'Espagne (188), et le Royaume-Uni (107).

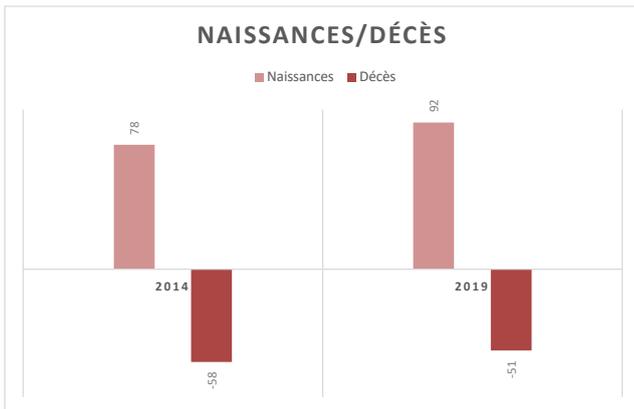


Les mouvements de la population représentent les arrivées et départs enregistrés en cours d'année.



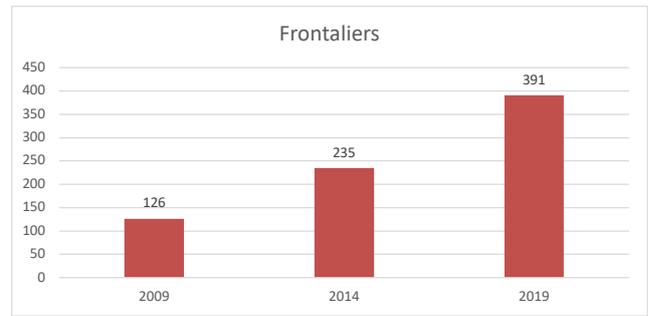
NAISSANCES ET DÉCÈS

Le Service communal de la population a le plaisir d'annoncer que 92 mamans résidentes dans notre commune ont donné naissance en 2019. Durant la même période, 51 décès ont été enregistrés. Dès 2013, la Municipalité a décidé de remettre aux parents des nouveau-nés, gracieusement, une fois par année et jusqu'à l'âge des trois ans, cinq rouleaux de dix sacs taxés de 35 lts. Cette même mesure sociale concernant la gestion des déchets est également appliquée aux personnes atteintes dans leur santé. Pour ces dernières, ceci est valable sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du centre social médical (CMS). Pour 2019, il a été remis 1920 rouleaux à la population concernée par ces mesures.



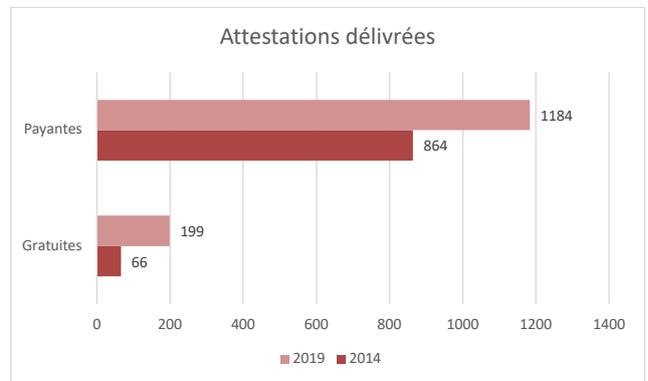
FRONTALIERS

La statistique des frontaliers relève la population de nationalité étrangère en possession d'une autorisation spécifique (permis G) et qui exercent au Mont-sur-Lausanne une activité rémunérée. A noter que l'effectif fourni par cette statistique est lié au nombre d'autorisations délivrées recensées par notre service. A savoir que les cessations d'activité ne sont pas systématiquement annoncées par les employés et/ou les employeurs ce qui peut, très partiellement, influencer les chiffres ci-dessous. Les collaborations étroites avec la Police administrative, ainsi que le Service des finances, permettent de limiter cette marge d'erreurs. La forte augmentation de frontaliers peut trouver réponse dans l'attractivité économique de la Suisse et du nombre d'entreprises en augmentation sur le territoire communal.



ATTESTATIONS DÉLIVRÉES

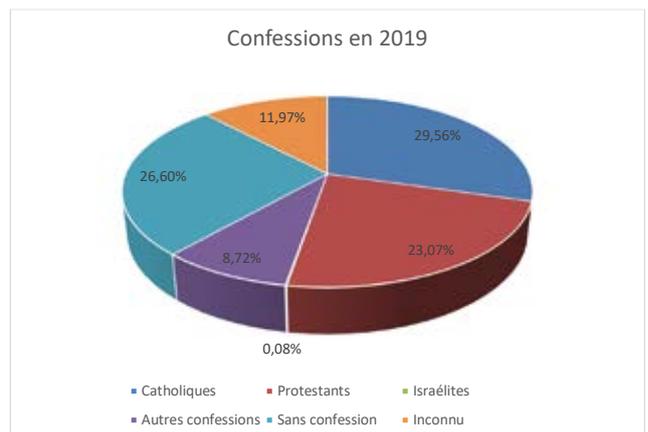
Le nombre d'attestations délivrées ne cesse de croître. En effet, outre le fait de l'augmentation de la population, les citoyennes et citoyens doivent pouvoir toujours plus légitimer, pour des raisons diverses, aux autres administrations et ou entreprises privées (banques, assurances, etc.), leur domiciliation.



RELIGIONS

Le paysage religieux montain, tout comme celui de notre canton et notre pays, subit depuis plus d'une dizaine d'années d'importantes mutations. En effet, la part de personnes se déclarant n'appartenir à aucune communauté religieuse n'a cessé d'augmenter, tandis que le fait de déclarer une religion diminue d'année en année.

Rappelons que la loi sur le contrôle des habitants (LCH) indique que les données relatives à l'appartenance religieuse sont transmises, par les citoyens, à titre facultatif. Seuls les protestants, les catholiques et les israélites peuvent être renseignés dans notre base de données communale au regard de la loi.



GUICHETS ET TÉLÉPHONES

Comme mentionné plus haut, le nombre d'habitants de nationalités étrangères a augmenté au fil des dernières années, ce qui influence directement le nombre de passages au guichet. Cependant ce dernier chiffre est à relativiser. En effet, les entretiens dépendent aussi des échéances des permis de séjour et d'établissement, du nombre d'arrivées et de départs (mouvements de la population), des besoins en diverses attestations. Les appels téléphoniques suivent la même trame précitée.

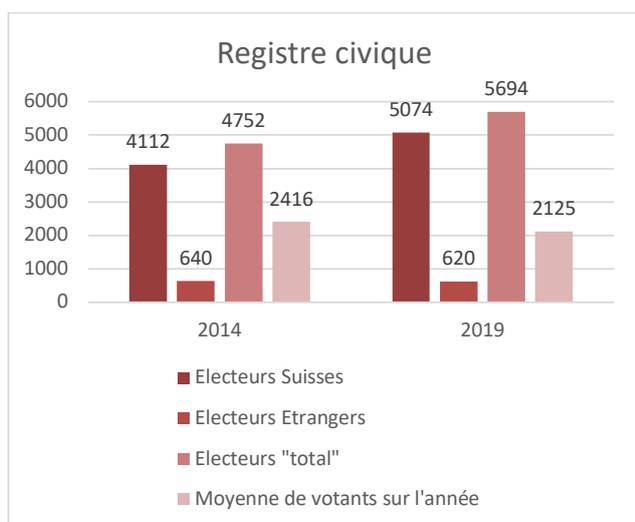
A savoir qu'en août 2018, les horaires d'ouverture des guichets ainsi que la réception des appels téléphoniques se sont étoffés. Ainsi, les administrés peuvent se présenter les lundis jusqu'à 18h30, les mardis entre 11h30 et 13h30 et les jeudis dès 07h15, ceci en plus des horaires habituels de l'ouverture de l'administration au public.

Il s'avère que cette modification n'engendre pas d'heures supplémentaires de la part des collaboratrices et collaborateurs. En effet, un tournus adéquat et décidé à l'interne du service permet une rotation homogène entre les différents collègues. L'objectif d'offrir un service de qualité à la population en minimisant l'impact à l'interne est ainsi atteint.

REGISTRE CIVIQUE

La tenue et la mise à jour du registre électoral incombent et sont également de la responsabilité du SPOP. Il transmet et communique toutes les données utiles aux autres administrations communales et cantonale afin que le déroulement des scrutins puisse se passer conformément aux prescriptions légales en vigueur.

Le graphique suivant démontre que malgré l'augmentation d'électeurs suisses, la moyenne des votants diminue au fil des années. Cette dernière moyenne doit être relativisée. En effet, chaque votation et ou élection touche des thématiques très différentes les unes des autres. La proportion de votants s'en trouve donc très régulièrement modifiée.



La Municipalité encourage, depuis de nombreuses années, les jeunes suisses et suisses habitant la commune et âgés de 18 à 20 ans à participer aux diverses votations et élections. Pour ce faire, elle collabore et soutient l'initiative « Easyvote », programme mis à disposition par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ).

Pour terminer, afin d'accéder à une requête de l'Etablissement Médico-Social (EMS) de la Paix du Soir, la Municipalité a chargé, au début de l'année 2019, M. Matthieu Burkhart de présenter les divers scrutins dans ledit EMS. Lors d'une activité animée, avec le soutien des collaboratrices et collaborateurs de l'animation de cet établissement, le susnommé conduit un atelier-débat avec les résidentes et résidents de ce home sur les sujets à l'ordre du jour de chaque scrutin. Cette méthode de travail garantit une neutralité dans les propos échangés avec cette population.

La Municipalité encourage, depuis de nombreuses années, les jeunes suisses et suisses habitant la commune et âgés de 18 à 20 ans à participer aux diverses votations et élections. Pour ce faire, elle collabore et soutient l'initiative « Easyvote », programme mis à disposition par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ).

Pour terminer, afin d'accéder à une requête de l'Etablissement Médico-Social (EMS) de la Paix du Soir, la Municipalité a chargé, au début de l'année 2019, M. Matthieu Burkhart de présenter les divers scrutins dans ledit EMS. Lors d'une activité animée, avec le soutien des collaboratrices et collaborateurs de l'animation de cet établissement, le susnommé conduit un atelier-débat avec les résidentes et résidents de ce home sur les sujets à l'ordre du jour de chaque scrutin. Cette méthode de travail garantit une neutralité dans les propos échangés avec cette population.

POLICE ADMINISTRATIVE

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE:

M. Roland Leder

La Police administrative assure principalement les tâches liées à la Police du commerce, à la circulation et à la signalisation routière, à la sécurité (chantier, sécurité au travail, manifestations, etc.), à la gestion du cimetière, à la surveillance devant les établissements scolaires (patrouilleurs scolaires) ainsi qu'à la numérotation des bâtiments et des logements.

EFFECTIF

Le service est composé de quatre personnes:

- M. Roland Leder, chef de service;
- M. Jean-Claude Kivuilu, assistant de sécurité publique (ASP);
- M. Jonathan Gaudard, assistant de sécurité publique (ASP);
- M^{me} Anael Breitler, collaboratrice administrative à 60%;

M. Jonathan Gaudard a été engagé au 1^{er} avril 2019. Toutefois, pour cause accidentelle l'intéressé a été en arrêt pour une durée de trois mois. De ce fait, toutes les tâches n'ont pas pu être menées à bien.

ENREGISTREMENT, NOTIFICATION, DÉLIVRANCE DES COMMANDEMENTS DE PAYER

Les commandements de payer sont remis à la Police administrative par l'Office des poursuites du district de Lausanne après trois voire quatre passages sans succès de la poste au domicile des débiteurs.

Les notifications nécessitent de plus en plus souvent plusieurs visites à l'adresse des débiteurs pour leur remettre le document car une simple convocation, envoyée par notre service, ne suffit pas à obliger le débiteur à venir dans nos bureaux. Cette tâche requiert des passages très tôt le matin ou en début de soirée et parfois le samedi.

En 2019, 538 commandements de payer ont été délivrés, soit une augmentation significative par rapport à 2018 (431) et 2017 (457). Cette évolution est difficilement explicable, cela dépend principalement de la situation financière des citoyens.

Enregistrement des canidés

En 2019, 426 chiens ont été enregistrés, contre 480 en 2018 et 448 en 2017. La forte diminution de 2019 est principalement due à une mise à jour de notre fichier lié au nouveau système informatique Nest.

REGISTRE DES ENTREPRISES

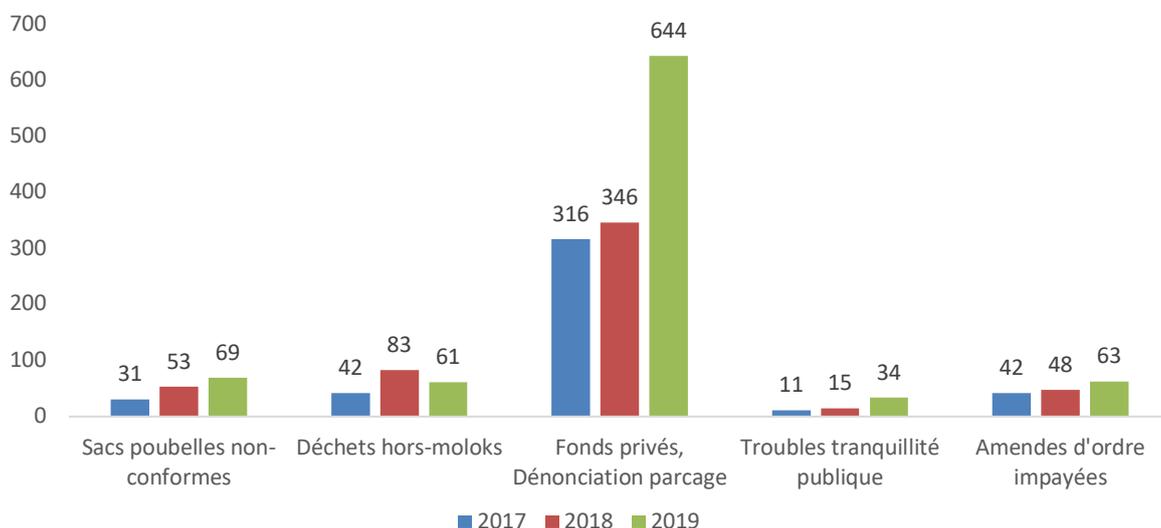
Cette activité permet d'avoir une vision continue de l'activité économique sur notre commune. Le personnel de la Police administrative procède à l'enregistrement, aux mutations et aux contrôles des plus de 700 entreprises installées sur notre territoire communal.

COMMISSION DE POLICE

La Commission de Police est composée de quatre membres:

M. André Guex	Président
M. Philippe Somsy	Membre
M. Michel Amaudruz	Membre
M^{me} Anael Breitler	Secrétaire

En 2019, elle n'a pas eu à se réunir car il n'y a pas eu d'opposition de la part de personnes dénoncées par ordonnances pénales. Celles-ci sont consécutives à des dénonciations dans les domaines suivants :



Les dénonciations pour stationnement sur fonds privés ont quasi doublé en 2019.

PROCÉDÉS DE RÉCLAME

Quatorze demandes sont parvenues à notre service pour la pose d'enseignes publicitaires. Après examen des dossiers, un permis pour l'utilisation d'un procédé de réclame est délivré. Un émoulement est perçu en fonction de la surface des enseignes.

OBJETS TROUVÉS/PERDUS

Sur 54 objets déposés, 11 ont été rendus à leur propriétaire.

Pour les objets non restitués :

- certains sont donnés aux dépositaires après un délai légal de 12 mois;
- d'autres sont évacués ou détruits;
- les lunettes et les montres sont données à Terre des Hommes;
- les cycles trouvés, non réclamés par leurs propriétaires, ont été remis à l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) où un atelier mécanique de réparation a été créé pour occuper les migrants à parler le français et à l'intégration. Le but du programme est de reconstituer un environnement réel, avec ses horaires, ses consignes, son outillage professionnel, pour les bénéficiaires et de se préparer à un emploi dans divers domaines et à apprendre nos us et coutumes;
- 70 personnes ont annoncé la perte d'un objet (clés, porte-monnaie, montre, bijoux, etc.)

POLICE DU COMMERCE

Les établissements publics de la localité présentent de nombreuses spécificités allant du bar à café, buvette et café-restaurant. Il existe également des commerces dont la licence permet la vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter. La gestion et le contrôle de ces licences, délivrés par la Police cantonale du commerce, sont de la compétence communale.

Ils se répartissent comme suit :

- 1 bar à café
- 4 buvettes
- 15 cafés-restaurants
- 15 débits de boissons alcooliques à l'emporter
- 3 Food truck

Nous comptons également quatre établissements du type « Take Away » (moins de 10 places assises). Ces commerces ne sont pas soumis à autorisation de la Police du commerce mais les locaux sont inspectés par le laboratoire cantonal. Afin que le cadre légal soit respecté, il revient aux assistants de sécurité publique de procéder à des contrôles.

CIMETIÈRE

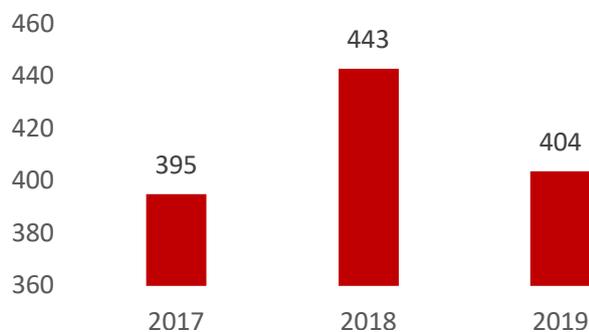
Concernant la gestion du cimetière, sur 79 décès enregistrés par la Commune, 24 personnes reposent dans notre cimetière, à savoir dans :

- 2 concessions de corps double
- 1 concession cinéraire enfant
- 1 tombe cinéraire enfant
- 5 tombes cinéraires
- 2 tombes de corps à la ligne
- 13 au jardin du souvenir
- Sur 14 services funéraires célébrés à l'église du Mont, il a été nécessaire d'organiser un service de parage à huit reprises.

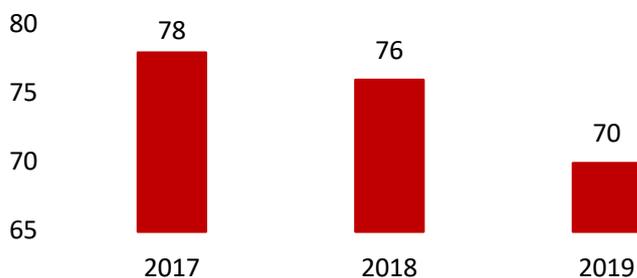
CIRCULATION ET SIGNALISATION ROUTIÈRES

Les contraventions de circulation ont été sanctionnées par des amendes d'ordre. Ces contraventions sont composées principalement des infractions suivantes :

- Infractions commises dans les zones de stationnement, principalement pour défaut de disque ou dépassement du temps de stationnement ;
- Infractions suite à un stationnement hors des cases balisées ou relatives au non-respect d'un signal de prescription



Les contraventions pour les véhicules en mouvement sont principalement des infractions pour non-respect des signaux « Interdiction générale de circuler dans les deux sens » et « Accès interdit ». La procédure « Ordonnance pénale » s'applique.

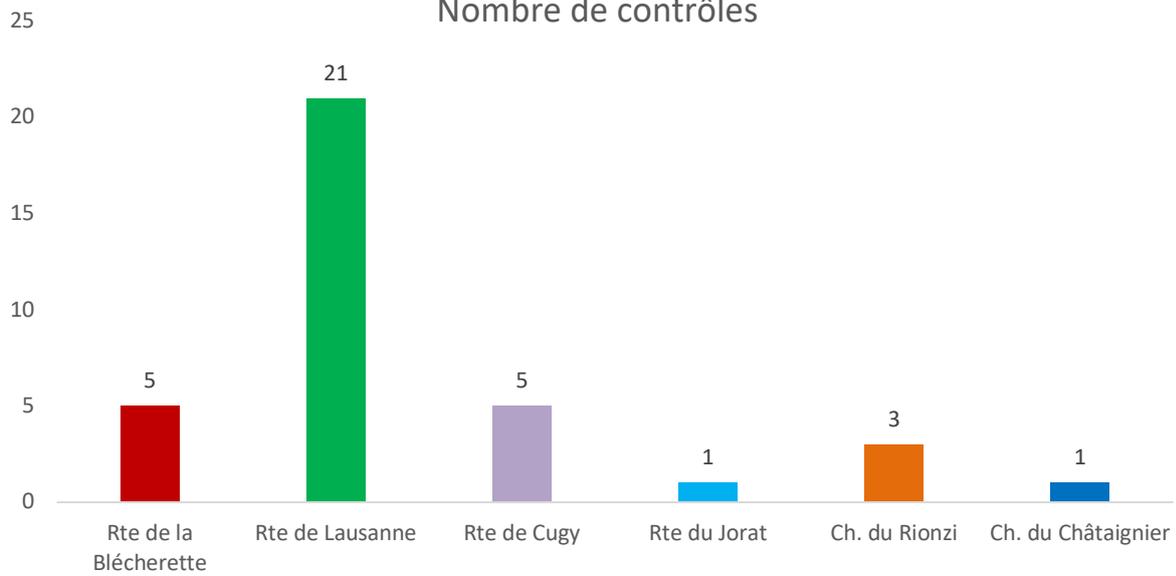


CONTRÔLES DE VITESSE

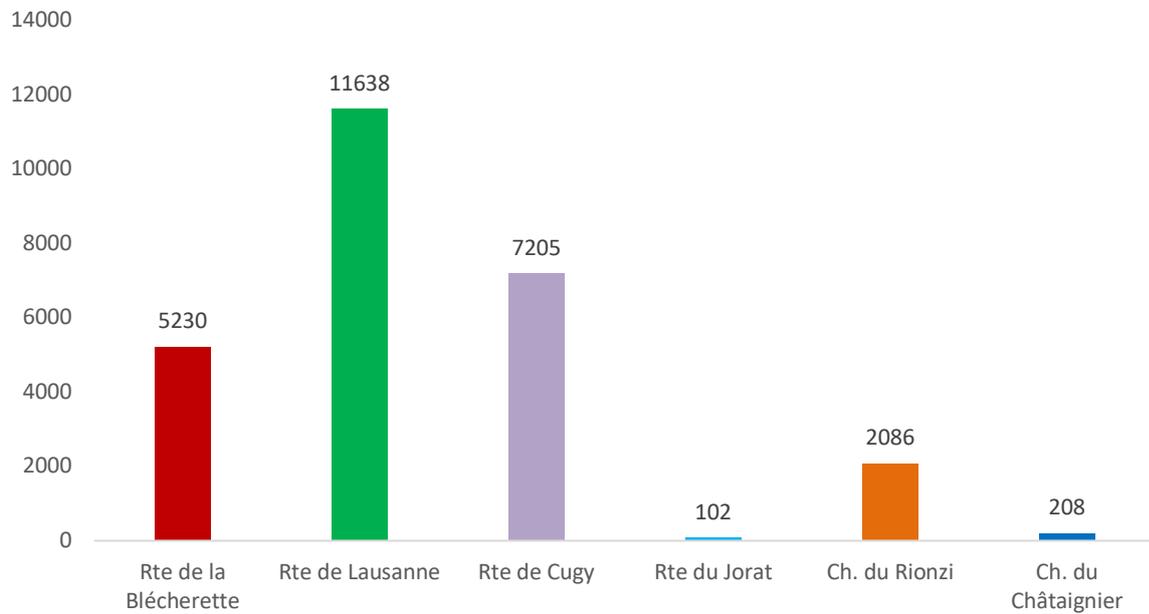
La Police cantonale procède dans le courant de l'année à un certain nombre de contrôles radar sur les routes cantonales (routes de Cugy, Lausanne et Blécherette) et parfois, à la demande de nos autorités, elle place ses appareils sur nos routes communales, principalement sur la route du Jorat, le chemin du Rionzi et celui du Châtaignier. Le tableau ci-dessous indique le nombre de contrôles, de véhicules contrôlés et d'usagers dénoncés.

Le taux moyen d'infractions pour la commune est de 3.61% et celui du canton de 3.15%.

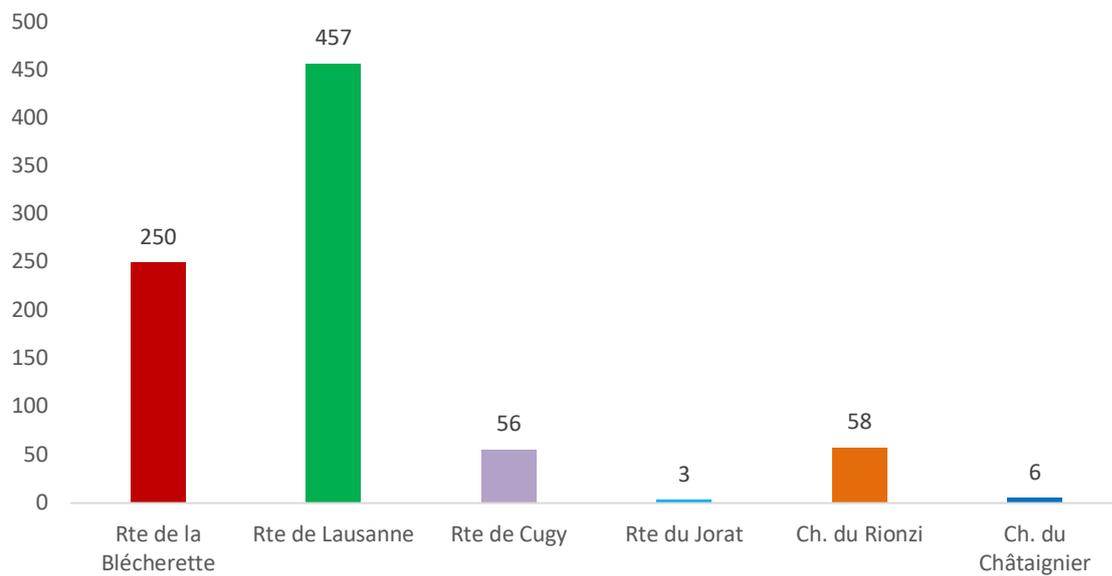
Nombre de contrôles



Véhicules contrôlés



Conducteurs dénoncés



La Police administrative est en possession de six appareils inforadars pédagogiques. Ceux-ci sont placés régulièrement sur les routes communales par mesures de prévention. Ces appareils ne restent pas plus d'une semaine à un même endroit.

SIGNALISATION ROUTIÈRE

La Police administrative a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, poteaux, bornes lumineuses réfléchissantes et mandaté une entreprise spécialisée pour rénover le marquage routier à divers endroits de la commune.

A 12 reprises, le personnel est intervenu pour la remise en état de signaux endommagés et de bornes en béton démolies à la suite d'accidents.

A la demande de la gendarmerie, les assistants de sécurité publique ont été sollicités pour lui prêter main-forte lors d'accidents de la circulation, pollutions, inondations, afin de gérer le trafic ou boucler une artère.

ENGAGEMENT LORS DE MANIFESTATIONS

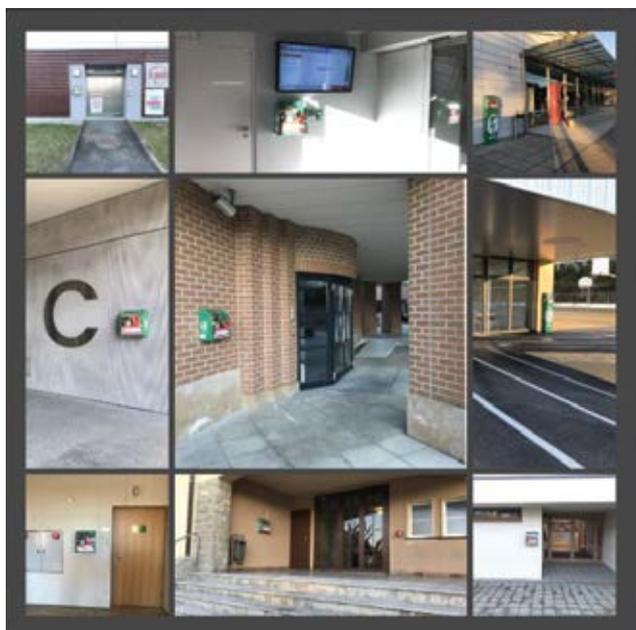
De nombreuses manifestations publiques se déroulent tout au long de l'année. Elles ont nécessité des mesures particulières de circulation et d'encadrement adéquat, allant de la pose de signalisation et/ou barrières et la mise en place d'un concept de circulation notamment pour les manifestations importantes: Fête de mai, St-Nicolas, soirées des sociétés de gymnastique et de l'accordéon, le Mont Musical et la Fête de la musique.

Le personnel de la Police administrative a dû traiter 21 demandes de Pocama (portail cantonal des manifestations).

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le concept Santé et sécurité au travail fait l'objet d'une constante surveillance. MM. Leder et Spinazza ont suivi un cours organisé par l'Association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé qui s'est déroulé dans les locaux du Centre mondial du cyclisme à Aigle. Le programme de la journée a été le suivant:

- Produits psychotropes
- Ergonomie au travail et les bonnes postures à adopter sur sa place de travail
- Le radon et autres polluants du bâtiment



De la formation continue a été dispensée aux premiers secours et aux défibrillateurs pour les agents d'exploitation, les employés des espaces verts et de la voirie suite à l'installation de neuf défibrillateurs aux endroits photographiés;

Les collaborateurs de l'administration communale suivront une formation continue concernant l'usage et la mise en pratique des défibrillateurs dans le courant de l'année 2020.

Ces appareils sont directement reliés à la centrale d'appel d'urgence du 144 et ceux-ci sont géolocalisés dès l'enlèvement de leur support.

SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS

Le personnel de la Police administrative est l'organe de contrôle au sein de la Commune pour la prévention des accidents sur les chantiers. Il a été procédé à différents contrôles qui ont pour but de vérifier la signalisation de chantier et la mise en place de protection pour les usagers (barrières, passerelles, lampes clignotantes, etc.). D'autres contrôles ont aussi été effectués sur les chantiers de construction en collaboration avec la Suva. Ceux-ci sont axés sur l'équipement personnel individuel (casque, protections d'ouïe, chaussures de sécurité, lunettes, etc.) puis sur la protection des employés contre les chutes, l'entreposage de bouteilles de gaz, les installations de décrotteurs (lavage de roues de camions), grues, nacelles et échafaudages.

En qualité de membre du Groupement Romand de Prévention des Accidents sur les chantiers du bâtiment (GRPA), M. Leder a suivi un cours d'une journée sur le chantier de contournement des Evouettes où un tunnel est en construction. Cette journée a été axée sur la complexité de la mise en place de mesures de protection contre les accidents aussi bien par rapport aux ouvriers qu'aux usagers de la route.

SURVEILLANCE DEVANT LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Quotidiennement, un agent est présent à l'un ou à l'autre des établissements scolaires lors des entrées et des sorties des élèves. Par ailleurs, la brigade des patrouilleurs, composée de quatre personnes (deux hommes et deux femmes) officie devant les établissements scolaires des Martines, du Grand-Mont et du Mottier. En début d'année, en raison de l'absence prolongée d'un des patrouilleurs à la route de la Blécherette, MM. Leder et Kivuilu ont assuré son remplacement. Suite à la démission du patrouilleur du Grand-Mont et dans l'attente de son successeur, les assistants de sécurité publique ont également procédé à son remplacement pour une durée d'un mois. Cette charge supplémentaire a quelque peu perturbé l'organisation du service.

NUMÉROTATION DES BÂTIMENTS

Pour toutes nouvelles constructions, un numéro est attribué pour le bâtiment ainsi que pour chaque logement. Ce travail se fait en étroite collaboration avec le Service technique et celui de la population.

FORMATION CONTINUE

Dans le cadre de l'Association Vaudoise des Services de la Sécurité publique (AVSSP), des formations continues sont organisées pour les collaborateurs. En 2019, MM.

Kivuila et Gaudard ont participé à une demi-journée sur le rôle de la Justice de Paix.

Comme à l'accoutumée M. Leder a suivi un cours de perfectionnement d'une journée en qualité de délégué à la sécurité au sein du Bureau de prévention des accidents (BPA).

PLAN CANICULE

Le plan canicule a été déclenché par le Préfet le 24 juin 2019 et maintenu pendant une semaine. Durant cette période, 585 personnes âgées de plus de 75 ans étaient concernées. Seules 109 personnes remplissaient les critères et après avoir pris contact avec celles-ci, seules six ont accepté l'aide de nos services. Durant cette semaine caniculaire, ces six personnes ont été visitées par le personnel de la Police administrative.

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

M^{me} Véronique Niklas a le titre d'expert en mycologie dans le cadre hospitalier. Résidente de notre commune, elle est la contrôlease officielle et Présidente de la Myco du Jorat. Elle a organisé et participé notamment à :

- Mars: stand pour l'accueil des nouveaux habitants afin de présenter son rôle d'experte en champignons;
- Mai: stand de présentation à la Fête de mai. Présentation d'une table de champignons frais;
- Juillet: une demi-journée « Passeport vacances ». Douze enfants inscrits;
- Septembre: exposition de champignons au Châtaignier sur deux jours, grand succès;

Les contrôles mycologiques ont lieu tous les dimanches soirs de 18h00 à 19h30 en saison et sur rendez-vous les autres jours de la semaine.

La saison 2019 a été une année de tous les records de contrôles. Ceux-ci se sont terminés le 25 novembre. Les personnes semblent utiliser de plus en plus le site internet de la Vapko et celui de la commune et peuvent ainsi profiter des disponibilités de contrôles pendant le week-end ce qui n'est pas le cas à Lausanne. Un gros travail de sensibilisation de la population a été déployé pour démontrer qu'aucun contrôle ne peut être fait sur image et photo via message ou mail. M^{me} Niklas a procédé à un total de 299 contrôles soit 219 de plus qu'en 2018. En l'occurrence, les cueillettes présentées ont permis de découvrir 69 champignons non-comestibles et 45 contenant des toxiques dont huit mortels (petites lepiota et cortinarius orellanus et speciosissimus).

M^{me} Niklas a dû intervenir le 24 janvier suite à l'appel d'un médecin de l'institut de médecine forensique pour l'analyse de champignons. En juin et en octobre, deux interventions via le 145 pour deux jeunes enfants (1 an et demi et 2 ans) qui ont mangé un bout de champignon. Après études et examens par l'experte, il s'agissait de champignons non toxiques, mais crus (amanita rubescens et agaricus silvicola). Les parents ont été rassurés et les enfants n'ont présenté aucun symptôme et aucune prise en charge hospitalière.

En 2019, sur toutes les personnes qui ont fait appel au service, 124 résidaient au Mont-sur-Lausanne, 86 à Lausanne et 89 dans 32 autres communes.

DIVERS

Dans le courant de l'année, le personnel de la Police administrative procède régulièrement à l'affichage de divers documents aux piliers publics (avis d'enquête, résultats votations/élections, avis mortuaire, avis d'abatage, etc.).

A 44 reprises, soit quasi le double de l'année précédente, la Police administrative a été sollicitée par le Service communal de la population pour procéder à des vérifications d'adresses et/ou d'appartements.

Trois exécutions forcées d'expulsion ont eu lieu dans le courant de l'année et les biens de deux ont dû être pris en charge par la Commune.

GENDARMERIE

PRÉSENTATION

Le poste de gendarmerie, ouvert au public à raison de deux après-midi et d'une matinée par semaine, compte neuf collaborateurs sous la responsabilité de l'adjudant Olivier Duperrex.

Quatre cents personnes se sont présentées à leur guichet pour différentes affaires.

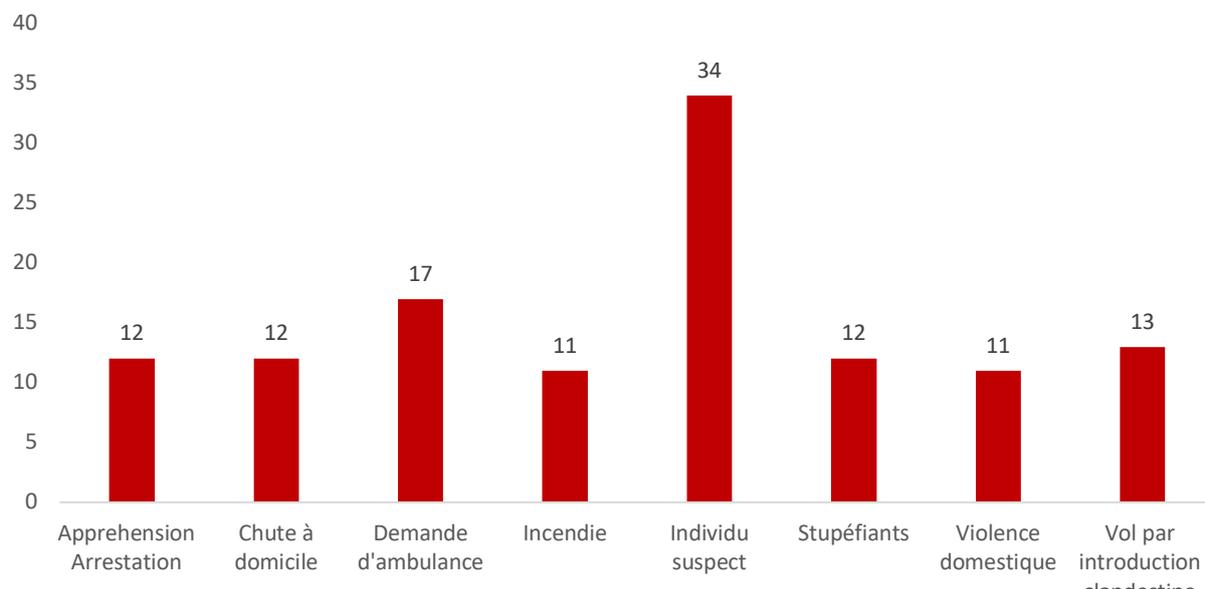
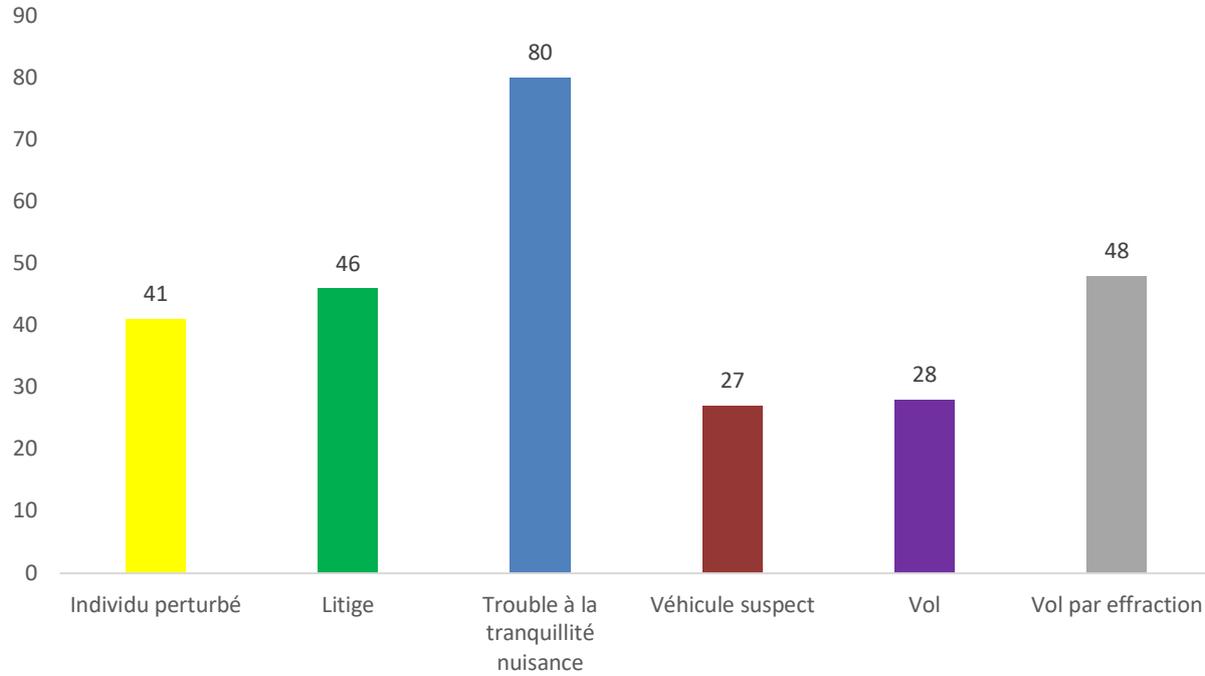
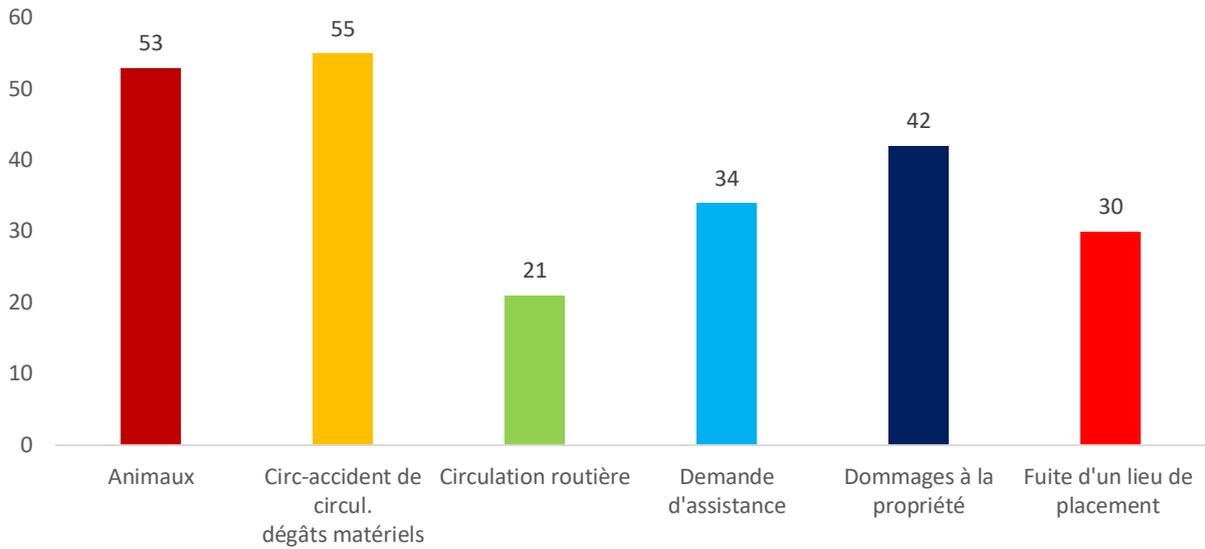
Une séance est programmée une fois par mois entre le chef de poste, son adjoint le sergent-major Pablo Trenkler et MM. André Guex et Roland Leder pour relater les événements qui se sont déroulés sur le territoire communal.

Une très bonne coopération est à relever entre les collaborateurs de la gendarmerie et le personnel de la Police administrative.

ACTIVITÉS

La gendarmerie assure l'ordre et la tranquillité publics sur le territoire. Elle effectue des contrôles de circulation et participe à des missions de reconnaissance et de surveillance. Elle enregistre les plaintes et recueille les éléments nécessaires pour l'ouverture d'une enquête. Par la suite, elle prend en charge cette dernière, sur réquisition d'un magistrat, auditionne les personnes impliquées, effectue les visites domiciliaires puis établit les rapports finaux. Lors des patrouilles, elle contrôle l'état physique des conducteurs et dénonce ceux qui sont sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments. Elle dénonce également toutes les infractions aux règles de la circulation et planifie des actions de Police, de proximité et de prévention, notamment pour les incivilités et les dommages causés aux bâtiments communaux (voir tableau des incivilités sous Bâtiment).

Les principales missions qui lui sont dévolues sont représentées de manière graphique sur les tableaux suivants :



L'effectif ne permettant pas d'avoir une patrouille 24/24, le personnel du Centre de la Blécherette assure les interventions le reste du temps. Par contre, une vingtaine de patrouilles sont planifiées mensuellement aussi bien de jour comme de nuit, ainsi que le week-end.

CONCEPT POLICE-POPULATION

Le concept Police-Population poursuit son activité. Mensuellement, nous recevons le bulletin « Info délits » nous informant de certains délits sur notre commune et donnant des conseils de prévention.

ASSOCIATION VAUDOISE DES COMMUNES DÉLÉGATRICES (AVCD)

De manière synthétique, la CDPV souhaite que les communes délégatrices assument une part plus importante de la facture policière car les autres communes font face à des charges sécuritaires élevées pour le financement de leurs propres polices. Deux variantes sont actuellement analysées. La première pourrait engendrer une augmentation significative de la facture pour les communes délégatrices. La seconde, qui ferait partie intégrante de la péréquation, reste encore à chiffrer.

Dans ce contexte, une délégation du comité de l'AVCD a rencontré en décembre dernier M^{me} la conseillère d'Etat Béatrice Métraux afin d'échanger et de partager nos inquiétudes sur les coûts de la Police pour nos communes délégatrices. Afin de vérifier la légalité de contraindre nos communes à payer davantage, M^{me} Métraux a spontanément demandé un avis de droit à ses services. Il en ressort, à priori, une situation favorable pour nous.

Par ailleurs, notons que certaines associations de police communales qui ont des charges de sécurité élevées ne facturent pas la réalité des coûts dû par les communes partenaires uniquement dans le but de maintenir des corps de police régionaux au détriment de la Police cantonale, ceci pour ne pas charger financièrement les petites communes afin de les maintenir dans le giron des polices communales.

AFFAIRES SOCIALES

ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ACTION SOCIALE (ARASPE)

En 2019, les deux assemblées intercommunales ont eu lieu, le 6 juin à Mex pour les comptes et le 4 décembre à Villars-le-Terroir, pour le budget. Lors de l'assemblée du 6 juin, le Comité directeur (Codir) a proposé d'utiliser une partie de l'excédent pour permettre une réforme complète de la politique salariale, et de restituer le surplus aux communes.

En 2019, le Comité directeur a vu plusieurs changements dans sa composition. Deux de ses membres historiques, sont partis. Monsieur Jacques Marchand, vice-président du Codir, municipal dans la Commune du Mont-sur-Lausanne qui a changé de dicastère. Cette Commune ayant un siège statutaire au sein du Codir il a été automatiquement remplacé par le nouveau municipal des affaires sociales. Madame Sandrine Favre, municipale de la Commune de Saint-Barthélemy a démissionné de ses fonctions politiques en juin 2019. Elle a été remplacée par Monsieur Olivier Berthoud, Municipal à Vufflens-la-

Ville. La secrétaire du Codir, Madame Martine Seiler a également démissionné fin 2018, elle a été remplacée par Madame Christine Gozel, en début d'année.

En fin d'année, le Codir a appris à regret la démission de la responsable des ressources humaines de l'ARASPE. Une première mise au concours a eu lieu, mais les candidats entendus ne correspondant pas au profil du poste, il a été décidé de reprendre la démarche de recrutement dès janvier 2020.

Sur le plan cantonal, le changement de Conseiller d'Etat et la restructuration du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont généré un certain manque de visibilité quant à la continuité de la politique sociale. Le Conseil des régions d'action sociale (CdRAS) n'a pas pu encore rencontrer la nouvelle Conseillère d'Etat; ce devrait être chose faite au premier semestre 2020. De son côté le projet de la mise en place d'une Unité commune CSR-ORP avance et des locaux ont été trouvés à Prilly, à côté de l'ORP. Il est prévu que cette nouvelle mesure débute au deuxième semestre 2020.

REVENU D'INSERTION AU MONT

Dans notre ARAS (soit habitants qui ne sont pas des réfugiés), il y a 106 ménages bénéficiaires du RI au mois de décembre 2019. Ils étaient 95 en février 2019, 73 en février 2018. Si on remonte à février 2015, ils n'étaient « que » 59.

Il y a eu quatre paliers pour mesurer l'augmentation dans les dernières années :

- Un premier en sept-oct 2015
- Un second en février 2017
- Un troisième en nov-déc 2018
- Un quatrième en sept 2019.

ASSOCIATION VAUDOISE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE (AVASAD)

Le Canton de Vaud se place au premier rang pour le maintien à domicile, avec la plus grande proportion d'années à vivre chez soi. Pour y parvenir, il a fallu investir, notamment en augmentant l'accès aux services à domicile. Cet investissement est rentable dans le canton de Vaud. En outre, il semble que le déploiement de l'aide et des soins à domicile ait également permis de réduire le nombre d'hospitalisations pour des pathologies pour lesquelles la prise en charge ambulatoire est une alternative, mais en nécessitant une dotation en personnel un peu plus importante. Globalement, l'offre en aide et en soins à domicile paraît bien calibrée dans le canton de Vaud, avec un possible excès dans les régions de montagne. L'AVASAD a joué son rôle dans l'harmonisation des pratiques et des coûts de production entre AV/F, mais il y a peut-être encore des pistes pour améliorer l'efficacité entre régions. Plusieurs pistes d'économie sont actuellement à l'étude pour un montant espéré de CHF 5 millions pour le budget 2020. En sus, des analyses exploratoires laissent entrevoir des possibilités de développements pour mieux prévenir le déclin fonctionnel et une meilleure continuité des soins

PROTECTION CIVILE

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES MILICIENS ET VOLONTAIRES

2014	2015	2016
1'188	1'250	1'250

2017	2018	2019
1'393	1'254	1'196

INTERVENTIONS

Il convient, en préambule, de différencier les interventions au profit des collectivités (art. 27a LPPCi) et les interventions en situation d'urgence (art. 27 LPPCi). Neuf services ont été mis sur pied pour le soutien aux manifestations sportives ou culturelles totalisant 1869 jours de service. A noter que les manifestations les plus importantes ont nécessité l'appui de 243 jours de service pour les 20 km de Lausanne et pas moins de 853 jours pour la grande finale de coupe du monde du Triathlon. A relever également que notre ORPC a été engagée dans le cadre de la Fête des Vignerons (FEVI 2019) pour la phase de mise en place des infrastructures ainsi que dans le déroulement de la manifestation, ceci avec 116 personnes et totalisant 456 jours de service.

Dans le cadre des JOJ 2020, nous avons préalablement été mis à contribution à la demande des autorités du canton afin d'apporter notre soutien au bon déroulement de la cérémonie des drapeaux sous l'égide du corps préfectoral.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à 6 reprises, notamment pour les engagements les plus importants suivants :

- la mise sur pied du Plan « Canicule » sur une durée de huit jours
- le plan DELESTA activé à deux reprises
- l'inauguration du siège du CIO, opération mise en place à brève échéance.

Au total, 63 personnes ont été mobilisées pour ces actions, se traduisant par 81 jours de service. Nous constatons une diminution par rapport à l'année 2018, laquelle avait notamment été marquée par les inondations du mois de juin.

ENGAGEMENT DES VOLONTAIRES ET MILICIENS

5116 jours de service ont été accomplis en 2019. On mesure une légère hausse par rapport à l'année précédente. Cette dernière est principalement due à l'importance du soutien réalisé au profit des grandes manifestations sportives qui ont généré 1869 jours de service alors que seuls 81 l'ont été envers les engagements en situation d'urgence. Le bataillon de l'ORPC Lausanne-District compte 1196 incorporés pour 17 professionnels. Cela signifie que l'encadrement des

cours de répétition ainsi que des engagements est majoritairement réalisé par des cadres de milice, du commandant de compagnie au chef de groupe.

SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le SDIS la Mèbre est intervenu à 85 reprises en 2019, contre 81 en 2018. Nous avons été confrontés à 10 feux de bâtiment, six feux de plein air (haie, poubelle), cinq feux de véhicules (dont le braquage au Mont-sur-Lausanne en juin), cinq préventions feu et un renfort feu. Ce qui fait un total de 27 mobilisations.

Les inondations, au nombre de 22, sont le deuxième type d'intervention pour lequel nous sommes le plus mobilisés. Elles sont liées pour huit cas à des intempéries et pour 14 cas, à de l'usure ou des dégâts suite à des travaux.

Le 15 juin, le Mont-sur-Lausanne et Cheseaux-sur-Lausanne ont subi les orages qui ont provoqué pas moins de 18 interventions pour inondation. Je les classe dans les événements multiples et ne compte donc que pour une inondation.

En troisième position viennent les alarmes automatiques : 15 mobilisations. Dans neuf cas, il s'agit d'alarmes injustifiées (travaux de maintenance non-signalés, bouton poussoir enfoncé sans raison).

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement du 14 novembre 2018 concernant la facturation de ces alarmes : dès le 1^{er} février 2020, les frais d'interventions résultant du déclenchement intempestif d'une alarme automatique seront dorénavant facturés CHF 1000.–.

Ce tarif a comme objectif d'encourager les propriétaires et les exploitants de locaux protégés à prendre toutes les mesures nécessaires (maintenance, suivi, prévention) afin que les déclenchements injustifiés se produisent le moins souvent possible.

Comme en 2018, ce sont les trois types d'alarme qui nous occupent le plus.

Les autres interventions se répartissent comme suit :

- 6 techniques odeur suspecte (hydrocarbure, gaz)
- 5 sauvetages animaux (1 chat, 1 chien et 3 serpents)
- 3 sauvetages de personnes (ascenseur)
- 2 alarmes pour l'officier de service (vérification d'information et rupture de conduite)
- 2 techniques chute de matériaux (arbres et tôles)
- 1 assistance sanitaire
- 1 renfort éléments naturels (Penthalaz)

On constate qu'il y a plus d'interventions de jour : 50 contre 33 de nuit. Ce qui est normal du fait de l'activité humaine.

Dans la même logique, Le Mont, du fait de sa superficie et du nombre d'habitants, recense le plus d'interventions (48). Dans la même proportion de feux, d'inondations et d'alarmes automatiques.

EXERCICES

Tout au long de l'année sont organisés des exercices spécifiques afin de réagir au mieux lors des diverses interventions citées plus haut.

Cinq exercices pour le DPS (détachement de premier secours) dont quatre en commun avec le DAP (détachement d'appui) sur les thèmes des installations techniques, des risques chimiques, des échelles ou de la ventilation. A ceci s'ajoute une demi-journée au centre de formation de la Rama à Montheron.

Les porteurs d'appareil respiratoire quant à eux, ont six exercices dans l'année, plus deux soirées à la Rama (dans la maison de feu) ainsi qu'une demi-journée à la Grangette, au centre de formation de l'ECA pour les tests physiques.

Les porteurs en formation participent à sept exercices.

Un cours pour les chauffeurs a lieu chaque année: connaissance des véhicules et conduite.

Les exercices pour les personnes formées EN (matériel spécifique éléments naturels) ont été organisés en collaboration avec le SDIS Malley. Un plus grand nombre de personne et plus de matériel permettent de mettre en place un exercice plus complet et plus intéressant. Cette collaboration sera poursuivie l'année prochaine.

En plus de deux cours centrés sur la tactique d'intervention, un cours avec un acteur a été mis en place pour les sous-officiers. L'objectif était de les confronter à un sinistré énervé ou à une personne âgée refusant d'évacuer son appartement. Cette soirée fut riche en enseignements et en échanges autour de situations pas toujours évidentes à gérer.

Les officiers ont suivi trois cours de tactique d'intervention et l'Etat-Major a pu bénéficier de l'expérience du Major Sauty pour travailler sur les sinistres de grande ampleur.

EVÉNEMENTS PARTICULIERS

CONCOURS DE LA FÉDÉRATION VAUDOISE DES SAPEURS-POMPIERS

Comme chaque année, la Mèbre était dignement représentée au concours de la FVSP.

Une équipe Tonne-pompe a remporté la 3^{ème} place avec une mention Très Bien, et deux sapeurs ont obtenu la 9^{ème} place au gymkhana.

Le prochain concours aura lieu à St-Prex le 2 mai 2020.

PORTES-OUVERTES

Les trois sites ont participé aux portes-ouvertes initiées par la Fédération Suisse des sapeurs-pompiers le 31 août. Les visiteurs ont pu monter dans les véhicules, visiter les casernes et échanger avec les sapeurs-pompiers.

PASSEPORT VACANCES

Cheseaux, Romanel et Le Mont ont mis en place des demi-journées d'activités dans le cadre du passeport vacances. Répartis sur les trois sites, une quarantaine d'enfants ont été encadrés par 15 sapeurs autour d'ateliers sur le thème du travail des sapeurs-pompiers.

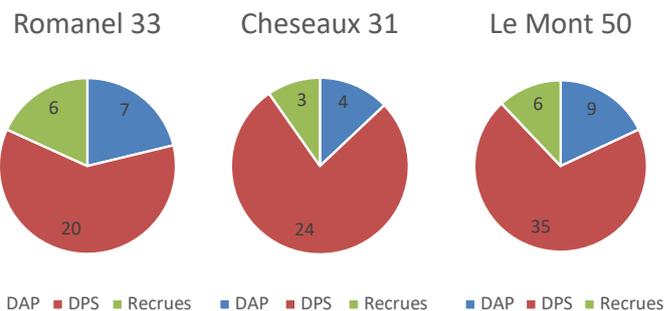
FÊTE DES VIGNERONS

Durant l'été, 16 sapeurs de la Mèbre sont allés prêter main-forte au SDIS Riviera dans le cadre de la Fête des Vignerons.

EFFECTIF 2019

L'effectif 2019 se monte à 114 sapeurs, dont 12 femmes. Nous étions 113 en 2018.

Il se répartit comme suit:



Durant l'année, 18 personnes ont démissionné.

Pour neuf personnes, cette démission est la conséquence d'un déménagement (pour se rapprocher du travail, pour acheter une maison).

Dans cinq cas, les contraintes professionnelles (manque de temps, employeurs, formation) sont invoquées comme motif de départ.

Trois personnes ont exprimé un manque de motivation et une personne a dû s'arrêter pour des raisons de santé.

Dans le cas des sapeurs qui déménagent, nous essayons de les motiver à poursuivre leur carrière de sapeur-pompier à leur nouveau lieu de domicile afin que toutes ces années d'expérience et de formation ne soient pas perdues.

Nous avons d'ailleurs eu le plaisir d'accueil dans le courant de l'année, trois sapeurs venant d'autres corps.

RECRUTEMENT

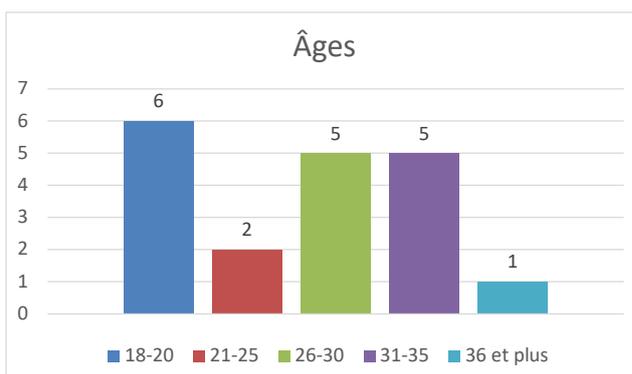
Lors du recrutement du 7 novembre, 14 personnes au Mont, six à Cheseaux et trois à Romanel se sont déplacées pour prendre part à la présentation du SDIS et à la visite de la caserne. D'autres personnes, n'ayant pu se déplacer le soir-même se sont manifestées dans un deuxième temps.

La lettre personnelle adressée par les communes aux nouveaux citoyens et aux nouveaux habitants de 18 ans et plus est le vecteur le plus efficace pour recruter de nouvelles personnes. Elle incite les gens à s'intéresser en allant sur les réseaux sociaux ou le site du SDIS.

Les gens se sentent du coup, également directement concernés par la campagne d'affichage.

Au final, 19 personnes, dont quatre femmes, se sont inscrites: neuf au Mont, six à Cheseaux et quatre à Romanel.

Répartition des âges:



Il est intéressant pour nous de constater que, sur ces 19 personnes, 10 ont entre 26 et 35 ans.

Même si on peut imaginer que les capacités physiques ou l'enthousiasme sont vraisemblablement supérieurs de 18 à 20 ans, les 26-35 ans seront plus stables (famille, professionnel), et donc resteront probablement plus longtemps au SDIS.

Ces 19 personnes vont faire leur formation de base en mars lors d'un cours de deux jours, organisé par l'ECA, puis elles poursuivront leur cursus tout au long de l'année 2020, dans le cadre de l'EFRI (école de formation des recrues intercommunale).

L'EFRI regroupe les SDIS de la Mèbre, Sorge et Lausanne-Epalinges.

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Ils sont 21 JSP, dont cinq filles, à s'entraîner 10 samedis matin par année. Huit d'entre eux ont participé au Championnat Suisse à Bâle les 25 et 26 mai.

Deux JSP ont intégré directement le DPS en janvier 2020. En effet, vu leur formation, les examens passés (validés par l'ECA) et leurs années d'expérience, ils ne passent pas par l'EFRI.

ASSOCIATION DE COMMUNES DE LA RÉGION LAUSANNOISE POUR LA RÉGLEMENTATION DU SERVICE DES TAXIS

PRINCIPALES TÂCHES

- assurer le suivi juridique des divers dossiers en lien avec la thématique ainsi que les révisions réglementaires
- organiser les séances du Comité de direction et de la Commission administrative et contribuer au bon déroulement de celles du Conseil intercommunal
- renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis
- traiter les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis
- délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis
- gérer et tenir à jour les dossiers des conducteurs de taxis
- veiller au respect des règlements régissant le service des taxis
- enquêter sur les réclamations
- rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.
- surveiller et corriger les examens topographiques

Six collaborateurs, représentant 3.8 ept, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise

pour la réglementation du service des taxis (ci-après: l'Association), composée d'Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, le Mont-sur-Lausanne et Bussigny.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'Association est exercée par le Service intercommunal des taxis.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Lors de sa séance du 28 janvier, le Conseil intercommunal a reconduit, pour une durée d'un an, la disposition octroyant au Comité de direction la compétence de prévoir des exceptions aux exigences d'octroi du carnet de conducteur de taxis.

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2020, de la nouvelle loi cantonale sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et de son règlement d'application nécessitera une refonte du règlement intercommunal sur le service des taxis, étant entendu que les VTC seront dorénavant gérés par le Canton.

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à trois reprises en 2019.

COMITÉ DE DIRECTION

Vingt-six concessions ayant été déposées, le Comité de direction a décidé de lancer, le 8 février, un appel d'offres pour 16 concessions individuelles.

Le 1^{er} avril est entrée en vigueur l'obligation d'apposer un signe distinctif permettant l'identification de tout véhicule affecté au transport professionnel de personnes, ainsi que la diminution du nombre de concessions délivrées, compris précédemment entre 230 et 280 et ramené de 180 à 240.

La consultation du règlement d'application de la LEAE et les échanges avec le Conseil d'Etat qui ont suivi ont abouti à l'ajout d'une disposition dans ledit règlement précisant la notion d'usage accru du domaine public, ce qui a permis, en décembre, de procéder au renouvellement des autorisations B.

Le Comité de direction a tenu trois séances.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

A l'issue de ses 14 séances, la Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter ou de refuser l'octroi d'une autorisation et de réprimer les infractions au Règlement sur le service des taxis (RIT) a rendu 32 décisions allant de la mise en garde au retrait du carnet de conducteur de taxi, de l'autorisation d'exploiter ou de la concession.

CONTRÔLES DE POLICE

Les contrôles de police, notamment 11 nocturnes (9 en 2018), se sont poursuivis. Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 95 (159 en 2018). Au total, on dénombre 138 dénonciations dressées (296 en 2018), tous corps de police confondus. La baisse du nombre de rapports de dénonciation s'explique par le fait que les VTC ont pu régulariser leur situation auprès du SIT.

CONCESSIONS / AUTORISATIONS

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2018	2019	2018	2019
Compagnies	4	4	82	82
Exploitants indépendants	142	146	142	146
Total	146	150	224	228

Suite à un appel d'offres lancé le 8 février pour 16 concessions individuelles, 14 ont été délivrées et deux sont bloquées dans l'attente du traitement de 3 recours.

Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement

Exploitants regroupés au sein de:	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2018	2019	2018	2019
Taxiphone	47	43	49	46
CDS	1	1	1	1
Allô Taxis!	1	1	2	2
Autres	50	57	54	59
Total	99	102	106	108

Autorisations – Type C – Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2018	2019	2018	2019
Entreprises	5	6	21	29
Exploitants indépendants	3	4	4	5
Total	8	10	25	34

Conducteurs

Au nombre de 679 (2018: 555), dont 230 détenteurs d'un carnet de conducteur allégé (CCTA), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit:

	Hommes		Femmes	
	2018	2019	2018	2019
Conducteurs « réguliers »	398	387	14	11
Conducteurs « auxiliaires »	145*	**	4	8**
Total	537	660	18	19

*dont 102 CCTA ** dont 223 CCTA *** dont 7 CCTA

Au cours de l'année, sur 245 demandes enregistrées (2018: 128), 190 carnets de conducteur ont été délivrés (2018: 134) dont 172 CCTA.

Centraux d'appel

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sarl ont effectué cette année 976'520 courses, soit 542'380 distribuées et 434'140 au vol, contre 1'011'372 en 2018 (-3,44%).

Le nombre de courses effectuées en 2019 par les chauffeurs de Taxiphone est de 86'401, contre 95'030 en 2018 (-9,08%). Le nombre de courses effectuées par les sociétés Uber, Driven et Kapten n'est pas connu.

Stations

Les stations sont au nombre de 47 et offrent un total de 176 places (comme en 2018).

**Municipal: M. André Guex (jusqu'au 31 mars)
M. Christian Menétrey (dès le 1^{er} avril)**

SERVICE DES BÂTIMENTS

DIRECTION DU SERVICE ET MISSIONS

CHEF DE SERVICE:

M. Antonio Turiel

ADJOINTS:

M. Francis Voumard

M. Valter Spinazza

Le Service des bâtiments (SEBA) est l'instance compétente en matière de gestion du patrimoine bâti communal administratif et financier. Il met en œuvre la politique communale y relative et est le garant de l'application des lois et normes cantonales et fédérales en la matière. Le Service est chargé de la construction, de la rénovation, de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien de tous les bâtiments communaux scolaires, administratifs et locatifs.

AGENTS D'EXPLOITATION ANNÉE 2019

Au 31 décembre 2019, nous pouvons compter sur une équipe comprenant 19 collaborateurs, dont huit à temps partiel. Comme par le passé, le travail fourni pour l'entretien de l'administration, des bâtiments scolaires et des divers bâtiments communaux permet aux utilisateurs des différentes structures de bénéficier, à leur entière satisfaction, des installations et des locaux mis à disposition ou loués.

Quatre séances annuelles sont prévues avec les agents d'exploitation. Elles ont pour but de répondre aux différentes demandes qui peuvent être d'ordre organisationnel, budgétaire ou tout simplement pour une discussion à bâtons rompus. La dernière séance de l'année est surtout organisée pour la présentation du budget. Lors des séances, un PV est rédigé.

Nous avons dans l'équipe deux apprentis. Tous deux suivent une formation d'agent d'exploitation, le premier est en troisième année et le deuxième a commencé sa formation en août 2019 à notre entière satisfaction. Le souhait du service, dans un avenir proche, est de pouvoir former un apprenti par année.

Le service a pour volonté d'optimiser les ETP de nos collaborateurs par une organisation au plus proche de nos besoins et des différentes demandes qui lui sont adressées.

Le 1^{er} octobre 2019, un service piquet est entré en fonction afin de satisfaire un besoin et à une demande de nos concitoyens. Il est opérationnel de 16h30 à 06h30, les samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés. Ce service fonctionne par tournus du lundi 06h30 au lundi suivant 06h30. Quatre de nos collaborateurs forment ledit service, ils peuvent ainsi répondre aux différentes problématiques des bâtiments: pannes électriques, dysfonctionnements de chauffage et/ou ventilation et de

vandalisme etc. Nos collaborateurs ont à leur disposition un smartphone ainsi qu'une tablette, le MCR (moyen de contrôle et régulation voir sous chapitre télégestion) est aussi un outil important pour optimiser les interventions. Un rapport d'intervention est remis pour validation à chaque fin de service. A ce jour, une quinzaine d'interventions ont eu lieu et toutes ont été résolues de manière efficace.

Les agents d'exploitation et le DIEM sont aussi appelés pour d'autres missions. Suite à la fermeture du Collège des Planches, nous avons dû déménager la garderie Les Milles Pattes au foyer de la grande salle. Le temps était compté, car il a fallu, par la même occasion, sécuriser l'espace extérieur qui lui était réservé. Les locaux intérieurs et extérieurs étaient opérationnels pour la rentrée scolaire 2019, ceci à la satisfaction de la directrice.

Nos collaborateurs sont aussi engagés dans la mise en place des manifestations communales telles que: accueil des nouveaux habitants, fête de la musique, animation APE pour la fin de l'année scolaire et, la dernière en date, La Saint-Nicolas qui avait lieu habituellement dans la cantine du Châtaignier et a dû être déplacée suite à la fermeture du site. Après quelques réflexions, la décision a été prise de transférer cette manifestation, chère à nos concitoyens, dans les salles de gym du Centre sportif.

Une équipe d'agents d'exploitation a répondu présent pour la mise en place des salles. Ce travail de mise en place s'est déroulé en deux phases. La première phase a débuté vendredi matin et consistait à recouvrir totalement les salles d'une protection, afin d'éviter au maximum toutes sortes d'accidents, et à l'installation de tableaux électriques. La deuxième phase s'est déroulée le dimanche avec le démontage et le nettoyage des locaux. Les retours de la manifestation ont été très positifs et tous les visiteurs, les exposants et les organisateurs ont vivement appréciés l'organisation et le travail fournis.

**RÉPARTITION DU PERSONNEL DU SERVICE
(ÉTAT AU 31.12.2019)**

Compte général	01 Crétaison admin	02 Crétaison collège	04 Mottier B	05 Mottier E-F	06 Grand-Mont	11 Grande salle	14 SDIS	15 Jorat 5	17 Paroisse	18 Eglise
100%										
100%										
85%										
10%										
100%										
	80%	10%			10%					
				60%	60%					
			100%							
							41%	5%		
10%				20%		50%			10%	
		47%								
									15%	15%
				60%						
54%										
			14%							
459%	80%	57%	114%	140%	70%	50%	41%	5%	25%	15%

19 Châtaignier	22 Vestiaires Sports (anc.)	24 Congélateur	24 STPA	26 Martines	28 Manlout	30 Vestiaires Châtaignier	31 Mottier A	32 Mottier C	33 Mottier D	34 Rionzi
		15%								
									20%	20%
										100%
								26%		10%
										28.3%
								100%		
40%	15%									
							100%			28.9%
				100%					20%	20%
		1%							45%	
									95%	
					34%		32%			
40%	15%	1%	15%	100%	34%	45%	132%	126%	180%	207,2%

En ce qui concerne les réservations de salles, un système de réservation en ligne a été mis en place pour une meilleure visibilité et faciliter les réservations pour la population.

SERVICES COMMUNAUX

- > Secrétariat municipal
- > Service communal de la population
- > Police administrative
- >> Finances
- > Ressources humaines
- >> Jeunesse et loisirs
- >> Urbanisme
- >> **Bâtiments et durabilité**
 - > Durabilité
 - > Construction du collège du Rionzi
 - > **Location de salles**
 - > Congélateur communal
- > Travaux et infrastructures
- >> Espaces verts et déchets

LOCATION DE SALLES

La Commune du Mont-sur-Lausanne dispose de salles et de lieux qu'il est possible de louer pour les habitants de la commune exclusivement.

LISTE DES SALLES ET LOCAUX

GRANDE SALLE
Dotée d'une scène, la grande salle est idéale pour accueillir spectacles, mariages, anniversaires, conférences.
[Lien vers le calendrier des disponibilités](#)

FOYER CHÂTAIGNIER
Entouré d'un parc de verdure public, le Foyer du Châtaignier, bénéficie d'une salle intérieure avec cuisine. Idéal pour anniversaires, mariages.
[Lien vers le calendrier des disponibilités](#)

SALLES POLYVALENTES DU RIONZI
Deux salles à votre disposition pour des conférences, séances. Ces salles peuvent être louées individuellement. Une petite cuisine sépare les deux salles.
[Lien vers le calendrier des disponibilités](#)

SERVICE DES BÂTIMENTS

Rte de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Chef de service :
M. Antonio Turlet

Tel : 021.651.91.98

Mail : [batiments\[at\]montsurlausanne.ch](mailto:batiments[at]montsurlausanne.ch)

HORAIRE:
du lundi au vendredi
8H00 - 11H30 / 13H30 - 16H30

CALENDRIER DES RÉSERVATIONS

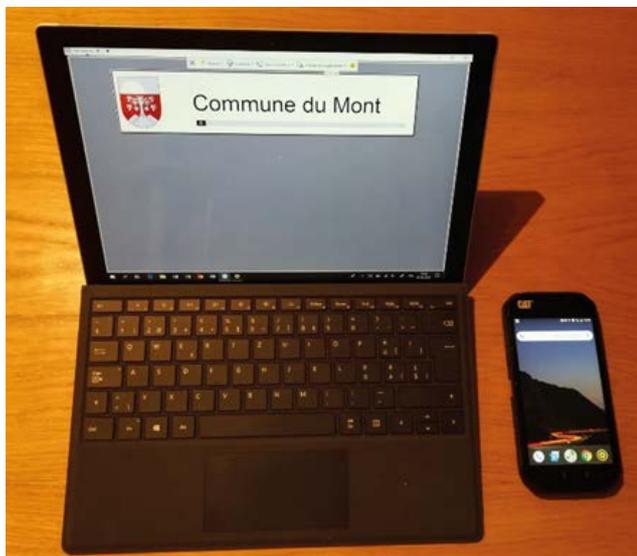
mars 2018

30 fév	1er	2	3	4	5	6
24	25	26	27	28	29	30
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11

Ecran d'accueil - réservation en ligne

Les salles de gym, ainsi que la piscine sont planifiées à l'interne. Nous nous rencontrons une fois par année avec les sociétés afin de valider les réservations des plages horaires

Grâce à tout le travail fourni pour l'entretien de l'administration, des bâtiments scolaires et des divers bâtiments communaux, ainsi qu'à la mise en place des manifestations et de la disponibilité du nouveau service piquet, les Montain-e-s peuvent ainsi compter et bénéficier d'une équipe d'agents d'exploitation de qualité, remplissant ses tâches de manière professionnelle.



Moyens mis à disposition du service de piquet avec connexion au MCR

PATRIMOINE COMMUNAL

Le parc immobilier communal rassemble 31 bâtiments de tous types pour une valeur ECA de CHF 151'600'000.—. On y trouve en particulier quatre sites scolaires (Grand-Mont, Mottier, Créतालaison, Martines et Rionzi), l'Administration communale, la place de sports du Châtaignier, le temple et ses annexes et la salle communale. Il est important de noter que globalement, le parc est vétuste et des projets d'assainissement sont planifiés à court, moyen et long terme.

VISION 2050

Le Service des bâtiments a mis en œuvre des actions circonstanciées et progressivement compatibles avec le concept de la société à 2000 watts. Dans ce cadre, on peut notamment citer :

- Adoption du «standard bâtiments 2015» (critères et normes à appliquer pour des bâtiments à haute qualité environnementale);
- Etiquettes Display® (affichage des performances énergétiques des bâtiments pour une meilleure communication);
- Membre «EnergO» (établissement des bilans énergétiques et optimisation des installations);
- Achat de produits de nettoyage et d'entretien respectueux de l'environnement;
- Eclairage des bâtiments (utilisation d'ampoules économiques, minuteries, etc.);
- Réseau CAD bois au complexe du Mottier (utilisation et promotion du bois, énergie indigène et renouvelable);
- Contrôle à distance des installations de chauffage et de ventilation.

TÉLÉGESTION

COMMUNICATIONS-INFORMATIONS DANS LES BÂTIMENTS

Une amélioration de l'information est installée au travers d'un nouveau logiciel qui gère l'affichage des écrans de visualisation dans l'administration de Créतालaison, le centre sportif du Mottier, les collèges scolaires du Mottier et du Rionzi.

La plateforme informatique déployée se veut polyvalente (commune/école). Elle autorise l'affichage de tous types de média (textes, images, vidéos) sur un écran ou l'ensemble du réseau. Les informations administratives sont gérées par le secrétariat municipal et la direction de l'EPS pour la partie scolaire.



Ecran d'information administration



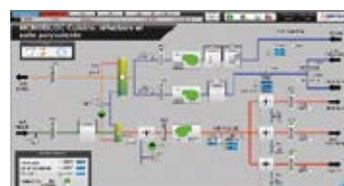
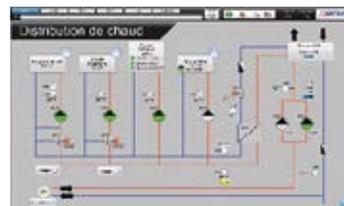
Ecran d'information complexe sportif



PLATEFORME DE SUPERVISION DES BÂTIMENTS

Depuis plusieurs années, le Service des bâtiments gère la plateforme informatique pour la supervision du parc immobilier. La domotique est la base pour toutes les utilisations dans le domaine de l'automatisation et dans n'importe quel domaine d'application. La plateforme informatique (MCR) centralise les paramètres techniques des automates pour le pilotage optimal des chaufferies, l'éclairage automatique, les horloges, les stores, les ouvertures de portes extérieures, etc. L'informatique s'intègre désormais dans tous les domaines des bâtiments.

COMPTABILITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



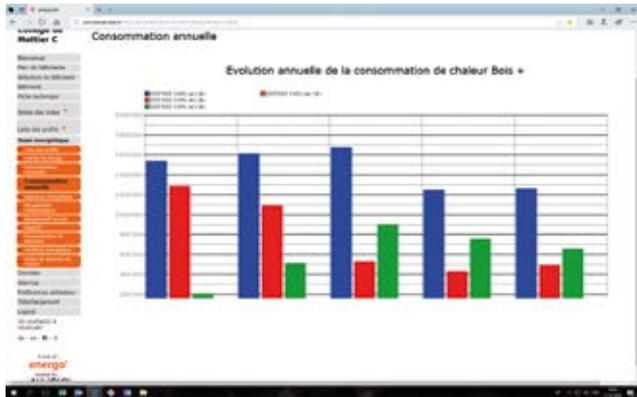
Page d'accueil supervision du réseau communal (MCR)

Dans les outils de pilotage et d'audit pour les installations techniques, le Service bâtiments gère en permanence deux plateformes informatiques «Energostat et Energotools».

La récolte de données des consommables d'énergies (gaz, bois, électricité) et de l'eau est compilée à l'aide du logiciel Energostat qui mesure les performances réelles des

bâtiments. Les compteurs sont relevés chaque semaine. Les résultats sont présentés sous forme de graphiques, de tableaux comparatifs avec un bilan global annuel des tendances. Les paramètres et les observateurs sont nécessaires pour un pilotage fin, l'amélioration de la performance et le dépistage des dérives afin d'appliquer des actions correctives pour une parfaite optimisation des bâtiments. Le comportement des utilisateurs influence également très fortement la performance du bâtiment.

COMPTABILITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



Graphique de la consommation de bois du CAD Mottier



Panneau indicateur de l'historique énergétique et tendances.

Dans les outils de pilotage et d'audit pour les installations techniques, le Service bâtiments gère en permanence deux plateformes informatiques « Energostat et Energotools ».

La récolte de données des consommables d'énergies (gaz, bois, électricité) et de l'eau est compilée à l'aide du logiciel Energostat qui mesure les performances réelles des bâtiments. Les compteurs sont relevés chaque semaine. Les résultats sont présentés sous forme de graphiques, de tableaux comparatifs avec un bilan global annuel des tendances. Les paramètres et les observateurs sont nécessaires pour un pilotage fin, l'amélioration de la performance et le dépistage des dérives afin d'appliquer des actions correctives pour une parfaite optimisation des bâtiments. Le comportement des utilisateurs influence également très fortement la performance du bâtiment.

Graphique de la consommation de bois du CAD Mottier
Panneau indicateur de l'historique énergétique et tendances.

Cette année le Service des bâtiments a déployé ses actions au travers du logiciel Energotools intégré à Energostat. Cette plateforme est liée à l'inventaire des appareils et auto-

mates des installations techniques. Elle assure la détection d'événements, des performances en cours et l'historique des énergies. L'historique des interventions techniques est également notifiée pour le suivi des interventions.

Les prestations d'un ingénieur-chauffagiste CVSE font parties de l'abonnement Energo avec deux jours de formation continue annuelle pour les responsables et AGEX du Service des bâtiments.

PROJETS DE CONSTRUCTIONS/ ÉTUDES RÉALISÉES

COMPLEXE SPORTIF DU MOTTIER (PISCINE/SALLE DE GYMNASTIQUE)



Bâtiment E: Rénovation de l'enveloppe thermique de la toiture et des façades, pose de capteurs solaires photovoltaïques

Remplacement des installations techniques et traitement d'eau, aménagement de la billetterie



Bâtiment F: Réaménagement de la placette du complexe sportif, rénovation de l'enveloppe thermique de la toiture et des façades
Remplacement des aménagements intérieurs de la salle de gymnastique, création d'un nouvel espace d'accueil.

Le 9 mai 2016, le Conseil communal octroie un crédit de construction de CHF 3'565'000.- destiné à exécuter le projet de rénovation du Centre sportif du Mottier (piscine bâtiment E) et salle de gymnastique (bâtiment F).

Le 6 novembre 2017, par le préavis 11/2017, le Conseil communal octroie un crédit complémentaire de CHF 3'335'000.- pour la transformation du complexe sportif du Mottier.

Les travaux ont débuté le 6 juin 2018 avec une réception du bâtiment au 30 avril 2019. L'enveloppe thermique des bâtiments du centre sportif (E et F) est renouvelée et les installations techniques, ventilation et traitement de l'eau sont remplacés. Les entrées piscine sont gérées par une

billetterie électronique. Un contrat performance énergétique (CPE) assure la performance optimale du bâtiment et des installations techniques. Les capteurs solaires posés sur la toiture alimentent les installations techniques, le surplus de production est réinjecté dans le réseau électrique.

COLLÈGE DES PLANCHES



Collège des Planches - Ancienne salle de la garderie et nouveaux espaces aménagés pour les enfants

Poteau porteur de la structure déformé – Garderie déplacée dans le foyer de la Grande salle communale

Mise à l'enquête publique du collège du 19 septembre au 18 octobre 2015. La Municipalité délivre le permis de construire le 27 novembre 2017 pour les travaux de rénovation. Le bâtiment est classé en note *3* au recensement architectural (Objet intéressant au niveau

local). Les travaux panifiés pour 2019 sont reportés ultérieurement.

La garderie Les Mille Pattes est déplacée au foyer de la Grande salle communale suite au rapport statique de l'ingénieur bois qui conseille la mise hors service de ce bâtiment. En effet, l'affaissement du plancher s'est aggravé depuis 2012 malgré la pose de renforts autour du poteau porteur de la poutraison et sous la voûte de la cave. Ce bâtiment est actuellement en attente de décision quant à l'affectation définitive et les travaux à entreprendre.

GRANDE SALLE COMMUNALE



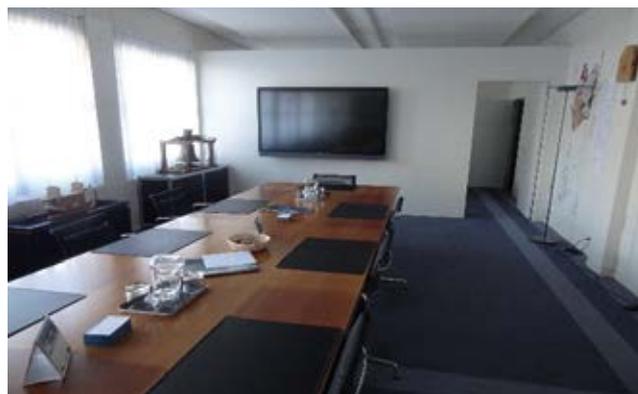
Entrée de la grande salle communale



Jardin garderie Les Milles Pattes

La garderie Les Mille Pattes est déplacée provisoirement au foyer de la Grande salle communale suite à la fermeture du collège des Planches. Un préau extérieur est aménagé par le Service des bâtiments à l'arrière du bâtiment et sécurisé par une barrière de protection pour les enfants. L'intérieur des locaux décorés avec goût par les utilisatrices satisfait pleinement les petits dans ce nouvel environnement ludique créé au quartier du Petit Mont.

SALLE DE MUNICIPALITÉ



Salle Municipalité réduite



Nouvel espace travail municipaux

Les municipaux n'ont pas de lieu pour exécuter le travail administratif relatif à leur mandat. La salle de Municipalité étant vaste la pose d'une séparation est créée pour aménager un bureau avec deux places de travail et la pose d'un écran interactif dans la partie principale de la salle.

CANTINE DU CHÂTAIGNIER



La partie bois de la cantine présente une dégradation avancée dans sa structure porteuse. Une première expertise en 2012 révèle des déformations et la pose de renforts par le charpentier consolide les fermes de la charpente. La pose de témoins permet le contrôle des déformations admissibles. Le rhabillage des solives assainit le plancher dans la partie appelée Pont de danse.



Etapes de démolition de la cantine du Châtaignier

L'expertise du 18 juillet 2019 de l'ingénieur bois conclut à la fermeture définitive de la cantine arrivée en fin de vie. Suite aux orages violents, toute la géométrie du bâtiment est déformée, la majorité des pannes et porteurs sont fissurés. Les premières mesures de sécurité sont mises en place avec la pose de barrières. Une cantine provisoire est construite pour répondre aux besoins de location des utilisateurs.

Le 14 octobre 2019 la Municipalité dans sa séance décide de la démolition de la partie bois de la cantine et accepte les travaux tels que présentés par l'architecte.

AUBERGE COMMUNALE



Nouveaux aménagements sur la terrasse extérieure et vues sur les salles à manger de l'auberge communale



Suite au départ de l'exploitant, le restaurant et l'appartement sont rafraîchis. La moquette est remplacée par un sol en imitation bois et la peinture adaptée. Le nouvel exploitant a décoré les salles à manger dans un style rétro et il a réaménagé la terrasse extérieure pour un accueil plus convivial.

CHAMBRETTE



Pose des nouvelles conduites de canalisations, vues sur les fouilles en cours de travaux

Les eaux usées en provenance de la Chambrette se déversent dans un collecteur unitaire d'origine. La pose de conduites séparées pour les égouts et l'eau pluviale met en conformité cette parcelle communale selon les directives communales.

Pose des nouvelles conduites de canalisations, vues sur les fouilles en cours de travaux

MAISON DE PAROISSE



Pied de façade avec un drainage

Le rez-de-chaussée inférieur de la salle de paroisse est assaini en raison de remontée d'humidité aux bas des murs. Après différents sondages, la présence d'eau est identifiée sous l'isolation de la chape et au pied du mur de façade côté route de Lausanne. Un muret, une étanchéité et un drainage solutionne ce problème lié à l'arrosage du massif de verdure en pied de façade; origine des remontées d'humidité. Le sol intérieur du rez-de-chaussée est remplacé et l'accès est amélioré avec la pose d'une rampe pour personne à mobilité réduite.

Suite à une fuite dans les conduites de chauffage à distance (CAD Mottier-Maison de paroisse), les deux tronçons en traversée sous la route de Lausanne sont

remplacés. Le repérage précis du tracé et la dépose des conduites acier dans le caniveau béton évitent une fouille à travers la chaussée.



Salle du rez inférieur réaménagé avec rampe pour personne à mobilité réduite

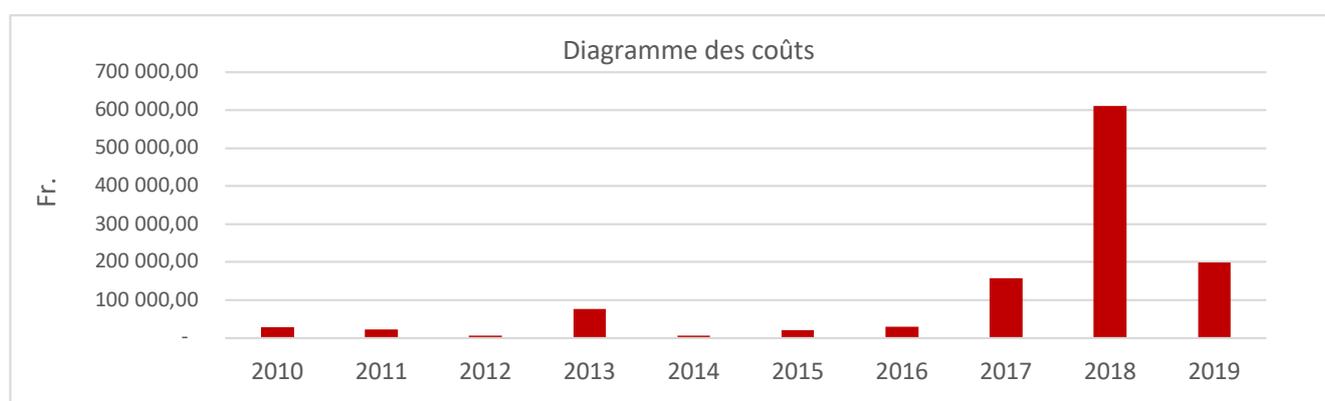


Etapes d'opérations en fouilles pour le remplacement des conduites CAD de chauffage

DÉSIGNATION DES TRAVAUX RÉALISÉS SELON BUDGET 2019

BÂTIMENTS	DÉSIGNATION DES TRAVAUX RÉALISÉS SELON BUDGET 2019 SELON LES PRINCIPES DU STANDARD BÂTIMENT 2015.
Administration Crétalaison	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement du logiciel des écrans d'affichages. ▪ Création d'une séparation pour l'aménagement d'un bureau dans la salle de municipalité. ▪ Pose d'un écran interactif dans la salle de municipalité.
CMS / AAS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement de la charpente par injection pour protéger le bois des attaques d'insectes.
Auberge communale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement du lave-linge en fin de vie non réparable. ▪ Rafraîchissement des locaux du restaurant et de l'appartement suite au changement d'exploitant. ▪ Remplacement des joints du meuble froid et du réfrigérateur. ▪ Remplacement du compresseur de production de froid.
Bâtiment du feu (SDIS)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nettoyage, traitement des façades. ▪ Remplacement de la résine industrielle dégradée dans le garage des véhicules d'intervention.
Maison de paroisse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement du sol du rez-de-chaussée inférieur suite à des infiltrations d'eau, pose d'une rampe pour personne à mobilité réduite. ▪ Remplacement partie du tronçon des conduites de chauffage à distance.
Chambrette	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en séparatif du collecteur unitaire de la chambrette.
Temple	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagements intérieurs: dernière étape du rhabillage des bancs du Temple.
Collège des Martines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement de l'infrastructure informatique filaire et réseau d'antennes WIFI pour les classes. ▪ Remplacement des luminaires défectueux par un éclairage LED dans la salle de gymnastique
Voirie de Manloud	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pose de sèche-mains Dyson dans les vestiaires hommes et femmes voirie. ▪ Remplacement des projecteurs de la déchèterie.
Vestiaires du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplacement du lave-linge/sèche-linge.

SINISTRES



Onze sinistres sont à déplorer en 2019. Sur la totalité des cas, 60% des coûts sont indemnisés par les assurances.

- **Cantonement militaire STPA:** inondation des locaux suite à la défaillance des installations de la chambre de pompage des eaux claires.
- **Collège de Rionzi:** rupture d'un verre isolant d'une fenêtre de façade.
- **Collège du Mottier B:** infiltration d'eau de la toiture plate.
- **Collège du Mottier D:** Totem arraché par un véhicule.
- **Voirie de Manloud:** porte sectorielle défoncée par un véhicule.

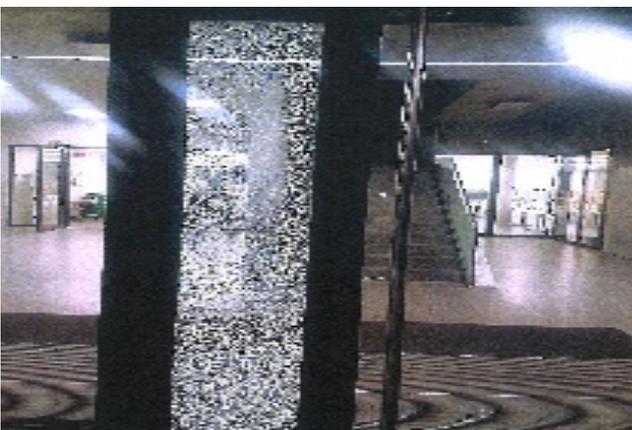
- **Bâtiment du feu:** inondation du garage par les introductions de câbles électriques.
- **Voirie de Manloud:** coupoles zénithales abîmées lors des travaux de maintenance.
- **Maison de paroisse:** fuite des conduites de chauffage CAD Mottier.
- **Rionzi:** infiltration d'eau dans les locaux techniques et la cage du monte-charge.
- **Grande salle:** infiltration d'eau par la toiture plate.
- **Collège du Mottier B:** infiltration d'eau pour les coupoles de la médiathèque (dégâts par les corneilles).



Tag sur façades Chambrette



Modulum Mottier détruits



Vitrage brisé entrée collège C

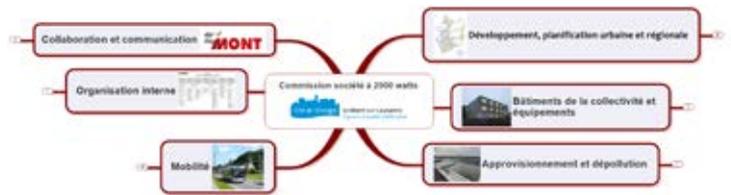
DÉVELOPPEMENT DURABLE

LABEL CITÉ DE L'ÉNERGIE



La Commune s'est engagée dans le processus Cité de l'énergie en adhérant à l'Association du même nom le 20 décembre 2011. Par ce biais, elle peut ainsi activement participer au programme fédéral Suisse Energie pour les communes et bénéficier de nombreuses prestations et aides à la mise en œuvre d'actions ciblées et circonscrites en matière de développement durable.

Le processus Cité de l'énergie permet à la Commune de s'améliorer de manière continue au travers des actions qu'elle réalise. Celles-ci sont prises en compte dans un système de points en fonction de leurs effets sur les objectifs fixés en matière de développement durable. Le schéma ci-dessous illustre les domaines d'actions pris en compte.



Dans ce cadre, la Commune a reçu, pour la première fois, le 23 septembre 2014, le label Cité de l'énergie, distinction nationale venant récompenser ses efforts en matière de durabilité. Cependant, ce dernier doit être renouvelé tous les quatre ans. Pour ce faire, la Commune a brillamment renouvelé son label Cité de l'énergie le 28 septembre 2018.

De 2014 à 2019, toutes les actions entreprises sur le territoire communal et qui ont un impact significatif sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂ sont évaluées selon le système de points de SuisseEnergie. Ce dispositif de mesure permet de déterminer le potentiel total de réalisations possibles en la matière. Ainsi, le label peut être obtenu dès que la commune a dépassé le 50% de son potentiel. En 2014, le résultat global était de 54% et, en 2018, il est de 61%.

Mise en œuvre

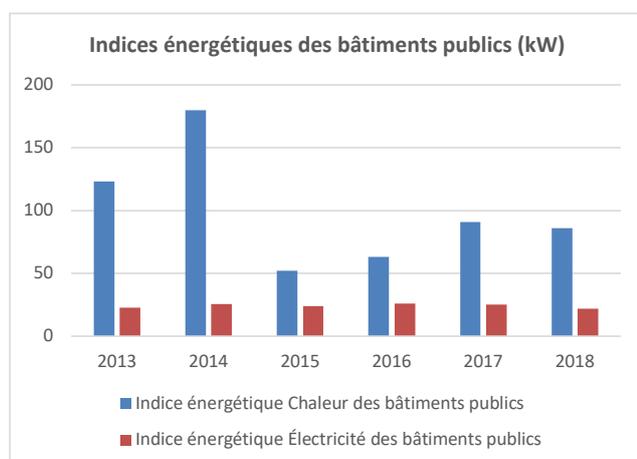
Ce chapitre expose les actions poursuivies et/ou conduites par la Commission société à 2000 watts en 2019. Elles complètent celles déjà réalisées à ce jour et contribuent à l'amélioration continue de la Commune en matière de recours aux énergies renouvelables, de gestion d'une mobilité supportable pour l'environnement et la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources. Elles permettent le maintien et le renforcement du label Cité de l'énergie. L'effet des réalisations est ainsi mesuré tous les quatre ans lors des ré-audits.

SYSTÈME D'INDICATEURS

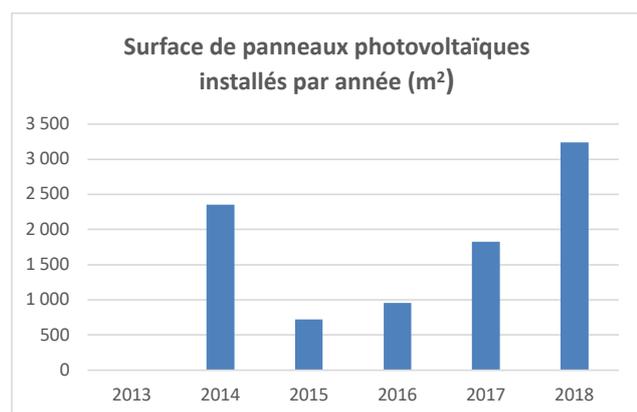
Mi-2016, la Commission société à 2000 watts s'est lancée dans la mise en place d'un système d'indicateurs afin d'avoir une connaissance fine de la situation du territoire et de suivre son évolution en fonction des objectifs fixés notamment via le concept énergétique communal.

Cette action est fortement encouragée par le système Cité de l'énergie. Elle permet de contrôler la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique de la Commune. A cet effet, il est important que les indicateurs soient disponibles sur de nombreuses années. Pour la plupart, ils le sont depuis 2014. En 2019, le tableau a pu être complété avec les données 2018. Le nombre d'indicateurs retenus jusqu'à présent a été réduit pour n'en garder que 45. A titre d'exemple, les indicateurs suivants sont renseignés : consommation d'énergie finale des bâtiments communaux, total d'électricité de source renouvelable, production indigène d'électricité renouvelable, surface de panneaux photovoltaïques installés, taux de recyclage, nb de voitures de tourisme hybrides / électriques / gaz, longueur totale des pistes cyclables, somme des subventions allouées, etc.

A titre d'exemple, quelques indicateurs sont présentés ci-dessous.



Par exemple, indice énergétique électricité avec légère tendance à la baisse; à confirmer ces prochaines années.



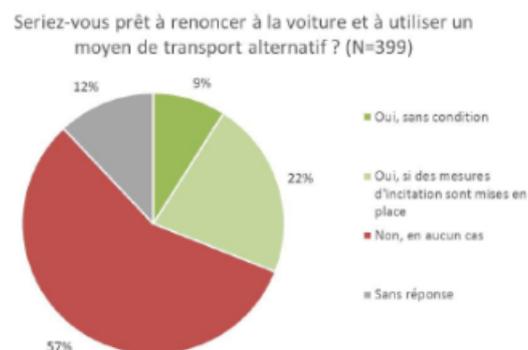
La surface de panneaux solaires sur le territoire communal double presque chaque année depuis 2016. A voir si les subventions auront un impact significatif ces prochaines années.

Ces exemples d'illustrations seront prochainement mis sur le site internet pour information et suivi. Ils permettront de renseigner la Commune sur ses performances en matière de politique énergie-climat.

PLAN DE MOBILITÉ DE SITE

Actuellement, le site d'En Budron rencontre un certain nombre de problèmes d'accessibilité et de circulation, auxquels il importe d'apporter des solutions pour garantir son bon fonctionnement, à court comme à long

termes. Partant de ce constat, la volonté de la Commune, en partenariat avec la Société Industrielle et Commerciale du Nord lausannois (SICNL) et les entreprises intéressées, est de mettre en place un premier bouquet de mesures phares encouragées par le programme Gestion de la Mobilité des Entreprises (GME) de SuisseEnergie. Pour ce faire, un plan de mobilité a été lancé à l'échelle de la zone.



Le rapport final a été rendu en mars 2018. Son plan d'action a été présenté à une dizaine d'entreprises -sur plus 200 que compte le site- lors d'un atelier participatif. Celles-ci ont été invitées à discuter du bouquet de mesures proposées.

Malgré le peu d'intérêt manifesté par les entreprises à participer à une telle démarche, la Commune a décidé de poursuivre le processus en axant les travaux sur les infrastructures que sont l'arrivée probable de la ligne t154 au Grand-Mont, et l'amélioration de l'éclairage public.

Le projet se poursuit parallèlement sous l'impulsion de la Commune. Le 15 mai 2019 a eu lieu une rencontre avec les entreprises afin de créer un groupe de travail composé de représentants des entreprises. Une charte pour une mobilité durable En Budron a été établie et doit être validée par le groupe de travail. Des séances régulières du groupe de travail ont eu lieu en 2019. Un représentant de la Commune y participait à chaque fois.

Pour aller plus loin :

<http://www.mobilite-pour-les-communes.ch/fr/mobilite-dans-les-entreprises-mmu/>

PLAN DE MOBILITÉ DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

La mise en place d'un plan de mobilité de l'administration communale intégrant les enseignants de l'EPS Le Mont est un projet qui a débuté courant 2019. Labélisée «Cité de l'énergie», la Commune se doit d'être exemplaire, notamment en ce qui concerne la gestion de la mobilité de ses collaborateurs et des enseignants, et doit favoriser et promouvoir des déplacements pendulaires et professionnels compatibles avec les objectifs du développement durable. Rappelons que les trajets pendulaires des collaborateurs constituent un des domaines qui engendrent le plus de CO₂.

Ce plan concernera donc tous les collaborateurs de la Commune ainsi que le corps enseignant.

Suisse Energie propose un premier conseil gratuit sous forme d'un entretien d'environ deux heures avec un spécialiste en mobilité. Cet entretien a eu lieu le 13 mai 2019 avec Monsieur Giorgio Giovannini du bureau Mobilité.

Un rapport a par la suite été rendu.

Des offres ont été demandées à trois bureaux spécialisés en mobilité. Le choix s'est porté sur Mobilité qui a une grande expérience dans ce domaine. La première étape du projet consistera à informer les collaborateurs et les enseignants de la démarche. Ensuite, un état des lieux des habitudes de déplacement de chacun sera établi au moyen d'un questionnaire en ligne. Ces deux étapes se dérouleront au printemps 2020. Puis un plan de mesures sera proposé.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Les deux véhicules électriques des Services techniques ont été acquis en août 2018. Depuis, ils sont utilisés quotidiennement par les employés communaux à leur entière satisfaction. Ils ont parcouru 6393 kilomètres en 2019 et ont consommé 1290 kWh. Cela représente 5 kWh / km. La moyenne de consommation pour les trajets courts et à faible vitesse se situe à 10 kWh/km. Les économies sont donc substantielles, puisque le coût annuel est d'environ CHF 350.–, alors qu'il aurait été de plus de CHF 3'500.– avec un moteur thermique. A cela s'ajoute le fait que les collaborateurs ne reçoivent plus leur indemnité de CHF 300.–/mensuel pour les déplacements professionnels, soit CHF 10'000.–/année.

BORNES DE RECHARGE

La Commune possède cinq bornes de recharge pour voitures électriques, 3 publiques (aux Morettes et au collège du Rionzi) et 2 bornes privées pour les véhicules de l'administration qui sont installées derrière le bâtiment communal. La charge coûte 0.45 CHF le kWh et 1.– de frais fixe par recharge. Le prix du kWh a été augmenté de 0.25 à 0.45 en septembre 2019 afin de couvrir au moins le coût d'exploitation des bornes. Durant l'année écoulée, 8217.45 kWh ont été chargés à partir de ces cinq bornes.

SEMAINE DE LA MOBILITÉ

La Commune a participé à la semaine européenne de la mobilité les 19, 20 et 21 septembre 2019.

La manifestation a débuté le 19 septembre par la conférence de Lucien Willemin, avec pour intitulé Changer de



Semaine de la mobilité 2019: La mobilité alternative: voiture électrique, bus rétro des tl, vélo

voiture pour le climat, vraiment? De formation bancaire, ayant travaillé dans l'horlogerie et l'immobilier, M. Willemin se consacre maintenant à la sensibilisation aux questions environnementales.

Le 20 septembre a eu lieu la journée Internationale à pied à l'école. La Commune propose à tous les parents et les enfants qui en ont la possibilité de privilégier les moyens de transports alternatifs lors de cette journée. Des cartes indiquant les itinéraires de mobilités douces pour se rendre dans chaque collège ont été distribuées à tous les élèves du Mont.

Le 21 septembre s'est déroulée la journée de la mobilité alternative sur le site du Mottier avec des animations et des activités en relation avec la durabilité de façon plus générale. Le public pouvait essayer des voitures et des vélos électriques; des élèves du Mont présentaient leurs travaux en lien avec la thématique; la Commune tenait un stand d'information notamment sur le programme de subvention dont un des volets touche la mobilité.

Pour aller plus loin:

<http://www.vaudmobile.ch/>

SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES PRIVÉES

Sur proposition de la CS2000W, la Municipalité a donné, en 2017, son accord de principe pour la création d'un fonds de soutien pour la promotion des énergies renouvelables et du développement durable, avec le règlement y relatif. L'année 2018 a été consacré à la rédaction du règlement et des directives d'application du fonds. Le règlement a été approuvé par la Municipalité le 11 février 2019, il a été adopté par le Conseil communal le 25 mars et approuvé par le canton le 11 avril. Le programme de subventions a débuté le 1^{er} octobre 2019.

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019, 88 demandes ont été traitées pour un total de CHF 56'661.45 francs promis qui se répartissent comme suit:

Type de demande	Nombre	Montant total
Plan de mobilité	0	0
Etude énergétique	0	0
Projet DD	0	0
CECB Plus	1	430.00
Isolation	0	0
Solaire PV	11	21'775.50
Solaire TH	2	2'350.00
Minergie	0	0
PAC air-eau	2	4'000.00
PAC sol-eau	1	4'000.00
Vélo	21	11'695.95
Scooter	1	800.00
Voiture	8	8'000.00
Mobility	0	0
½ CFF	23	1'610.00
AG CFF	1	300.00
Mobilis	17	1'700.00
Bike to work	0	0
TOTAL	88	56'661.45

Il ne s'agit là que d'un premier bilan après trois mois d'activité. Des commentaires plus circonstanciés pourront être faits après une année de mise en œuvre, soit à fin 2020.

MOBILITY

mobility

Dans le cadre de sa politique de développement durable, dont la mobilité multimodale est un thème important, la Municipalité a conclu un contrat en 2016 avec la coopérative mobility afin de mettre à disposition des abonnés un véhicule de type combi. Celui-ci est stationné depuis cette date sur le parking de Crétaison. Pour garder cette prestation en matière de mobilité pour nos citoyennes et citoyens de notre commune, la Municipalité comble le déficit que génère cette offre.

La part de la Commune s'est élevée à près de 50% en 2017 et a baissé à 40% en 2018. Les chiffres 2019 arrivent en milieu d'année et seront dans le prochain rapport.

On note donc une augmentation de l'utilisation du véhicule avec 10'500 km en 2018 contre 6'800 en 2017.

La Commune subventionne dès 2019, les abonnements annuels à mobility. Plus d'infos sur le lien :

<https://www.lemontsurlausanne.ch/le-mont-officiel/services-communaux/batiments-et-durabilite/durabilite>

COMMUNICATION, INFORMATION



Dans le but d'informer la population de la commune sur les bonnes pratiques compatibles avec les principes de la société à 2000 watts, un article paraît à cet effet dans chaque édition du journal communal.

En 2019, les articles suivants ont été publiés :

- Février (n°187) : Les bâtiments communaux tournent au solaire. A. Turiel.
- Avril (n°188) : Une commission sur la voie de la société à 2000 watts A. Turiel.
- Juin (n°189) : Mobilisation pour la mobilité alternative au Mont. Comité d'organisation.
- Septembre (n°190) : Aides financières «Energie et développement durable». Arnaud Brûlé.

Municipal : M. Michel Amaudruz

SERVICE DES ESPACES VERTS ET DÉCHETS

DIRECTION ET MISSIONS DU SERVICE

CHEF DE SERVICE :

M. Vincent Porchet

ADJOINT :

M. Reyes Curiel

Le Service des espaces verts et déchets (SEDE) s'attèle à des tâches de planification, de construction, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux espaces verts communaux, aux places de jeux, à la décoration florale de la commune, à l'entretien du cimetière, aux forêts et à la gestion des parcelles agricoles communales. L'entretien des places de sport (terrains de foot, stand de tir, skate parc, etc.) fait également partie de ses attributions, tout comme la politique de gestion des déchets.

Les principaux objectifs du dicastère Espaces vert et déchets pour 2019 étaient la mise en service des deux nouveaux terrains de sports du Châtaignier, le renforcement de la communication concernant la gestion des forêts communales, l'adaptation de la réglementation en matière de déchets et le lancement des pré-

paratifs de mise en soumission marché public de la récolte des déchets.

ESPACES VERTS

EQUIPE ESPACES VERTS

L'équipe espaces verts est rattachée au Service des espaces verts et déchets. Forte de six collaborateurs, elle a pour principale mission l'entretien et le nettoyage des parcs et promenades, des places de jeux, la décoration florale de la commune, l'entretien du cimetière ainsi que des terrains de sport. L'hiver, elle collabore avec l'équipe Voirie pour le déneigement des chaussées et des alentours des bâtiments communaux.

M. Michel Bourquin assure la fonction de chef d'équipe. Le poste de remplaçant du chef d'équipe est assuré par M. Philippe Forney.

Afin de pallier au retard pris en début d'année dû à l'absence pour longue durée d'un collaborateur pour cause de maladie (de fin 2018 jusqu'à fin avril), l'équipe Espaces verts a été provisoirement renforcée par l'engagement d'un collaborateur auxiliaire entre mi-juin et mi-août.

Un second collaborateur a également été absent en fin d'année. D'abord durant près de deux mois pour cause d'accident non-professionnel entre mi-août et fin septembre, puis depuis fin novembre suite à un accident

	2015	2016	2017	2018	2019
Châtaignier Sport	8.3%	12.4%	13.9%	14.8%	17.5%
Châtaignier Esplanade	1.8%	3.6%	3.2%	2.9%	2.9%
Cimetière	2.9%	1.5%	8.7%	6.9%	4.6%
Parcs + Promenades	29.2%	46.2%	43.2%	44.7%	40.2%
Bâtiments	3.5%	5.7%	3.0%	4.9%	5.9%
Véhicules	4.8%	5.3%	6.4%	3.2%	3.5%
Divers	1.9%	1.5%	1.9%	1.3%	1.0%
Forêts	3.0%	3.9%	3.1%	0.4%	2.6%
Ordures ¹	27.8%	4.0%	1.7%	2.9%	1.5%
Neige	13.4%	7.9%	11.3%	5.4%	10.5%
Administration	0.9%	3.8%	1.1%	1.0%	2.8%
Appuis à l'équipe voirie	2.5%	4.2%	2.5%	11.6%	7.0%
TOTAL	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Heures effectives de travail	10'427.75	8'340.75	9'145.75	8'037.25	9'554.00
Heures théoriques emploi²	11'741.60	10'681.25	12'683.75	11'525.00	12'421.25
Solde heures suppl. au 31 décembre	286.00	205.25	338.50	109.00	235.00

¹ Jusqu'en 2015, les heures effectuées par les collaborateurs de la déchèterie étaient intégrées dans ce tableau, ce qui explique l'écart important qui apparaît à la ligne « Ordures ».

² Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

durant son service militaire. A fin 2019 ce collaborateur n'était toujours pas de retour.

Durant l'automne 2019, un transfert de poste a eu lieu entre le Service des bâtiments et le Service des espaces verts et déchets. L'entretien des extérieurs des collèges du Mottier et du Rionzi, jusqu'alors assuré par un agent d'exploitation, a été repris par les Espaces verts. Une nouvelle collaboratrice a donc été engagée dès le 21 octobre, d'abord avec un contrat à durée déterminée jusqu'à la fin de l'année, ou son engagement fixe a été confirmé.

Les synergies mises en place depuis plusieurs années avec l'équipe Voirie ont permis de gérer ces nombreuses absences de longue durée sans nuire au bon fonctionnement de l'équipe Espaces verts, et les tâches qui lui sont confiées ont pu être assurées au mieux.

A la fin de l'année 2019, l'effectif de l'équipe Espaces verts se montait donc à sept collaborateurs (6.8 ETP).

En 2019, sept jeunes auxiliaires se sont inscrits pour effectuer de petits travaux pendant les vacances scolaires estivales, essentiellement avec l'équipe Espaces verts mais également avec la Voirie.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées.

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

L'écart important des heures en appui à la Voirie, déjà constaté en 2018, s'explique par une réorganisation entre les deux équipes. En effet, depuis cette année, des tâches qui étaient entièrement dévolues à la Voirie sont également assurées par les Espaces verts. Il s'agit notamment des tournées de vidanges des poubelles publiques, tâches relativement chronophages.

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe Espaces verts montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

PARCS ET PROMENADES

Les collaborateurs de l'équipe Espaces verts s'occupent avec beaucoup de soin de l'entretien des espaces verts inventoriés comme suit:

- **Gazon:** env. 77'550 m² (7.7 ha)
- **Haies (taille 3 côtés):** env. 3'800 m²
- **Haies naturelles et bosquets:** env. 2'400 m²
- **Plantes rampantes:** env. 4'250 m²

Arbres d'ornement, taille échelonnée tous les trois ans de plus d'une centaine d'arbres feuillus et suivi d'une septantaine de conifères.

Les nouvelles plantations d'arbres d'ornement font l'objet d'un contrat d'entretien avec les entreprises paysagistes mandatées pour l'arborisation d'un site. Par cette démarche, le remplacement d'arbres défailants est garanti. Cela nous permet également de compenser quelques fois un manque de main d'œuvre récurrent dans le service à certaines périodes de l'année.



DÉCORATIONS

L'équipe des espaces verts voue un soin particulier à la décoration florale de notre territoire communal au fil des saisons. Une partie des plantes sont cultivées dans la serre ainsi que dans les couches installées par nos jardiniers au sud de la déchèterie. Cette production propre permet de réduire les coûts d'acquisition des plants et garantit de disposer des plants non seulement pour la mise en place, mais aussi en cas de besoin lors des remplacements de plantes dont la reprise n'a pas été bonne.



En 2018, l'équipe Espaces verts s'était associée à l'action « Une tulipe pour la vie », menée par L'aiMant Rose, une jeune association reconnue d'utilité publique, entièrement composée de bénévoles qui agit en faveur d'une prévention plus précoce du cancer du sein et son dépistage gratuit avant 50 ans. En Suisse, une femme sur huit est atteinte du cancer du sein au cours de sa vie. Le massif situé devant l'administration communale au printemps 2019 a vu fleurir ces tulipes, une rose pour sept blanches. En soutenant cette

action, notre Commune souhaite contribuer à donner plus d'écho à cet important message de prévention.

Cette action a été reconduite pour 2020. Un massif, près du parvis de l'Eglise, a été planté de tulipes en automne.

FEU BACTÉRIEN

Sur les trois employés formés pour assurer la surveillance de cette grave maladie qui détruit les arbres fruitiers à pépins et divers arbustes ornementaux utilisés comme plantes hôtes, deux collaborateurs ont suivi un cours de mise à jour en 2019.

En étroite collaboration avec les services cantonaux concernés, cela nécessite une attention particulière de la part des employés chargés d'éliminer les plantes contaminées. Les contrôles effectués chez les privés n'ont pas révélé de nouveaux foyers d'infection sur le territoire communal cette année.

PLANTES ENVAHISSANTES

En plus des employés déjà formés ces deux dernières années, trois collaborateurs ont suivi soit une formation soit un cours de rappel durant le printemps pour reconnaître et apprendre à gérer les espèces envahissantes et les plantes invasives.

L'équipe Espaces verts surveille régulièrement les zones où se développent ces plantes, et des arrachages ont été effectués en 2019 dans le secteur Chalet-aux-Boeufs / Marjolatte.

CIMETIÈRE

L'entretien des platebandes et le nettoyage du cimetière incombe à l'équipe espaces verts. Outre les travaux d'entretien et de nettoyage courants effectués chaque année, l'équipe Espaces verts a finalisé l'engazonnement des allées situées entre les tombes. Suite à l'abandon de l'emploi d'herbicides sur ces sentiers, il s'agit de limiter le travail d'arrachage ou de brûlage des mauvaises herbes qui nécessite de nombreux passages supplémentaires. Revers de la médaille, en période de sécheresse prolongée, l'arrosage de ces sentiers devient nécessaire.

PLACES DE JEUX

Places de jeux

L'entretien, le nettoyage et le maintien de la sécurité des places de jeux accessibles au public fait partie des attributions confiées au Service des espaces verts.

Une rénovation lourde de la place de jeux située sous l'Eglise était prévue en 2019. Les premières offres demandées ont montré que de nombreux autres aspects (accès handicapés, gestion des arbres, ...) devaient être pris en compte ce qui impliquait une analyse plus approfondie et des coûts beaucoup plus importants que prévus.

Des contrôles réguliers ont donc été effectués durant l'année, mais la reconstruction de cette place de jeux a été repoussée. En effet, une réflexion globale a été initiée en 2019 sur l'ensemble des places de jeux situées sous l'Eglise, au Grand Mont, à l'Esplanade du Châtaignier et au Chemin de la Valleyre. Le résultat de cette analyse sera ensuite intégré aux réflexions plus globales du schéma directeur du développement territorial mené par le Service de l'urbanisme.

Le développement du plan d'affectation Le Mont-Centre et son délai supposé de mise en œuvre ont également remis en cause l'urgence de cet investissement consé-

quent, son emplacement actuel pouvant être remis en cause.

Skate park

Le Skate park du Grand-Mont, rénové en 2012-2013, donne entière satisfaction aux utilisateurs, et attire de plus en plus de jeunes sportifs.

Quelques éclats de béton ont été constatés dans les structures du skate park. La rénovation lourde prévue en 2019 a été retardée, afin de permettre une réflexion plus globale sur l'avenir de cet espace, notamment en mettant en place une démarche participative avec les utilisateurs du skate park.

PLACES DE SPORTS

Stand de tir

Les installations techniques équipant la ligne de tir ont été partiellement rénovées en fin d'année, avec le changement des cadres et des visuels des cibles. La deuxième partie de cette rénovation interviendra début 2020 pour remettre à jour le système de lecture des coups et le changement des cibles de base.

Centre de tir sportif de Vernand

Entrée en vigueur en avril 2013, la Convention régissant le tir sportif et militaire au stand de Vernand gère les aspects financiers et se concentre uniquement sur les charges annuelles d'exploitation du stand.

La prise en charge du déficit annuel d'exploitation du Centre de tir de Vernand s'effectue selon une clé de répartition en fonction du nombre de tireurs astreints de la Commune du Mont et le nombre total des tireurs de toutes les communes signataires. En 2019, notre participation s'est élevée à CHF 8'249.70.

Terrains de foot

L'entretien des terrains de sport du Châtaignier occupe une part importante des heures effectuées par l'équipe espaces verts durant l'été. L'utilisation intensive de ces terrains en herbe impose des travaux de rénovation (scarification, sursemis, remplacement de plaques de gazon aux emplacements les plus gravement touchés, ...) et la fermeture des terrains durant l'été.

En 2019, près de 1'000 heures ont été consacrées à la tonte et à l'arrosage des terrains de foot, et plus de 4'500 m³ d'eau ont été nécessaires pour maintenir les gazons en bon état durant l'été caniculaire de cette année.

Site du Châtaignier - Terrains synthétiques

Suite au préavis 01/2018 accepté par le Conseil en février 2018 (crédit pour l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et la création d'un terrain multisports), le chantier de construction s'est ouvert en mai 2018 avec les travaux préparatoires (décapage des terres, pose des collecteurs et drainages). La création de la plateforme devant accueillir ces aménagements ainsi que les enrochements et les murs de soutènement en béton ont été réalisés durant l'été, et les mâts destinés à l'éclairage des terrains ont été posés en fin d'année 2018.

2019 a vu la mise en place de l'infrastructure de ces deux terrains de sport. Après la pose des drainages situés sous la plateforme, la couche de fondation en grave a été posée au printemps, suivie par la pose d'une couche d'enrobé drainant de 5 cm.



En juin, le terrain multisports a reçu sa couche de finition et son marquage.



Fin juillet, le gazon synthétique était posé et rempli de granulat.

Les installations ont été livrées à la Commune le vendredi 30 août dernier et le samedi 31 août, l'équipe junior E3 du FC Le Mont a joué sa première rencontre sur le terrain synthétique.

Lors de la réception de l'ouvrage quelques jours plus tôt, des petits défauts ont été constatés, à savoir la présence de « bulles » ou de « plis » sur les joints du gazon synthétique. Les utilisateurs ont été avertis de la situation et du planning prévu pour les réparations (printemps 2020, 5 à 10 jours de travaux). Compte tenu de ces défauts, une retenue de garantie est conservée et la facture finale sera établie en 2020.

Les divers tests d'homologation et de qualité ont dès lors été reportés au printemps 2020 une fois que tous les défauts auront été résorbés. Quant à l'éclairage, il a déjà été homologué.

On peut encore relever que les talus entourant ces nouvelles installations ont été semés de prairies fleuries afin de promouvoir la biodiversité sur le site.

PARCELLES AGRICOLES

Suite à l'entrée en vigueur du nouvel état du remaniement parcellaire, la Commune reste propriétaire de quatre parcelles qui gardent un caractère agricole, ne totalisant plus que 3.4 ha (28.6 à l'ancien état).

Seules trois parcelles agricoles feront l'objet d'un nouveau bail à ferme en 2020. Elles se situent à la Cazon (0.40 ha), au Châtaignier (1.32 ha) et en Flonzel (0.45 ha).

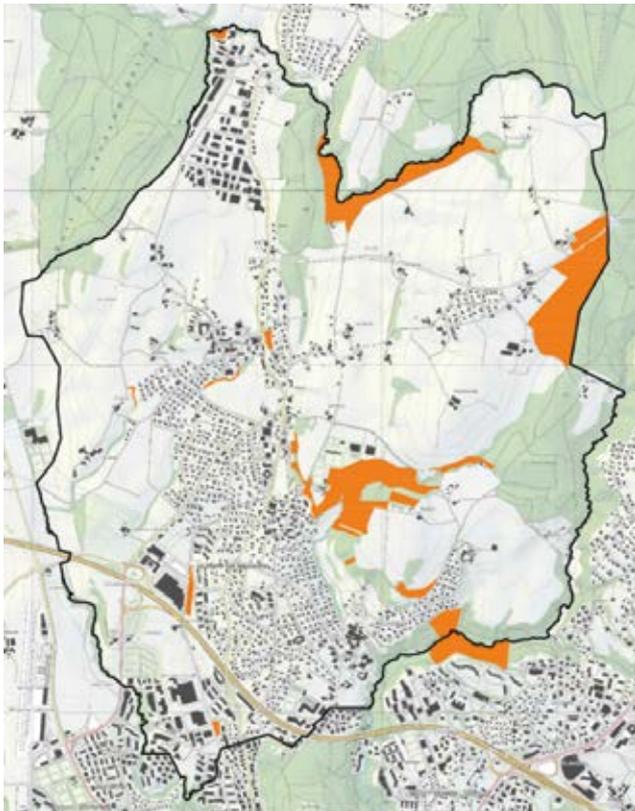
La Commune est également propriétaire d'une parcelle de 1.27 ha en zone de verdure et d'aménagement d'utilité publique au Pré-d'Ogue, qui sera louée via un bail à ferme en attendant une future réalisation.

A cela s'ajoute encore un jardin potager situé sur une parcelle communale, loué et cultivé par un particulier.

FORÊTS

Les surfaces forestières sur le territoire de la commune du Mont représentent en tout 161 ha, répartis en :

55 ha de forêts communales propriété de la Commune ; 62 ha de forêts communales propriété de la Ville de Lausanne ; 44 ha de forêts appartenant à des propriétaires privés.



La Commune du Mont est également propriétaire d'environ 48'430 m² (4.8 ha) de forêts sur le territoire de la Commune d'Epalinges.

Les forêts communales (surfaces en orange ci-contre) se situent dans les secteurs Fougères-Chatifeuillet, Planches-Marjolatte, Châtaignier-Manlout-Valleyre, Clochette et Epalinges pour les « grandes » surfaces. Des petites surfaces ou cordons boisés se situent à proximité respectivement du giratoire du Grand Mont, du collège du Grand-Mont, du Centre de la Gendarmerie, du chemin des Montenailles.

TRIAGE FORESTIER MÈBRE-TALENT

La gestion des forêts communales est confiée au Triage forestier Mèbre-Talent, une association qui regroupe et gère les forêts de neuf communes (Assens, Bioley-Orjulaz, Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Epalinges, Etagnières, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens), ainsi que les forêts cantonales d'Orjulaz et du Jorat, et les forêts privées. Le but du Triage est de défendre les intérêts des propriétaires et de la forêt.

La Commune du Mont est représentée au sein de Comité du Triage composé des personnes suivantes MM. Roland Karlen (Municipal à Cugy, Président), Michel Amaudruz (Municipal au Mont), Jean-Daniel Cochard (Municipal à Bretigny), Bernard Krattinger (Municipal à Epalinges), Yves Kazemi (Inspecteur des forêts de l'arrondissement) et de Jean-Philippe Crisinel (Garde forestier du Triage, secrétaire). En 2019, le Comité du Triage s'est réuni à quatre reprises pour régler les affaires courantes et organiser deux assemblées générales du Triage.

Chacune des communes, le canton et les propriétaires privés financent les travaux spécifiques qui leur sont propres. Concernant le financement du garde et des frais de gestion et d'administration du Triage, la participation communale se situe actuellement autour de CHF 5'000.–

par année pour la Commune du Mont (CHF 3'870.90 selon les comptes 2018, CHF 4'700.80 pour le budget 2019 et CHF 5'159.90 pour le budget 2020).

Parmi les travaux en cours gérés par le Triage forestier qui touchent notre commune, il convient de signaler :

PLAN DIRECTEUR FORESTIER (PDF)

Le Plan Directeur Forestier de la Région Centre (59 communes / 9'000 ha) a été accepté le 13 mars 2019 par le Conseil d'Etat. Afin d'engager la mise en œuvre du PDF, il faut maintenant définir les priorités d'action et le programme de travail pour la période 2019-2024. Cette démarche sera réalisée en étroite collaboration avec les Triages et les communes. Dans ce contexte, une attention particulière sera portée à la mise en place d'une stratégie de gestion de l'accueil en forêt.

PLAN DE GESTION FORESTIER (PG)

Selon le tournus établi par le Service cantonal des forêts, les inventaires forestiers sont révisés tous les dix ans. Pour le Triage Mèbre-Talent, les inventaires ont commencé au printemps 2019. Ils permettront de réviser les plans de gestion et d'intégrer les données du PDF concernant le Triage. Avancé de trois ans, afin d'être synchronisé avec les inventaires forestiers, le travail de révision des plans de gestion des forêts des communes sera succinct et portera principalement sur le calcul des nouvelles possibilités et l'introduction du PDF dans le plan de gestion. L'élaboration des plans de gestion prévue entre 2019 et 2020 est pilotée par le Triage forestier pour l'ensemble des communes. Pour la Commune du Mont, les coûts budgétés par le Triage se situent à environ CHF 5'800.– avec un solde à payer d'environ CHF 3'800.– après déduction des subventions.

PROJET DE DESSERTES

Subventionné à 90% par le Canton et la Confédération, le solde restant intégré dans les frais généraux du Triage, l'analyse générale des dessertes du Triage Mèbre-Talent réalisée par un bureau spécialisé s'est terminée en 2019 et a été validée par l'inspecteur des forêts du 18e arrondissement qui en a assuré le suivi. Cet important travail concerne les chemins destinés à l'entretien des forêts et à l'évacuation du bois coupé en forêt, dont la majorité a plus de 50 ans. L'étude prévoit des chemins à abandonner ou déclasser, à créer, à renforcer ou à élargir.

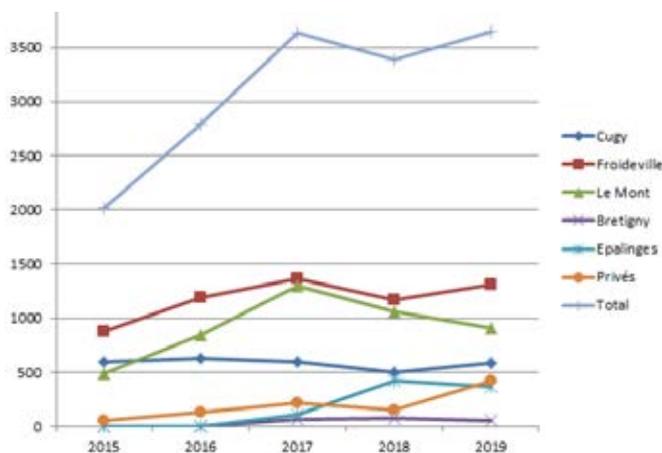
Selon cette étude du Triage, qui n'a pas encore pu être analysée en détails par nos services communaux, pour la Commune du Mont, c'est environ une septantaine de mètres de chemins à créer et environ 1'200 m de chemins à élargir et à renforcer, soit un coût estimé pour la Commune à CHF 440'000.– sur ces dix prochaines années, montant qui devra être ajouté à notre plan des investissements.

PROJET DE COMMUNICATION DU TRIAGE MÈBRE-TALENT

La communication est devenue très importante. Pour continuer à entretenir la forêt, la promouvoir tout en la respectant, pour éviter des conflits stériles, il faut en faire beaucoup plus tant vers les propriétaires que vers le grand public utilisateur des forêts. Une page « Forêt Mèbre-Talent » ouverte et gérée par le garde forestier est depuis 2019 déjà accessible sur Facebook. Avec l'accord de l'assemblée du Triage, le Comité du Triage a travaillé en 2019 sur un projet plus élaboré qui sera soumis à la prochaine assemblée générale.

HANGAR À PLAQUETTES DE BRETAGNE

Afin de mieux valoriser sous forme de bois énergie, le bois non commercialisable pour l'industrie, le Triage forestier exploite un hangar à plaquettes en bordure de forêt sur la commune de Bretigny. Ce couvert permet de stocker le bois déchiqueté en plaquettes, le temps qu'elles se dessèchent et puissent être livrées aux utilisateurs, qui doivent être principalement des collectivités publiques.



Au niveau du triage, pour 2019, 3'647 m³ ont été vendus et on retrouve le niveau de 2017. Les consommations annuelles pour Cugy (584 m³), Froideville (1'308 m³), Le Mont-sur-Lausanne (915 m³) et Epalinges (366 m³) sont plus ou moins stabilisées. Bretigny (53 m³) et les différents privés (421 m³) représentent une faible part.

La consommation de la Commune du Mont, après être montée avec la mise en service progressive de la chaufferie du Mottier, a baissé suite notamment aux travaux d'isolation de la piscine.

Globalement, pour le Triage, le potentiel du hangar est toujours sous exploité. On pourrait utiliser facilement 2'000 m³ supplémentaires. De nouveaux projets d'utilisation communaux seraient bienvenus surtout que ce type d'énergie locale neutre en CO₂ correspond parfaitement à la stratégie bois-énergie du canton de Vaud et aux changements énergétiques souhaités.

Une analyse d'Energie-bois Suisse a confirmé la bonne qualité des plaquettes produites par le Triage forestier (PFO-P31S-M35).

TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2019 SUR NOS FORÊTS COMMUNALES

Les chiffres indiqués ci-dessous concernant les travaux effectués, sont issus des résultats enregistrés par notre garde-forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2019. Ils ne correspondent pas toujours avec ceux de la Commune car les travaux de coupe sont souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

Exploitation des bois

- Janvier-février: réalisation d'épicéas déperissant au chemin des Cibleries par le Centre de formation (90 m³).
- Février-mars: suite de la coupe de lisière le long de la route de Chatifeuillet par le Centre de formation (190 m³).

- Juin à septembre: exploitation de chablis renversés et bostrychés sur l'ensemble des massifs par l'entreprise Clerc (72 m³)

ASSORTIMENTS

Bois de service résineux	222 m ³
Bois de service feuillu	6 m ³
Bois de feu feuillu et copeaux résineux	124 m ³
Total exploitation	352 m³

Remarques

Au niveau du compte d'exploitation du forestier, 2019 est juste bénéficiaire de CHF 2.- par m³. C'est bien moins qu'en 2018 (CHF 10.-/m³) en raison des coupes forcées de l'été et du marché pour ce type de bois présent en énorme quantité en Europe.

Les travaux se sont parfaitement déroulés selon les règles et les attentes du forestier.

Plantations

Pas de grandes plantations mais quelques compléments pour boucher les trous (50 douglas et 65 chênes rouges) et effectué un petit reboisement compensatoire à Maillefer (10 buissons). 0.8 ha ont été entretenus afin de favoriser le développement des jeunes plants.

Soins aux jeunes peuplements



Jeune peuplement
Chemin des cibleries

Au total, 1 ha de jeunes forêts a été entretenu.

Les communes ont reçu davantage de subvention pour les soins culturaux en 2019. Un rattrapage bénéfique a pu être effectué par le garde forestier sur la période 2016-2019.

Accueil en forêt

Les zones d'accueil ont été sécurisées.

Par l'entretien courant des chemins, les employés de la Commune participent parfaitement et favorablement à l'accueil des promeneurs et autres sportifs.

Un canapé forestier a été mis en place pour les écoles dans le secteur Chatifeuillet. Le garde forestier en collaboration avec l'équipe Espaces verts se sont occupés de choisir l'emplacement approprié, de dégager la place nécessaire et d'assurer la sécurité du site.



Epandage de copeaux
Pré d'Ogue-Manlout

Biodiversité

Pas de travaux actifs spécifiques pour la biodiversité en 2019.

Les zones de tranquillité et les zones humides sur le territoire sont préservées de tous travaux forestiers et

remplissent concrètement leurs rôles de conservation de la nature.

Journée de martelage du 5 juin 2019

Depuis le début de cette législature, cette rencontre d'une demi-journée, en présence de l'inspecteur forestier et du garde-forestier s'occupant de notre commune est avant tout vouée à l'information sur la forêt plutôt qu'à du martelage proprement dit.

Demandes d'abattage

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, tout abattage d'un arbre protégé doit faire l'objet d'une autorisation communale.

En 2019, 25 demandes d'abattage ont été traitées par le Service et la Municipalité a délivré les autorisations nécessaires après affichage durant 20 jours aux piliers publics.

LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Vitale, la biodiversité est devenue un des sujets phares du moment et suscite plusieurs actions et interventions au sein de notre commune. L'ensemble des 980 hectares (ha) du territoire communal sont concernés et doivent être considérés sous l'angle de la biodiversité, mais force est de constater que de nombreuses actions sont déjà en cours.

Sur la partie agricole, près de 500 ha, soit plus de la moitié de la surface communale, les agriculteurs sont sensibilisés et s'engagent pour la promotion de la biodiversité depuis les années 1990 déjà. Le tout est géré en fonction des exigences et soutiens définis dans l'Ordonnance fédérale sur les paiements directs et les prestations écologiques requises (PER) qui en découlent.

Les agriculteurs montains sont déjà très actifs et dans le cadre des deux réseaux écologique et paysage qu'ils ont créés, ce sont près de 14% de surfaces de promotion de la biodiversité qui est atteint, soit près du double du minimum exigé, sous forme d'entretiens spécifiques de prairies et bandes herbeuses extensives, bords de haies, jachères florales, arbres fruitiers haute-tige, tas de branches, tas de pierres, zones refuges non fauchées, perchoirs, nichoir, etc.

La Commune n'a donc pas à intervenir dans ce secteur. La vulgarisation agricole, les organisations de contrôle et le canton (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires) assurent déjà le conseil, les contrôles et le suivi administratif liés aux soutiens fédéraux et cantonaux.

En forêt, soit près de 160 ha sur notre commune, la biodiversité trouve aussi sa place parmi les quatre fonctions principales de la forêt, qui sont la protection contre les dangers naturels, l'accueil et les loisirs, la diversité biologique et la production ligneuse. Le plan directeur forestier de la Région Centre, entré en vigueur au début 2019, le plan de gestion des forêts communales en cours de révision et tous les travaux effectués dans nos forêts ces dernières années (voir chapitre « Forêts ») renforcent pleinement cette fonction. Le tout est suivi par le garde forestier, M. Jean-Philippe Crisinel, de notre Triage forestier, le surveillant de la Faune, M. Stéphane Mettraux, de la circonscription faune 7 (District de Lausanne, Oron,

Lavaux, Vevey) et le garde pêche, M. Alexandre Cavin, de la circonscription pêche 4 (District de Cossonay, Echallens) auxquels nous sommes rattachés.

La partie urbaine (bâtiments, places, routes, espaces publics) représente près de 300 ha qui sont entretenus par les équipes communales et les particuliers. Diverses actions ponctuelles ont déjà lieu: entretien extensif depuis 2016 des bords de route et talus (charte avec Pro Natura), hôtel à insectes et nichoirs à mésanges au Châtaignier (voir plus bas), semis de mélanges extensifs et à fleurs sur les talus du nouveau terrain de foot, soutien aux actions de Quartier solidaire et des écoles (nichoirs à martinets au Grand-Mont, jardin au Mottier, canapé forestier en Chatifeuillet, par exemple). Depuis de nombreuses années, les rapports (OAT 47) soumis au Canton avec les plans de quartiers traitent également les aspects nature et paysage.

Dans ce contexte, afin de renforcer et de donner plus de cohérence aux actions environnementales et au soutien à la biodiversité et au climat sur notre Commune, la Municipalité a pris les mesures suivantes:

- Au chapitre Inventaire et stratégie communale, l'établissement du Schéma du développement territorial (SDDT) a été soumis et accepté par le Conseil communal en juin 2019. Cet important travail (voir chapitre Urbanisme) s'étalera sur deux ans, rassemblera toutes les connaissances disponibles et servira de document de pilotage et d'orientation stratégique à la Municipalité et aux services communaux.
- Une Commission consultative permanente, Climat et Biodiversité (CCB), a été créée. Composée de six à huit membres, dont les municipaux et chefs de service du SEDE et du SURB, elle a pour missions de:
 - Promouvoir la protection du climat, de la biodiversité, de l'environnement et de la nature sur l'ensemble du territoire communal.
 - Informer, sensibiliser et conseiller sur la protection du climat, de la biodiversité, de l'environnement et de la nature, aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

Ses tâches principales sont de:

- Maintenir des relations avec les divers intervenants cantonaux liés au climat, à la biodiversité, à l'environnement et à la nature.
- Promouvoir la durabilité sur le territoire communal.
- Orienter la gestion et l'entretien des places publiques, jeux, matériel de détente et loisirs.
- Fournir de l'information à l'intention de la Municipalité de l'ensemble des projets relatifs à la protection du climat, de la biodiversité, de la nature et du paysage situés en milieu urbain et en dehors du périmètre bâti.
- Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions relatif à l'outil de gestion Cité de l'énergie.

Sa composition se présente comme suit: M. Michel Amaudruz, municipal SEDE (Président), M^{me} Laurence Muller Achartari, municipale SURB, M. Vincent Porchet, chef de service SEDE (jusqu'au 16 décembre 2019, M. Porchet ayant depuis été déchargé de la gestion des questions environnementales), M. Antonio Turiel, chef de service SURB, M. Yves Kazemi, DGE, Inspecteur des forêts du 18^e arrondissement, M. Jérôme Pellet, biolo-

giste, bureau n+p, M. Jean-Marie Urfer, Président des Jardins du Mont. Constituée en automne 2019, cette commission est en phase de démarrage.

Enfin, le budget 2020 prévoit de renforcer l'effectif de l'Administration communale par une personne disposant de connaissances dans la gestion des questions environnementales pour donner corps au travail de la CCB, conduire des projets, coordonner et accompagner les équipes communales et les divers groupes actifs dans ces domaines.

En conclusion, la Municipalité est consciente de l'importance de la biodiversité au niveau communal et tient à lui donner une juste place dans l'ensemble des problématiques à gérer par la Commune.

Deux actions ponctuelles simples, réalisées en 2019 par l'équipe des Espaces verts, sont encore présentées à titre d'exemple, ci-dessous :

NICHOIRS À MÉSANGES



Durant l'été 2018, l'esplanade du Châtaignier était victime d'une invasion de chenilles processionnaires du chêne, espèce qui se caractérise par son mode de déplacement (en procession) et par la présence de poils urticants pouvant générer des réactions allergiques violentes en cas de contact avec la peau.

Afin de lutter contre ce parasite, le Service des espaces verts et déchets a tenté une méthode naturelle de lutte. A cet effet, une quarantaine de nichoirs à mésanges ont été installés tout autour du site du Châtaignier. Ce prédateur naturel prélève la chenille processionnaire à tous les stades larvaires : du perçage des nids l'hiver d'où elle peut prélever la totalité des chenilles occupant le cocon, elle s'est également adaptée à la nature urticante de la chenille processionnaire en dépeçant cette dernière de sa peau et de ses poils pour la consommer sans danger.

Un contrôle-nettoyage des nichoirs durant l'hiver a permis de constater qu'environ une trentaine de nichoirs sur les quarante installés avaient été colonisés durant la saison. Ce bon taux d'occupation montre l'intérêt de l'action, mais il n'est pas encore possible d'en évaluer l'impact sur les chenilles.

HÔTELS À INSECTES

Trois hôtels à insectes ont été réalisés par l'équipe Espaces verts et installés sur le territoire montain. Le premier se situe au Grand-Mont, en bordure du chemin piétons reliant les commerces et la place du Grand-Mont, un passage utilisé notamment par les enfants se rendant du collège à l'UAPE du Grand-Mont. Le deuxième est installé au centre de la commune, entre le parking



et l'Eglise. Enfin, le troisième est situé le long du chemin bordant la forêt particulièrement fréquenté par les promeneurs, derrière le bâtiment de Manloud.

Ces petites « chambres » regroupées sont des abris spécifiques en fonction des différents types d'insectes. Les locataires de ces chambres d'hôtel sont nombreux et variés, et s'installent selon les aménagements leur convenant le mieux : tiges creuses pour les abeilles et les guêpes solitaires, feuilles sèches ou pommes de pin pour les coccinelles, paille d'herbe pour les papillons, etc.

Par cette action, l'équipe Espaces verts souhaite surtout montrer l'exemple et encourager la population (les enfants avec leurs parents ou grands-parents) à réaliser dans les jardins des petites réalisations simples et ludiques en faveur des insectes.

DÉCHETS

EQUIPE DÉCHÈTERIE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'équipe déchèterie compte deux collaborateurs directement rattachés à la direction du Service.

Sur la base de rapports journaliers individuels, les prestations effectuées sont ventilées. Le tableau ci-dessous en résume les tâches :

	2017	2018	2019
Déchèterie (heures d'ouverture)	69.31 %	63.70 %	67.16 %
Déchèterie (préparation, rangement)	18.19 %	22.01 %	18.09 %
Déchèterie mobile	0.00 %	0.21 %	0.00 %
Police déchets	7.38 %	9.32 %	12.75 %
Administratif	3.63 %	4.40 %	1.23 %
Neige	1.05 %	0.18 %	0.48 %
Appuis équipes Espaces verts / Voirie	0.44 %	0.00 %	0.29 %
TOTAL	100.00 %	100.00 %	100.00 %
Heures effectives de travail	3'602.00	3'378.00	3'718.00
Heures théoriques emploi (*)	4'303.00	4'086.00	3'848.50
Solde heures suppl. au 31 décembre	86.00	114.25	55.25

(*) Heures théoriques emploi = Heures travaillées + Militaire + Maladie + Vacances + Congés officiels

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

Deux auxiliaires sont également présents au Centre de collecte des déchets verts de la Viane les mercredis et jeudis entre 17h et 19h, ainsi que les samedis.

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Fin août à mi-septembre, une enquête de satisfaction a été réalisée sur une tablette tactile directement sur le site de la déchèterie de Manloud. Trois questions étaient posées et la possibilité de laisser des commentaires était offerte. 316 personnes ont pris le temps de répondre à cette enquête.

Le niveau de satisfaction global (« Satisfait » et « Très satisfait ») de la déchèterie s'est monté à 98.7%. Seuls 1.3% indiquent un niveau de satisfaction global « Peu satisfait » ou « Pas satisfait ».

VIDE-GRENIER

Organisé par les deux collaborateurs de la déchèterie, avec l'appui des équipes Voirie et Espaces verts et de quelques collaborateurs de l'Administration, le premier vide-grenier à coffres ouverts s'est déroulé le samedi 29 juin 2019 autour du bâtiment de Manloud. Cette manifestation a rencontré un grand succès et il a été décidé de la reconduire en 2020.



POLITIQUE DE RÉCOLTE DES DÉCHETS

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le règlement communal sur la gestion de déchets régit la gestion des déchets sur le territoire de la Commune du Mont-sur-Lausanne.

Le 23 septembre 2019, le Conseil communal acceptait le préavis 10/2019 qui modifiait deux articles du règlement. L'obligation pour tous les propriétaires d'immeuble de plus de trois logements de s'équiper de quatre types de conteneurs était validée, tout comme la décision concernant la taxation prorata temporis par mois entier pour les taxes forfaitaires « individuelle » et « entreprise ».

Chaque année, la Municipalité édicte une directive communale qui précise notamment le mode de collecte des différents déchets produits par les habitants et les entreprises de la commune. Mise en place dès mars 2016, la politique de récolte des déchets sur la Commune du Mont-sur-Lausanne s'articule autour de cinq modes de récolte des déchets :

DÉCHÈTERIE DE MANLOUD

Installation d'un contrôle d'accès à la déchèterie de Manloud

Le 6 mai 2019, la Municipalité présentait le préavis 05/2019 et demandait un crédit de CHF 100'000.- pour l'installation d'un contrôle d'accès à la déchèterie de Manloud. L'installation d'une barrière à l'entrée de la déchèterie avait pour but d'améliorer la sécurité sur le site en limitant le nombre de véhicules dans l'enceinte de la déchèterie, de permettre un contrôle d'accès plus simple aux seuls habitants de la commune, de permettre un meilleur service aux usagers en libérant les collaborateurs de la déchèterie des tâches de contrôle d'accès, et

accessoirement de permettre l'établissement des statistiques sur la fréquentation du site. Ce préavis a été largement refusé par le Conseil communal.

	2018 [KG]	2019 [KG]	AUGM./ DIMIN.
Amiante	2'710	1'670	- 1'040
Batterie	-	900	+ 900
Bois	180'810	155'390	- 25'420
Boîtes fer blanc/Alu ménage	10'210	10'720	+ 510
Déchets spéciaux	1'620	900	- 720
Capsules Nespresso	9'620	5'930	- 3'690
Inertes	201'600	188'800	- 12'800
Objets encombrants métalliques	75'150	82'590	+ 7'440
Objets encombrants non métalliques	109'800	98'020	- 11'780
OREA (petit électroménager)	17'252	12'368	- 4'884
Papier / Carton	258'180	233'530	- 24'650
PET	13'036	11'398	- 1'638
Piles	700	700	0
Verre plat	4'330	14'510	+ 10'180
Total tonnage [kg]	885'08 <small>(102.0 kg/hab.)</small>	817'426 <small>(89.4 kg/hab.)</small>	- 67'592

	2018 [PCES]	2019 [PCES]	AUGM./ DIMIN.
Cuisinières, lave-linge	124	73	- 51
Frigos avec vignette	105	95	- 10
Pneus avec jante	51	18	- 33
Pneus sans jante	87	127	+ 40
Néons	500	250	- 250

Ces déchets sont pris en charge par l'entreprise Metabader et sont évacués dans les différentes filiales de recyclage ou de valorisation.

Huiles usagées

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2016	2'190	+ 230
2017	2'870	+ 680
2018	2'420	- 450
2019	2'400	- 20

Le Service de la propreté urbaine de la Ville de Lausanne s'est déplacé quatre fois pour la vidange du bac des huiles usagées.

Déchets ligneux

Les déchets ligneux, compostables du jardin (tailles de haie, branches, etc.) sont également récoltés à la déchèterie de Manloud.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2016	232'470	-73'810
2017	148'860	-83'610
2018	180'120	+31'260
2019	105'240	-74'880

Ces déchets sont broyés sur place et évacués à la Compostière de la Coulette pour en faire du compost.

En 2019, une diminution significative des quantités de déchets organiques récoltés a été constatée dans les deux déchèteries (Manloud et la Viane), probablement liée aux conditions climatiques plus sèches impliquant une moindre croissance des végétaux.

Cabane à troc

Mise en service au printemps 2018, cette cabane à troc est très utilisée et reçoit un accueil très favorable de la part des usagers de la déchèterie.

DÉCHÈTERIE MOBILE

Toutes les six semaines entre mars et novembre, avec une pause estivale de mi-juillet à mi-août, une déchèterie mobile est installée pour quelques heures au plus proche des habitants en alternance dans six secteurs prédéfinis, tour à tour le samedi (10h-12h) et le mercredi (17h-19h), permettant ainsi aux personnes non motorisées d'amener leurs déchets recyclables.

La fréquentation de la déchèterie mobile est présentée ci-dessous. En 2019, elle est restée comparable à l'année précédente.

EMPLACEMENT	1 ^{ER} PASSAGE	2 ^E PASSAGE	3 ^E PASSAGE	4 ^E PASSAGE	5 ^E PASSAGE	6 ^E PASSAGE	FRÉQUENTATION MOYENNE
Rte de Sauvabelin (Collège des Martines)	4	10	11	9	5	7	7.7
Maillefer (PQ du Bugnon)	28	17	27	22	20	20	22.3
Grand-Mont (Parking kiosque)	23	10	18	41	13	22	21.2
Petit-Mont (Parking)	30	17	14	23	20	19	20.5
Pré-Marin (Ch. Rionzi 11)	18	16	6	15	9	22	14.3
Champ-du-Bois	35	21	25	42	48	34	34.2

RAMASSAGE AU PORTE-À-PORTE

Ordures ménagères

En complément aux containers terriers installés sur le territoire communal, la tournée de ramassage au porte-à-porte des ordures ménagères a lieu tous les vendredis.

Déposés dès 7h en bordure du domaine public le jour officiel de ramassage, tous les déchets incinérables et non-valorisables sont récoltés exclusivement dans les sacs taxés officiels. En cas de besoin en dehors de ces passages, les sacs taxés peuvent être déposés dans un conteneur terrier proche.

ANNÉE	KG	KG/HAB	AUGM./DIMIN.
2017	976'030	120.18	+ 5'670
2018	1'009'740	116.30	+ 33'710
2019	1'069'430	116.90	+ 59'690

(2017 : 38.4% porte-à-porte et 61.6% Molok)

(2018 : 36.3% porte-à-porte et 63.7% Molok)

(2019 : 33.8% porte-à-porte et 66.2% Molok)

Ces déchets sont évacués à l'usine d'incinération de Tridel pour être valorisés en chaleur.

Déchets organiques

Une tournée de ramassage au porte-à-porte des déchets organiques récolte tous les déchets verts compostables ou méthanisables, gazon, tailles de haies, branches, feuilles mortes, déchets crus et cuits.

Mis à part les déchets ligneux (branches) qui peuvent être déposés attachés en fagots, seuls les conteneurs bruns officiels sont vidangés tous les mardis.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2017	260'380	+ 74'120
2018	296'980	+ 36'600
2019	356'290	+ 59'310

Ces déchets sont évacués chez EcoRecycling à Lavigny pour être méthanisés, puis transformés en compost. Afin de pouvoir être recyclé notamment dans l'agriculture, une attention particulière est accordée à l'élimination des résidus de plastique.

Papier

Une fois par mois, une tournée de ramassage du papier permet d'évacuer le vieux papier en bordure du domaine public.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2017	215'310	+ 19'285
2018	185'010	- 30'300
2019	187'640	+ 2'630

(2017 : 38.4% porte-à-porte et 61.6% Molok-spécial papier)

(2018 : 35.0% porte-à-porte et 65.0% Molok-spécial papier)

(2019 : 32.6% porte-à-porte et 67.4% Molok-spécial papier)

Ces déchets sont évacués chez Retripa pour être retransformés en papier.

LA VIANE, CENTRE DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Ouvert tous les jours de la semaine et le samedi, en partenariat avec une société privée (D'Vert) depuis 2015, le centre de collecte des déchets verts de la Viane récolte tous les déchets verts, qu'ils soient compostables ou méthanisables (gazon, déchets issus de taille de haie, branches, feuilles mortes, déchets de cuisine crus ou cuits, etc.).

Afin de renforcer les périodes d'ouverture, deux collaborateurs auxiliaires assurent l'accueil des usagers en dehors des heures d'ouverture assurées par la société D'Vert, soit les mercredis et jeudis soirs de 17h à 19h en été, ainsi que les samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (13h30-17h en hiver).

ANNÉE	GAZON [KG]	BRANCHES [KG]	TOTAL [KG]	AUGM./DIMIN.
2017	347'260	632.010	977'270	+ 10'150
2018	399'100	801'320	1'200'420	+ 223'150
2019	438'400	663'960	1'102'360	- 98'060

Ces déchets sont valorisés, à Bettens, sous forme de compost par la société D'Vert. Même constat qu'à la déchèterie de Manloud, la récolte est plus faible

POINTS DE COLLECTE FIXES

Ordures ménagères

Répartis sur l'ensemble du territoire communal, plus de 80 conteneurs terriers (Molok) permettent aux habitants d'évacuer leurs ordures ménagères en tout temps.

Ecopoints

Outre les ordures ménagères, les deux écopoints du Grand-Mont (terminus tl) et de Champ du Bois récoltent le papier et le verre.

Verre

En plus des deux écopoints (Grand-Mont et Champ-du-Bois), les bennes à verre situées au Châtaignier, à la Route de la Clochette et à la déchèterie de Manloud récoltent le verre trié par couleur.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2017	246'500	+ 10'170
2018	254'040	+ 7'540
2019	271'300	+ 17'260

(2017: 24.7% blanc, 35.0% vert, 19.8% brun, 20.5% mélangé)

(2018: 25.5% blanc, 47.7% vert, 17.7% brun, 0.0% mélangé)

(2019: 26.6% blanc, 37.3% vert, 26.6% brun, 9.5% mélangé)

Le verre est transporté chez VetroRecycling pour être retransformé en verre.

Vêtements

En collaboration avec l'organisation Texaid, des conteneurs sont à disposition à la déchèterie de Manloud, au terminus tl du Grand-Mont, à la Route de la Clochette, au Chemin du Couchant et au Collège des Planches pour y déposer textiles et chaussures usagés.

ANNÉE	KG	AUGM./DIMIN.
2017	54'330	+ 5'130
2018	59'690	+ 5'360
2019	61'720	+ 2'030

L'organisation Texaid nous verse CHF 0.10 / kg de textile récolté. Tous les deux à trois ans, les montants ainsi reçus sont versés à diverses institutions présentes sur notre territoire. En 2019, ce sont ainsi CHF 2'000.– qui ont été donnés à chacune des huit institutions montaines bénéficiaires.

Municipal : M. Philippe Somsky

SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS

DIRECTION ET MISSIONS DU SERVICE

Chef de service :

M. Yvan von Arx

Le Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL) est en charge du développement et du suivi de la politique communale de l'enfance, de la jeunesse et de la culture. En collaboration avec l'Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE), le SEJL contribue à une action concertée dans le domaine du préscolaire et soutient le déploiement de structures et d'activités parascolaires en lien avec la législation. Il suit les évolutions et les enjeux autour de ces thématiques. Le SEJL coordonne également les actions de la Commune dans le domaine des écoles. Son action est notamment consacrée à l'organisation des transports scolaires, des devoirs surveillés et du réfectoire scolaire. Il assure aussi un accès à la lecture pour tous à travers l'offre diversifiée de la médiathèque. Finalement, il a comme mission de développer les activités culturelles et sportives sur le territoire de la commune, par exemple en collaboration avec les sociétés locales.

ÉCOLE

L'Établissement scolaire du Mont-sur-Lausanne (EPS) comptait à la rentrée 2019, 1'062 (+54) élèves, répartis dans 55(+4) classes. L'EPS emploie 112 enseignants et 13 aides à l'intégration sur cinq sites scolaires et huit bâtiments.

Les taux d'orientation à la fin de la 8P pour les deux voies (VG et VP) sont stables depuis l'introduction de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) en 2011.

Pour rappel, il n'y a pas de classement entre les établissements vaudois. De plus, nous ne tenons pas de statistiques annuelles pour une comparaison sur les points tels qu'absentéisme, santé des élèves, discipline, incivilités, cas particuliers, litiges et exclusions.

Notre établissement reçoit les résultats de la première année post-obligatoire des élèves ayant quitté l'établissement en 11S. Ces résultats confidentiels permettent aux enseignants de s'assurer que leur enseignement correspond aux attentes du post-obligatoire. Dans l'ensemble, nous constatons qu'ils sont très bien armés pour faire face aux défis du post-obligatoire.

Pour terminer, la collaboration à tous les niveaux (les projets pédagogiques, le lien avec le service de la jeunesse et l'école, l'utilisation et l'entretien des bâtiments, l'évolution des besoins avec l'augmentation démographique, la gestion administrative, etc.) se déroule de manière courtoise et efficace entre la direction des écoles et les services communaux concernés.

EFFECTIF DES ENSEIGNANT·E·S DE L'EPS

	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL
Primaire	29	41	70
Secondaire	18	24	42
Aides à l'intégration		13	13

EFFECTIF ET ENCLASSEMENT DES ÉLÈVES

PRIMAIRE – SITUATION AU 31.12.2019			
Année	Elèves	Classes	Collèges
1-2P	203	10	2G 4M 4R
3-4P	183	9	2G 3M 4R
5-6P	173	9	2G 4C 3R
7-8P	208	11	Mottier D
COES	8	1	M
EI 5-6P	8	1	R
TSA	5	1	R
EI 7-8P	12	1	Mottier D
31.12.19	800	43	
31.12.18	744	39	
31.12.17	729	36	
31.12.16	700	35	
01.10.15	635	33	
01.10.14	582	29	
01.10.13	536	28	

C=Crétalaison; G=Grand-Mont; M=Martines; R=Rionzi

SECONDAIRE – SITUATION AU 31.12.2019

Année	Elèves	Classes	Collèges
9 VP	44	2	C
10 VP	51	2	B
11 VP	45	2	C
9 VG	45	2	C
10 VG	38	2	C
11 VG	36	2	C
31.12.19	259	12	
31.12.18	260	12	
31.12.17	249	12	
31.12.16	243	12	
01.10.15	212	11	
01.10.14	225	12	
01.10.13	212	11	

C=Crétalaison; G=Grand-Mont; M=Martines; R=Rionzi

ORIENTATION EN FIN DE 8P

ANNÉE 2017	VP	VG	AUTRES	TOTAL
Nbre élèves	44	38	5	87
Pourcentage	50.6%	43.7%	5.7%	100%
2018	47.2%	47.2%	5.6%	100%

ORIENTATION POSTSCOLAIRE

Une conseillère en orientation est présente sur le site du Mottier pour les entretiens avec les élèves et les parents afin de leur fournir toutes les informations disponibles sur la thématique de l'orientation postscolaire. Les élèves libérés de leur obligation scolaire en juillet 2019 se sont dirigés vers les formations suivantes :

	FORMATION PROFESSIONNELLE	ÉCOLE DE MATURITÉ	ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE	RACC I/II	TRANSITION 1	AUTRE	TOTAL
VG	14		12	6	12	3	47
VP	1	42					43

PRIMAIRE 1-6P		
Grand-Mont	6 classes	+ salle de rythmique
Crétalaison	4 classes	+ petite salle pour les études surveillées
Martines	9 classes	+ salle de gymnastique
Rionzi	14 classes	+ salle de gymnastique, de rythmique et d'ACT

PRIMAIRE 7-8P & SECONDAIRE 9-11S		
Mottier A	1 classe	+ 11 classes spéciales : 2 arts visuels, 2 musique, 2 éducation nutritionnelle, 3 sciences, 2 ACT
Mottier B	10 classes	+ aula, 2 salles de travaux manuels, 2 salles de classe, 4 salles de dégagement, 1 salle de sciences, médiathèque, secrétariat, direction, doyens, salle des maîtres
Mottier C	12 classes	+ infirmerie + réfectoire + salle polyvalente
Mottier D	13 classes	+ 1 salle de gymnastique
Mottier E & F complexe sportif	0 classe	+ 2 salles de gymnastique et 1 piscine

TÂCHES COMMUNALES PARTIELLEMENT CONFIÉES À L'ÉCOLE

Dans l'organisation scolaire actuelle du Canton, un certain nombre de tâches incombent aux communes et sont confiées partiellement au directeur ou au secrétariat de l'établissement scolaire. L'inventaire des tâches a été négocié en 2009 à 0.25 ETP pour les années 2010 et suivantes et a fait l'objet d'une mise à jour en juin 2015. Ceci s'explique notamment par le nombre d'élèves en constante augmentation. Sont inclus dans ce cahier des charges le suivi des constructions scolaires et la relation avec le parascolaire (réfectoire, UAPE). La convention a à présent été adaptée à 0.38 ETP (17% direction et 21% secrétariat).

ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PROJETS EN COURS

ACTIVITÉS EN 1-6P

Toutes les classes de 1P à 6P ont eu l'occasion de se rendre à la patinoire, l'entrée étant prise en charge par la Commune, ce qui est une chance pour les élèves dont les parents ne pratiquent pas ce sport.

L'année 2019 a également vu l'inauguration du nouveau Collège du Rionzi, dans laquelle la Commune a pris une part active, permettant la mise sur pied d'un moment de rencontre entre les élèves, les parents, les enseignants, les représentants de la Commune et le département dans ces nouveaux locaux mis à notre disposition au début de l'année scolaire 2018-2019.

ACTIVITÉS EN 1-4P

Avec le soutien de la Commune, chaque classe a eu la chance d'assister à un spectacle au Petit Théâtre à Lausanne, ce qui a permis aux enseignantes, par la suite, de compléter et de rebondir sur les thèmes abordés avec un support en lien avec le vécu des élèves.

Les mamans des 1-2P ont été également gâtées du côté des Martines avec un sac spécial « Fête des mères » qui n'aurait pas pu être réalisé sans le soutien de la Commune.

Au mois de juin, ce sont les classes de 4P qui sont parties en camp du côté de la Vallée de Joux, de Zinal et de Château-d'Oex. Les élèves ont ainsi pu découvrir ces magnifiques régions à travers les différents projets et balades organisés par les enseignantes.

Cette année a également été le témoin de la magnifique fête organisée pour les 20 « balais » du Collège des Martines.

Lors de la 38^e semaine d'école au mois de juillet, les classes de 1P à 4P ont vibré au rythme des différents décloisonnements (activités communes entre des enfants d'âges différents autour d'un thème commun) organisés par les enseignantes dans les collèges du Grand-Mont, des Martines et du Rionzi. Comme chaque année, ces décloisonnements permettent de renforcer la cohésion des groupes-classes dans les collèges et offrent aux élèves des moments de partage de qualité.

Au mois de novembre, la semaine spéciale « Autour des jeux » a permis aux différentes classes de découvrir, lors de différents ateliers (en cuisine, à la médiathèque, à la piscine, en salle de gym, en informatique) les différentes disciplines présentes aux JOJ de Lausanne ainsi que l'histoire des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Les différentes chantées de Noël (en forêt, au Rionzi et dans les EMS de Bois-Gentil et la Paix du Soir) soutenues par la Commune, ont permis de terminer l'année sur une note joyeuse et de partage, largement appréciée par les nombreuses personnes présentes.

De nombreuses sorties pédagogiques ont également été organisées dans la région (concerts Haute Ecole de musique à Lausanne, Espace des inventions à Lausanne, labyrinthe de maïs à Bottens, rucher du Piwi au Mont, etc.) grâce aux transports scolaires ou au soutien de la Commune et qui permettent aux enseignantes de faire vivre des expériences concrètes aux élèves tout au long de l'année civile.

ACTIVITÉS EN 5-6P

Il y a eu trois camps de ski au mois de janvier (3 x 2 classes) à la Lécherette dans le chalet du Bel Oiseau.

Ces camps ont permis à plus d'une centaine d'élèves montains d'apprendre ou d'améliorer leur pratique du ski. Ils ont également pu découvrir les charmes de la vie en communauté. Ces camps se sont bien passés à part une épidémie de gastro durant l'un d'entre eux. Tant les élèves que les différents accompagnants sont rentrés enchantés et très fiers des progrès effectués.

Grâce au soutien de la Commune, chaque classe a eu la chance d'assister au spectacle « Les Germanofolies » à l'aula du Mottier B.

Lors de la 38^e semaine d'école au mois de juillet, les classes de 5P sont allées au labyrinthe aventure à Evionnaz et celles de 6P à l'accrobranche du Signal de Bougy, ce qui restera un superbe souvenir pour chacun des élèves. Les différentes chantées de Noël, soutenues par la Commune, ont permis de terminer l'année sur une note joyeuse et de partage, largement appréciées par les nombreux parents présents. Il y a également eu de nombreuses sorties pédagogiques dans la région (Alimentarium à Vevey, les livres sur les quais à Morges, rencontre avec un auteur de livre en classe, etc.) faites grâce aux transports scolaires ou au soutien de la Commune et qui permettent aux enseignants de faire vivre des expériences concrètes aux élèves tout au long de l'année civile.

ACTIVITÉS EN 7-8P

Comme toujours, l'année 2019 a été riche en événements divers et variés. A noter que les restrictions liées au concept d'une école « sans frais pour les parents » freine de manière non négligeable les sorties hors des murs de notre établissement. Il est à noter que le budget communal 2020 reprend à sa charge les montants demandés aux parents précédemment.

Ce qui explique peut-être le renforcement des activités proposées par l'unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS) notamment et le succès rencontré par ces dernières auprès de nos classes de 7-8P. On ne peut donc que souligner une forte participation au ramassage des déchets, aux récréations saines ainsi qu'à la semaine spéciale des jeux.

Le potager a également su attirer une attention particulière. Une nature côtoyée aussi de près par l'organisation de sorties guidées en forêt qui auront permis aux élèves de se familiariser un peu plus avec l'importante biodiversité de cet espace vert primordial.

Les sportifs ont eux aussi trouvé leur compte puisque en plus des traditionnelles sorties à la patinoire, la cérémonie des drapeaux des JOJ 2020, avec sa chorégraphie et l'arrivée de la flamme au stade Pierre de Coubertin, auront focalisé une grosse dose d'énergie et d'émotions multiples.

Avec la faillite de la société qui gérait les installations de notre traditionnel camp à l'Ile d'Yeu, c'est la Vallée de Joux que nos élèves de 8P ont pu découvrir en profitant des nombreuses activités proposées par le Centre sportif du Sentier. Une très belle expérience en pleine nature, dans une région qu'ils étaient nombreux à ne pas connaître.

Les activités culturelles et la visite de musées (l'Hermitage, le MUDAC, l'Art Brut) représentent encore des possibilités enrichissantes dans le cadre de l'enseignement de l'AVI. Les enseignants y tiennent et organisent volontiers ces sorties fort constructives, comme ce fut le cas cette année encore.

Les échanges entre générations ou régions linguistiques revêtent toujours une importance capitale à nos yeux. Ainsi, trois élèves de 8P ont pu profiter d'une semaine chez nos correspondants de Cham (Zoug). Et c'est avec plaisir que nous avons ensuite accueilli les trois compatriotes d'Outre-Sarine en retour au Mont. Des expériences qui se prolongeront, au vu de l'enthousiasme partagé, très certainement en 9^{ème}.

Au travers du Prix Chronos et en collaboration avec les Séniors du Mont, des classes de 8P ont pu partager plusieurs moments très enrichissants avec des personnes plus âgées mais actives, engagées et avides de partager leurs expériences.

Notre établissement s'ouvre vers l'extérieur, partage et se profile par conséquent comme une vraie passerelle vers l'avenir.

ACTIVITÉS EN 9-11S

Les classes de 9S sont allés skier à Ovronnaz et à Crans-Montana.

Une classe de 10 VG a fait trois jours de camp dans le Jura.

Dans le cadre de leur voyage d'études, les classes de 11S se sont rendues à St-Malo, en Corse et à Florence.

Nos élèves ont suivi une conférence donnée par M. Willemain sur le développement durable. Ils ont participé au ramassage des déchets dans la commune. Et certains d'entre eux ont participé aux manifestations « Marche-climat ».

Les élèves de 10S et 11S sont allés visiter le salon des métiers. Ils ont aussi pu participer à la 2^e édition de Mon'apprentissage. Plusieurs élèves ont participé au projet LIFT (un projet national qui vise à diminuer les risques de non insertion professionnelle des jeunes en fin de scolarité obligatoire).

Notons encore que certaines classes sont allées voir la pièce de théâtre « Le journal d'Anne Franck », d'autres ont assisté au concert de Lucie Licht en allemand. Enfin certains élèves ont réalisé une interview du grand chef étoilé Franck Giovannini.

Des échanges linguistiques ont eu lieu entre les classes de 10S et des classes de Cham à Zoug. Il y a eu des lettres, des cartes postales ainsi que de séquences vidéos qui ont été réalisées. Une classe de 9S a rencontré durant une journée une classe de 9S de Cham à Vaumarcus durant le camp sportif des élèves zougais. Quatre élèves du Mont ont participé à un échange individuel en se rendant une semaine à Cham. Ils ont suivi les cours et vécu dans les familles des élèves visités. Ceux-ci ont connu l'expérience identique sur sol vaudois quelque temps après.

ÉDUCATION NUMÉRIQUE

PROJETS PILOTES

L'établissement scolaire du Mont fait partie des 12 établissements choisis par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) pour l'introduction de l'éducation numérique dans les classes vaudoises. Actuellement, toutes les classes de 1 à 6P bénéficient de formations et d'activités en lien avec l'éducation numérique. Les infrastructures numériques déjà présentes dans nos bâtiments facilitent la mise en place de ces nouvelles activités.

FORMATIONS ET PROJETS

Divers ateliers et formations sont régulièrement proposés aux enseignants dans l'utilisation quotidienne des ressources numériques. Les outils numériques ont été régulièrement utilisés dans le cadre de projets créatifs tels que la « semaine des jeux », des concours robotiques, des concours de création de films ou de création d'émissions radio. S'ajoutent à cela tous les projets des classes qui intègrent bien souvent des ressources numériques.

INFRASTRUCTURES

Durant l'année 2019, en collaboration avec le Service des bâtiments, l'infrastructure informatique du Collège des Martines a été rénovée avec un réseau câblé installé dans l'ensemble des locaux et la mise en fonction d'un réseau wifi de qualité.

Nous avons également profité de budgets scolaires pour acquérir des moyens d'affichage frontaux pour ce collège et pour celui du Mottier B, afin de fournir aux enseignants et aux élèves un standard en termes d'équipement multimédia dans la majorité des salles de classe.

La maintenance de ce parc informatique conséquent et le renouvellement du matériel défectueux avec le soutien de la Commune permettent la mise à disposition d'un matériel de qualité pour l'enseignement dans l'ensemble des classes de 1P à 11S.

CONSEIL DES ÉLÈVES

Les membres de notre Conseil des élèves ont participé au choix du nom de l'espace jeunesse sur le site du Mottier, à savoir « l'Espace Loisirs en Espace Yolo ».

Avec le soutien de la Municipalité, ils ont organisé la fête de fin d'année et de la scolarité obligatoire pour les 11S. Ils ont aussi mis sur pieds, le vendredi 10 mai 2019, la journée de l'Extravagance.

Ils participent à la vie du « projet de permaculture » avec M. G. Grivel. Ils ont aussi participé aux questions scolaires comme la possibilité de jouer au ballon pendant les récréations dans une certaine zone de la cour ou d'exiger que les tests soient rendus au maximum trois semaines ouvrables après leur réalisation.

MÉDIATION

L'équipe de médiation a une nouvelle fois bien fonctionné cette année. La collaboration entre médiateurs est excellente et l'appui du point échange très riche et constructif. Les activités ont été nombreuses et diverses, de la traditionnelle présentation aux classes de 7-8P à l'organisation de la dernière journée pédagogique. Cette dernière, qui a tourné autour du « bien et mieux vivre ensemble » a été organisée par les médiateurs ainsi que les psychologues du PSPS participant au point échange. M. Raul Vega, doyen, était également dans l'organisation de cette journée ainsi que M^{me} Freymond, infirmière scolaire.

Les situations d'élèves rencontrées en 2019 sont variées. En voici une liste non exhaustive :

- Problèmes relationnels élève-élève / enseignant-élève
- Harcèlements
- Problèmes familiaux
- Demande d'aide pour la gestion de classe ou groupes difficiles

- Perte de confiance
- Dépression

Les problèmes liés aux réseaux sociaux et l'utilisation des technologies ont été les plus nombreux et les plus récurrents.

PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE (PSPS)

CYCLES 1 ET 2

Semaines de récréations saines pour tous les élèves de 1P à 8P

Récréations d'hiver en janvier (fruits de garde, secs et exotiques, yogourts, fromages, céréales), Récréations d'été en juin (carottes, raves, céleris, concombres, yogourt), Récréations d'automne en octobre (pommes, pruneaux et poires), Vivent les courges en novembre (confection de gâteaux et de soupe à la courge). Durant ces semaines spéciales, chaque élève découvre de nouveaux goûts, une nouvelle manière de concevoir sa récréation. Les achats sont effectués auprès de maraîchers montais.

CYCLES 2

Intervention de l'association Force dans une classe de 6P, sur la demande des enseignantes.

Prévention de la violence et de l'exclusion en milieu scolaire.

Tim, Tam et les TIC – Intervention de la fondation Action Innocence pour les élèves de 7P

Permettre aux élèves d'acquérir les compétences nécessaires à une utilisation saine et sécurisée des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Sport et Santé en 7-8P

Cours de sport spécifique de 45 minutes sur dix séances destiné au bien être et au développement corporel de l'élève présentant un manque de coordination, la peur des jeux de balles, un excès de poids, etc.

CYCLES 1, 2 ET 3

Semaine spéciale en septembre – Semaine de la mobilité et du développement durable - Pour tous les élèves

Collaboration avec la Commune.

Ramassage des déchets sauvages sur le territoire communal et tri dans une déchèterie mobile dans la cour du Mottier.

Présentation de cette activité lors de la journée de la mobilité à l'attention des familles.

Confection de bees'wraps et de récréations mini-déchets afin de sensibiliser les élèves à l'impact des emballages.

Semaine spéciale en novembre – Autour des Jeux – Pour tous les élèves

Collaboration avec la médiathèque et un comité d'élèves motivés à s'investir dans l'organisation. Parcours sportifs, ludiques et récréatifs en lien avec les JOJ d'hiver de 2P à 6P, joutes aquatiques de 7P à 10S, cours d'initiation à l'improvisation en 11S, mise en place d'Escape rooms par des élèves de 7P-10S pour des élèves de 7P à 11S, collaboration entre élèves de 5-6P et de 9-10S dans le cadre des options complémentaires orientées métiers.

(OCOM) et des options spécifiques (OS) autour d'activités culinaires, scientifiques et artistiques en lien avec le jeu, divers jeux mis à disposition de la médiathèque pour les élèves de 1P à 11S.

CYCLES 1 ET 3

Racontons-nous des histoires – collaboration entre élèves de 1-4P et 9-11S

Tous les élèves de 9-11S racontent des histoires aux élèves de 1-4P.

Collaboration avec une conteuse pour apprendre à raconter une histoire à chute.

Stardôme - collaboration entre élèves de 4P et 9S

Réalisation d'un système solaire à l'échelle de la classe.

Animation pour tous les élèves de 4P et 9S dans le Stardôme (planétarium gonflable installé à l'aula du Mottier B).

CYCLES 2 ET 3

Prévention Sport de neige pour les élèves de 6P et 9S (tous les élèves ayant un camp de ski) par Christophe Botfield, conseiller pédagogique au SEPS.

Sensibiliser les élèves aux différentes mesures de prudence à adopter lors de la pratique des sports de neige. Les initier aux aspects théoriques et pratiques relatifs au comportement adéquat à adopter sur les pistes à ski et en snowboard selon les règles FIS (Fédération Internationale de Ski).

CYCLES 3

On se fait une tartine pour les élèves de 7P à 11S

Ouverture du réfectoire les jeudis de 7h00 à 7h35 pour boire un thé et manger des tartines, gratuit pour tous les élèves de 7P à 11S.

Accueil d'une vingtaine d'élèves de janvier à mars. Bon moment d'échange entre élèves et maîtres.

BILAN GÉNÉRAL

De nombreuses activités mettent en lien petits et grands élèves. Elles sont très appréciées tant des élèves que des enseignants. Ces liens permettent de créer un climat d'établissement sain. Bien que les collègues soient dispersés sur la commune, le corps enseignant entretient des relations de collaboration cordiales, actives et riches.

Des activités comme le ramassage et le tri des déchets, l'analyse de l'impact des emballages sur la masse de déchets générés ont permis de sensibiliser les élèves à certains aspects liés au développement durable.

L'accent a également été mis sur la promotion de la santé au travers des nombreuses activités physiques proposées (sport-santé, semaine de la mobilité, semaine Autour des Jeux) et des semaines spéciales de récréations saines et locales.

En terme de prévention, une nouvelle animation liée aux sports de neige a été proposée pour tous les élèves ayant un camp de ski. Connaître les règles FIS, être conscient des dangers liés à sa vitesse et au risque d'avalanches en dehors du domaine skiable ont été abordés.

Une présentation de la méthode de préoccupation partagée (méthode PIKAS) permettant d'agir efficacement face à des situations de harcèlement ou d'intimidation en milieu scolaire a été proposée à l'ensemble du corps enseignant. Une trentaine d'enseignants envisagent de se former à cette méthode début 2020.

AUTORITÉS SCOLAIRES

La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) exerce toutes les compétences qui touchent au corps enseignant, aux matières enseignées et à l'enseignement. Les aspects financiers, incombant à la Commune, sont détaillés dans nos budgets et comptes communaux et sont élaborés conjointement par le municipal des écoles, le boursier communal et le directeur. L'entretien des bâtiments scolaires est assuré par le municipal et le Service des bâtiments avec l'appui de la direction. La prévention et la sécurité sont du ressort du municipal de la Police et de son service. Les réflexions en lien avec les besoins en infrastructures scolaires sont quant à elles menées par la Municipalité, en collaboration avec la direction des écoles.

Le Conseil d'établissement (CE) scolaire traite de toutes les questions susceptibles d'intéresser l'établissement scolaire. Présidé par le municipal en charge de l'instruction publique, il est composé de trois représentants de chacune des catégories suivantes: autorités (Philippe Somsy, Christian Menétrey et Catherine Roulet – Laurence Muller Achtari et André Guex jusqu'en mars), parents d'élèves (Roxane Berger, Alain Bugnon et Delphine Hilty), milieux et organisations concernés par la vie scolaire (Philippe Jeanfavre, Ettore Morelli et Vincent Odier), professionnels actifs au sein de l'établissement (Thierry Wolters, Sandra Cibert Prod'hom et Véronique Luethi Scepovic).

Les discussions ont porté sur les projets dans lesquels nos jeunes sont impliqués comme par exemple: la manifestation Mon'Apprentissage, la Bulle de lecture, la Nuit du conte, le Jardin solidaire en Permaculture, En avant la Musique, l'espace Yolo, etc.

De plus, le CE suit et discute des évolutions législatives et réglementaires qui touchent l'école. Cette année, l'arrêt du TF sur la gratuité de l'école ou le lancement du Concept 360° ainsi que le développement de la stratégie numérique du Département ont été le fruit de plusieurs échanges.

SERVICES ET PRESTATIONS DIVERS

MOBILITÉ SCOLAIRE

Le dispositif de mobilité scolaire du SEJL s'articule autour de trois axes principaux:

Inciter et favoriser les déplacements à pied:

Dans ce but, quatre cartes, une par collège (Grand-Mont; Martines; Rionzi; Mottier et Crétaison), indiquant les parcours piétonniers sécurisés dans un rayon de 700 mètres autour de chaque collège ont été distribuées à tous les élèves. Par ce biais, les familles sont informées de la meilleure façon de se rendre à pied à l'école. Parallèlement à la diffusion de cette information, la Commune continue à ne pas desservir par le bus scolaire les collèges depuis l'arrêt le plus proche de celui-ci incitant ainsi les familles qui habitent autour des collèges à s'y rendre à pied. Cette mesure permet de soulager le dispositif du bus scolaire tout en devant permettre aux enfants de bénéficier du parcours à pied: autonomisation, socialisation, exercice physique. Dans le but de réduire l'attractivité du déplacement en voiture, le nombre de places de parc est limité aux abords des collèges.

Enfin, le SEJL cherche à soutenir les initiatives autour du Pédibus qui est une méthode d'accompagnement des

enfants à pied à l'école sous la conduite de parents. Il compte déjà plus de 250 lignes dans toute la Suisse romande, dont une ligne officielle au Mont-sur-Lausanne. Celle-ci a été créée par M^{me} Sabrina Aebischer entre le Bois de l'Hôpital et le Collège du Grand-Mont.

Offrir un service de bus scolaire :

Cinq bus d'une capacité totale de 170 places assises sont utilisés afin de transporter les élèves inscrits au transport scolaire. Depuis l'année scolaire 2018-2019, la Commune propose aux familles un système d'inscription en ligne. Ainsi, pour l'année scolaire 2019-2020, toutes les inscriptions ont été réunies par ce biais. La rentrée scolaire d'août 2019 s'est bien passée et le travail réalisé sur la base des expériences passées permet d'assurer une organisation efficiente qui garantit la cohérence du transport scolaire. Ce sont plus de 250 enfants inscrits qui sont transportés sans qu'aucun problème significatif n'ait été signalé.

Subventionnement du service public TL :

La Commune subventionne les parents des enfants de 5P à 11S lors de l'achat d'un abonnement TL Mobilis annuel pour les zones 11 et 12 ou 12 et 13. La moitié de l'abonnement annuel est payé par la Commune. De cette façon, une part significative des élèves utilise les bus TL pour ses déplacements. Cela permet de soulager le dispositif mis en place avec les bus dédiés au transport scolaire. Grâce à cette subvention, il n'a pas été nécessaire d'augmenter la capacité totale des bus scolaires utilisés jusqu'à la fin 2019. Pour l'année scolaire 2019-2020, 249 enfants ont bénéficié de cette prestation.

CAMP À L'ILE D'YEU

En 2019, le camp à l'Île d'Yeu n'a pas pu avoir lieu suite à d'importants travaux sur le site d'accueil par de nouveaux repreneurs. En effet, la société « Rêves de mer » a repris la structure vieillissante avec l'envie de rouvrir en 2020. Ces rénovations étant terminées, l'école du Mont pourra à nouveau bénéficier de cette prestation. L'organisation de ce camp démarre très tôt et les réservations pour l'édition 2020, prévue du 27 août au 4 septembre, sont déjà effectuées.

INFIRMIÈRE SCOLAIRE

L'infirmière scolaire a comme priorité la santé globale des enfants et adolescents à l'école. Elle dépend de l'unité PSPS. Elle dispose d'un local, l'infirmerie au Mottier C où elle reçoit les élèves. Son activité se partage entre :

- des situations diverses comme des urgences, premiers soins, incidents critiques, mise en place de protocole de soins pour les besoins particuliers des élèves (diabète, allergie, asthme, etc.) détresse sociale, atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, intégration des enfants avec handicap
- des tâches fixes comme les entretiens 1-2P, les vaccinations, tenue des pharmacies des écoles et camps, interventions en classes (3 et 7P), administration, etc.
- elle travaille en interdisciplinarité pour l'élaboration de projets de promotion de la santé.

L'infirmière scolaire est à disposition des élèves, des familles, des enseignants pour un accompagnement, un soutien ou une orientation. Elle est intervenue à 650 reprises en 2019 (soins, réseaux, entretiens, interventions en classe).

SERVICE DE PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITÉ ET LOGOPÉDIE EN MILIEU SCOLAIRE (PPLS)

EQUIPE

Professionnels en poste au 31.12.19

M^{me} Caroline Torrent, psychologue et responsable

d'équipe Cugy-Epalinges-Le Mont

M^{me} Valentine Barioni, psychologue

M^{me} Doris Delessert, psychologue

M^{me} Marion Alberti, logopédiste

M. Bertrand Choulat, logopédiste

M^{me} Julie Smith, logopédiste

M^{me} Karine Bisiaux, psychomotricienne

M^{me} Mireille Zurkinden, psychomotricienne

Changements dans l'équipe durant l'année 2019

M^{me} Torrent a cessé partiellement son activité depuis octobre pour débiter dans une autre équipe de la CRE-NOL. M^{me} Amélie Junod succèdera à M^{me} Torrent en tant que psychologue et responsable d'équipe dès le 1^{er} janvier 2020.

ACTIVITÉS

Les prestations des spécialistes du Service PPLS continuent à s'articuler selon trois axes principaux :

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Les spécialistes PPLS interviennent après demande des familles adressée officiellement au service. Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, une nouvelle procédure est en place dans le cadre du concept 360°. Les thérapeutes du service réalisent une évaluation préliminaire sur la base d'un appel aux familles et d'un appel aux enseignants. Suite à cette prise d'informations, les familles sont contactées pour déterminer la suite de la prise en charge indiquée pour chaque situation (PPLS, LIC ou autres prestataires) et les délais d'attente possibles.

PARTENARIAT AVEC L'ECOLE

Les spécialistes collaborent avec les membres du corps enseignant et médical lors d'entretiens, en participant aussi à des réseaux et à des réunions pluridisciplinaires régulières : Réseau « Point Echange », groupe prévention PSPS, SESAME. M^{me} Delessert et M^{me} Barioni ont également participé cette année à l'organisation de la journée pédagogique.

Les PPLS invitent les enseignants à prendre contact directement avec un professionnel de l'équipe, avant de proposer aux parents de contacter le service, dans le respect de l'anonymat de l'élève et la confidentialité. Ceci afin de favoriser et d'optimiser l'alliance avec les parents, ainsi que la réflexion pour des prises en charge adaptées aux besoins de l'enfant et des familles.

Une partie de l'équipe PPLS est présente pour l'encadrement et la prise en charge au niveau de la Classe officielle d'enseignement spécialisée (COES) du Mont.

TRAVAIL AVEC LES INTERVENANTS ET PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Un travail de réseau et de partenariat avec les professionnels indépendants et les institutions est souvent nécessaire pour les situations des enfants suivis ou pour une orientation éventuelle. Les changements dans le cadre de la mise en place du concept 360° conduisent à une mise à niveau des connaissances sur les ressources des partenaires et leurs fonctionnements.

FORMATIONS

Comme l'exige leur fonction, les spécialistes PPLS réactualisent et enrichissent chaque année leurs connaissances par des formations continues et des supervisions. Ceci leur permet de contribuer également à enrichir les savoirs et les pratiques de leur équipe et des établissements scolaires.

M^{me} Barioni a participé à une formation avec l'équipe PSPS autour de la consommation de substances à l'adolescence.

En 2019-2020, les professionnels PPLS ont été mobilisés et informés pour la mise en application du concept 360° lors de conférences de l'OPS et du SESAF et dans le cadre de réflexions dans l'équipe.

Une stagiaire en psychomotricité de 3^e année encadrée par M^{me} Bisiaux a été accueillie dans l'équipe de janvier à juin à 60%.

PERSPECTIVES

Cette année 2020 débute pour le Service PPLS sous le signe du renouveau au niveau de sa structure hiérarchique (nouvelles personnes à la tête de l'équipe, de la Région Crenol et de l'OPS). Dans ce contexte, le Service PPLS souhaite maintenir son objectif principal d'offrir des prestations de qualité aux élèves et à leurs familles. De plus, la réflexion et l'organisation d'une collaboration active pour la construction et la mise en application des concepts d'établissements 360° vont se poursuivre et s'ajouter aux missions du service.

Pour mener à bien toutes ces tâches, les professionnels de l'équipe PPLS, tout comme l'ensemble des collaborateurs de l'Ecole, espèrent disposer de ressources et d'énergie suffisantes.

M^{me} Torrent quitte l'équipe PPLS et les écoles du Mont-sur-Lausanne, reconnaissante des quatre années de collaboration écoulées, et en souhaitant à chacun de pouvoir continuer à apporter ses compétences dans un climat de bienveillance, de soutien et de respect, pour le meilleur pour tous les élèves et leurs familles.

SERVICE DENTAIRE INTERCOMMUNAL DU GROS-DE-VAUD

En application de la loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes ont l'obligation de faire contrôler annuellement la dentition des enfants. En 2019, 985 élèves ont été contrôlés. Chaque élève reçoit un devis qui doit être complété et signé par les parents. Les factures de traitements ainsi que le montant global des contrôles sont

envoyés en bloc au boursier de la commune concernée. Celle-ci prend en charge les contrôles et se fait rembourser tout ou partie des traitements par les parents ou personnes responsables.

MÉDIATHÈQUE

EFFECTIFS ET STATISTIQUES DE PRÊT

Bibliothécaire responsable: Murielle Henchoz (75%);
Agente en information documentaire: Doris Sapin (80%);
Collaboratrice: Emine Durmaz (30%), effectif communal et cantonal confondu.

Le nombre de prêts augmente d'année en année depuis la création de la médiathèque. 32'559 documents prêtés en 2019 (public et scolaire) pour un fond composé de plus de 18'000 documents.

ACCUEIL DE CLASSES

Outre les tâches bibliothéconomiques courantes (acquisition, catalogage, indexation, équipement etc.) la médiathèque propose pour la deuxième année un catalogue d'animations pédagogiques pour répondre aux objectifs du plan d'étude romand (PER). En 2019, la médiathèque a reçu 158 visites de classes, de 1P à 11S (sans compter le rallye JOJ avec les 3-4-5-6P). Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2018 (150 visites). La majorité des visites se font aux cycles 1 et 2. Cependant, presque toutes les classes de 9, 10 ou 11^e sont venues à la médiathèque au moins une fois, pour emprunter des livres, pour une présentation de la médiathèque ou pour des recherches documentaires.

PROJETS 2019

BULLE DE LECTURE

Sur l'initiative d'un enseignant et via la Commission de médiathèque, une « Bulle de lecture » a été mise en place dans l'établissement: 15 minutes quotidiennes de lecture individuelle durant six semaines, pour les élèves, enseignant et personnel communal et administratif. La médiathèque a préparé 500 livres répartis dans les classes spéciales. Suite au succès de cette première édition, la bulle sera reconduite au 2^e semestre.

PRIX CHRONOS

Deux classes de 8P ont participé aux prix Chronos, avec deux rencontres à la médiathèque organisées entre les élèves et une équipe de seniors de Quartiers solidaires.

SEMAINE SPÉCIALE JEUX ET JOJ

Une semaine de décloisonnement autour des JOJ et des jeux s'est déroulée du 25 au 29 novembre. En collaboration avec l'Espace Yolo, la médiathèque a organisé des jeux de société à midi ainsi que le mercredi après-midi. Trois « Escape Room » ont été élaborées de A à Z par des élèves et installées dans le Mottier B (sur leur temps libre, durant le premier semestre), coachés par des enseignantes et bibliothécaires, et les inscriptions gérées par l'Espace Yolo. Les « concepteurs-trices » ont animé leurs Escape à midi jusqu'aux vacances de Noël. Pendant cette semaine et jusqu'en janvier, un rallye spécial JOJ à la médiathèque a été proposé aux classes de 3 à 6P pour découvrir mascotte, pictogrammes, disciplines

sportives, symboles des anneaux olympiques, Vortex, lieux des compétitions, etc.).

ATELIERS DIY

Pour encourager l'utilisation de produits non-nocifs pour la planète, une synergie enseignants-bibliothécaires a proposé aux collaborateurs de l'école divers ateliers DIY. Certains procédés ont été repris avec les élèves durant la semaine de la mobilité (bee's wrap, pochettes à picnic réutilisables, etc.) et dans le cadre des cours de cuisine (fabrication de produit vaisselle biodégradable).

NUIT DE LA LECTURE DU RIONZI

Pour clore l'année, la médiathèque a participé le 14 novembre à la Nuit de la Lecture du Rionzi en animant un parmi les nombreux ateliers proposés ce soir-là.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

	OUVERTURE SCOLAIRE	PAUSE DE MIDI	OUVERTURE PUBLIQUE
Lundi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 13h55	15h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 13h55	15h30 - 17h30
Mercredi	8h30 - 12h	-	13h30 - 15h30
Jeudi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 13h55	15h30 - 17h30
Vendredi	fermé	12h30 - 13h55	fermé

ACCUEIL PRÉ- ET PARASCOLAIRE

ASSOCIATION POUR L'ENTRAIDE FAMILIALE ET L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS DU GROS-DE-VAUD ET ENVIRONS (EFAJE)

PRÉAMBULE

La Commune du Mont-sur-Lausanne est membre de l'EFAJE depuis le 12 décembre 2007, au moment de sa création. Cette association, conformément aux articles 60 et suivants du code civil suisse, a pour buts principaux d'encourager l'entraide familiale et d'organiser le réseau d'accueil de jour des enfants (RAJE) conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), votée le 2 février 2006. En conséquence, elle crée, coordonne, supervise et développe les structures d'accueil de jour des enfants, elle favorise la collaboration entre les différents partenaires travaillant dans ce domaine, elle améliore l'information des usagers et elle distribue les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) aux différentes structures d'accueil, membres du réseau. L'association a un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif. Son siège est à Echallens.

Les membres de l'association sont les 31 communes du Gros-de-Vaud (environ 42'000 habitants), les entreprises partenaires du réseau et les structures affiliées à l'EFAJE avec voix consultative.

Chaque membre a droit à une voix à l'assemblée générale et verse sa contribution financière selon les plans financiers élaborés par le Comité directeur et adoptés par l'Assemblée générale.

DIRECTION

M. Olivier Simon, directeur de l'EFAJE, peut compter sur une équipe administrative de 10,5 ETP pour gérer les structures de l'EFAJE. Le centre administratif est en partie installé à Echallens, rue St-Jean 5. A l'étroit dans ces bureaux, le Service finances a emménagé dans les anciens locaux de la garderie Rêv'eil matin le temps de trouver de nouveaux espaces pouvant regrouper tous les collaborateurs administratifs sur un même site. Selon la planification, cela devrait être le cas à l'été 2020 dans un nouveau bâtiment administratif réalisé par la commune d'Echallens.

COMITÉ DIRECTEUR (CODIR)

Au cours de l'année 2018, le CoDir s'est réuni une dizaine de fois en plénière et également par sous-groupes selon les thématiques. Hormis budgets et comptes, il y a eu des réflexions autour d'une charte identitaire avec la mise en place d'une vision et d'une mission pour l'EFAJE et des

prises de décision sur le développement et le fonctionnement de l'EFAJE.

En 2019, le municipal M. Philippe Somsy a participé aux séances de comité, aux assemblées générales et à différents groupes de travail.

FINANCES

Les frais administratifs qui sont facturés aux communes sont répartis entre elles en fonction de leur population. Pour les structures d'accueil, les montants à charge des communes se répartissent en fonction du nombre d'heures « consommées » par les enfants d'une commune, soit selon la formule du « consommateur – payeur ». En synthèse, le budget consolidé 2020 prévoit pour les communes les charges financières suivantes :

Administration centrale :

CHF 374'510.– CHF 8.50/habitant

Accueil familial de jour :

CHF 1'064'603.– CHF 3.23/heure

Pré-scolaire :

CHF 3'825'024.– CHF 5.90 /heure

Parascolaire :

CHF 4'621'890.– CHF 6.71/heure

Quant aux comptes 2019, ils ne sont pas encore connus au moment de la rédaction de ce rapport.

Fin 2018, la Commune du Mont-sur-Lausanne a accepté de financer les coûts d'installation des UAPE provisoires du Grand-Mont et de la Clochette. Ces deux structures provisoires sont gérées par l'EFAJE. A terme, il est prévu de créer des locaux permettant d'accueillir les UAPE définitives dans de nouveaux bâtiments sur le

site de l'EMS de la Paix du Soir au Grand-Mont et dans les constructions planifiées dans le plan d'affectation la Clochette. Ces futurs locaux seront loués à l'EFAJE. Les coûts engendrés par la mise en place des structures provisoires concernent l'installation des éléments modulaires ainsi que leur démontage lorsque l'EFAJE pourra emménager dans les locaux définitifs.

Le coût total de l'installation et du démontage est estimé à CHF 480'000.-. L'EFAJE a avancé une partie de cette somme et gèrera le projet et le paiement des factures, y compris le démontage des structures, jusqu'à terme. Il est convenu que la Commune du Mont-sur-Lausanne rembourse CHF 480'000.- à l'EFAJE pour financer cette opération qui ne peut être imputée à l'ensemble des communes membres de l'EFAJE. Ce sont quatre versements échelonnés de 2018 à 2020 de CHF 120'000.- qui ont été planifiés. Ainsi, en 2019, CHF 120'000.- ont été portés au compte 710.3525.04 Participation communale Accueil Collectif Parascolaire (UAPE).

DOMAINES D'ACTIVITÉS

L'EFAJE gère trois domaines d'activités :

- Accueil familial de jour (AFJ) – Réseau des accueillantes en milieu familial
- Préscolaire – Prise en charge dans des garderies des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans
- Parascolaire – Prise en charge dans des structures (UAPE) des enfants en milieu scolaire dès 4 ans

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (AFJ)

Ce service est assuré sur l'ensemble du réseau EFAJE par une centaine d'accueillantes en milieu familial (AMF). Durant l'année 2019, cinq AMF ont œuvré sur la Commune du Mont-sur-Lausanne. Conformément aux statuts de l'EFAJE, des enfants de notre Commune sont également accueillis dans d'autres communes du réseau.

Le territoire de l'EFAJE est divisé en quatre zones. C'est Madame Maïa Caduff (55%) qui est en charge de la zone du Mont-sur-Lausanne. Les communes du Mont et d'Echallens refacturent au réseau EFAJE la totalité des charges salariales liées aux trois personnes en charge des quatre zones. Inclus dans la comptabilité du Service de l'accueil en milieu familial, les communes participent à ces coûts pour les enfants habitant leur territoire.

En remplissant toutes les conditions de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et en étant ainsi reconnu par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), le réseau EFAJE reçoit à titre de subvention la quasi-totalité du salaire des coordinatrices ainsi qu'une partie forfaitaire des frais occasionnés par le secrétariat.

PRÉSCOLAIRE

Dans le domaine du préscolaire, la Commune du Mont-sur-Lausanne propose une offre publique et accueille des structures privées. Il est à relever que toutes les structures, publiques et privées, accueillent de nombreux enfants d'autres communes.

LES GARDERIES EN 2019

STRUCTURE	CAPACITÉ
EFAJE - En Budron	44
EFAJE - Ateliers	65
Cap Canaille	88
Ludo & Duc	52
Matt & Matic	61
Early Childhood	20
Les P'tits Loups	27
Capacité totale	357

PRÉSCOLAIRE - EFAJE

Pour la prise en charge des enfants jusqu'à quatre ans, les garderies du réseau EFAJE disposent de 330 places, dont 108 au Mont-sur-Lausanne, réparties dans les structures suivantes :

Budron	Le Mont	44 places
Ateliers	Le Mont	64 places
Rev'eil Matin	Echallens	66 places
L'Hirondelle	Bercher	27 places
Perlimpinpin	Bettens	21 places
Les Fontaines	Villars-Tiercelin	44 places
L'Etang	Etagnières	64 places

Fin 2019, toutes les garderies du réseau EFAJE atteignaient leur taux d'occupation maximum qui se situe à quelque 85%. Du fait que certaines plages horaires ne peuvent pas être totalement remplies, une garderie n'est jamais occupée à 100%.

La nouvelle garderie EFAJE, garderie des Ateliers, a ouvert en mars 2019 au Mont-sur-Lausanne. Cette structure de 64 places a été d'abord dirigée par M^{me} Filomena Emery qui a été ensuite remplacée par M^{me} Corinne Valencia. La transition s'est très bien passée grâce à une belle collaboration lors de la passation.

PRÉSCOLAIRE – STRUCTURES PRIVÉES

Cinq garderies privées sont présentes sur le territoire communal : Les P'tits Loups, Matt & Matic, Ludo & Duc, Cap Canaille et Early Childhood (ISL). Elles peuvent accueillir au total 223 enfants.

Dans ce domaine du préscolaire et jusqu'au 31 juillet 2019, la Commune a soutenu les familles montaines en subventionnant l'accueil dans les garderies privées par le versement d'un montant de CHF 43.60 par jour de garde. En 2018, la Municipalité a élaboré un nouveau système de subventionnement des garderies privées. Ce nouveau système, adopté par le Conseil communal le 24 septembre 2018, a été déployé dès janvier 2019 pour les familles nouvellement inscrites en structure privée et dès juillet 2019 pour toutes les familles. Il permet de répondre à un triple objectif :

- prendre en compte les revenus des parents ;
- accorder aux parents dont les enfants fréquentent des garderies privées des réductions comparables

à celles accordées par l'EFAJE aux familles dont les enfants fréquentent le réseau public et, ainsi, améliorer l'égalité de traitement entre les familles montaines dans le subventionnement de leurs enfants au sein des garderies, qu'elles soient publiques ou privées;

- s'assurer que le subventionnement public aux familles ne place pas une structure privée dans une situation où son tarif journalier est moins cher que celui d'une structure du réseau public. (ne pas favoriser, par du subventionnement communal, les places dans les structures privées par rapport aux places de notre réseau public).

Au niveau des structures d'accueil de la petite enfance, notons encore l'existence de deux jardins d'enfants, Les Mille-Pattes et Les Mains Enchantées. En 2020, le jardin d'enfants Les Mille-Pattes a dû déménager du Collège des Planches, le bâtiment présentant des problèmes de sécurité, à la grande salle du Petit-Mont. Ces structures ne sont pas intégrées au réseau EFAJE. Elles disposent d'une capacité d'accueil totale de 30 places. Elles sont soutenues par la Commune avec une subvention et des locaux mis gracieusement à disposition. Par cette manière de faire, la Municipalité offre une prestation complémentaire afin de pallier en partie au manque de places dans les garderies sises sur la commune du Mont-sur-Lausanne.

PARASCOLAIRE

La notion de parascolaire recouvre l'ensemble de l'offre qui n'est pas directement organisée par l'école mais qui s'adresse aux enfants scolarisés de la 1^{re} à la 11^e année HARMOS. L'accueil parascolaire a pour mission d'accueillir les élèves durant les moments entourant le temps scolaire. Il s'inscrit dans une double volonté. D'une part, offrir aux enfants des prestations diversifiées qui répondent à leurs attentes et qui leur permettront de développer leurs talents dans des domaines variés et adaptés aux besoins spécifiques de chacune et chacun: sport, culture, loisirs, socialisation, démarches participatives, accompagnement aux devoirs, etc. D'autre part, il s'agit de proposer aux familles une prise en charge continue de qualité et respectueuse de leurs enfants, de leur arrivée à l'école jusqu'au moment où ils rentrent à la maison, afin que les parents puissent organiser plus facilement leur vie familiale et professionnelle.

PARASCOLAIRE - EFAJE

Dans le cadre de la prise en charge des enfants par les unités d'accueil pour écoliers (UAPE), pour les parents qui en font la demande, l'EFAJE dispose de plus de 800 places dans les structures suivantes:

UAPE	Rionzi	96 places
UAPE	Grand-Mont	48 places
UAPE	Clochatte	48 places
L'Hirondelle	Bercher	60 places
Les Aventuriers	Oulens	36 places
Les Moussaillons	St-Cierges	36 places
Pop-Corn	Echallens	141 places
UAPE	Cugy	72 places
UAPE	Froideville	72 places
UAPE	Etagnières	72 places
UAPE	Pailly	36 places
UAPE	Bretigny	36 places
UAPE	Villars-le-Terroir	60 places
UAPE	Thierrens	24 places

Le rôle des UAPE est:

- de permettre aux parents de concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale;
- d'assurer l'accompagnement de chaque enfant avec une attention particulière à son développement physique et affectif;
- d'aider l'enfant à découvrir une socialisation différente et complémentaire de celle qu'il connaît déjà dans son milieu familial;
- d'assurer la sécurité et l'intégrité de chacun;
- de développer l'autonomie chez l'enfant;
- d'offrir un lieu dans lequel il pourra vivre des moments de détente, de jeux en groupe ou individuel, des activités variées et adaptées à son âge et à son développement;
- de respecter les particularités et les besoins de chaque enfant;
- d'intégrer progressivement l'enfant à la vie d'un groupe en créant des liens avec ses pairs;
- de poser un cadre adapté à l'âge de l'enfant, afin de lui offrir un espace de liberté sécurisant.

Les enfants sont encadrés par des professionnels de l'enfance, selon les normes d'encadrement édictées par l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE).

En 2019, les trois UAPE du Mont-sur-Lausanne ont participé à la soirée de Noël consacrée aux contes organisée par le Service de la jeunesse et des loisirs au collège du Mottier. Des cortèges en partance des trois UAPE ont été organisés et les enfants ont rejoint la cour du collège où une soupe et du thé étaient offerts par la Commune et préparés et servis par les aînés de Quartiers solidaires.

UAPE Rionzi

Le 3 mars 2014 s'ouvrait une UAPE au Rionzi 55-57. Cette structure de 96 places atteint déjà depuis fin 2015 une occupation quasi complète certains jours. En 2019, plusieurs familles sont sur liste d'attente. L'UAPE est exploitée par le réseau EFAJE et M^{me} Carole Robyr-Diallo en est la directrice. Elle jouxte immédiatement le Collège primaire (1P à 6P) du Rionzi ouvert à la rentrée 2018. Ce sont principalement les élèves de ce collège qui sont accueillis à l'UAPE du Rionzi dès 07h00 jusqu'à 18h30. Ils se rendent à l'UAPE à pied. Pour soutenir les familles dont les enfants sont scolarisés dans le collège de Crétaison, quelques enfants de ce collège sont accueillis à l'UAPE du Rionzi. Ils sont transportés en bus. L'ouverture successive des UAPE Grand-Mont, puis Clochatte, a eu une incidence sur le type de demandes. En effet, le nombre de demandes pour les enfants 1P à 2P a diminué. Ces enfants sont maintenant accueillis dans trois UAPE aux abords de chaque collège et plus uniquement à l'UAPE du Rionzi. Le groupe des grands (3P à 6P) est quant à lui très sollicité. Les repas de midi sont préparés et livrés par Novae à partir du réfectoire scolaire du Mottier.

UAPE Grand-Mont

L'UAPE Grand-Mont a ouvert ses portes à la rentrée scolaire d'août 2017-2018. Le lieu de vie se situe au Mont-sur-Lausanne sur le terrain de l'EMS La Paix du Soir dans un bâtiment modulaire de type « Portakabin » à proximité du Collège du Grand-Mont. L'emplacement se situe dans une zone résidentielle à faible trafic, il est entouré d'espaces verts et à proximité d'un parc public accessible par un chemin piétonnier. La capacité d'accueil est de 48 enfants par jour fréquentant le Collège du Grand-Mont de 1-6P.

Les locaux sont provisoires, le temps nécessaire à la réalisation d'un bâtiment définitif d'ici 2021-2022. Afin d'enrichir le projet institutionnel, un partenariat a été établi entre l'EMS La Paix du Soir et l'UAPE en vue de renforcer les liens intergénérationnels et développer le « vivre ensemble ». En 2019, l'UAPE Grand-Mont a organisé un spectacle intergénérationnel en partenariat avec l'EMS La Paix du Soir. Dans le courant de l'année, la directrice, M^{me} Jacqueline Rémy a quitté son poste au Mont pour un autre poste dans le réseau EFAJE. C'est M^{me} Céline Grognoz qui a repris le poste de directrice. Elle est aussi directrice de l'UAPE Clochatte et devient donc une directrice multisites. La structure définitive accueillera 60 enfants par jour.



Equipe UAPE Clochatte

UAPE Clochatte

L'UAPE Clochatte, d'une capacité de 48 places et dirigée par M^{me} Céline Grognoz, a été ouverte à la rentrée scolaire 2018-2019. Dans l'attente de locaux définitifs, l'UAPE a été installée dans des éléments modulaires de type « Portakabin ». Située à proximité du Collège des Martines qui accueille des enfants de 1-4P, l'UAPE Clochatte peut également accueillir une partie des enfants venant du Collège de Crétaison qui sont en 5-6P et qui se déplacent en bus scolaire. La pédagogie ainsi que les activités proposées par l'équipe éducative mettent en avant la sécurité, le besoin d'autonomie ainsi que l'épanouissement de l'enfant. Pour ce faire, un rapport de confiance et un partenariat entre les familles et les collaborateurs sont mis en avant. La structure définitive comprendra quant à elle une septantaine de places.

PARASCOLAIRE - SEJL

Le Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL) organise et coordonne directement différentes activités parascolaires.

Devoirs surveillés

L'organisation, la communication et la gestion des devoirs surveillés sont assurées par le SEJL. Les surveillants font partie du personnel communal. Le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées sont confiés au directeur de l'établissement scolaire. A la fin 2019, 34 enfants étaient inscrits à cette prestation; 19 élèves de 4P à 6P suivent les devoirs surveillés au Collège du Rionzi et 15 élèves de 7P à 11S bénéficient de cette offre au Collège du Mottier. Le règlement des devoirs surveillés donne le cadre dans lequel se déroule cette prestation communale. Il y est indiqué notamment que les devoirs surveillés ne doivent pas être confondus avec des cours privés ou un appui scolaire et que, pour les 4P à 6P, les parents doivent fournir une autorisation formelle s'ils souhaitent que leur enfant quitte la salle avant la fin de l'horaire prévu. Les élèves de 7P à 11S peuvent quitter la salle une fois leurs devoirs terminés. Le règlement stipule qu'ils sont alors sous la responsabilité de leurs parents.

Catalogue d'activités parascolaires

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, le SEJL diffuse un catalogue d'activités parascolaires pour les enfants de 1P à 11S. Dans le but de soutenir les familles montaines et d'offrir aux enfants et aux jeunes des activités sportives, culturelles et de loisirs attrayantes, une offre riche d'activités gratuites ou à un tarif très attractif a été constituée. L'ensemble de ces propositions est financé entièrement ou partiellement par la Commune et les activités sportives sont soutenues par le Canton de Vaud. Ce catalogue d'activités s'adresse aux élèves des établissements du Mont-sur-Lausanne. Il se fixe pour objectifs :

- de faire découvrir des activités sportives, culturelles et de loisirs;
- d'encourager la pratique physique, l'imaginaire et la créativité;
- de développer des valeurs éducatives fondamentales.

Au total, ce sont plus de 300 inscriptions par semestre qui ont été enregistrées pour ces activités.

Activités culturelles et de loisirs

La plupart des activités sportives présentées dans le catalogue sont organisées dans le cadre du sport sco-

laire facultatif (voir ci-dessous). Les autres activités le sont en partenariat avec des sociétés locales, des associations spécialisées dans leur domaine ou avec des enseignants du Mont-sur-Lausanne. Au premier semestre 2019-2020, les enfants et les jeunes ont pu choisir entre les activités suivantes: la capoeira pour les 1-6P, la méditation en pleine conscience pour les 7P-11S, le yoga pour les 3P-11S, un atelier créativité pour les 6P-11S, un atelier pâtisserie pour les 7P-11S, un cours de dessin manga pour les 6P-11S, un cours de peinture pour les 6P-11S, une initiation à la danse avec une danseuse du ballet BÉJART pour les 1P-7P, un atelier Journal du Mottier pour les 7P-11S, un atelier graffiti pour les 6P-11S, un atelier permaculture pour les 9S-11S, un atelier théâtre pour les 6P-11S, une chasse aux trésors pour les 7P-11S. Certaines activités ont lieu pendant la pause de midi, d'autres après les cours l'après-midi. Les enfants et les jeunes inscrits ont ainsi pu bénéficier d'une offre culturelle et de loisirs attrayante à un prix réduit.

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif (SSF), organisé dans les écoles primaires et secondaires, ne revêt pas de caractère obligatoire pour les élèves. Ceux-ci s'inscrivent et suivent le cours régulièrement, généralement une fois par semaine. Les cours de SSF sont donnés en dehors des heures scolaires, soit entre 12h et 14h ou dès 15h40. Un cours dure 60 minutes et il est dispensé par des moniteurs qualifiés. La durée du cours peut être parfois plus courte ou plus longue, mais ne dépassera pas 90 minutes selon le sport enseigné. L'objectif du SSF est de faire découvrir à l'élève un sport qu'il ne connaît pas encore ou peu. L'élève a aussi la possibilité de progresser dans un sport qu'il affectionne plus particulièrement sans avoir l'obligation d'appartenir à un club. Cependant, la durée des entraînements se limite à six mois.

A la rentrée scolaire 2019-2020, le SEJL a, à travers son catalogue d'activités parascolaires (voir ci-dessus), diversifié l'offre du SSF notamment en mobilisant des moniteurs de sociétés locales ou des moniteurs J+S. Les sports suivants ont été organisés dans le cadre du SSF: le judo pour les classes 3-6P, le badminton pour les 9-11S, le basketball pour les 7P-11S, le handball pour les 6-8P, le mur de grimpe pour les 6P-11S, le ju-jitsu pour les 1P-6P et le tennis pour les 6P-11S. Certains cours ont lieu pendant la pause de midi, d'autres après les cours l'après-midi. Au total, 119 inscriptions ont été enregistrées pour le sport facultatif du 1^{er} semestre 2018-2019. Les enfants et les jeunes inscrits ont ainsi pu bénéficier d'une offre sportive gratuite pour les familles.

Jardin en permaculture

Au Collège du Mottier et parallèlement aux activités parascolaires, un nouveau projet a fait son apparition en 2019. Certains élèves et le groupe biodiversité de Quartiers solidaires, accompagnés par les animateurs de l'Espace YOLO et quelques enseignants, ont créé un jardin en permaculture. Ce terme, nouveau pour beaucoup, signifie agriculture permanente. Cela consiste à chercher et agencer intelligemment des pratiques pour recréer un écosystème. Ce jardin est le fruit de plusieurs mois de collaboration entre plusieurs générations. Professeurs, élèves, aînés et représentants de la Commune, tous ont participé à développer ce projet. La visée de ce jardin était, d'abord, de mettre en place quelque chose de

concret autour de l'actualité climatique. Ensuite, de servir d'exemple pour les générations suivantes. Ce projet nous prouve qu'il n'y a aucune limite pour agir à petite échelle. Le jardin se trouve sur le site du Mottier, derrière le Mottier B et à la gauche du Mottier A. Au printemps 2019, une dizaine d'élèves, plusieurs enseignants ainsi que les aînés du groupe Quartiers solidaires ont préparé les jardins (six bacs avec système de tuteurs et compost). Ils y ont planté des légumes qu'ils ont commencé à récolter dès le mois de juin. Le samedi 22 juin 2019 à 11h30, un apéro-rencontre a été organisé directement sur le lieu du jardin. Durant les vacances d'été, les acteurs de ce projet se sont relayés pour arroser le jardin afin qu'il perdure d'une année scolaire à l'autre. Les élèves à l'initiative de ce projet ont terminé leur scolarité obligatoire au mois de juillet 2019 et se sont progressivement retirés du projet pour laisser la place aux générations suivantes. L'atelier permaculture dispensé par M. Guillaume Grivel pour les 9S-11S proposé dans le catalogue des activités parascolaires (voir ci-dessus) est organisé en lien avec le jardin en permaculture.

Réfectoire et pause de midi

Le SEJL organise et coordonne la pause de midi pour les jeunes de 7P à 11S, tous scolarisés au Collège du Mottier. Jusqu'en juillet 2018, les enfants de 5P et 6P scolarisés à Crétalaison pouvaient encore manger au réfectoire. Dès la rentrée 2018-2019, ces enfants n'avaient plus accès à la



Equipe réfectoire et Espace Yolo

cantine du Mottier et sont maintenant pris en charge, lorsque cela est nécessaire, par l'UAPE du Rionzi pour la pause de midi. Ainsi, l'année 2019 est la première année complète sans accueil des 5P à 6P à la cantine. La brigade de cuisine de la société Novae prépare les repas sur place. Un menu est proposé avec entrée/plat/dessert au prix de CHF 9.-. Novae travaille avec deux

responsables nutrition (une diététicienne diplômée HES et un ingénieur agroalimentaire), pour la conception des menus, l'application des normes d'hygiène et de sécurité pour les enfants. La qualité et l'équilibre des repas sont ainsi garantis. Par ailleurs, la Commune a exigé que Novae se soumette à l'indicateur Beelong, qui est l'indicateur référence en termes d'alimentation durable pour la restauration et l'industrie alimentaire (www.beelong.ch). Il est né sur le campus de l'Ecole hôtelière de Lausanne en 2008 et a été intégré dans la stratégie pour une alimentation durable du Canton de Vaud. Les résultats obtenus grâce à l'indicateur Beelong à la fin de l'année 2019 permettent de relever de bons points. On peut par exemple relever que Novae obtient de meilleurs résultats que le benchmark Beelong en ce qui concerne la provenance de nombreux produits. En effet, les produits servis à la cantine du Mottier proviennent dans une très large mesure de Suisse et d'Europe et sont souvent labellisés. De plus, La part de

produits bio est largement supérieure à la moyenne de l'indicateur Beelong. Mais l'intérêt de l'analyse est surtout de permettre d'indiquer trois axes principaux d'amélioration, qui sont les mêmes que ceux ressortis en 2018 :

- Part des produits suisses (viandes, poissons, produits d'économat)
- Part de produits manufacturés (crêpes, pâtes fourrées)
- Produits laitiers étrangers (yoghourt au lait français)

Le fait qu'en 2018 et en 2019, les mêmes axes d'amélioration soient signalés par l'analyse est dû au fait que l'enquête finale Beelong a été publiée dans le courant 2019 et que la mise en œuvre de mesures d'adaptation nécessite du temps. La Commune s'assure que Novae travaille sur ces axes d'amélioration.

L'inscription au réfectoire est obligatoire. Un système d'inscription par le site internet de la Commune a été développé. Toutes les inscriptions ont été réalisées par ce biais pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020. Les enfants reçoivent une carte avec un code-barres qui est scanné au réfectoire. Les parents payent les repas sur un compte bancaire pour charger la carte. Quatre micro-ondes sont à disposition des élèves prenant leur pique-nique et permettent de répondre aux besoins.

L'article 24 du règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire stipule que Lorsque les repas de midi sont organisés dans un restaurant scolaire, l'autorité communale est responsable de la surveillance des enfants entre la fin des cours de la matinée et le début des cours de l'après-midi. Dans le but d'offrir de meilleures prestations aux familles et de répondre à cette directive de façon tout à fait transparente et explicite, une nouvelle organisation de la pause de midi pour les enfants inscrits au réfectoire a été mise en œuvre à la rentrée scolaire du 26 février 2018.

Pour les enfants de 7-8P et de 9-11S inscrits au repas de midi auprès de la Commune, la pause de midi est organisée de la façon suivante :

- De 11h55 à 12h30, les personnes responsables de l'accueil au réfectoire établissent la liste des présences et la comparent à la liste des inscrits. Sur cette base, les absences non-excuses sont relevées.
- De 12h30 à 12h45, les parents des enfants absents non-excuses sont contactés par téléphone par les responsables du réfectoire.
- A 12h45, si des enfants sont toujours signalés absents sans justification de la part des parents, la Police administrative est informée par les responsables du réfectoire. En collaboration avec les parents, elle prend le relais pour retrouver les absents.
- De 11h55 à 12h45, les enfants inscrits et présents mangent au réfectoire. Tous restent au réfectoire pendant cette période pour profiter de leur repas et discuter avec leurs camarades en respectant les règles du lieu.
- De 12h45 jusqu'à la reprise des cours (13h10 ou 14h selon les classes), ils sont répartis en trois groupes supervisés par un adulte. Les enfants sont tenus de rester dans le groupe qui leur est attribué et ne peuvent pas quitter le réfectoire sans être accompagnés. Ce sont les responsables du réfectoire qui organisent les groupes.

Les trois groupes possibles sont les suivants :

- 1) Jeux libres et activités: Ce groupe reste au réfectoire qui est aménagé de façon à pouvoir accueillir des jeux libres, faire des dessins ou faire des devoirs. Des jeux, des livres, du papier à dessiner et des crayons sont mis à la disposition des enfants qui peuvent aussi choisir de faire leurs devoirs. Avant la reprise des cours, un responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.
- 2) Médiathèque: Un groupe d'enfants est accompagné à la médiathèque. Il s'installe à la médiathèque, choisit des livres et profite d'un moment de lecture en respectant les règles du lieu. Avant la reprise des cours, un responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.
- 3) Jeux à l'extérieur ou salle de sport: Si la météo le permet, un groupe d'enfants (une vingtaine) est accompagné à l'extérieur par un adulte. Une activité est choisie (par exemple tennis de table, jeux de ballon, etc.) et tout le groupe reste à proximité de l'accompagnant. Lorsqu'une salle de gymnastique du Mottier est libre, l'accompagnant peut également proposer de s'y rendre pour pratiquer des activités sportives à l'intérieur. Avant la reprise des cours, le responsable vérifie que tous les enfants sont présents et les invite à retourner en classe.

En 2019, tous les enfants inscrits ont été surveillés. Seuls les jeunes scolarisés de la 9 à la 11S inscrits au réfectoire peuvent bénéficier d'une autorisation formelle de leurs parents pour quitter le réfectoire après avoir pris leur repas. Ils sont alors placés sous la responsabilité de leurs parents. Tous les inscrits de 7 à 8P ainsi que les 9 à 11S qui ne bénéficient pas d'une autorisation formelle de leurs parents restent sous la supervision de l'équipe du réfectoire jusqu'à la reprise des cours. Durant toute l'année 2019, la Commune ouvre le réfectoire aux pique-niqueurs mais n'est pas responsable de la surveillance de ceux-ci.

En 2019, l'équipe du réfectoire était composée de: M^{me} Marie-Noëlle Rosat-Rollet, M^{me} Anne-Lise Kunz, M^{me} Anna Ferreira et M^{me} Elodie Christinat. Ces quatre collaboratrices ont assuré l'accueil des enfants pendant la pause de midi. Elles ont bénéficié de l'ouverture de l'Espace YOLO du Mottier (voir ci-dessous) et des compétences de M. Jeevan Maharjan, l'animateur socioculturel de l'espace YOLO qui est également présent à midi. Depuis novembre 2019, M^{me} Elodie Christinat ne travaille plus au réfectoire scolaire et a été remplacée par M^{me} Catherine Heutschi. De plus, le personnel de l'Espace YOLO a été renforcé par l'engagement de M^{me} Stéphanie Bourquin, animatrice socioculturelle qui participe aussi à la pause de midi en alternance avec M. Jeevan Maharjan.

En 2019, la moyenne de fréquentation mensuelle, y compris les pique-niqueurs, est de 90 enfants (63% de repas et 37% de pique-niques). Certaines journées enregistrent une fréquentation proche de 120 élèves, ce qui correspond à la capacité totale de la salle. L'attractivité du réfectoire scolaire (qualité des repas, qualité du personnel d'accueil, activités organisées pour les jeunes durant la pause de midi) et l'augmentation des effectifs conduira à organiser, dans un avenir proche, deux services de repas pour permettre de répondre à l'ensemble des demandes (repas et pique-niqueurs).

Espace YOLO

Cette année, l'accueil parascolaire du Collège du Mottier a continué d'évoluer et de s'implanter dans la vie des Montains avec de plus en plus de projets et une fréquentation en augmentation (de façon significative en ce qui concerne les 13-16 ans). A travers notamment un compte Instagram, la visibilité des activités de l'espace Yolo a également progressé et touche de plus en plus d'élèves et leur famille. L'espace Yolo devient pour les jeunes et les acteurs de l'école un partenaire reconnu pour les activités qui sortent du cadre strict de l'école.

L'année 2019 a également vu éclore un souhait de collaboration étroite avec la médiathèque du Mont et notamment la mise en commun des ressources et la coopération sur plusieurs activités (jeux à la médiathèque, soirée de Noël, escape room, etc.).

Les élèves fréquentant l'accueil parascolaire ont été invités à renommer cet espace. Ils ont choisi l'acronyme YOLO (You Only Live Once). Cela démontre qu'en plus d'être perçu comme un lieu d'accueil qui les aide à grandir et les outille pour s'insérer dans la vie adulte, ce lieu symbolise également un endroit où ils peuvent profiter de leur jeunesse.

Bien qu'encourageante, cette évolution doit continuer afin de donner tout son sens à l'accueil parascolaire en vue de proposer des prestations qui vont au-delà de simples solutions de garde pour les parents et qui répondent aux nombreux besoins que peuvent avoir les jeunes d'aujourd'hui (besoin de s'exprimer, de se réunir et d'échanger entre pairs, de soutenir des causes qui les touchent, de s'approprier un lieu, etc.). Au terme de cette année, il apparaît également que les jeunes Montains souhaitent vivre des événements qui ne sont pas uniquement des activités « à consommer » mais qui sont des événements sociaux et conviviaux qui favorisent le vivre-ensemble comme par exemple la vente solidaire de Noël ou les repas préparés en groupe.

Animatrice socioculturelle

M^{me} Stéphanie Bourquin engagée au 1^{er} décembre 2019
50%

Animateur socioculturel

M. Jeevan Maharjan engagé en 2018 60%

L'accueil parascolaire du Collège du Mottier est géré par deux animateurs socioculturels coresponsables. Ceux-ci se relaient pour que l'un d'eux soit présent à chaque accueil et se répartissent les tâches liées aux diverses activités de l'accueil parascolaire (ateliers, événements, communication, gestion de projet, gestion administrative, etc.).

Responsable administrative du réfectoire / Collaboratrice auxiliaire

M^{me} Ana Ferreira

Collaboratrice auxiliaire

M^{me} Marie-Noëlle Rosat

Collaboratrice auxiliaire

M^{me} Catherine Heutschi (qui remplace M^{me} Elodie Christinat depuis octobre 2019)

Collaboratrice auxiliaire

M^{me} Anne-Lise Kunz (contrat terminé en juin 2019)

Le nombre d'auxiliaires présentes durant les pauses de midi est passé de quatre à trois personnes lors de la rentrée 2019. Elles sont présentes en renfort pour permettre une prise en charge de qualité, même lorsque le nombre d'élèves est élevé.

Les auxiliaires ont bénéficié de deux formations dispensées par le Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active afin de continuer à se perfectionner à l'encadrement d'enfants (« Gestion de conflit et médiation » en mars et « Ces enfants qui nous mettent en difficulté » en octobre).

Horaires des accueils

	JOUR	HEURES D'OUVERTURES
Accueil de midi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	11h55 à 14h00
Accueil de l'après-midi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	15h35 à 17h45
Mercredi Yolo	Mercredi	14h00 à 17h45
Club des Ados	Vendredi	18h00 à 22h00

Gratuité pour les familles

En 2019, les accueils de midi et du mercredi ont été gratuits, de même que toutes les activités ou événements organisés par l'Espace Yolo. La seule exception est l'accueil du vendredi, Le Club des Ados. Pour cette activité, les jeunes payent CHF 5.- par soirée. Ce montant vise à les faire participer aux frais du repas.

Cette politique de la gratuité permet de garantir l'accès de l'espace YOLO à tous les enfants et les jeunes, quelle que soit la situation socioéconomique des familles.

Activités, projets et événements

Nouveauté

Le nombre d'élèves fréquentant l'Espace Yolo a augmenté en 2019, de manière significative chez les adolescents (9 à 11S). L'espace Yolo est devenu un point de ralliement pour un grand nombre d'élèves ou tout simplement un endroit où patienter dans un lieu convivial entre deux activités ou avant que les parents viennent les chercher. Une partie des enseignants a également pris le réflexe de collaborer avec l'accueil parascolaire pour les activités qui sortent du cadre scolaire strict.

Le réfectoire est devenu une annexe de la salle Yolo. En effet, les jeunes apprécient de plus en plus s'y retrouver en fin de journée pour discuter, boire un sirop et manger leur goûter. Ce lieu est donc en quelque sorte « le café » de l'école avec ce que cela implique (des habitués, un lien social avec les responsables, des contacts humains entre usagers, un lieu de repos au milieu de la vie du collège, un lieu de rendez-vous, une identité créée par les usagers, etc.).

Mercredi Yolo

Le concept des « mercredis jeux », commencé en partenariat avec Quartiers solidaires en août 2018, s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cette activité, ouverte à tous, n'a pas rencontré le succès escompté. Vu la faible fréquentation, il a été décidé, avec les aînés de Quartiers solidaires, de repenser ces

mercredis après-midi. Depuis la rentrée 2019, un programme d'activités est disponible pour les mercredis après-midi désormais rebaptisé « Mercredis Yolo ». Une fois par mois, l'activité est ouverte à tous et les aînés de Quartiers solidaires y sont invités.

Malgré le nouveau concept, nous constatons que beaucoup de jeunes du Mont ont un emploi du temps chargé les mercredis après-midi. Effectivement, beaucoup sont inscrits à des activités sportives ou passent le mercredi après-midi en compagnie de leur parent ou grands-parents par exemple.

Club des Ados

Le Club des Ados est une activité qui a débuté à la rentrée 2019 et qui vise à permettre aux élèves de 9 à 11S de passer une soirée ensemble au collège les vendredis soirs en compagnie d'un animateur et d'une collaboratrice. Le groupe est attendu à 18h pour préparer le menu du repas, ensuite les élèves se rendent à la Coop pour faire les courses nécessaires en fonction du budget. Le repas est préparé par les élèves dans une salle de cuisine du collège. La soirée se poursuit par une activité (film, tournoi, jeux, etc.) et se termine à 22h.

Programme et nombre de jeunes au Club des Ados

06.09.2019	Grillade	11
04.10.2019	Film	25
01.11.2019	Soirée Uno	18
06.12.2019	Dîner presque parfait	24

Expositions des élèves inscrits aux cours parascolaires

En 2019, deux événements liés aux cours parascolaires d'art ont été mis sur pied en collaboration avec l'association MAC. Ces deux expositions ont présenté les œuvres de 110 enfants à la fin de chaque semestre. Chaque exposition a été introduite lors d'un vernissage. Celui de février a été accompagné de la projection gratuite du film « Le Château Dans Le Ciel » à l'aula du collège et celui de mai d'une production théâtrale « Les Samouraïs de l'Imagination » présentées par des élèves inscrits aux cours parascolaires.

Fête des 11^{es}

Dix jeunes ont organisé et préparé, avec l'animateur socioculturel le bal de fin d'année des 11^{es} années. Cette soirée a eu lieu le 4 juillet à la salle du châtaignier de 21h30 à 2h et s'est déroulée sans incident. Plus d'une cinquantaine d'élèves de 11^{es} années étaient présents, ce qui représente plus de 50% des jeunes concernés par les promotions de 2019.

Relais prévention

De nombreux flyers et dépliants de prévention sont disponibles à l'espace Yolo. Ils sont issus de campagnes de prévention ciblant les jeunes. Ils concernent des sujets tels que la consommation d'alcool ou de drogue, la dépression, l'isolement ou les problèmes liés aux jeux vidéo. Ces campagnes, au-delà de présenter des informations, permettent aux jeunes d'interagir et de poser leurs propres questions (téléphone, réseaux sociaux, etc.).

Journal du collège

Quatorze élèves sont inscrits à l'activité journal du Mottier depuis la rentrée 2019. Ils se réunissent une fois par mois pour définir l'identité d'un journal lié au Collège du

Mottier (titre, logo, ligne éditoriale, style graphique, etc.) Ce journal, prévu pour février 2020, a pour but de permettre aux élèves de s'exprimer sur les sujets qui leur tiennent à cœur tout en développant des compétences propres à la rédaction d'un journal.

Vente solidaire de Noël

L'animateur a répondu favorablement à la proposition émanant des élèves visant à soutenir une association durant la période de Noël. Les jeunes se sont retrouvés à l'Espace Yolo pour choisir l'association « Le Pont » puis ils ont créé des objets à vendre lors de la soirée de Noël. Les familles ont soutenu le projet en préparant un grand nombre de pâtisseries qui ont également été vendues lors de cette « vente solidaire ». Celle-ci a permis de récolter CHF 710.- au profit de l'association choisie par les élèves.

Instagram

L'espace Yolo a désormais son compte Instagram: Espaceyolo. Ce compte, suivi par une centaine d'élèves du collège, permet de communiquer sur les différentes activités ou sur le programme du Club des Ados et des Mercredis Yolo. De plus, les jeunes peuvent s'adresser directement aux animateurs s'ils ont des questions et des remarques ou pour s'inscrire aux activités.

CULTE

PAROISSE RÉFORMÉE

L'année 2019 voit le changement de législature, inaugurée par le renouvellement des organes, via des élections. C'est l'occasion de jeter un œil sur quelques faits saillants de ces dernières années, en notant au passage une quinzaine d'innovations majeures sur la période, lesquelles traduisent le dynamisme de la vie communautaire.

Au vu du développement des activités et des responsabilités, le Conseil prend le temps de définir quelques priorités, afin de clarifier et fortifier la structure paroissiale. Une structure constituée de cinq piliers : Le soutien (finances, secrétariat), les trois ministères (Enfance, Jeunesse, Louange), les dicastères (accueil, évangélisation, célébrations, soin à la personne, prière, maturité), les activités à l'interne (jeunes adultes, aînés), et les activités avec les partenaires (Région, commune). La paroisse saisit l'importance de fixer des objectifs pour ses projets, de manière à pouvoir accompagner son évolution.

La commune grandissant à toute vitesse, le défi pour la paroisse consiste à, d'une part, rester en contact avec les paroissiens, d'autre part, entrer en relation avec les nouveaux habitants. Depuis quelque temps, chaque nouveau foyer protestant qui arrive au Mont reçoit une carte de bienvenue de la paroisse. Dans un deuxième temps, des visiteurs de la paroisse proposent un contact personnalisé.

En 2014, la paroisse bénéficiait encore de deux postes pastoraux (150%). A l'été 2019, suite au départ du diacre Francine Guyaz, dévolue jusqu'ici à la paroisse à un taux de 20%, son poste n'est pas repourvu ; par ailleurs, d'autres postes dans la Région des Chamberonnes ne le seront pas non plus. Par conséquent, il s'agit de repositionner le poste du pasteur titulaire eu égard à son rôle dans la communauté.

En 2015, la paroisse engage une personne, M. Guy Barblan, pour un nouveau ministère à 25% (Louange), afin de développer le chant et la musique dans ses célébrations. La même année, M. Vincenzo Ravera succède à M. Fernand Henny au poste de responsable pour la Jeunesse (50%). En 2016, M^{me} Suzanne Barblan devient responsable pour l'Enfance (30%), un nouveau ministère également.

Après 15 ans de bons services, la secrétaire M^{me} Christiane Friedli met fin à son activité. Le Conseil planche sur la redéfinition du poste, par rapport aux besoins croissants de la paroisse. C'est M^{me} Valérie Corbaz qui est engagée à un taux de 40%, à l'été 2016.

Rappelons que ce sont les paroissiens eux-mêmes qui financent ces postes. Leur générosité à tous égards suscite l'émerveillement de la paroisse.

PAROISSE CATHOLIQUE

La Paroisse catholique Saint-Amédée est gérée de manière autonome sur l'ensemble de son territoire. Ce dernier s'étend du Haut-Talent à Bellevaux (Froideville, Bretigny, Morrens, Cugy, Montheron, Le Mont-sur-Lausanne et le quartier de Lausanne-Bellevaux).

Le subventionnement cantonal et communal est régi par convention, proportionnellement au nombre effectif de catholiques déclarés. La Paroisse Saint-Amédée fait partie de l'unité pastorale «UP Notre-Dame de Lausanne» qui regroupe également les autres paroisses de Notre-Dame (Lausanne-Valentin), de Saint-André (Lausanne-Blécherette), et du Saint-Esprit (Lausanne-Boisy). Saint-Amédée totalise le plus grand nombre de catholiques, soit 6'895 paroissiens au 31 décembre 2019. Le nombre de catholiques résidents au Mont-sur-Lausanne est de 2'664 (source: Annuaire Vaudois de l'Eglise Catholique -AVEC- synchronisé informatiquement avec les bases de données étatiques). La paroisse Notre-Dame vient en seconde position en totalisant 5'758 catholiques.

Le nombre de catholiques est en constante baisse sur le territoire de Saint-Amédée et de son Unité Pastorale UP. Cette baisse s'explique principalement depuis qu'il n'est plus obligatoire de déclarer son appartenance religieuse lors d'inscription communale. Une recrudescence d'inscriptions par défaut «sans religion» des citoyens se vérifie de plus en plus. Il faut également prendre en considération l'émergence d'autres communautés chrétiennes. Il en résulte que, suite à l'augmentation du nombre d'habitants, de plus en plus de paroissiens catholiques qui assistent aux messes dominicales ne reçoivent malheureusement pas le «semestriel paroissial» adressé aux «catholiques recensés», puisqu'ils ne figurent effectivement pas dans AVEC, l'Annuaire Vaudois de l'Eglise Catholique!

La paroisse Saint-Amédée souhaite vraiment répondre à un besoin profond de quête de sens, de vivre-ensemble et d'intégration. De nombreux groupements paroissiaux sont actifs. La kermesse est un bon moyen de «fêter ensemble». La paroisse Saint-Amédée s'engage par exemple dès fin 2019, avec d'autres, au mouvement de la «Caravane des quartiers» du nord lausannois. Des synergies avec la jeunesse cantonale chrétienne sont d'ores et déjà planifiées.

Des messes de «familles» régulièrement suivies d'un apéritif convivial favorisent les rencontres. A cela, il faut ajouter des temps forts, comme des joutes sportives ou des partages autour d'un film. Les jeunes peuvent intégrer le groupe de servants de messe ou la chorale.

En conclusion, la paroisse Saint-Amédée souhaite collaborer au mieux avec les instances communales, afin de répondre de plus en plus aux attentes et besoins communautaires et spirituels de tous ses habitants.

PAROISSE RÉFORMÉE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT À LAUSANNE

Les frais d'entretien et de culte de la Paroisse réformée de langue allemande de Villamont à Lausanne sont répartis entre les 34 communes, selon le nombre d'habitants sur la base d'un accord entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996. La Ville de Lausanne, commune siège, adresse chaque année le décompte et la répartition des frais aux communes concernées.

JEUNESSE – AÎNÉS – LOISIRS

DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE LA JEUNESSE AU SEIN DE LA COMMUNE

Le SEJL, en collaboration avec le Service cantonal de protection de la jeunesse et jaiunprojet.ch, a organisé en 2018 une enquête auprès des jeunes de la commune dans le but de développer une politique de jeunesse et des activités qui correspondent à leurs attentes. L'enquête a révélé que les plus jeunes réalisent leurs activités plutôt au Mont-sur-Lausanne alors que les plus âgés se rendent à Lausanne. Concernant les attentes des jeunes, il apparaît qu'un espace qui leur serait dédié et l'organisation de concerts, de soirées ou d'animations sont souhaités majoritairement par toutes les tranches d'âges.

Pour les jeunes scolarisés au Mont-sur-Lausanne, plusieurs projets ont été concrétisés:

- L'Espace YOLO a été ouvert dans le bâtiment C du collège du Mottier (voir ci-dessus, rubrique Parascolaire).
- Un catalogue d'activités sportives, culturelles et de loisirs a été publié (voir ci-dessus, rubrique Parascolaire).
- Le club des ados a été créé: les jeunes de 9S-11S peuvent se retrouver à l'espace YOLO tous les vendredis soir de 18h à 22h. Ils sont accompagnés d'un animateur socioculturel qui organise avec eux des activités. Ensemble, ils préparent un repas dans une cuisine du Collège du Mottier.

Par ailleurs, les demandes formulées dans le cadre de cette enquête à propos de la pause de midi et du réfectoire ont été prises en compte. Par exemple, les pique-niqueurs et les inscrits au réfectoire ne sont plus séparés dans le réfectoire mais chacun peut s'asseoir où il le souhaite. Des raquettes de ping-pong ont été mises à disposition afin de permettre à tous de jouer à ce jeu pendant la pause de midi.

Pour les jeunes qui ne sont plus scolarisés, le SEJL a proposé à ceux qui ont laissé des coordonnées pour être contactés de participer à l'organisation d'événements musicaux comme En avant la musique ou la Rock'let (voir ci-dessous) et a proposé de réunir un groupe pour initier un projet d'ouverture d'une salle de sport pour les jeunes le vendredi soir ou le week-end.

Par ailleurs, certains mercredis après-midi de 14h à 17h45, l'Espace YOLO du Mottier est ouvert à tous les publics, les enfants, les jeunes, les adultes et les seniors. Différentes thématiques sont proposées et peuvent être organisées de façon participative. Le lieu est aussi convivial pour se rencontrer et partager une boisson avec des amis ou faire un babyfoot par exemple.

Avec ces récents développements, le SEJL cherche à développer une offre qui se construit sur les attentes formulées par la jeunesse et invite la jeunesse à communiquer ses préoccupations et ses souhaits.

MON'APPRENTISSAGE

La Commune, en collaboration avec la Société Industrielle et Commerciale du Nord Lausannois (SICNL) et les conseils d'établissements du Mont-sur-Lausanne et de l'EPS de Cugy, a organisé la seconde édition de l'événement Mon'Apprentissage le 30 janvier 2019 à l'aula du Collège du Mottier. Cette manifestation a pour but de mettre en relation directe et locale les formateurs avec les élèves des 10 et 11^{es} années en recherche d'une place d'apprentissage. Les élèves ont pu rencontrer les recruteurs des entreprises locales dans le but d'obtenir une place de stage ou d'apprentissage proche de leur lieu de domicile. Fort du succès de la dernière édition (20 entreprises et institutions formatrices présentes), Mon'Apprentissage 2019 s'adresse désormais aussi aux élèves et entreprises des communes de Cugy, Morrens, Bretigny et Froideville. L'écho de cette manifestation porte loin car elle est désormais citée en exemple aux niveaux régional et cantonal.

En 2019, 20 entreprises ont participé et 102 rendez-vous élève-entreprise ont été organisés.

ROCK'LET

Le samedi 27 avril 2019, la grande salle du Petit Mont a ouvert ses portes pour une soirée rock et raclette. Les amateurs de culture musicale et gustative ont trouvé de quoi ravir leurs oreilles et leurs papilles. Deux groupes se sont produits sur scène. Le premier, Waxted, a proposé des reprises des plus grands classiques du rock de groupes comme AC/DC, Pink Floyd ou les Rolling Stones. Le deuxième, Nobelum, a joué un rock plus dur qui peut être qualifié de stoner metal et a présenté son nouvel album sorti en avril. Les deux groupes sont locaux puisque dans le premier on retrouve M. Michel Chatagny, président de la Société de tir du Châtaignier, et un membre du deuxième groupe est un citoyen montain. Côté raclette, ce sont les semi-meules qui ont été servies. La soirée était organisée en collaboration avec l'Association Le Mont Arts et Culture. L'événement a rencontré un beau succès.

EN AVANT LA MUSIQUE !

Le samedi 22 juin 2019 s'est déroulée la deuxième édition de En avant la musique !. Les Montaines et les Montains ont pu profiter d'un événement festif et convivial qui a commencé en début d'après-midi et s'est prolongé tard dans la nuit. Au programme, une double thématique musicale était proposée: talents locaux et soirée girlpower.

La première thématique a débuté vers 13h, dans la cour du Collège du Mottier, et a donné l'occasion au public de découvrir des talents locaux. D'abord, ce sont les enfants et les jeunes des écoles avec des surprises musicales et



KT Gorique à En avant la musique !

chorégraphiques qui ont eu le plaisir de se produire sur une scène professionnelle spécialement installée pour l'occasion. Ensuite, les meilleurs groupes du concours Battle of the band de l'école internationale de Lausanne (ISL) ont présenté leurs morceaux pop-rock. Enfin, un groupe jazz-rock composé spécialement pour l'occasion de professeurs de l'école de musique du Mont complétait le programme des talents locaux.

Parallèlement et tout au long de l'après-midi, les Poissons Voyageurs ont présenté, avec un grain de folie et une touche d'humour, des performances musicales et théâtrales. Le spectacle s'est déroulé alors hors scène et proche du public.

Et lorsque les orages se sont invités à la fête, les concerts se sont déroulés dans le hall du collège du Mottier C, notamment grâce à la souplesse d'un groupe de cuivres de l'ISL et à la générosité des Poissons Voyageurs.

Pour assurer la transition vers la soirée et avec le retour du soleil, un apéro des Alpes a été proposé aux alentours de 18h. Le concept était simple et amusant: un concert de cor des alpes dans la cour et une offre spéciale pour l'apéro que le public retrouvait aux stands nourritures.

Les festivités se sont poursuivies avec l'ouverture de la soirée girlpower vers 20h15 par l'artiste valaisanne KT Gorique dont le rap distille un flux de mots percutants et une incroyable énergie. Nominée au Swiss Music Awards 2019, KT Gorique est déjà bien connue des scènes suisses et internationales. Parmi ses nombreux concerts donnés, KT Gorique a impressionné par la qualité de sa prestation en 2017 au Paléo Festival de Nyon. Elle a cédé sa place sur scène, aux alentours de 21h45, à l'incroyable artiste australienne installée à Berne, Jessiquoi. Véritable phénomène musical du moment, Jessiquoi a proposé un spectacle envoûtant, alliant musique électro-hip hop, danse et esthétique manga-futuriste.

Le Village de la Musique, installé dans la cour du Collège du Mottier, a proposé une belle offre pour les gourmands et les assoiffés: un bar tenu par la Société de jeunesse du Mont, un stand sucré-salé organisé par les écoliers ainsi que diverses offres pour manger, à midi et le soir.

Cette fête musicale pour accueillir l'été a rencontré un joli succès.

NUIT DU CONTE

Le jeudi 19 décembre, la magie du conte s'est installée au Mont-sur-Lausanne. La talentueuse conteuse romande Alix Noble Burnand a émerveillé le public réuni à l'aula du Collège du Mottier. Elle a raconté *Le Train de Noël*, un conte inspiré d'une histoire vraie. Elle était accompagnée sur scène par des enseignants de l'École de Musique du Mont-sur-Lausanne (EMML).



Mais l'émerveillement a commencé plus tôt dans l'après-midi. Les éducatrices des UAPE qui accueillent les enfants de 4 à 10 ans ont quitté leurs locaux aux abords des collèges primaires de la commune et ont rejoint à pied et en cortège la cour du Collège du Mottier.

A partir de 17h30, chacun (enfants, parents, Montaines et Montains) était invité à se réunir pour partager une soupe dans son chaudron, un thé ou un vin chaud offerts dans l'esprit de Noël. Également dans la cour du collège, les jeunes de l'espace Yolo avaient préparé un marché de Noël avec des créations propres qu'ils ont vendues pour soutenir une association à but non lucratif de leur choix. Ce fut un grand succès puisque les jeunes ont récolté CHF 710.- au bénéfice de l'association Le Pont.



Alix Noble Burnand

A 18h45, enfants et adultes étaient invités à rejoindre l'aula pour une chantée de Noël du chœur mixte L'Echo des Bois. A 19h, Alix a occupé la scène de l'aula et a emmené le public à la rencontre des personnages du *Train de Noël*.

Après le conte, vers 20h, le chaudron de soupe et le marché de Noël étaient encore ouverts. Une fois les enfants partis se coucher, la soirée s'est poursuivie avec une veillée de contes pour les adultes, également avec Alix Noble, au son du violoncelle, dans l'intimité de la médiathèque.

Cette fête de Noël était gratuite, offerte au public par la Commune. Elle était organisée par la Commune en collaboration avec le Mont Arts & Culture, l'EMML, les Quartiers solidaires du Mont et les UAPE. Le succès était au rendez-vous puisque l'aula du Mottier était complète.

BIO-CINÉ-CLUB

Au Mont-sur-Lausanne comme ailleurs, beaucoup cherchent à mieux comprendre les enjeux écologiques et climatiques. Que peut-on entreprendre pour amorcer un changement positif ?

Dans le but d'encourager des initiatives dans ce domaine, le Bio-ciné-club a proposé, à travers une sélection de quatre films, de considérer des solutions déjà mises en place par un nombre toujours plus grand de citoyens qui pensent qu'un changement de paradigme est possible. De mars à juin 2019, quatre projections sur le thème du développement durable au sens large ont été proposées.

Les projections ont eu lieu à l'Aula du Mottier B à 19h00. Les séances étaient gratuites, sans inscription et ouvertes à tous. Une discussion à la fin de la projection était proposée pour ceux qui le souhaitaient. Organisée par le SEJL, ces projections étaient accompagnées par M. Guillaume Grivel, enseignant au Collège du Mottier et particulièrement impliqué dans les projets de développement durable.

Les films du Bio-Ciné-Club :

- Mardi 19 mars : Révolution Silencieuse de Lila Ribi (90 minutes)
- Mardi 9 avril : Les Moissons du Futur de Marie-Monique Robin (90 minutes)
- Mardi 14 mai : Ma Vie Zéro Déchet de Donatien Lemaître (66 minutes)
- Mardi 18 juin : Captain Fantastic de Matt Ross (118 minutes)

CONCERTS DE GOSPEL

Créé en 1994 par M^{me} Jacqueline Savoyant et M^{me} Irène Hausammann-Corboz, le chœur Fa7 (anciennement chœur de l'EJMA) est installé à Lausanne. Il est composé de 30 chanteuses et chanteurs amateurs de Gospel et de Jazz issus du Grand Lausanne. A l'occasion du 25^e anniversaire du chœur, deux concerts ont été programmés au Mont. Ils ont eu lieu à la grande salle du Petit-Mont, le samedi 23 mars 2019, à 20h00, et le dimanche 24 mars 2019, à 17h00.

EXPOSITIONS

En 2019, le SEJL a organisé trois expositions.

Du 7 février au 22 février 2019 à l'Espace loisirs du Mottier était organisée la première exposition des œuvres réalisées par les jeunes dans le cadre des ateliers manga, peinture et créativité du catalogue d'activités parascolaires. Un vernissage avec apéro d'initiation a eu lieu le 7 février à l'Espace loisirs. Après l'apéritif, le film de Hayao Miyasaki « Le Château dans le Ciel » a été projeté à l'aula du Mottier. De nombreux parents et jeunes sont venus visiter l'expo et visionner le film.

Du jeudi 23 mai au 7 juin 2019 au Collège du Mottier, une exposition a présenté, à travers des créations artistiques, une double thématique en lien avec l'environnement. Un thème abordé, en exposant des affiches imaginées par des étudiants graphistes, était celui du tourisme et de son impact sur l'équilibre environnemental et social. L'autre thème, présenté à travers des sculptures, vidéos, photos, créées par des élèves du collège était celui de l'abondance de plastique dans nos sociétés.

Du mercredi 26 juin au 3 juillet 2019 était organisée à l'Espace loisirs du Mottier l'exposition des œuvres réalisées par les jeunes dans le cadre des ateliers manga, peinture et créativité du catalogue d'activités parascolaires. De plus, des photos des ateliers yoga ont également été exposées. Le vernissage de l'exposition a eu lieu lors de la fête de fin d'année organisée pour les 1P à 10S le mercredi 26 juin dans la cour du Collège du Mottier. Par ailleurs, dans le cadre des activités parascolaires, des jeunes ont suivi un cours de théâtre. En partant d'exercices d'improvisation, ils ont imaginé un spectacle théâtral d'une quinzaine de minutes. Cette pièce créée par les jeunes et intitulée « Les Samourais de l'Imagination » a été jouée à l'Aula du Collège du Mottier de 19h à 19h20 également le mercredi 26 juin.

COURSE MULTISPORTS PAR ÉQUIPE

Le 14 septembre 2019, le départ du Grand Raid Aventure de l'Arc Lémanique (GRAAL) a été donné dans la cour du Collège du Mottier. Cette manifestation proposait aux participants de découvrir les joies des raids multisports où tout est possible – VTT, trail running, roller, trottinette, course d'orientation et activités surprises. La course est organisée en différentes catégories, selon les capacités de chacun, et les parcours ont été dévoilés lors de la remise des cartes d'orientation au départ de chaque course. Il y avait, entre autres, une partie à vélo et en trail running. D'autres activités surprises se sont ajoutées, comme le mur de grimpe, pour encore plus de fun et de plaisir. Cette course a été organisée par l'association Wapiho avec le soutien de la Commune.

GYM POUSETTE



En novembre 2019, le SEJL a proposé, à travers l'association Gym poussette, une activité sportive pour les jeunes parents et leurs petits-enfants. Ces rencontres se déroulent en salle de sport ou à l'extérieur selon la météo. Elles sont gratuites pour les familles. L'objectif est de permettre aux jeunes parents de faire du sport accompagnés de leurs enfants en bas âge. Le groupe de parents et le coach font du sport et les petits restent sous la surveillance du groupe; les activités sportives ne sont donc pas destinées aux enfants mais bien aux adultes qui sont accompagnés d'un moniteur. En plus du bénéfice de l'exercice physique, de la remise en forme après une grossesse sans quitter son bébé, ces rencontres permettent de trouver du soutien auprès des pairs, de se rencontrer au-delà de son cercle familial ou du voisinage direct. Gym poussette favorise ainsi les échanges entre parents de jeunes enfants. Les premières rencontres ont connu un beau succès et l'expérience sera reconduite en 2020.

FESTIVAL DE FILMS OUTDOOR

Le « European outdoor film tour 19/20 », qui est le plus grand festival de films outdoor d'Europe, a proposé ses 120 minutes de film d'aventure et de sport en extérieur à l'auditorium de l'École internationale (ISL) au Mont-sur-Lausanne. Pour cette 19^e édition du festival, suite aux discussions entre le SEJL et l'organisateur Moving Adventure, notre Commune a été une étape de la tournée suisse. Le programme comptait neuf films d'une durée totale de cent-vingt minutes. Cette projection a été l'occasion d'un grand voyage qui a emmené les spectateurs à travers vingt pays à la découverte d'aventuriers et sportifs hors normes. Le public s'est rendu nombreux à cet événement.

JOURNÉES DE LA MOBILITÉ

La Commune a participé à la semaine européenne de la mobilité les 19, 20 et 21 septembre 2019. Ces journées ont été inaugurées le jeudi 19 septembre avec une conférence organisée par des élèves du collège du Mottier et présentée par M. Lucien Willemin sur le thème « Changer de voiture pour le climat, vraiment? ». Elle a rencontré un grand succès. Les journées se sont poursuivies le 20 septembre avec la journée des écoles et ont été clôturées le samedi 21 septembre dans la cour du Collège du Mottier lors d'une manifestation ouverte à tous. Différentes activités étaient proposées dont notamment un rallye pédestre, des activités diverses présentées par les jeunes du Mottier, des tests de vélo ou de voitures électriques et un stand de la Commune pour présenter les services mobilité. Un bar et de la petite restauration étaient proposés.

1^{ER} AOÛT

La Commune, le SDIS et l'amicale des pompiers ont convié les Montaines et les Montains à la fête nationale du 1^{er} août. En début de soirée, un château gonflable pour les enfants et une présentation des véhicules et de modules d'intervention des pompiers du SDIS La Mèbre de la caserne du Mont ont été proposés. Côté restauration, l'amicale des sapeurs-pompiers a proposé un choix varié de mets: saucisses, merguez, salades, steak-frites, glaces. La traditionnelle soupe aux pois était offerte. A la suite de l'allocution officielle, l'allumage du feu du 1^{er} Août a été accompagné du cortège aux flambeaux. Une animation musicale a assuré l'ambiance toute la soirée.

SOCIÉTÉS LOCALES

Bientôt une trentaine de sociétés locales sont actives au Mont-sur-Lausanne. Depuis novembre 2018, l'assemblée générale de l'UPSL a décidé d'adopter une Charte des rapports entre l'administration communale du Mont-sur-Lausanne et les représentants des sociétés locales dans le cadre de l'Assemblée des sociétés locales (ASL). En 2019, c'est donc lors de ces ASL que les relations entre la Commune et les sociétés locales, que le calendrier des manifestations et les réservations des salles communales ont été coordonnés. Le dynamisme des sociétés locales est réjouissant et atteste de l'engagement des Montaines et des Montains dans leur commune. La Commune soutient les activités des sociétés locales en fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout en relation avec la formation des jeunes. Dans le cadre de l'ASL, la Commune et les sociétés locales cherchent ensemble de nouvelles pistes pour soutenir l'engagement de chacun, comme par exemple initier des moments d'échanges pour partager l'expertise et les compétences diverses représentées au sein de l'ASL.

En 2019, l'Union instrumentale a été dissoute après de nombreuses années de concerts et d'animations réalisées pour la Commune. Fondée avant la Seconde guerre mondiale, la fanfare du Mont ne trouvait plus la relève pour poursuivre son activité musicale.

La Municipalité remercie toutes les sociétés, associations et groupements qui s'investissent sans compter pour ces moments d'animation, de détente, de partage et d'amitié.

ECOLE DE MUSIQUE

Au 1^{er} août 2012, une nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur. Son but est de permettre aux élèves de moins de 20 ans d'avoir accès à

un enseignement musical de base de qualité, dans des écoles de musique reconnues. Tout enseignant doit être au bénéfice de titres professionnels reconnus.

En juillet 2014, L'Ecole de Musique Vaudoise en Réseau (EMVR) a été créée et regroupe les écoles de musique de Savigny-Forel, de Renens et du Mont-sur-Lausanne. Cette structure permet d'accueillir des écoles de petite taille (moins de 200 élèves) au sein de l'Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique (AVCEM). L'adhésion de l'Ecole de Musique du Mont à l'EMVR permet de toucher les subventions cantonales, provenant entre autres d'une participation financière obligatoire des communes, fixée à CHF 9,50/habitant dès 2018, la répartition Canton-Communes étant environ de 50/50. En plus de cette participation financière, les communes s'engagent à mettre à disposition des écoles de musique les locaux nécessaires.

Les temps forts de cette année pour l'Ecole de musique du Mont-sur-Lausanne (EMML) ont été deux auditions-concerts en janvier et en juin, et la journée portes ouvertes en avril. Cette dernière a attiré un nombreux public. L'ouverture d'une classe de violoncelle et l'engagement d'une nouvelle professeure étoffent l'offre de cours d'instruments. Les cours d'initiation ont repris un nouvel élan très prometteur.

Au début de l'année scolaire 2019-2020, l'EMML se réjouit d'avoir plus de 110 élèves en cours individuel (huit instruments) et une quinzaine en cours collectifs (initiation et solfège). Les 13 professeurs de l'école sont tous diplômés.

SERVICE D'AIDE À LA FAMILLE

Selon ses statuts, le Service d'aide à la famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville a pour but de soutenir les familles domiciliées dans ces cinq communes en encourageant le bénévolat et les contacts humains afin de pouvoir venir en aide aux personnes isolées ou dans le besoin. Il développe et met sur pied d'autres prestations d'aide à la famille.

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Depuis 2016, les communes sont regroupées et les coordinatrices assurent la coordination en alternance. Ce service est assumé par M^{me} Christiane Fardel, qui a repris également la partie financière du SAF depuis 2012, M^{me} Françoise Jaccoud, qui en assure en plus le secrétariat et M. Jean-Daniel Pelloux. Ce trio de bénévoles, de par leur engagement, consolide la direction organisationnelle.

COMITÉ

Le Comité s'est réuni une fois pour adopter les comptes et le budget et préparer l'assemblée générale au printemps 2019 à Froideville. Le président de l'association est M. Philippe Somsy, municipal au Mont-sur-Lausanne. Le SAF est affilié à l'Entraide familiale vaudoise (EFV).

BÉNÉVOLES

En 2019, le SAF a pu compter sur 32 bénévoles, dont une dizaine sur la commune du Mont, qui ont rendu les services en effectuant des transports et des accompagnements chez le médecin ou à l'hôpital et en organisant promenades, visites et séances de lecture. Le tableau ci-après permet de constater que le nombre de bénévoles reste toujours constant.

ACTIVITÉS

L'activité d'une telle association, basée uniquement sur le bénévolat, dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir et à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes. Ces bénévoles ne sont pas rémunérés, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par les bénéficiaires d'une part et par le service pour les kilomètres à vide.

Septante-trois personnes, dont 47 au Mont, font régulièrement appel aux services du SAF pour des transports. Ceux-ci sont, pour l'essentiel, à destination du CHUV, des cliniques et de cabinets médicaux et dentaires. Au Mont, malgré une moyenne de dix bénévoles, il arrive quelquefois de ne pas pouvoir assumer un transport et de devoir solliciter l'aide de bénévoles des autres communes. Pour l'ensemble des activités 2019, les bénévoles se sont mis au service de la communauté durant environ 2'700 heures. Ces indicateurs dénotent une activité en plein essor.

ASSOCIATION DU PASSEPORT VACANCES DE LA RÉGION LAUSANNOISE

La Commune du Mont-sur-Lausanne ainsi qu'une quarantaine d'autres communes est membre de l'Association du passeport vacances de la région lausannoise. Le passeport traditionnel est ouvert aux jeunes de 9 à 15 ans et offre l'accès à près de 300 activités dans différents domaines (nature et découverte, culture et jeux, création et cuisine, sport et mouvement). Il propose également la possibilité d'accéder gratuitement aux musées et piscines de la région, il fait office de titre de transport sur une partie du réseau Mobilis afin de se rendre à ces activités, il permet à son titulaire d'assister à trois séances de cinéma de son choix et depuis 2013, d'accéder gratuitement aux activités de Lausanne-sur-mer et de découvrir plusieurs activités nautiques.

Le passeport « farniente » est destiné aux jeunes de 13 à 15 ans uniquement et propose une formule allégée, sans les activités. Ces multiples activités, sur inscription, sont réparties sur deux semaines en juillet et deux semaines en août. Les dernières activités proposées sur la commune sont :

- Initiation à la pétanque et grillade
- Découverte du monde des champignons

ANNÉE 2016	ANNÉE 2017	ANNÉE 2018	ANNÉE 2019
32 bénévoles	34 bénévoles	30 bénévoles	32 bénévoles

ANNÉE 2016	ANNÉE 2017	ANNÉE 2018	ANNÉE 2019
9'627 km	14'587 km	19'787 km	16'001 km
584 transports	891 transports	1'042 transports	906 transports

- Les sapeurs-pompiers
- Planche à voile à Préverenges

Le Secrétariat municipal se charge depuis 2015 de la vente des passeports-vacances pour les élèves de la commune. En 2019, nous avons enregistré les ventes suivantes :

- 68 passeports Traditionnel (10-15 ans) vendus CHF 45.– (CHF 40.– pour le 2^e enfant et suivants).
- 30 passeports Farniente (13-15 ans) vendus CHF 25.–.

A noter que la Loterie Romande apporte son soutien aux activités des passeports-vacances.

L'APVRL a fêté ses 40 ans d'existence en 2019.

PASSEPORT CULTUREL

Le passeport culturel Carte cultissime a été introduit en 2015, ouvrant l'offre culturelle lausannoise et favorisant son accès auprès de l'ensemble des jeunes de l'agglomération lausannoise. Sous forme d'abonnement, au format de carte d'identité, au prix de CHF 25.–, il donne accès à tous les spectacles des quatre institutions ainsi que l'accès gratuit aux musées communaux lausannois et pulliérans. Les communes du fonds culturel participent à hauteur maximale de 50% du tarif le plus bas (apprenti, étudiant, jeunes, etc.). Ce principe a été accepté en assemblée générale par la quasi-totalité des communes du fonds. La Commune du Mont-sur-Lausanne paye donc CHF 25.– par carte cultissime sollicitée par un jeune et paye ensuite une part du billet d'entrée à une institution culturelle partenaire lorsque le jeune utilise cette carte.

Depuis l'automne 2016 et dans un souci de rationalisation, la gestion de la vente et de l'établissement des passeports a été entièrement reprise par le Service de la culture de la Ville de Lausanne.

PRIX DU MÉRITE



Le Prix du mérite 2018 a été remis par la Municipalité à M. Telmo Simoes, installateur sanitaire, qui fut lauréat de la médaille d'argent aux championnats suisses des métiers en septembre 2018 à Berne. Le prix a été remis dans le cadre de la soirée d'accueil des nouveaux habitants.

QUARTIERS SOLIDAIRES

Durant l'année 2019, le projet est arrivé au terme de sa deuxième phase, dite de « construction » et a laissé place à la phase d'« émergence » en juin 2019. Ainsi, les activités et divers projets lancés en fin d'année 2018 se sont consolidés. Plusieurs nouvelles personnes ont rejoint le groupe habitants, qui s'est réuni à 13 reprises durant l'année et comprend entre 28 et 36 personnes chaque mois.

De nouveaux membres ont rejoint le groupe communi-

cation. Sept séances ont permis de discuter de la communication interne et externe du projet : création d'une nouvelle brochure, présence à la soirée d'accueil des nouveaux habitants, création de la lettre et du flyer pour le forum 2020, création d'une charte de communication interne au groupe habitants.

Plusieurs seniors des Quartiers solidaires ainsi que les animateurs étaient présents à la fête de Mai avec un stand présentant les diverses activités et projets, notamment en lien avec la biodiversité.



En tout, 164 activités, groupes de travail ou événements ont eu lieu en 2019.

Le groupe ressources composé des partenaires du projet, à savoir la Commune, le groupe des Amis des 4 coins, l'EMS La Paix du Soir, la Paroisse, le CMS, l'animation régionale Pro Senectute Vaud et le Service d'Aide à la Famille, s'est rassemblé à cinq reprises. Une belle collaboration avec la Paix du Soir est à souligner.

FORUM

Le deuxième forum, qui a rassemblé environ 100 personnes, a eu lieu le 16 février 2019 et a permis d'informer les participants sur l'avancée du projet, de créer des espaces de rencontres et également de donner la possibilité d'exprimer des idées sur des thématiques diverses. Ceci a notamment donné lieu à l'organisation d'une promenade diagnostic en avril, avec 30 personnes présentes, afin de permettre aux seniors d'observer et transmettre leurs besoins urbanistiques dans le quartier du Petit-Mont. Les habitants ont été très impliqués dans l'organisation de ce forum. De plus, deux élèves du Collège du Mottier étaient présentes avec un stand pour parler du projet de jardin en permaculture réalisé avec le soutien de participants des Quartiers solidaires intéressés par la biodiversité.

ACTIVITÉS

Les rencontres cartes, la marche, le café-solidaire, le prix chronos se sont poursuivies et ont rencontré toujours plus de succès. Notamment, le nombre de participants au café-solidaire (entre 20 et 30), qui est une activité permettant d'intégrer des nouveaux habitants de la commune, a beaucoup augmenté et la deuxième édition du prix chronos s'est déroulée en collaboration avec 80 élèves du Collège du Mottier, soit deux fois plus que l'édition précédente.

Une nouvelle activité a vu le jour : des repas proposés par un groupe de sept habitants, qui rassemblent 30 personnes chaque deuxième lundi du mois. Ces repas rencontrent un franc succès.

Fin août, 15 seniors se sont rendu au Tessin pour un séjour organisé par deux membres du groupe habitants.

Six seniors issus du groupe habitants ont collaboré à la Nuit du Conte organisée par la Commune en faisant la soupe, le thé et le vin chaud.

LE GROUPE BIODIVERSITÉ

Le groupe biodiversité, composé d'une vingtaine d'habitants, a continué d'être actif pour favoriser la biodiversité sur la commune: pose de nichoirs, poursuite de la collaboration avec les élèves pour les jardins en permaculture au Mottier, de même qu'avec les résidents de l'EMS La Paix du soir pour les jardins surélevés, parrainage d'une ruche, visites de fermes et jardins botaniques, conférences, inauguration de la grainothèque.

CONCLUSION

Pour conclure, nous tenons à adresser nos remerciements au Conseil communal pour le soin et la parfaite collaboration dont il fait preuve lors de l'étude des dossiers que nous lui soumettons. Nous lui savons gré de la confiance qu'il nous témoigne.

Ces propos s'adressent également à Mesdames et Messieurs les membres des commissions permanentes et des commissions ad hoc, plus particulièrement chargés d'examiner les préavis municipaux.

Nous souhaitons que le présent rapport facilite la tâche de la Commission de gestion du Conseil et apporte à tout un chacun les renseignements utiles quant aux divers domaines d'activité de la Municipalité et des services de l'administration. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.



Le syndic
Jean-Pierre Sueur

Au nom de la Municipalité



Le secrétaire
Sébastien Varrin

AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AF	Allocations familiales
AIAS	Agence Intercommunale d'assurance sociale
APE	Association des parents d'élèves
APG	Allocation perte de gain
APROMAD	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
APVRL	Association du Passeport vacances de la région lausannoise
ARASPE	Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly - Echallens
ARI	Appareil respiratoire isolant
ASV	Aide sociale vaudoise
AVASAD	Association vaudoise d'aide et soins à domicile
BAMO	Bureau d'assistance au Maître de l'ouvrage
BH	Borne hydrante
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAT	Centrale d'alarme et de transmission (ECA)
CCL	Commission de classification
CCU	Commission consultative d'urbanisme
CDIS	Centre de défense incendie et secours
CET	Centrale d'engagement et de transmission (PolCant)
CGC	Comité de gestion des quartiers
CI	Carte d'identité
CMS	Centre médico-social
COES	Classe officielle de l'enseignement spécialisé
COFIL	Comité de pilotage
COSEDEC	Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets
CREM	Centre de recherches énergétiques et municipales
CRENOL	Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise
CSR	Centre social régional
CTA	Centre de traitement des alarmes
DAP	Détachement d'appui
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire

DIEM	Détachement intervention, entretien et maintenance
DPMA	Détachement post-médical avancé
DPS	Détachement de premiers secours
EC - EU	Eaux claires - Eaux usées
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
EERV	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
EFAJE	Entraide familiale et accueil de jour des enfants
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment
EI	Enseignement individualisé
EM	Etat-major
EWID	Identificateur fédéral de logement
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FIR	Formation d'intervention régionale
GED - GID	Gestion électronique des documents - Gestion intégrée des documents
GME	Gestion de la mobilité des entreprises
GROPIL	Groupe de pilotage du Schéma directeur Nord Lausannois
GRPA	Groupe romand de prévention des accidents
JSP	Jeune sapeur-pompier
LAJE	Loi sur l'accueil des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAVAMAL	Loi sur l'assurance accidents et maladie vaudoise
LEI	Loi sur les étrangers et l'intégration
LLA	Logement à loyer abordable
LPPPL	Loi sur la promotion et la protection du parc de logements
LUP	Logement d'utilité publique
MEP	Mandat d'étude parallèle
OCE	Office cantonal des étrangers
ODES	Office des écoles en santé
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORCA	Organisation en cas de catastrophe

OREA	Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques
ORP	Office régional de placement
OSP	Orientation scolaire professionnelle
PALM	Projet d'Agglomération Lausanne-Morges
PC	Prestations complémentaires AVS AI
PCi	Protection civile
Périmètre AF	Améliorations foncières
PGA	Plan Général d'Affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
PPLS	Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire
RAJE	Règlement sur l'accueil de jour des enfants
RI	Revenu d'insertion
RMR	Revenu minimum de réinsertion
RPT	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches
SAF	Service d'aide à la famille
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SDIS	Service de défense incendie et de secours
SDNL	Schéma Directeur Nord Lauannois
SDT	Service du développement territorial
SESA	Service des eaux, sols et assainissement
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SEVEN	Service de l'environnement et de l'énergie
SIT	Service intercommunal des taxis
SPD	Surface de plancher déterminant
SPOP	Service de la population
SPSL	Service de protection et de sauvetage de la Ville de Lausanne
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSI	Service de secours et d'incendie
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SYNDICAT AF	Syndicat des améliorations foncières
TC - CDAP	Tribunal Cantonal - Cour de droit administratif et public
TF	Tribunal Fédéral

TP Tonne pompe

TUP Travaux utilité publique

V

VAPKO Association Suisse des organes officiels de contrôle des champignons

VP Voie pré-gymnasiale

VG Voie générale
